Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épiqraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 63, fascicule 294-298, Janvier-décembre 1950. pp. 121-220.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épiqraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 63, fascicule 294-298, Janvier-décembre 1950. pp. 121-220.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1950_num_63_294_3203

BY: $ = creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

1. **Recueils épigraphiques, mélanges et bibliographies.** — Il n'a paru cette année, comme depuis 1945, aucun recueil régional. On peut seulement signaler sous cette rubrique le volume de A. E. Raubitschek qui groupe les inscriptions votives de l'Acropole datant du VI^e^ et du V^e^ siècle (n° 63).

2. Un volume du *Supplementum Epigraphicum Graecum*, le tome X, a paru en novembre 1949 (174 pp. in-8°). Il groupe les inscriptions attiques antérieures à 403 publiées ou corrigées de 1927 à 1947; pour la préparation de ce volume, A. E. Raubitschek s'est associé à J. J. E. Hondius. On annonce que le prochain volume, XI, ne donnera pas la suite des inscriptions attiques, qui fourniraient assurément la matière de plusieurs volumes comme celui-ci; celles-ci sont reportées aux calendes grecques, car on nous dit que le volume XI comprendra les inscriptions du Péloponèse (parues depuis 1925), le tome XII celles de la Grèce centrale et le tome XIII celles de la Grèce septentrionale, parues depuis la même date; rappelons, pour indiquer où en est le retard, que les inscriptions de Delphes publiées dans *BCH* 1925, celles de Thespies dans *BCH* 1926 n'ont pas encore paru dans *SEG*. Les tomes XIV et XV donneraient « des addenda à tous les volumes précédents » (?). C'est donc après la publication de tous ces volumes (combien d'années ?) que H. songera à reprendre les inscriptions attiques postérieures à 403 publiées depuis 1927 (ce n'est pas une faute d'impression : 1927). Il s'agit là d'ailleurs, on le voit, de projets et de promesses à longue échéance comme H. en a tant fait sans jamais les réaliser. Il faut rappeler ce que nous exprimions déjà dans le *Bulletin* 1946-47, 253, au sujet du fascicule précédent paru en mai 1946, qui, disions-nous, « groupe les inscriptions grecques de l'Afrique proconsulaire, de la Numidie et des Maurétanies publiées depuis 1921 jusqu'à 1938; on voit par là combien le SEG s'est éloigné de son programme, qui consistait à republier celles des inscriptions qui avaient été éditées l'année précédente en ordre dispersé, et non dans des recueils ou par séries ordonnées; lenteurs, atermoiements, scrupules, répugnance à conclure ont fini par en faire des sortes de suppléments aux Corpus pour la confection desquels la Rédaction

(1) Le dépouillement s'étend essentiellement à des publications parues en tous pays en 1949 et au début de 1950, et aussi à quelques travaux parus depuis 1940 en Angleterre, en Égypte et en Italie. Pour les abréviations, se reporter aux *Bulletins* de 1938 et 1939. Dans les renvois aux *Bulletins* précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique la page pour les *Bulletins* antérieurs à 1938 et le numéro pour les *Bulletins* de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-47, 1948 et 1949.

Persée creative commons

n'est pas armée ». Après 20 ans de travail et d'efforts infructueux pour limiter le désordre de cette publication, L. Robert a dû renoncer à y collaborer et a demandé que son nom disparût de la Direction. J. Hondius l'a annoncé aux lecteurs en ces termes : « Magnopere doleo, quod L. Robert, vir in studiis nostris si quis conspectissimus, qui jamdudum totius operis rationem funditus improbabat, edendi munere abdicavit ». Il y a là une grave inexactitude que nous sommes obligés de rectifier. J. Hondius sait bien sur quoi ont porté, depuis longtemps en effet, les critiques exprimées par L. R. dans une trop abondante correspondance. G. Klaffenbach, un des directeurs du SEG, qui a été au courant de cette correspondance et en a toujours pleinement approuvé les critiques et le programme, écrivait à L. R. après la publication de ce volume, et c'est avec son agrément que sont reproduites ici ces phrases : « Verwahrung habe ich aber sofort bei Hondius eingelegt gegen die Wendung, dass Sie « totius operis rationem improbabat », die m. E. bei dem uneingeweihten Leser eine falsche Vorstellung erregen kann, dass Sie sich vielmehr nur gegen die Entwicklung gewendet haben, die Hondius dem SEG entgegen den ursprünglichen Absichten im Laufe der Zeit gegeben hat ». En effet, ce n'est pas « totius operis rationem » que L. R. a combattue, mais la déviation introduite, maintenue et accentuée par Hondius malgré toutes ses promesses de revenir à de plus saines méthodes et à une activité un peu mieux réglée. C'est parce que, au début d'une nouvelle période, alors que le SEG avait, pour beaucoup de régions, un retard de 20 à 25 ans (retard qu'il est impossible de rattraper, malgré toutes les illusions de Hondius), H. pratiquement continuait dans cette voie, que L. R. a dû renoncer à aider une entreprise ainsi menée, qui risque d'introduire dans nos études plu de confusion que d'utilité. Le SEG était une entreprise utile lorsqu'il avait pour but de réunir les publications récentes dispersées ; tel était l'objet pour lequel il fut créé ; H. n'a jamais prévenu que ce n'était plus son programme ; il a toujours maintenu en affiche le même programme, mais depuis le tome IV (depuis plus de 20 ans), il ne l'applique plus. Sur la couverture, H. annonçait au début : « Continebuntur omnes inscriptiones Graecae superiore quoque anno editae ; etiam emendationes inscriptionum iam prius repertarum atque dissertationes epigraphicae omnis generis commemorabuntur » ; puis il a écrit : « inscriptiones Graecae superioribus annis editae », ce qui ne laisse tout de même pas prévoir un regroupement tous les 20 ou 25 ans. C'est seulement le récent volume X qui nous apporte cette modification : « Continentur inscriptiones Graecae superioribus annis editae, emendatae [promesse pleine d'une confiance que bien des épigraphistes n'oseraient pas afficher], commentariis instructae » ; le lecteur ne comprend absolument pas, en voyant ce volume, à quoi correspond « commentariis instructae », et il écarquille vainement les yeux pour chercher ce qui pourrait être désigné par le mot de « commentaire » ; c'est peut-être une promesse pour l'avenir. Le SEG aurait dû rester, comme il l'a été au début, un *Sammelbuch* plus méthodique, mieux classé et plus rapide, reproduisant rapidement les inscriptions *dispersées*, avec, à l'occasion, des corrections apportées à la première édition, mais sans que ce fût son objet de tout revoir (cf. *Bull.* 1939, 7), ce qu'il ne pouvait faire, n'a pas fait et ne fait pas. Pour mener à bien ce programme, il fallait que le SEG ne prétendît pas tout remplacer ; naturellement il ne pouvait

être question de dépouiller les Corpus (H. n'a-t-il pas songé un moment à republier dans SEG les inscriptions parues pour la première fois dans un Corpus?). L. R. avait proposé à H. de nombreuses mesures pratiques pour éviter le retard et l'accumulation des textes qui transformaient profondément le caractère du SEG; il estime qu'on aurait pu laisser de côté les inscriptions publiées par séries ordonnées, par masses, dans une revue répandue largement : *exempli gratia*, inscriptions de Sparte parues, par masses compactes, dans *ABS* (pas encore reprises d'ailleurs depuis environ 25 ans dans SEG) ; inscriptions de Thespies, de Panamara et de Lagina, etc..., parues dans *BCH*; inscriptions d'Égypte déjà groupées dans le *Sammelbuch*. Il n'est pas déraisonnable de se poser une question semblable pour un certain nombre d'inscriptions sans grande valeur de l'Agora d'Athènes, faciles à trouver puisqu'elles ont été, autant dire toutes, publiées dans *Hesperia*, et qui pouvaient y attendre leur réédition dans la publication épigraphique d'ensemble des fouilles de l'Agora et dans un nouveau Corpus attique. La réédition dans le *SEG* peut apporter ici ou là quelques corrections, dont certaines très contestables parce qu'elles sont faites au courant de la plume, sans une étude assez sérieuse ni un sentiment de responsabilité assez vif; cette réédition, en face de l'*editio princeps* avec ses photos, son appareil, son commentaire, est comme un squelette en face d'un corps vivant et il est fâcheux que ces rééditions vidées de suc et propres à susciter des contresens risquent trop souvent d'être utilisées sans qu'on se reporte à l'édition originale (cf. *Études épigr. et philol.* 258, n. 2; G. Klaffenbach, *Gnomon* 1939, 505, n. 1). La déviation introduite par Hondius aboutit à donner sans ordre des sortes de suppléments aux Corpus et, jugés de ce point de vue, les fascicules du SEG ne sont pas satisfaisants et ne peuvent l'être. H. ne semble pas se douter du travail *personnel* qu'exige un Corpus, et donc aussi un supplément à un Corpus; il ne suffit pas d'amasser des références pléthoriques et d'additionner des suggestions hétéroclites.

3. Nous analysons ci-après ce qui concerne l'épigraphie dans le volume de L. Robert, *Hellenica*, VII (Paris, Adrien Maisonneuve; 254 pp. et 24 planches), paru au début de 1949 (cf. *Bull.* 1949, 183 *a* ; 220). Les volumes VIII (104 pp. et 30 planches) et IX (*Inscriptions et reliefs d'Asie Mineure*, par J. et L. Robert; 102 pp. et 10 planches), parus au début de 1950, seront analysés dans le prochain *Bulletin*; nous prenons seulement dans le tome VIII les pages qui servent d'addenda au tome VII. — Compte rendu détaillé des volumes I-III par G. Klaffenbach, *Gnomon*, 21 (1949), 29-37.

4. Nous n'avons pu trouver dans les bibliothèques le volume *Hesperia*, *Supplement VIII*, *Commemorative Studies in honor of Theodore Leslie Shear* (1949; 427 pp. 4°). Nous ne connaissons la liste des 43 auteurs qui y ont contribué que par les annonces parues au dos des fascicules d'*Hesperia* et qui ne donnent pas les titres des articles. Nous analysons ci-après les articles dont nous avons reçu les tirages à part.

5. La *Revue Archéologique* a offert son année 1948 à l'un de ses deux directeurs responsables sous forme de deux volumes in-8° (XLIII et 1120 pages, numérotées à la suite), intitulés : *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Charles Picard à l'occasion de son 65e anniversaire* (parus en octobre 1949), avec portrait et biblio-

graphie du jubilaire. Les articles qui touchent à l'épigraphie grecque sont analysés ci-après, selon la provenance des inscriptions.

6. M. N. Tod, *JHS*, 67 (1947; paru en octobre-novembre 1949), 90-127 : *The progress of Greek epigraphy, 1945-7.*

7. A. Merlin, *Rev. Arch.* 1949, I, 27-128 : *Année Épigraphique 1948.* Voir nos 228, 231. — A. Merlin, *Rev. Arch.* 1949, II, 171-255 : *Année Épigraphique 1949.*

8. S. Dow, *AJA* 1950, 41-57 : *Archaeological indexes, A review article,* traite en détail des règles pratiques pour la confection des index de revues et critique de nombreux aspects de l'index de la revue *Hesperia*, paru en 1946 et signalé *Bull.* 1946-47, 54.

9. **Écriture**. — R. Harder, *Jahrb.*, 58 (1943), 93-132 : *Rottenschrift*, donne une étude qui est une partie de ses travaux sur la « Kulturbedeutung » de l'écriture grecque. Il veut dégager les principes qui ont guidé les graveurs et il examine l'écriture *stoichedon*, qu'il appelle « Rottenschrift » en usant d'un terme militaire pour indiquer la file verticale opposée à la rangée horizontale, la ligne. Reproduisant un bon nombre de documents épigraphiques courts (dédicaces, épitaphes, bases de statues) ou longs, il étudie : la gravure des lettres considérées isolément ; la coupe des lignes ; l'agencement des lettres dans le sens vertical et le sens horizontal ; la tendance à éviter deux verticales exactement superposées et le léger décalage qui en résulte et va contre le principe de la file ; l'absence dans les textes les plus anciens d'axe central des lignes qui ordonnerait la disposition des lettres, les lignes commençant toujours strictement à gauche, même si certaines doivent être plus courtes à droite (au ve et au ive siècle, on trouve des exemples isolés d'ordonnance par rapport à un axe central, qui est d'ailleurs aussi contraire au principe du *stoichedon*). L'écriture *stoichedon* remplace le principe de la ligne où l'œil se promène par celui du « filet » que l'œil contemple et doit saisir comme un ensemble. Le graveur établit un équilibre entre la ligne et la file, l'horizontale et la verticale. H. considère l'inscription de l'Hékatompédon comme le chef-d'œuvre de l'écriture officielle archaïque et il l'examine soigneusement. Il trouve dans l'écriture *stoichedon* la recherche d'un ordre vivant et d'un équilibre et il la rattache à un système philosophique. Peut-être y a-t-il parfois un peu d'exagération et de systématisation arbitraire dans les conclusions tirées de la gravure de telle ou telle inscription.

Voir nos 13, 63, 101, 107, 113, 120, 164, 208, 227, 241.

10. **Inscriptions céramiques**. — V. Grace, *Hesperia*, *Suppl. VIII*, 174-189 : *Standard pottery containers of the ancient Greek world,* donne une étude générale sur la signification des estampilles amphoriques : c'est, comme certains l'avaient admis, une garantie de la capacité des amphores ; elle atteste que la jarre estampillée est conforme à une jarre type, dont la capacité peut d'ailleurs varier dans un même état suivant les époques. Classement chronologique de l'utilisation des types des différentes cités, ceux de Chios étant les plus anciens (3mo quart du ve siècle). Pl. 20, reproduction de timbres amphoriques provenant soit de l'Agora d'Athènes, soit d'autres fouilles, soit de musées. — P. 177, il semble y avoir une confusion entre les magistrats monétaires et les éponymes mentionnés sur les monnaies.

11. M. Lang, *Hesperia* 1949, 114-127 : Ἴσθμια φρεάτων, *Terracotta well-heads*

from the Athenian Agora. Sur l'extérieur de l'une de ces margelles de puits, graffites : Ἴσ[θ]μιον πρέα[τος] (= φρέατος), et Εὐκλῆς, pas postérieurs au milieu du VI[e] siècle a. C.

12. C. A. Mango, *AJA* 1950, 19-27 : *Byzantine brick stamps*. Classification, formules, chronologie et bibliographie exhaustive des briques estampées byzantines, qui proviennent surtout de Constantinople. M. marque l'obscurité de la question et les incertitudes ou les impossibilités qui grèvent les explications proposées. — Cf. *Bull.* 1941, 97.

Voir n[os] 65, 66, 90, 128, 141, 149, 150, 157, 239, 240.

13. **Poids.** — H. Seyrig, *Bull. Musée Beyrouth*, 8 (1949), 37-79 (et 6 planches) : *Poids antiques de la Syrie et de la Phénicie sous la domination grecque et romaine*. Cette première partie groupe, avec une belle illustration, les poids, au nombre de 71, des villes de la Séleucide et de la Piérie : Antioche, Séleucie, Laodicée sur mer (pas de poids d'Apamée). S. fait connaître (pp. 69-70) un poids des Ἡρακλεωτῶν τῶν πρὸς θαλάσσῃ, daté de 108-107 a. C. Cette ville n'était connue jusque-là que par des textes littéraires, qui la situaient dans la région de Laodicée (Strabon, Pline et Ptolémée) ; S. la situe avec beaucoup de vraisemblance aux ruines de Bordj-es-Sleib, où a été trouvé ce poids, à 20 km. sur la côte au nord de Latakie. L'Héraclée de Piérie d'Etienne de Byzance doit être la même ville. — S. a joint à cette première série le seul poids de Beroia connu jusqu'ici. — Commentaire de certains des types : trépied, terme au caducée, bélier zodiacal, hure de sanglier, balance et surtout l'éléphant avec sonnette au cou et l'éléphant caparaçonné avec cornac et combattants. Ères : séleucide, dans les 4 premières villes ; à Antioche, en outre ère pompeienne de 66 et ère césarienne ; à Séleucie, en outre ère de la liberté de la ville (aut. 109 a. C.) ; à Laodicée, en plus ère de la liberté, ère césarienne, ère coloniale (196 p. C. au plus tard) ; sur des poids de Laodicée, triple date : année régnale de l'empereur (Tibère et Caligula), ère d'Actium et ère césarienne. Dates : les plus anciens poids, non datés, doivent être du III[e] siècle ; la plus ancienne date exprimée est 187-186 a. C. ; les séries continuent pendant l'époque hellénistique et l'époque impériale jusqu'en 210 p. C. Légendes : Ἀντιόχειος et Σελεύκειος s'appliquant aux poids des villes de ce nom, et non à ceux des rois ; — titres d'Antioche et de Laodicée : — Εὐθηνία sur le poids de Beroia ; — noms de magistrats sans titres, ou avec ἀγορανομοῦντος (ou ἐπὶ ἀγορανόμου) (remarquer le nom macédonien Κύναγος à Laodicée) ; le nom du poids : δίμνουν, μνᾶ, ἡμιμναῖον, τέταρτον, ὄγδοον (ὄγδουν), ἑκκαιδέκατον, τριακοστόδιον, λίτρα, ἡμιλίτριν, ὀγκία ; — formules garantissant la conformité du poids à l'étalon : ἐστηκώθη à Séleucie (pp. 51 et 68), σύρροπος (= ἰσόρροπος) et ἄρροπος à Laodicée (pp. 59-61). Table chronologique des formes de lettres (pp. 65-67). Métrologie : difficulté de fabriquer des poids exacts dans l'antiquité ; altérations modernes du poids (en plus comme en moins) ; tableau des pesées ; les systèmes.

14. **Cachets.** — Voir n° 23.

15. **Tablettes d'imprécations et documents magiques.** — Nous rappelons que le plan de ce Bulletin épigraphique ne comporte pas le dépouillement des publications relatives aux amulettes. Nous analysons ci-après (n° 242) un phylactère, parce que c'est un long texte gravé sur une lamelle de cuivre, et non sur une pierre précieuse. — Voir n[os] 150, 244.

16. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — Voir nos 12, 47, 48, 93, 192, 207, 214, 215.

17. **Pierres errantes.** — L. Robert, *Hellenica*, VII, 54-56, confirme, d'après le témoignage d'un carnet de G. Hirschfeld, qu'une dédicace à l'Apollon des Perminoundéens attribuée à Smyrne venait bien de Pisidie, comme il l'avait déjà montré (cf. *Bull.* 1948, 203).

18. **Épigrammes.** — Voir nos 63, 65, 82, 85, 86, 87, 101, 107, 116, 118, 122, 133, 135, 152, 162, 176, 191, 195, 196, 204, 206, 219, 223, 226, 229, 232, 233, 234, 236, 237, 243.

19. **Signatures d'artistes.** — J. Marcadé, *RA* 1948, 688-699 : *Parthénoklès d'Athènes*, réunit trois signatures de ce bronzier. 1. A Délos, *IG*, XI 4, 1098, sur la base d'une statue de la reine Phila, femme d'Antigone Gonatas : Παρθενοκλῆς Ἀθηναῖο[ς ἐποίησε]. — 2. Révision du fragment de Tanagra *IG*, VII, 563 (rapproché de l'inscription délienne par Dittenberger et par Kirchner) : Παρθεν[οκλῆς —], sur la base d'une statue de femme (ou plutôt, penserions-nous, peut-être d'enfant ou de jeune fille, la statue ayant dû être consacrée par les parents . M. reproduit le rapide fac-similé de Lolling, publié dans *IG* ; mais il le déclare « en partie trompeur » ; disons : erroné ; ce qu'on voudrait donc, c'est son propre fac-similé. — 3. A Oropos, après la dédicace de trois statues de famille (Leonardos, *Arch. Eph.* 1925, 42, n. 153), M. a lu les traces d'une signature où il reconnaît : Παρ[θ]ε οκλῆς Ἰσμ[ην]ίου ἐπόησε. Discussion chronologique, la différence entre la dédicace et la signature étant « presque choquante au premier coup d'œil ». — M. relève que Παρθενοκλῆς n'est pas un nom attique, mais béotien ; cela s'applique aussi à Ἰσμηνίας ; et il est naturel que Parthénoklès soit un Béotien, ayant travaillé à Tanagra et à Oropos ; on peut admettre facilement qu'il se soit fixé à Athènes, y ait reçu le droit de cité et soit dès lors le même que le Parthénoklès d'Athènes de l'inscription de Délos. Mais M. propose de reconnaître le père de Parthénoklès dans le peintre Ἰσμηνίας Χαλκιδεύς, connu par [Plut.], *Vit. decem orat.*, pour avoir fait un tableau représentant Habron et Lykophron, fils de Lycurgue, au début du IIIe siècle. Ce peintre se serait fixé à Athènes et y aurait obtenu le droit de cité ; « et son fils, désormais, aurait gardé l'ethnique Ἀθηναῖος ». Mais alors pourquoi ce fils d'un Chalcidien a-t-il un nom que M. a déclaré « béotien » (et qui, de fait, est fréquent en Béotie et semble inconnu en Eubée) ? Le nom Hismenias (ou ceux de la même racine) est trop répandu et n'est pas assez rare en Eubée (cf. E. Sittig, *De Graecorum nominibus theophoris*, 133-134 ; pour l'Eubée, voir spécialement *IG*, XII 9, p. 93, 4 exemples) pour qu'on puisse en tirer la moindre conclusion pour une parenté. — Nous avons analysé cet article sous cette rubrique parce qu'il comportait l'étude d'inscriptions de diverses provenances. Mais les signatures d'artistes qui peuvent être classées à une ville se trouvent ci-après à leur place topographique ; voir nos 63, 107, 109, 126, 152, 156, 165.

20. **Institutions.** — J. A. O. Larsen, *Cl. Phil.* 1949, 164-181 : *The origin and significance of the counting of votes*, étudie cette innovation démocratique, inconnue aux institutions homériques et restée étrangère à Sparte. Il en fixe l'origine au VIIe siècle. A Athènes, le vote, qui a dû être secret dès le début, fut sans doute employé à l'Aréopage, pour les élections comme pour les jugements,

et transporté de cette assemblée à l'assemblée du peuple par Solon. L. touche à cette occasion aux ostraca athéniens (p. 173) et à la loi archaïque de Chios (p. 170-171; Tod, *Greek histor. inscr.*, I, 1 ; signalons que la pierre est conservée actuellement au Musée de Stamboul). Réflexions sur l'introduction relativement tardive du tirage au sort (p. 171).

21. C. D. Sterghiopoulos, *Les finances des cités grecques au* VI^e^ *siècle* (*Coll. Inst. Fr. Athènes*, n. 16), 111 pp. in-8, Athènes, 1949. La grande rareté des monuments épigraphiques du VI^e^ siècle a. C. ne permet pas de tirer beaucoup des inscriptions pour ce sujet; la numismatique fournit bien plus ; les textes littéraires restent l'essentiel de la documentation pour cette étude méthodiquement conduite et présentée.

22. Voir, n° 60, la mention du livre de F. Jacoby, *Atthis*, suggestif aussi pour l'histoire de toutes les chroniques locales et qui touche par exemple (pp. 178 sqq; 355 sqq.) aux listes de magistrats.

23. W. P. Wallace, *The Phoenix*, 3 (1949), 70-73 : *The public seal of Athens*, soutient que le sceau public d'Athènes (δημοσία σφραγίς), mentionné par Aristote, *Ath. Pol.*, 44, 1, n'a existé que peu avant le milieu du IV^e^ siècle, mais pas dans la période antérieure. Les passages de Douris de Samos (Plut., *Pericles*, 26 et Photius, Σαμίων ὁ δῆμος) et de Xénophon (*Reven.*, 4, 21) ne l'attestent pas. Dans les inscriptions, le plus ancien témoignage est le décret *IG*, II^2^, 204, en 352-51 a. C. Le décret de Kleinias sur les tributs en 447 (*Hesperia* 1944, 1-15 ; *Bull.* 1947, 47), ordonnant de faire des σύμβολα pour les cités, dont elles se serviront pour la livraison du tribut, montre qu'il n'y a pas encore de sceaux officiels des cités et qu'on doit en fabriquer *ad hoc*. Dans le décret sur les relations avec le roi de Sidon (*IG*, II^2^, 141 ; *Sylloge*^3^, 184 ; Tod, *Gr. Hist. Inscr.*, II, 139; *Bull.*, 1946-47, 185), vers 367, W. pense que les σύμβολα ne sont pas des « tessères d'hospitalité », mais des sceaux, là encore fabriqués *ad hoc*. Nous ne pouvons savoir quel était le sceau officiel d'Athènes, sans doute tête d'Athéna ou chouette ; il n'y a pas de raison de supposer que c'était le même type que sur les monnaies, les tablettes d'héliastes ou les poids et mesures. Dans les notes, W. touche à quelques points connexes : pas de sceaux héréditaires dans les familles athéniennes; discussion sur des objets identifiés comme sceaux de cités à Larisa, Panticapée et Olynthe.

24. H. Schaefer, *Museum Helveticum*, 6 (1949), 49-55 : Γνωστὴρ καὶ ἐγγυητής. Sch. part du passage de la Cyropédie, VI, 2, 39, relatif aux γνωστῆρες καὶ ἐγγυηταί, que doivent fournir les trafiquants qui accompagnent l'armée; le γνωστήρ est un témoin de l'identité du marchand. Un seul autre exemple littéraire de γνώστης dans Plutarque, *Flamin.* 4, peut-être sous l'influence de Xénophon. Le γνωστήρ, témoin d'identité, paraît dans deux papyrus de Zénon, puis fréquemment dans les papyrus de l'époque impériale, en mainte occasion, pour finir par devenir un fonctionnaire des bourgs. Le droit grec classique ne connaît pas le γνωστήρ dont le rôle forme une partie de celui de l'ἐγγυητής. L'origine en est dans le développement pris, au début du IV^e^ siècle, par la question de l'approvisionnement des troupes en campagne, qui est un des soucis des grands chefs militaires du IV^e^ siècle. Sch. conjecture que c'est dans l'armée d'Agésilas en Asie Mineure que Xénophon a connu l'institution du γνωστὴρ καὶ ἐγγυητής, et que

c'est par l'influence des mercenaires qu'elle a passé du monde grec oriental dans les institutions hellénistiques.

25. M. Launey, *Recherches sur les armées hellénistiques*, I (624 pp. in-8°; Paris, De Boccard, 1949). C'est la première partie d'une étude très développée qui traitera des armées hellénistiques des grands royaumes (en dehors de la Macédoine), en « négligeant systématiquement les recherches techniques et le détail des institutions militaires » pour « chercher à voir dans l'armée l'élément d'une société ». L. a fait un très gros travail de dépouillement pour récolter des documents très dispersés dans les inscriptions et les papyrus. Son livre rendra de grands services. Le plan — et on ne pouvait en adopter un autre — amène l'auteur à traiter dans ce premier volume du recrutement ethnique des mercenaires, c'est-à-dire de la partie la moins attachante. Dans le second volume, il sera question des cultes, des associations, des gymnases, du niveau de vie, de l'influence des soldats, les questions les plus intéressantes. La première partie est en somme, sous le titre « Recherches ethniques », un commentaire développé de la prosopographie qui formera la fin du second volume. C'est un inventaire où le recrutement est étudié région par région. L'auteur dit bien que, pour le recrutement, son matériel consiste en indications isolées et grêles, parfois incertaines, essentiellement des noms avec des ethniques. Il marque bien qu'assez souvent, dans de nombreuses épitaphes, il n'est pas assuré que l'on ait affaire à un soldat. Il a préféré donner trop que pas assez, ce qui se défend. Pourtant, parmi les nombreux étrangers enterrés dans une ville d'importance, comme Érétrie, si rien ne fait allusion dans l'inscription ou la décoration de la stèle au métier militaire, il vaudrait peut-être mieux ne pas les classer dans l'étude, même avec réserves. Le cas se trouve souvent à Démétrias (cf. pp. 79 sqq.). Certes Démétrias était une ville de garnison, mais aussi un port de commerce, comme le remarque L. Quand sur une stèle peinte le défunt n'est pas représenté en soldat, il vaut mieux le laisser de côté. A Démétrias, un homme d'Histiée d'Eubée, ville toute proche et d'ailleurs grande ville de commerce, n'a aucune chance d'être un soldat de la garnison. L. a admis dans ses listes tous les étrangers de Démétrias, sauf les Phéniciens, avec la marque du doute; or 4 seulement sur 61 sont certainement des soldats. Peut-être aurait-on pu assez souvent un peu presser l'allure, par exemple en ne reprenant pas toute la bibliographie d'une question et en comprimant les références déjà rassemblées ailleurs au lieu de les dérouler à nouveau. Trois exemples pour nous faire comprendre. P. 444, n. 2, L. cite huit auteurs sur les Mysomacédoniens de Lydie, dont les derniers sont Keil et von Premerstein, *Dritte Reise in Lydien* (1914), p. 58, Tscherikower et J. Keil dans *P. W.*, *s. v.*; pratiquement l'antépénultième mention (et la dernière, si l'on veut, très brève) suffisait à elle seule; on y trouve les autres et c'est la meilleure mise au point; s'il y avait à citer autre chose, ce serait une publication postérieure à celle de Keil et von Premerstein et restée inconnue de J. Keil dans *P. W.*; il y a maintenant un monnayage des Mysomacédoniens, inconnu encore de Head, *HN*² (1911); il a été identifié par R. Münsterberg, *Num. Zeitschrift* 1915, *Aus van Lenneps Nachlass*, 108-111, d'après une monnaie de la collection du Smyrniote Van Lennep qui a permis d'authentifier un exemplaire connu par une publication du

XVIIIe siècle. Un autre exemple sensible : p. 140, n. 1 et 2, les bibliographies sur Eumeneia et ses monnaies, où l'on entraîne encore dans le flot des références Sestini et Mionnet ; nous citons ce cas pour dire à ce propos que nous ne croyons pas que les Achéens, sur les monnaies d'Eumeneia, soient des colons militaires hellénistiques. Caractéristique aussi, p. 320, n. 3 : pour « l'inscription de Brousse », à quoi bon citer avant l'étude de M. Holleaux, déclarée à bon droit « fondamentale », la note de Th. Homolle et l'article sans valeur de Sauciuc, dont on trouve d'ailleurs les références dans l'article de Holleaux ? On pourrait ainsi alléger et accélérer notablement. Quelques menues notes qui n'enlèvent rien au mérite du travail de L. Pp. 51 et 346, L. parle d'une colonisation rurale dans la petite ville d'Olymos en Carie, et une inscription de cet endroit (Le Bas-Waddington, 339) pourrait nous donner le témoignage de l'attribution des κλῆροι individuels ; il est question en effet des ἀπόγονοι τῶν ἐπικληρωθέντων, ce qu'on a souvent considéré comme « les descendants des colons qui ont reçu un lot de terre » (avant L., par ex. Waddington, Tscherikower, Ruge) ; mais ce sens est impossible ; ἐπικληρωθείς ne peut signifier « qui a reçu un κλῆρος », mais « qui a été inscrit par tirage au sort (ou autrement ; cf. *BCH* 1933, 495-496) dans les subdivisions de la cité » ; il s'agit donc simplement de nouveaux citoyens, comme aussi dans d'autres inscriptions de même provenance (étude prochaine de L. R.). P. 239, n. 8, Képhisophon de Kos est connu aussi par un papyrus (cf. *Bull.* 1940, 9). P. 337, nous ne croyons pas que c'est « peut-être en raison d'une exploration archéologique plus poussée » que la région d'Asie Mineure la plus riche de beaucoup en colonies militaires macédoniennes se révèle être la Lydie. P. 342-343, pas de Macédoniens à Synnada (cf. provisoirement *Hellenica*, VIII, 91). P. 347, ce n'est pas le bouclier « macédonien » que figurent les monnaies de Selgè (cf. d'ailleurs la description précise du bouclier macédonien, p. 355, où L. cite encore pourtant les monnaies de Selgè). P. 389, n. 4, lire « Apollonia du Pont » au lieu de « Hérakleia du Pont ». P. 400, n. 4, les Trales reconnus aussi dans *Bull.* 1939, 298. P. 468, n. 2, pour Arsinoè de Pamphylie et de Cilicie, *P. Cairo 59052* est déjà cité et discuté par L. Robert, *Études épigr.*, 255, et le texte de Strabon, 670, dans *Bull.* 1939, 468. P. 470, le nom de l'Aspendien de Paphos E[ ]νευς, doit être restitué [M]ελανεύς ; nous l'établirons en étudiant et en restituant quelques noms de Pamphyliens et de Pisidiens. P. 486, n. 5, sur les Arméniens transportés à Olbia, cf. *Bull.* 1944, 134.

26. Iza Bieżuńska-Malowist, *Eos*, *Supplementa*, vol. XX (Varsovie-Wroclaw, 1949 ; 69 pp. in-8) : *Quelques problèmes de l'esclavage dans la période hellénistique* (en polonais, avec résumé français aux pp. 65-69), utilise des inscriptions en même temps que les papyrus et la comédie. Son travail comprend trois chapitres. 1. Les sources de l'esclavage. Accroissement du pourcentage des esclaves nés à la maison ; exposition des enfants ; esclavage pour dettes ; la majorité des esclaves est fournie par la guerre et la piraterie. 2. Les esclaves dans la vie économique du monde hellénistique. Situation des esclaves domestiques envers leurs maîtres et relations des esclaves entre eux. « Par rapport aux esclaves domestiques le rôle des esclaves dans l'agriculture ou l'industrie est peu important dans la période hellénistique ». Location d'esclaves pour le

travail de l'artisanat ou à la maison, ce qui témoigne d'un état transitoire entre le travail de l'esclave et du manœuvre. « Le très grand nombre d'affranchissements d'esclaves domestiques avec le devoir de la *paramone* témoigne également d'un certain déclin de l'esclavage ». 3. La capacité de l'esclave à une activité indépendante d'après les prescriptions juridiques et dans la pratique. Limitations légales au droit du propriétaire de châtier son esclave. « La diminution de l'importance économique de l'esclavage et par suite du nombre des esclaves provoque une émancipation partielle des esclaves et un adoucissement de l'attitude des propriétaires. Les changements sociaux généraux à l'époque hellénistique y contribuent aussi. La théorie stoïcienne de l'esclavage est un des symptômes de ces changements ».

27. Nous connaissons seulement quelques articles d'un volume paru ou à paraître de l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa (cf. *Bull.* 1946-47, 187 *a*, pour l'article *Paros*). — Fr. Zucker, s. v. Πάροχος (*parochus*), col. 1670-1684, traite en détail, avec un large usage des inscriptions et des papyrus, surtout du logement et de l'entretien à fournir aux hauts personnages et aux fonctionnaires en voyage. — Sur les *parodes* et les concours de parodies, P. Maas, *s. v. Parodos*, 1, col. 1684-1686, n'a pas connu L. Robert, *REG* 1936, 251-254, avec les textes allégués ou expliqués là (notamment inscriptions de Délos et d'Athènes). Cf. *Bull.* 1946-47, 45. — Fensterbusch termine l'article *Parodos* 2 (au théâtre), col. 1695, par ces mots : « Was der Ausdruck in der Theaterinschrift in Iasos (Le Bas und Waddington, 252-257 : καὶ εὗρεν ἡ πάροδος δραχμήν, ἡ δὲ θέα δωρεάν) bezeichnet, ist noch nicht geklärt ». Répétons encore une fois qu'Ad. Wilhelm en a donné l'explication il y a près de 30 ans ; cf. ci-dessous, n° 43. — Article détaillé de H. Schaefer sur les *Paroikoi*, col. 1695-1707, avec citation de nombreux passages tirés des inscriptions. Πάροικοι et κάτοικοι dans les inscriptions, dans les papyrus, à Athènes. Nous donnons ici des rectifications à quelques commentaires d'inscriptions. Col. 1696, Sch. discute l'intitulé du décret de Telmessos *Clara Rhodos*, IX, 183, ἔδοξε [Τελμησσέων] τῆι πόλει καὶ τοῖς π[αροίκοις] ; mais il a confondu cette ville de Lycie avec Termessos de Pisidie ; il l'appelle toujours, à 4 reprises, Termessos et il y justifie l'emploi de π[άροικοι] en relevant les nombreuses inscriptions de Termessos (*TAM*, III 1) où il est question de πάροικος ; en fait, on doit lire dans le décret de Telmessos τοῖς γ[εραιοῖς] ; cf. *Bull.* 1939, 380. Col. 1697, à Pergame, les listes publiées dans *Ath. Mitt.*, 1902 ne sont pas celles des nouveaux citoyens d'après 133, comme l'avaient cru von Prott et Kolbe ; dès 1907, Kolbe, *Ath. Mitt.* 1907, 415-424 (pages auxquelles renvoie pourtant Sch., et précisément pour l'unique mention d'un πάροικος), a établi que c'étaient des listes éphébiques ; il n'y a plus de raison de parler à ce sujet de la révolte d'Aristonikos. Col. 1698, les inscriptions de Lagina et de Panamara sont à citer, en ce qui concerne les classes de la population (citoyens, esclaves, πάροικοι, etc.), au compte de la ville de Stratonicée. Sch. dit que, dans l'inscription d'Apollon Koropaios, il faut préférer [παρ]οικούντων « dem nichtssagenden ἐνοικούντων » ; mais des exemples dans les décrets de ce mot « nichtssagend » sont réunis dans Holleaux, *Études*, I, 366. Col. 1699, dans l'inscription d'Ilion, *OGI*, 219, 31, la phrase στεφανηφορείτωσαν οἵ τε πολῖται καὶ οἱ πάροικοι πάντες n'indique pas que les πάροικοι « werden zu den gleichen Las-

ten wie die Bürger herangezogen, zur Stephanephorie (so in Ilion), im Bedürfnisfall zum Kriegsdienst... »; les paroikoi célèbreront la fête, une couronne sur la tête, comme les citoyens et participeront au congé, à la procession, aux banquets. Col. 1700, la liste de Chios *BCH* 1913, 214 (citée col. 1696) n'est pas plus que celles de Pergame un « catalogue de nouveaux citoyens ; c'est une liste de souscriptions volontaires. Les mentions de paroikoi à Termessos ne peuvent valoir pour la cité hellénistique ; elles datent toutes de l'époque impériale. Col. 1703-1705, sur les πάροικοι dans trois textes militaires d'Athènes (2 de Rhamnonte), cf. J. Pouilloux, *BCH* 1946, 488-496 (*Bull.* 1946-47, 65); un décret trouvé vers 1930 et inédit, que devait publier Kougeas, apportera sans doute des précisions (cf. *BCH* 1946, 490, n. 1). — Col. 1706, l'inscription de Théra, *IG*, XII 3, 343, « wahrscheinlich römische Kaiserzeit », n'est pas un « Güterbestandsaufnahme oder etwas ähnliches, vielleicht zum Zweck des Testamentes » ; c'est un cadastre pour la capitation de l'époque de Dioclétien ; en dernier lieu, sur cette série d'inscriptions de Théra, *IG*, XII 3, 343-349, cf. A. Déléage, *La capitation du Bas-Empire* (1945), 173-176; sur les « colons », πάροικοι, dans ces cadastres, cf. *ibid.*, p. 292 (index).

27 *a*. Le volume *Thyrrhener-Valerius* (avec addenda pour toute la lettre T) comporte une très forte majorité de noms latins. Il n'y a à peu près rien à signaler pour nos études.

28. A. Aymard, *REA* 1948, 232-263 : *Le protocole royal grec et son évolution*, étudie d'après les textes littéraires et les inscriptions l'emploi du titre βασιλεύς, seul généralement dans le cas de la monarchie personnelle, suivi d'un ethnique au génitif pluriel, le plus souvent, lorsqu'il s'agit de la monarchie nationale — sauf dans les lettres royales. — L'appellation βασιλεύς, ordinairement négligée avant Alexandre, a été remise en honneur par lui et les diadoques attachèrent une grande importance à ce titre ; la formule généralement adoptée place ce titre sans article avant le nom du souverain. A. rappelle la place qu'occupe le mot *imperator* dans la titulature des empereurs romains, avant le nom de l'empereur, et y voit une trace de l'influence d'Alexandre. — Dans cet intéressant article, peut-être le souci de l'enquête épigraphique n'a-t-il pas toujours été poussé assez loin. P. 262, dans la note 4, quelques négligences sont à relever. « Un décret de Colophon dont une phrase a été citée par E. Bickermann, *REG*, 1934, p. 371, n. 7 » ; le décret a été publié intégralement par B. D. Meritt, *AJPh.* 1935, 357 sq., n. 1 et il a été daté par L. Robert, *Rev. phil.* 1936, 159-161. Le titre royal serait placé après le nom dans « *OGIS*, 340 (Prousias de Bithynie) ». Mais l'édition des *OGI* repose sur une mauvaise copie et il n'est question ni de Prousias, ni d'aucun roi ; le fondateur de la ville dans cette inscription de Kios n'est pas le roi Prousias, mais, comme sur les monnaies, Héraklès ; la chose avait été marquée déjà par Th. Reinach, *REG* 1894, 390-391 ; elle a été découverte de nouveau par A. von Domaszewski, *Philologus* 1912, 320 ; cf. O. Weinreich, *Archiv Relig.* 1915, 49 ; L. Robert, *REA* 1934, 524. Voilà donc une exception qui disparaît. « La restitution de *OGIS*, 347 (Déjotaros) paraît trop incertaine pour être retenue ». Le texte ne se présente plus de la même façon De nouveaux fragments ont été trouvés par Leonardos. *Arch. Delt.* 2 (1916), 72 et photographie fig. 6 au lieu de : Δητότ[αρον Δομ]νόριγος [Γ]αλ[ατῶν βασιλέα],

on lit : Ὁ δῆμος | Δηιόταρον Σινόριγος | Γαλ[ατ]ῶν Τολισ[τ]οβωγίων. A la ligne 4, Leonardos ne lisait rien. Von Prott avait aussi copié et raccordé ces fragments ; d'après lui, d'après Leonardos et d'après sa propre copie, Kirchner a réédité le texte en 1935 dans *IG*, II² 3429. Comme Prott, Kirchner lit un fragment de lettre à la ligne 4 ; sous les lettres ων de la ligne 3, ils ont vu le haut de la boucle supérieure d'un *bêta* ; aussi Kirchner restitue β[ασιλέα], ce qui ferait décidément admettre le texte parmi ceux que groupe A. dans cette note, à la fois pour βασιλεύς après le nom et pour βασιλεύς avec l'ethnique au génitif. Mais il vient un doute. Il ne semble pas qu'on puisse être « roi » d'une tribu galate ; le titre attendu est tétrarque. Or, d'une part, cette boucle de lettre telle que la définit Kirchner peut aussi bien appartenir à un *rhô* qu'à un *bêta* ; d'autre part, le fragment est brisé avant cette lettre ; on peut donc restituer [τετ]ρ[άρχην]. Comment peuvent être employés — et sans doute doivent être employés — les deux titres, celui de roi et celui de tétrarque — après le moment où notre Déjotaros eut reçu le titre royal, c'est-à-dire après notre inscription —, on le voit bien par l'épitaphe de son fils, trouvée en Galatie, à Karalar (J. Coupry, *RA* 1935, II, 142) : [Βασιλεὺς Δηι]όταρος Φιλο[..τ]ωρ καὶ Γαλατῶν Τολισ[τοβ]ωγ[ίων] καὶ Τρόκμων τετράρχης ὁ ἐγ βασιλέως Δηιοτάρου Φιλορωμαίου καὶ Γαλατῶν Τολιστοβωγίων καὶ Τρόκμων τετράρχου καὶ ἐκ βασιλίσσης Βερενίκης. Cette titulature entre bien dans les usages dégagés par l'étude de A. — Une mince remarque encore sur un des textes cités dans la même note ; au sujet du titre placé après le nom, A. ajoute : « peut-être Welles, p. 261, où je crois qu'après μεγάλου il faut restituer [βασιλέως] » ; on lit [Ἀν]τιόχου δὲ τοῦ μεγάλου et la ligne se termine là ; nous ne voyons pas la nécessité de l'addition du titre.

29. J. L. Tondriau, *The Review of Religion*, nov. 1948, 24-47 : *Comparisons and identifications of rulers with deities in the Hellenistic period*, esquisse les éléments de ce sujet pour les souverains hellénistiques et pour les empereurs romains ; les notes donnent une abondante bibliographie des études modernes qui y touchent. — Les « minor variants » énumérées p. 42 groupent des faits absolument différents les uns des autres, dont certains n'ont rien à voir avec l'assimilation à une divinité. Il y aurait beaucoup à élaguer et la « comparaison » à une divinité devrait être soigneusement distinguée de l'identification ; elle ne peut passer pour une forme de déification et il n'y a pas une « petite différence » entre les deux. P. 24, note 94, sur le mariage de la femme de l'archonte roi d'Athènes avec Dionysos (où il n'y a aucune trace de déification), c'est à Ad. Wilhelm qu'il faut renvoyer (cf. *Bull.* 1939, 38).

30. J. Tondriau, *Museon*, 61 (1948), 171-182 : *Souverains et souveraines séleucides en divinités*, dresse un relevé analogue à ceux qu'il a donnés précédemment pour les Lagides (*Bull.* 1949, 218). En définitive, les cas signalés sont rares, souvent peu sûrs, et empruntés presque tous aux monnaies.

31. Is. Lévy, *Collection Latomus*, II (1949), 183-184 : *Tétrarques et grands prêtres Ituréens*. Le titre de τετράρχης καὶ ἀρχιερεὺς que portent sur les monnaies les dynastes ituréens, Ptolémée, Lysanias et Zénodore doit leur venir de leurs prédécesseurs, les fonctionnaires séleucides, comme Ptolémée, fils de Thraseas qui, dans l'inscription *OGI*, n. 230 (cf. M. Holleaux, *Études*, III, 161, n. 6) était appelé στρατηγὸς καὶ ἀρχιερεὺς Συρίας Κοίλης καὶ Φοινίκης. Au temps des Ituréens

d'ailleurs « ἀρχιερεύς ne devait plus guère indiquer qu'une dignité nominale ».

32. M. Gelzer, *Gnomon* 1949, 20-25, dans un compte rendu du livre de S. Accame, *Il dominio romano in Grecia* (*Bull.* 1946-47, 32), discute notamment de l'auteur des lettres *IG*, VII, 2413-2414 aux Technites dionysiaques (L. Mummius avec Klaffenbach, plutôt que M. Livius Drusus avec Accame) et aussi de certains points du document relatif à Plarasa et Aphrodisias (non Aphrodisia comme écrit G.) *OGI*, 453.

33. Après la mort de Franz Cumont, mais entièrement rédigé par lui et même vu presque entièrement en épreuves, a paru son volume de synthèse, *Lux Perpetua* (Geuthner, 1949; 524 pp. in-8), où il a refondu son volume antérieur, bien moins ample, *Afterlife in Roman paganism* (1923).

34. L. Robert, *Hellenica*, VII, 74-81 : *Sur une monnaie de Synnada* (cf. VIII, 76-77), reprenant et complétant ses études de la *RA* et du tirage à part d'*Istros*, II (1936), 12-13 et 20, étudie le titre de τροφεύς sur les monnaies et dans les inscriptions à Synnada, à Histria, en Pisidie, en Bithynie et en Paphlagonie. Il traite aussi de ἀριστεύς et d'Ὀλύμπιος.

35. L. Robert, *ibid.*, 152-160 : *Bergers grecs*, corrigeant dans l'épitaphe de Thasos publiée *Études anatoliennes*, 369 (*IG*, XII *suppl.*, 45), l. 4, après révision de l'estampage, ἦμην en [πο]ιμήν, parle de la mention du métier de berger dans les inscriptions grecques. Elle est très rare; on la trouve dans des règlements religieux pour écarter les bergers du sanctuaire, pour indiquer les offrandes qu'ils feront, dans des arbitrages sur des contestations territoriales où l'on invoque leur témoignage, dans quelques dédicaces et quelques épitaphes; commentaire d'une épigramme de l'Anthologie, *AP*, VII, 657.

36. S. J. De Laet, *Portorium, Étude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire* (Bruges, 1949; 510 pp. in-8°), a l'occasion d'utiliser des documents grecs ou relatifs aux pays grecs. Ainsi pour le portorium sous la République (surtout pp. 89-96) [cf. S. Accame, ci-dessus n° 32]; sous l'Empire, surtout pour l'Asie (pp. 274-281), l'Égypte (302 sqq.), avec le tarif de Koptos, Palmyre et Doura-Europos (334 sqq.) et pour les *portoria* municipaux (353 sqq.). — Quelques menues remarques sur des documents grecs. P. 90, n. 6, la date et les restitutions de ces décrets d'Abdère ont été profondément modifiées par M. Holleaux et Ad. Wilhelm aux travaux desquels il est indispensable de se reporter (réédition de ceux de M. Holleaux, avec références complètes à ceux de Wilhelm et même extraits, dans *Études d'épigr. et d'histoire grecques*, I (1938), 277-284). — P. 278, n. 2, on ne voit pas ce qui autorise à dire que « les *stationarii* d'Éphèse étaient les chefs de la police locale » (cf. *BCH* 1928, 408, n. 3). — P. 280, il faut supprimer tout ce qui a été dit de Symé (cf. encore 378, note) : « L'une des deux inscriptions qui mentionnent le bureau de Iasos fut trouvée à Symè, une petite île au nord de Rhodes. C'est par erreur que Dessau (*ad Inscr. lat. sel.* 1862) prétend que cette inscription fut trouvée à Iasus et que le *CIL*, III, *ad* n. 7149, l'attribue à Rhodes (cf. Chapot, *Prov. rom. d'Asie*, p. 330). Il est donc possible, quoique pas absolument certain, qu'il y a eu un bureau douanier à Symè. Il est problable que Pulcher a érigé cette inscription à Symè au moment où, après avoir rempli une fonction subalterne au bureau de Symè, il allait quitter cette localité pour aller remplir les fonctions de *vilicus* à Iasos ». Mais,

outre que cette inscription est selon toute apparence l'épitaphe de Pulcher, le premier éditeur, D. Chaviaras de Symè (*Mouseion* de Smyrne, II (1878), 49, n. 276), atteste que l'inscription a été trouvée à Iasos (Asin) et portée de là à Symè (de même Cousin et Diehl, *BCH* 1886, 247, la publication citée par L., disent d'après leurs informateurs de Symè : « provient de la côte d'Asie »); on a eu de multiples témoignages sur la dispersion des pierres d'Iasos (rassemblés dans *Coll. Froehner*, 74); d'autre part, il y avait vers 1880-90 à Symè un groupe actif d'amis de l'antiquité et aussi de marchands d'antiquités et de fouilleurs clandestins, et on a de nombreux exemples de pierres portées alors à Symè de Rhodes, de Kasos, du Ténare, de Loryma, de Théangéla comme d'Iasos (rassemblés dans *Coll. Froehner*, 97-98, 100; *Rev. Phil.* 1939, 185, n. 9; on peut encore ajouter *SEG*, IV, 166, de Thyssanonte). — P. 340 et 421, nous ne croyons pas que la dédicace d'un πατὴρ κοινοῦ τῆς τριακάδος puisse être celle du « président d'une société vectigalienne affermant un *portorium* d'un trentième », malgré les nombreux commentateurs qui l'ont ainsi interprétée. — P. 462, n. 4, sur l'inscription byzantine de Beyrouth, cf. *Bull.* 1946-47, 207. — A propos des κοινωνοί, *socii*, signalons en passant une correction à faire à une inscription de Délos, où le terme a été pris pour un nom propre et où il s'agit des *socii* d'un impôt; dans une dédicace de compétaliastes figure Ἀλέξανδρος Κοινώνων Δέκ[μου], *BCH* 1899, 70, n. 15; J. Hatzfeld, *BCH* 1912, 28 (Κοινωνων étant lu de façon certaine et ne s'adaptant pas à un gentilice, H. suppose une faute de gravure); *Inscr. Délos*, 1764; nous proposons Ἀλέξανδρος κοινωνῶν δεκ[άτης], c'est-à-dire *Alexander, sociorum decumae (servus)*.

37. L. Robert, *Hellenica*, VII, 126-151 et 245 : *Monuments de gladiateurs dans l'Orient grec*, donne une nouvelle série d'additions à son volume. Nous signalons ici les monuments qui comportent des inscriptions, sans parler des reliefs anépigraphes, des monnaies, des mosaïques, des terres-cuites. — Une autre série dans *Hellenica*, VIII, chap. 3, pp. 39-72.

Voir n° 42.

Calendrier et chronologie. — Voir notamment nos 13, 61, 62, 75, 78, 79, 81, 114, 123, 124, 127, 153, 169, 238 et plusieurs travaux signalés dans la section « Prosopographie et titulature ».

38. **Langue et vocabulaire.** — E. Risch, *Museum Helveticum*, 6 (1949), 19-28 : *Altgriechische Dialektgeographie?*

39. M. Lejeune, *REA* 1949, 5-15 : *En marge d'inscriptions grecques dialectales*, VI, *Sur l'extension de H pour noter e long.*

40. D. J. Georgacas, *Cl. Phil.* 1948, 243-260 : *On the nominal endings* -ις, -ιν *in later Greek.*

41. Ernst Fraenkel, *Gnomon* 1949, 37-40, rend compte du « Konträrindex » (pour l'index de Locker, cf. *Bull.* 1948, 21) de C. D. Buck et W. Petersen, *A reverse index of Greek nouns and adjectives, arranged by terminations with brief historical introductions* (Univ. of Chicago Press et Cambridge Univ. Press, 1945, 765 pp.). Il y apporte quelques additions. Celle qui est tirée de l'épigraphie n'est pas heureuse; c'est le mot béotien πύας. « Neben griech. πο(ί)α (Gras, Futterkraut)... existiert in Böotien (Thespiä, Schwyzer, *Ex. ep.* 485, 1, 5, 12, 13, 15) das Maskulinum πύας (böot. υ aus οι), « mit Gras bewachsenes Stückland »

(vgl. zur Bedeutung ἐν ποίᾳ τινὶ καταχεῖσθαι...). Ich halte πύας für eine Maskulinisierung durch den Einfluss des synonymen λειμών ». Mais voici déjà assez longtemps que M. Feyel, *BCH* 1934, 501-505, a fait disparaître ce mot, car il a lu partout sur la pierre γύας, qui doit avoir le sens de parcelle enclose.

42. G. Redard, *Les noms grecs en* -της, -τις, *et principalement et* -ιτης, -ιτις, *Étude philologique et linguistique* (316 pp. in-8°; Paris, Klincksieck), consacre une étude approfondie à ce type de mots. Il classe un très abondant matériel sous les rubriques suivantes : πολίτης avec ses composés et les formations analogiques indiquant l'appartenance à un village, etc., τεχνίτης et les noms de métiers, les pierres, les plantes, les animaux, la boulangerie et la pâtisserie, les vins, les termes médicaux, termes variés, les ethniques et les toponymes, les anthroponymes (ces derniers, pp. 190-204, 257-258). Ce travail aboutit à une conclusion linguistique qui est préparée par une longue recherche philologique. Il sera précieux aux lexicographes, par ses amples dépouillements, par le rassemblement d'un matériel très dispersé, facile à retrouver ici, grâce à la fois au plan méthodique et aux index; pour chaque section, une introduction et des commentaires dégagent d'intéressantes conclusions. — Les inscriptions ont été utilisées dans tout le cours de l'ouvrage. Quelques menues notes de ce point de vue. P. 9 et 24, le faux mot π[ρο]αλιώτας, à Delphes, n'a plus à être mentionné, en face de la lecture de Bourguet πρ[ὸ Ἰτ]αλιωτᾶν. P. 22, dans l'inscription Le Bas-Wadd., 1534, qui doit provenir de Mysie, la traduction de χωρίτης par « habitant d'une ville de province » n'a pas de sens dans l'antiquité grecque ; le mot « bourg » n'est pas suffisamment explicite ; il faut dire « d'une agglomération qui n'a pas rang de ville » ; ce n'est pas employé « par opposition à κωμήτης, villageois » ; les deux mots sont analogues et nous ne pouvons pratiquement pas les distinguer. P. 37, le mot κραμβίτης, dans une inscription chrétienne de Thèbes de Phtiotide, ne nous paraît pas pouvoir être traduit comme on l'a déjà fait par « qui cultive des choux, etc.., fruitier » ; précisément, le classement de R. montre combien le mot serait isolé dans ce sens ; dans un article encore inédit, nous essayons de montrer qu'il s'agit d'un homme qui se nourrit de choux, d'un végétarien, et le mot se range en somme dans la très abondante série des termes en -ίτης désignant des « sectateurs » (pp. 214-222). P. 100, pour le vin φυγελίτης, R. a tort d'indiquer, à côté de Πύγελα, sur la côte d'Ionie, près d'Éphèse, le nom de Φύγελα comme non attesté ; au contraire, toutes les monnaies et la plupart des inscriptions donnent la forme Φύγελα, Φυγελεύς (cf. *Hellenica*, I, 124, n. 7; *Bull.* 1949, 135 ; *I. Priene*, 37, 120 ; ici, n° 141). P. 198, dans l'inscription *OGI*, 504, Αἰζανίτης est l'ethnique même d'Aizanoi, et non un anthroponyme tiré de l'ethnique. P. 203, en regard des formes Θιανδρίτης ou Θυανδρίτης, pour un dieu des Arabes, fournies par Marinos et Damascios, il faut signaler que tous les documents épigraphiques, assez nombreux, donnent Θεάνδριος, qu'une pierre magique porte Θέανδρος, et qu'en revanche une inscription mentionnant son sanctuaire appelle celui-ci Θεανδρίτιον (cf. *REG* 1936, 1-8 ; *Coll. Froehner*, 115, n. 3). — Ce qui nous retiendra surtout, ce sont les ethniques ; ils forment une partie considérable du livre (pp. 118-190, 253-257) et témoignent d'un gros travail. C'est surtout à leur sujet que l'on peut répéter ce que dit R., p. I : « Les travaux lexicographiques sont, comme l'a dit Meillet, des monstres

dévorants ». R. n'a pas prétendu en donner une liste exhaustive, il y a des omissions volontaires (p. 119); aussi ne nous attacherons-nous pas à signaler tel ou tel ethnique, mais nous présenterons quelques observations sur la méthode. — R. les a classés par régions, en s'excusant sur les erreurs possibles d'attribution. Signalons quelques-unes des erreurs géographiques à corriger. P. 168, en Ionie, pour Παννοκωμίτης et Πυθοκωμίτης dans *OGI*, 225, R. note : « ces deux villages étaient-ils bien en Ionie? »; certes non, ils étaient en Mysie, dans la région de l'Aisepos à l'ouest de Cyzique, comme cela est clairement expliqué par tous les éditeurs et commentateurs et dans les notes mêmes de *OGI*, 225 (édition plus complète dans Welles, *Royal correspondence*, n. 18-20). P. 212, Σπηλαίτης, épithète de dieux adorés dans « une grotte à Thémisonion (Parnasse), Paus. 10, 32, 5 ». Pausanias en parle dans une digression à propos de l'antre Corycien du Parnasse, mais il précise bien que Thémisonion est « en Phrygie, au-dessus de Laodicée »; c'est une ville aux confins de la Phrygie, de la Pisidie et de la Carie. P. 173, R. cite le *Caralitis palus* d'après Liv. 38, 15, 1, et rapproche le lac Κάραλις dans Strabon comme aussi la ville Κάραλλις ἡ Καράλλεια dans Et. Byz.; ce sont deux lacs situés en des régions très différentes, et il est probable que Tite Live a parlé d'un *Cabalitis palus* (cf. *Rev. Phil.* 1939, 181-182). P. 167, sous l'ethnique Διοσιερίτης, R. réunit des témoignages relatifs à deux villes différentes, l'une sur la côte d'Ionie près de Colophon, l'autre dans la vallée du Caystre (cf. *BCH* 1946, 520). P. 169, en Lydie, pour l'ethnique Φιλαδελφίτης, les deux références alléguées sont inexactes; en fait, il s'agit d'une tablette de momie, *Sammelbuch*, 5143, celle qui est alléguée p. 150 et qui mentionne un ethnique d'Égypte. P. 170, pour Λαγινίτης, etc., cf. L. Robert, *Études anatoliennes*, 556-557. — Certains ethniques sont à supprimer, parce qu'ils n'ont pas existé. P. 124, Βιαδινουπολίτης, dans l'inscription de Gytheion, *IG*, V 1, 1169, était bizarre et doit disparaître depuis l'étude de G. Klaffenbach, *Hermes* 1936, 118-120; au lieu du mot Βιαδινουπολείταν obtenu par corrections, K. a lu Βιάδα τοῦ πολείτα ἁμῶν. P. 166, les Τριμενοθουρῖται de Phrygie, cités d'après Ptolémée, V 2, 15 (13) ne sont qu'une erreur des manuscrits pour Γριμενοθυρῖται, cités, eux, p. 168, comme « peuple de Lydie (ou de Phrygie?) », d'après le même passage de Ptolémée, Tzetzès et Bürchner; ajoutons que l'ethnique des documents (monnaies) est toujours Γριμενοθυρεύς. P. 131, l'ethnique Παροικοπολίτης, dans Phlégon de Tralles, a été depuis longtemps (déjà Wesseling) corrigé en Παρθικοπολίτης, ethnique d'une ville de Macédoine fondée en l'honneur de Trajan le Parthique; cf. notamment P. Perdrizet, *BCH* 1900, 309 sqq.; P. Collart, *Philippes ville de Macédoine* (1937), 507, n. 1; pour la situation, cf. *Bull.* 1948, 112. P. 185, Ζανείτης, dans l'inscription de Mytilène *IG*, XII 2, 442, a été justement corrigé en (Α)ζανείτης (Aizanoi de Phrygie) par J. Zingerle, *Jahreshefte*, 30 (1937), *Beiblatt*, 167 (*IG*, XII *suppl.*, p. 28). Même page, Κροκοννασίτης, dans une inscription de Delphes citée d'après *Syllage*³, 239*a*, est une restitution, précisément pour les trois dernières lettres; E. Bourguet, *F. Delphes*, III 1, 497, a écrit Κροκοννάσι[οι], ce qui est confirmé par une inscription publiée par J. Bousquet (cf. *Bull.* 1943, 31). P. 168, en Ionie, supprimer la rubrique « Μηυσπολίτης *CIG* 4, 8947, probablement pour Μυουσπολίτης (?). cp. Μυοῦς πόλις Ἰωνίης St. B. qui donne, comme ethnique, Μυούσιος; voir Cousin, 176 ». Il s'agit d'une inscrip-

tion chrétienne sur un rocher du Sinaï, où Kirchhoff a suggéré de retrouver l'ethnique de Myos Hormos sur la côte de la mer Rouge. Rien à voir, en tout cas, avec Myonte d'Ionie, morte depuis des siècles (sur les ethniques de Myonte, cf. *Hellenica*, II, 71). P. 170, puisque pour Anaia de Carie (ou Ionie), R. cite Ἀναεῖτις νεῦς d'après Thucydide, 8, 61, il faut alléguer deux inscriptions helléniστiques de Samos qui donnent σῖτος ἐκ τῆς Ἀναιείτιδος χώρας (commodément dans *Sylloge*³, 976, 32) et κτήματα ἐν τῆι Ἀναΐτιδι χώραι (*SEG*, I, 366, l. 6). — R. a bien souligné le caractère de la documentation sur les ethniques fournie par Étienne de Byzance (p. 122 et 254). « La majorité des ethniques ici réunis ne sont attestés que chez des auteurs, avant tout chez Étienne de Byzance qui en a créé d'innombrables. Il n'a pas fait œuvre de géographe, ne l'oublions pas, mais de grammairien... C'est dire combien ses indications sont, pour l'historien et le géographe, sujettes à caution, et la nécessité de les éprouver par des documents objectifs : inscriptions officielles et surtout légendes de monnaies. Mais, pour les mêmes raisons qui le rendent ainsi suspect au géographe, ce témoignage est significatif au point de vue de la langue. Rien ne montre mieux la qualité universelle de -ίτης que l'utilisation mécanique qu'en fait Étienne de Byzance comme d'un véritable *chablon* ». — Tout de même, outre qu'Étienne de Byzance ne doit pas faire moins usage, un usage mécanique, de la formation des ethniques par -εύς ou -ιος ou -αῖος, son témoignage doit être pesé par le linguiste et le philologue aussi bien que par l'historien et le géographe. R. réunit sur les ethniques des témoignages de poids très différents, de valeur linguistique très diverse. De même qu'il y a une distinction nécessaire à faire entre l'ethnique porté par les citoyens d'une ville grecque et les ethniques attribués par les Grecs et les Romains aux peuples barbares, il y a toujours, au point de vue linguistique comme aux autres, une distinction capitale à faire entre, d'une part, l'usage officiel et courant d'un ethnique par les citoyens d'un état et, d'autre part, un ethnique imaginé par analogie, au courant de la plume, par un grammairien du vi^e^ siècle de notre ère, négligent et très pressé. Les références ne devraient pas être données pêle-mêle, mais toujours classées suivant le poids des témoignages. Il faudrait les répartir nettement en trois séries bien distinctes : d'abord les documents officiels, quand ils existent : en premier lieu les monnaies, en second lieu les inscriptions ; deuxième série, les historiens, etc. ; troisième série : Etienne de Byzance (ou la Souda, etc.). Les documents officiels doivent venir en tête, malgré la vieille routine philologique qui donne le pas aux textes « littéraires » (cf. *Hellenica*, II, 67) ; ils forment la catégorie la plus importante, beaucoup trop négligée. Disons même que souvent ces documents seront seuls nécessaires. Dans une étude comme celle de R., si telle forme d'ethnique est bien attestée par les monnaies ou les inscriptions et qu'elle se trouve aussi, seule, dans Etienne de Byzance, on devra tout simplement passer sous silence le « témoignage » d'Etienne de Byzance, qui est sans autorité. D'autre part, naturellement, si la forme d'ethnique fournie par Etienne de Byzance ou par un autre auteur (ainsi un ethnique en -ίτης) est contredite par des documents officiels (qui donneront par ex. -εύς ou -ιος), il faudrait absolument signaler ces documents et ces divergences ; par ex. pour Stiris et Hyampolis en Phocide (p. 126) et de très nombreux autres cas. Seule la hiérarchie des

documents mettra chaque question dans l'éclairage convenable. — Nous devons insister sur un point essentiel. Les monnaies jouent en cette question un rôle de premier ordre. Or il est extrêmement facile et rapide d'avoir là-dessus une documentation exacte ; il n'est que de dépouiller complètement le répertoire de Head, *Historia Numorum*[2] (1911). Il y a eu certes des ateliers nouveaux reconnus depuis cette publication, mais en très petit nombre, et un travail linguistique et philologique comme celui de R. aura là une base suffisante. Nous ne dirions pas la même chose s'il s'agissait de recherches historiques ou géographiques. R. cite l'ouvrage de Head un certain nombre de fois, mais nullement de façon systématique. Trop souvent, au lieu de voir cet ouvrage cité, on lit des renvois vieillis aux ouvrages de Mionnet, Sestini, Barthélémy, Rasche, à de vieux articles de Waddington ; c'est un fâcheux héritage des études lexicographiques précédentes et, avant tout, du dictionnaire de Pape-Benseler, cette ruine dangereuse. Ces références sont au moins inutiles ; exemple : R. cite encore Mionnet pour les Ἀττασεῖται de Mysie (p. 166) avant H. von Fritze, *Die antiken Münzen Mysiens* (1913), qui établit le corpus complet rigoureusement critique de ce monnayage. Ces références donnent une information très vieillie et insuffisante, même si l'ethnique n'est pas faux ; des ouvrages plus récents permettraient au lecteur, s'il le désire, d'avoir une information beaucoup plus riche et plus sûre sur la ville, sa situation, etc , ce qui n'est jamais inutile ; *Wörter und Sachen* ; exemple : Σεβαστοπολίτης de Carie, allégué d'après « Waddington, *Rev. Num.* 1851, p. 247, cité par G. Meyer, 168 » ; on apprendra davantage dans Head et dans le corpus des monnaies et des inscriptions de la ville publié par L. Robert, *Études Anatoliennes*, 330-362. Surtout ces vieux auteurs sont naturellement pleins d'erreurs aujourd'hui corrigées, erreurs d'attribution, erreurs de lecture ; ces erreurs continuent à se propager à travers les travaux lexicographiques, chiendent indestructible. Quel serait le genre de profit à retirer par R. d'un dépouillement méthodique du répertoire de Head? Sûreté de la documentation. Exemple : P. 168, pour Mastaura de Lydie, R. écrit : « Μασταυρίτης, -εύς St. B., -είτης monnaie chez Müller, *Denkm. der Kunst*, II, n. 883 (Pape-Benseler) ». Etienne de Byzance dit en effet : τὸ ἐθνικὸν Μασταυρεὺς ὡς Πηγασεύς, εἴρηται καὶ Μασταυρίτης. La valeur de cette phrase ne peut être appréciée justement si l'on croit qu'il y a, à l'appui de la seconde forme d'ethnique produite par Etienne de Byzance, une monnaie qui semble isolée et peut être suspecte. La consultation de Head montre l'existence d'un monnayage avec d'assez nombreux types, allant de Tibère à Valérien, qui ne connaît pas d'autre ethnique que Μασταυρῖται, Μασταυρεῖται. Ajoutons qu'une inscription de Mastaura, une de Nysa et une de Sardes donnent toutes l'ethnique Μασταυρείτης. Monnaies et inscriptions feront pour R. une solide rubrique Μασταυρείτης et on laissera tomber aussi bien le Μασταυρεύς (inexact) que le Μασταυρίτης (exact) d'Etienne de Byzance. De même, pour citer seulement deux autres cas, en Carie, les ethniques Κυίτης et Γορδιοτειχίτης (p. 170), cités seulement d'après Etienne de Byzance, donc pas assurés, le seront d'après le monnayage de ces deux villes et d'après les inscriptions de Kys. Quand il y a une documentation officielle, qu'elle contredise Etienne de Byzance ou qu'elle le confirme, le témoignage du grammairien est sans intérêt. — R. cite quelques ethniques grecs avec un astérisque, parce que leur forme

grecque ne serait pas attestée et qu'ils ne seraient connus que par la transcription latine de Pline l'Ancien ou d'un document d'un concile chrétien. Exemples : Head montrera qu'on a un monnayage des Πιονῖται (Mysie), des Βριουλεῖται (Lydie), des Ἰουλιοπολεῖται (Bithynie) et Pline devra disparaître ainsi que l'astérisque devant ces documents de bon aloi. — Elimination d'erreurs et d'ethniques qui n'ont jamais existé. Exemple : p. 169, invoquant Sestini et Rasche, d'après Pape-Benseler, R. donne comme l'ethnique de la ville de Nakrasa-Nakrasos-Akrasos à la fois Νακρασίτης (monnaies, inscriptions), Νακρασεύς (Et. Byz. et monnaies), Ἀκρασίτης (monnaies). Head seul suffira à montrer qu'il y a deux villes : Nakrasa avec les ethniques Νακρασίτης (ou εἴτης) « down to the time of the Antonines, later Νακρασεύς », — et Akrasos, avec le seul ethnique Ἀκρασιώτης; des inscriptions sont d'accord avec les monnaies. Un autre exemple : p. 170, en Grande-Phrygie, « Σαληνείτης (cf. Σίλα, à la frontière de Carie et de Pisidie), — ός, monnaie chez Barthélémy, *Numismat. ancienne* (Kumanudis ap. Pape-Benseler) »; Σαληνείτης n'existe plus, et Σαληνός est l'ethnique constant de Sala, ville sur les confins de la Lydie et de la Phrygie. — P. 170, à l'appui de l'ethnique Εὐθηνίτης en Carie, R. cite, sans références, les « monnaies »; il n'y en a pas; les inscriptions citées par R. assurent d'ailleurs la forme. — Le recours à la numismatique, le classement des documents montreront la singularité d'une forme. Exemple :p. 173, en Pisidie, R. cite Σελγείτης d'après *CIG*, 4287, et Σελγεύς d'après « Polybe, Strabon, Arrien, Denys le Périégète, Etienne de Byzance, etc. », Σέλγιος d'après l'Etym. Magnum. Le caractère aberrant de l'épitaphe de Lycie donnant Σελγε(ί)της apparaît bien mieux si l'on dit que les monnaies de la ville et les inscriptions trouvées sur place et, à l'exception de celle-ci, celles qui ont été trouvées en assez grand nombre à l'étranger donnent Σελγεύς; les témoignages présentés par R. feraient penser qu'il y a divergence entre un document officiel d'une part et les textes des historiens et des compilateurs, d'autre part. — Cette série de remarques ne doit pas donner à croire que nous jugeons défavorablement le livre de R. Si nous le pensions, nous le dirions. Nous croyons, au contraire, qu'à l'exception de ce chapitre il rendra de grands services et que d'autre part les multiples remarques que nous aurions à faire sur les ethniques ne changeraient rien aux positions linguistiques et aux conclusions sur l'emploi du suffixe -ίτης. L'auteur aurait pu sans doute esquiver le gros travail qu'il a fait en ce chapitre en marquant simplement que les ethniques en ίτης étaient très fréquents. Nous avons cru devoir présenter ces remarques sur les ethniques, parce qu'elles posent trois questions de méthode et d'organisation du travail. D'abord, la préoccupation constante de la valeur des sources n'est pas moins nécessaire au philologue qu'à l'historien qui, selon une jolie formule de Marc Bloch, ne se demande pas d'abord « que savons-nous? », mais « comment savons-nous? ». En second lieu, presque personne ne peut négliger une initiation à des disciplines telles que l'épigraphie, la papyrologie, la numismatique; dans le cas présent d'ailleurs, il était facile de s'abreuver à des sources numismatiques pures et non à des eaux troubles et vaseuses; il suffisait d'une heure pour être orienté utilement; pour l'usage des inscriptions, l'initiation était plus longue. On ne peut laisser de côté, comme un travail de spécialistes, la connaissance personnelle de documents qui, en fait,

renouvellent presque partout notre science de l'antiquité. Nous avons eu trop souvent l'occasion de le marquer dans ce *Bulletin*, par exemple à propos d'articles du Pauly-Wissowa. Beaucoup prennent encore au sérieux l'écriteau fallacieux « sciences auxiliaires ». Comme dit H. Bengtson, dans une excellente *Einführung in die Alte Geschichte* (185 pp. in-8°; Biederstein, 1949, München), qui n'est pas surchargée d'un fardeau bibliographique nuisible aux étudiants, au cours du XIX^e^ siècle, l'épigraphie, la papyrologie et la numismatique ont été constituées « als besondere « Grundwissenschaften » der Alten Geschichte, die dadurch eine wichtige Bedeutung erlangt haben, dass sie der Forschung ständig neues Material zur Verfügung stellen; die früher für diese Zweige der Altertumswissenschaft gebräuchliche Bezeichnung « Hilfswissenschaften » ist irreführend; sie sollte endgültig aus der wissenschaftlichen Terminologie verschwinden » (p. 112). La troisième remarque concerne la méthode du dépouillement. Le travail en numismatique, comme aussi en épigraphie, est assez avancé pour qu'on puisse procéder autrement que n'a fait R. Il aurait dû abandonner la documentation de Mionnet, Barthélémy, Ottfried Müller, et tout ce à quoi le renvoyait Pape-Benseler, et il devait laisser de côté Pape-Benseler. Il dit de ce dernier ouvrage (p. 118) : « références à des éditions vieillies, parfois peu précises, sinon contradictoires; elles ont été corrigées dans la mesure du possible, mais elles n'ont malheureusement pu être toutes contrôlées et mises à jour, ce dont nous nous excusons ». Ce dictionnaire vieilli fait absorber au lecteur plus de toxines que de vitamines et il ne peut être utilisé sans trop de danger que par qui connaît à fond la matière et les sources; on peut dire qu'en ce qui concerne les inscriptions et les monnaies il ne livre rien qui ne soit dans les publications modernes, et il le livre avec des erreurs innombrables. Il ne fallait pas partir de ce recueil et essayer de le compléter; la vérification demandait plus de temps et beaucoup plus de savoir qu'un travail conduit indépendamment de ce dangereux guide, qui menait à travers marécages et chausse-trappes bien plus que sur le sol ferme et sûr. Laissant à leur destin les vieilles compilations lexicographiques sur les toponymes (et la thèse de G. Cousin, *De urbibus quarum nominibus vocabulum* πολις *finem faciebat*, doit compter dans ces vieilleries, bien qu'elle ait paru en 1904), il fallait partir des publications critiques modernes que nous possédons tout de même en assez grande abondance et ne remonter qu'exceptionnellement et avec précaution au Pape-Benseler, bien que ce dictionnaire n'ait pas été remplacé en tant que tel. Le poids du passé est lourd en lexicographie; il est compensé par des avantages quand il s'agit de textes littéraires, où le Thesaurus grec et Du Cange ont encore beaucoup à nous apprendre; quand il s'agit de documents « archéologiques », où la proportion de ce qui était anciennement connu et dès lors justement interprété est faible, il faut tailler dans le neuf.

43. O. A. W. Dilke, *ABS*, 43 (1948), 125-192 : *The Greek theatre cavea*. Cette étude d'architecture a recours à l'occasion aux inscriptions. P. 130, les termes relatifs à des parties de la cavea : ἐπιθέατρον, δίοδος, διάζωμα, κερκίς, πάροδος; le sens de πάροδος dans les inscriptions d'Iasos, que D. juge obscur (cf. n° 27), a été élucidé par Ad. Wilhelm, *Anatolian Studies Ramsay* (1923), 435-439. P. 181-185, inscriptions marquant les places réservées à des groupes.

44. M. N. Tod, *Class. Quarterly*, 43 (1949), 105-112 : *Greek record-keeping and record-breaking*, réunit de nombreux témoignages sur l'ardeur des Grecs à signaler leurs records dans les concours, dans la mesure où ils pouvaient le faire sans moyen précis de mesurer le temps. A l'époque classique, on a surtout des épigrammes, notamment à Olympie (ainsi *I. Olympia*, 160, 170, 184), à Delphes (ainsi pour Théogénès de Thasos, *Sylloge*³, 36, note 2) ou à Sparte pour Damonon (*IG*, V 1, 213); caractéristiques sont les textes relatifs aux victoires hippiques d'Alcibiade. Pour l'époque impériale, T. réunit un choix abondant d'exemples des formules indiquant des records, et notamment des mots εἷς, πρῶτος, μόνος καὶ πρῶτος, πρῶτος τῶν ἀπ' αἰῶνος, etc.

45. E. Bickerman, *Harvard Theol.* 1949, 109-124 : *The name of Christians*, étudiant la phrase des Actes des Apôtres, 11, 26, montre que χρηματίζειν ne peut signifier « être appelé, recevoir le nom de », mais « prendre le nom de, la qualification légale de », et il réunit de nombreux exemples de ce sens dans les inscriptions, les papyrus, les auteurs profanes et chrétiens. Remarques sur les substantifs et adjectifs grecs avec la terminaison latine — *ianus*, du type Χαραχιανός, Σεβαζιανός, etc. — Signalons ici la note de H. C. Youtie, *Trans. Am.* 78 (1947), 120-122, sur les Δορυφοριανοί dans un papyrus : non pas soldats (Gundel), mais cultivateurs de l'οὐσία de Doryphoros.

46. H. R. Immerwahr, *Trans. Am.*, 79 (1948), 184-190 : *An Athenian wineshop*, en partant d'une coupe de Douris qui porte l'inscription τριχότυλος, étudie les deux sens de cet adjectif : de la contenance de 3 cotyles, et vin dont 3 cotyles se vendent une obole. Commentaires sur Aristophane, *Thesmoph.*, 741-747, sur les prix du vin, sur le mode de dégustation et le rôle de l'éponge.

47. G. Downey, *Byzantion*, 18 (1946-48), 99-118 : *Byzantine architects, their training and methods*. Intéressante étude sur l'emploi des termes μηχανικός (μηχανικοποιός), ἀρχιτέκτων à l'époque byzantine. Un passage de Pappus d'Alexandrie (éd. Hultsch, III, p. 1022-1024 ; D. l'étudie aussi dans *Isis*, 38 (1948), 197-200 : *Pappus of Alexandria on architectural studies*) donne en détail le programme des études de « mécanique », et montre qu'il englobe l'entraînement nécessaire à un architecte ; en somme, l'ἀρχιτέκτων n'a qu'une partie des connaissances du μηχανικός. Utilisant les textes (ainsi Procope) et les inscriptions, D. montre qu'à l'époque de Procope et déjà sous Constantin, comme au temps de Pappus, la situation de l'ἀρχιτέκτων était inférieure à celle du μηχανικός, alors qu'à l'époque de Trajan l'architecte a le plus haut rang dans sa profession. D. indique l'évolution dans la construction que marque ce changement. Il réunit les témoignages sur l'activité proprement mathématique des constructeurs de Sainte-Sophie, Isidore de Milet et Anthemios de Tralles. D. termine en étudiant la question des plans et des dessins chez les architectes byzantins (plan, élévation et projection).

48. A. Frolow, *Bull. Études Orientales Inst. Damas*, 11 (1945-46), 121-130 : *Le peintre Thomas de Damas et les mosaïques du Saint-Sépulchre*, a l'occasion d'interpréter l'hapax ὑελουργία comme s'appliquant à des mosaïques ; il rappelle les termes désignant les mosaïstes.

Voir notamment nos 13, 49, 112, 114, 120, 129, 151, 158, 162, 171, 204, 208, 209.

49. **Onomastique.** — Ion I. Russu, *Dacia*, 11-12 (1945-1947), 269-270 : *Notes*

épigraphiques, I, corrige des noms de personnes dans des inscriptions latines ou grecques de *Thrace* et de *Macédoine*. — N. 5 : dans *Bull.* 1939, 191, supplée το[ῦ] ἑτα[ί]ρου. Le Τουετα-ου de Kazarow avait été « admis par Flacelière-Robert ». Disons qu'il avait été « reproduit » par les auteurs du *Bulletin*. Faut-il dire que ceux-ci ne peuvent songer à étudier et à vérifier toutes les inscriptions publiées chaque année dans le monde entier et qu'ils analysent de leur mieux ? S'ils apportent aussitôt un certain nombre de corrections et d'observations, peut-on leur demander de tout corriger ? Parce qu'ils ont reproduit la lecture d'un éditeur, on ne peut en conclure qu'ils la garantissent. En tout cas, la lecture τοῦ ἑταίρου avait déjà été faite par G. Daux, *RA* 1940, I, 249 et *REG* 1941, 225 et signalée *Bull.* 1942, 100. — N. 6. Dans la dédicace Kazarow, *Denkmäler thrak. Reiters*, n. 236, au lieu de Μούκιος Δινκεντουράνεο(ς) θεῷ, R. retrouve des titres en abrégé et lit : Μούκι(ος), ὀρδιν(ᾶτος) κεντουρ(ίων) (*ordinatus centurio*) ἀνέθ(ηκεν) θεῷ. — N. 7. Dans le fragment de dédicace *ibid.*, n. 1093, au lieu des noms : ...ωρ Δίνατος, R. reconnaît aussi *ordinatus* : ὠρδινᾶτος. — N. 8. Dédicace à Asklépios de Glava Panega *Izv. Muz. Sofia*, I (1907), 33-35, n. 1 : Ἰούλιος Κένσου, R. suppose une erreur de lecture ou de gravure pour Κέλσου. — N. 9. Dans une inscription de *Serrès*, R. lit τοῦ πρὶν Λουκίου, comme dans *Bull.* 1948, 106. — N. 9. Dans l'épitaphe de *Stobi* Dimitsas, *Makedonia*, n. 301, R. corrige Παψαεῖνας en Παυλεῖνας. Cette correction est confirmée et rendue inutile par une copie que R. n'a pas connue : *Ath. Mitt.* 50 (1925), 134-135. Il n'y a pas eu de faute du graveur ; les exemples cités, d'après Zingerle, de la confusion entre *psi* et *upsilon* sont en partie sujets à caution ; pour Παυταλιώτης, cf. L. Robert, *Études épigr. et philol.*, 250. — N. 11. L'interprétation de Ξαιβήρας par Σεβήρας dans une inscription de *Thasos* était déjà proposée par Nesselhauf dans *IG*, XII *suppl.*, 500. — N. 12. Dans la liste des théorodoques de *Delphes*, le nom du père du théorodoque de Moryllos « Α παίου doit être lu Ἀ[ρ]πάλου, le nom grec et macédonien ». R. ne pourrait écrire cela que s'il avait vérifié la lecture sur la pierre ou sur un estampage ; il devrait dire du moins : « doit être corrigé ». Car c'est une correction assez dure à la lecture de A. Plassart, qui a publié avec grand soin cette liste et qui, s'il note : « la seconde lettre du patronymique est Λ ou Ρ », ne manifeste aucune hésitation sur la cinquième lettre.

50. J. Tondriau, *REA* 1948, 49-54 : *La tryphé, philosophie royale ptolémaïque*, traite du surnom Tryphon porté par des souverains lagides et des noms Tryphon et Tryphaina à la cour des Ptolémées, insiste sur le sens favorable, non péjoratif, qu'a revêtu le mot τρυφή en un certain nombre de cas, et la Τρυφή comme idéal de vie, comme « philosophie royale [des Ptolémées] du mieux-vivre ».

Voir notamment nos 25, 42, 100, 114, 127, 129, 132, 135, 141, 148, 159, 165, 170, 183, 204, 222.

51. **Prosopographie et titulature.** — Helen Pope, *Foreigners in Attic inscriptions* (Philadelphia Pa., 1947), 167 pp. in-8°. Prosopographie, classée par ordre alphabétique des villes d'origine. La typographie est inutilement espacée, au plus 10 noms par page. « To promote clarity and practical usefulness [?] this prosopography omits the thousand of sepulchral inscriptions, the nume-

rous Roman names » etc. (p. v). On regrette fort l'absence des étrangers si nombreux connus par les épitaphes qui sont souvent, à ce point de vue, très intéressantes ; on se console en pensant que, dans le volume des *IG*, II² qui contient les épitaphes, les épitaphes des étrangers sont classées par ethniques et selon l'ordre alphabétique de ceux-ci. « Many Thessalians are listed under the names of small villages » (p. vi) ; c'est toujours la même confusion entre l'importance numérique d'une agglomération et son caractère de πόλις ; ce ne sont jamais des « villages », grands ou petits, qu'indiquent les ethniques thessaliens comme Γυρτώνιος ou Γομφεύς, mais des *villes*. De même pour Ἰουλιῆται (P. écrit Ἰῆται) ou Καρθαιεῖς en face de Κεῖος. La comparaison avec la situation moderne (« Even today a Greek's Πατρίδα is his own home town ») n'a aucun sens. — P. 108, dans *IG*, II², 1009, 105, col. 4, l'éphèbe Εὔμηλος Ἀρίστωνος ne doit pas être un Cilicien Μα[λλώτης] (*IG* et Pope), mais, nous pensons pouvoir le montrer, un Pamphylien Μα[γυδεύς].

52. T. R. S. Broughton, *Trans. Am.*, 79 (1948), 63-78 : *More notes on Roman magistrature*. Les deux premières de ces quatre notes intéressent la Grèce. 1, pp. 63-67. *A legateship of Julius Caesar*. Dans le décret de Gythion pour les Cloatii (*Sylloge*³, 748), le Γάιος Ἰούλιος πρεσβευτής est bien César lui-même ; B. insère le fait de sa présence en Grèce en 73, sous les ordres de M. Antonius Creticus, dans son activité entre 75 et 72. — 2, pp. 67-73. *The governors of Asia from 74 to 58 B. C.* B. apporte ces modifications aux listes de Waddington et de Chapot : 68-67, P. Cornelius Dolabella ; 67-66, L. Manlius Torquatus ; 66-65, T. Aufidius ; 65-64, P. Varinius ; pas de gouvernement de Q. Voconius Naso. Discussion sur le titre porté par chacun des gouverneurs. Pour la période antérieure, observations sur la date des proconsulats de Q. Mucius Scaevola, du père de César ; sans doute pas de gouvernement de Rutilius Rufus. Cn. Asinius n'est pas à placer entre 79 et 76, mais dans la période du second triumvirat.

53. Mary W. Singer, *Trans. Am.*, 79 (1948), 268-274 : *The problem of Octavia Minor and Octavia Major*, utilise et discute l'inscription honorifique de Pergame *OGI*, 462 ; *IGR*, IV, 323.

54. Dans le volume IV du *Dizionario Epigrafico* commencé par E. De Ruggiero et dont la publication a repris après la dernière guerre, G. M. Bersanetti, pp. 527-537, traite du *legatus pro praetore* à l'époque impériale, soit légat du proconsul, soit légat impérial. Les titres et leurs variantes, en grec comme en latin, sont classés, et les textes sont cités.

55. L. R. Taylor et T. R. S. Broughton, *Memoirs Amer. Acad. in Rome*, 19 (1949), 1-14 : *The order of the consuls' names in the yearly lists.*

56. M. Hammond, *Memoirs Amer. Acad. in Rome*, 19 (1949), 35-76 : *The tribunician day from Domitian through Antoninus : a reëxamination.* H. discute notamment la lettre de Marc-Aurèle aux mystes dionysiaques de Smyrne (*IGR*, IV, 1399 ; *Sylloge*³, 851).

57. A. A. Boyce, *AJA* 1949, 337-344 : *The twelfth imperial acclamation of Septimius Severus.*

58. G. M. Bersanetti, *Epigrafica*, 9 (1947 ; paru en 1949), *Note storico-epigrafiche.* Pp. 56-61 : *1, L'a studiis fu anche centenarius?* La conclusion de cette étude où B. utilise l'inscription grecque de Rome *IG*, XIV, 1085 (*OGI*, 679), est

la suivante : « Le chef du bureau *a studiis*, tant qu'il eut le titre de *procurator*, était *centenarius*; Saturninus [inscr. de Pheradi Majus, Merlin, *Inscr. lat. Tunisie*, 250] et Hermogenes [inscr. d'Ostie *CIL*, XIV, 5340] ont donc dû entrer dans le bureau, pour lequel est attestée aussi l'existence de subalternes, comme *sexagenarii* et être ensuite promus à la direction du bureau, devenant ainsi *centenarii*. Ensuite, l'*a studiis*, quand il reçut le titre de *magister*, passa probablement dans la classe des *ducenarii*, pour monter enfin au grade de *trecenarius* quand, au début du IVe s., il devint *magister studiorum* ».

Voir nos 28, 80, 81, 82, 110, 124, 127, 155.

ATTIQUE

59. Les inscriptions antérieures à 403, publiées ou corrigées de 1927 à 1947, sont réunies dans le volume X du *Supplementum Epigraphicum Graecum* rédigé par J. J. E. Hondius et A. Raubitschek (n° 2).

60. F. Jacoby, *Atthis, The local chronicles of Ancient Athens* (431 pp. in-8; Oxford, Clarendon Press, 1949). Dans ce livre très important pour l'historiographie et l'histoire, et dont les idées sont présentées de façon vigoureuse et décidée, nous ne pouvons signaler ici que ce qui touche spécialement aux inscriptions, surtout l'étude sur les « exégètes » attiques, avec reproduction des textes épigraphiques (pp. 8 sqq., 236 sqq., 399); ajouter les mentions des exégètes et des devins dans le décret de l'époque impériale J. H. Oliver, *The Sacred Gerousia* (*Hesperia Suppl.* VI, 1941, n. 31 ; cf. *ibid.*, pp. 134-135).

61. Compte rendu détaillé de l'ouvrage de Pritchett et Neugebauer, *The calendars of Athens* (*Bull.* 1949, 35) par G. Klaffenbach, *Gnomon*, 21 (1949), 129-135, qui se rallie sans réserves aux conclusions des auteurs et expose clairement leur méthode et leurs résultats ; il communique plusieurs révisions d'estampages et discute de la façon de compter les jours μετ' εἰκάδας. Cf. aussi A. G. Woodhead, *AJA* 1949, 322-323 ; M. Mc Gregor, *AJPh.* 1949, 422-425 ; A. M. Woodward, *JHS*, 68 (1948), 165-166.

62. T. J. Cadoux, *JHS*, 68 (1948), 70-123 : *The Athenians archons from Kreon to Hypsichides*, de 682-81 (?) à 481-80.

Voir n° 51.

63. *Athènes.* — A. E. Raubitschek, *Dedications from the Athenian Akropolis, A catalogue of the inscriptions of the sixth and fifth centuries B. C., edited with the collaboration of Lilian H. Jeffery* (545 pp. in-4°; Cambridge, Mass. 1949). Le principe de classement a été fourni par les formes des monuments. Les principales catégories sont les suivantes : colonnes (cannelées, non cannelées, sans chapiteaux séparés, avec chapiteaux ronds à inscriptions), bases peu élevées (rectangulaires pour statues de marbre et pour statues de bronze, avec moulures, bases circulaires, grandes bases), piliers (monolithes avec inscription horizontale sur le chapiteau ou avec inscription verticale sur le fût ; piliers avec statues de bronze, de marbre ; piliers supportant des reliefs; bases pour piliers; petites bases), supports pour trépieds et vases de bronze, stèles et autels, vasques de marbre. Ainsi, pp. 1-418, est donnée l'édition de tous les monuments inscrits. C'est le résultat d'un grand travail qui a réussi à grouper beaucoup de fragments jusqu'ici isolés; les premiers articles de R. sur ces

monuments avaient montré tout ce qu'on pouvait en attendre. Comme il est indispensable pour ce genre de documents, chaque monument est représenté en de belles photographies ; parfois de soigneux fac-similés. — Après ce Corpus, R. étudie : les formules des dédicaces (en prose ou en vers ; pp. 419-432), la gravure (pp. 433-453) ; après quelques développements sur les inscriptions de l'Acropole au point de vue historique (inscriptions « historiques », les dédicants, emploi des patronymiques et des démotiques ; pp. 455-478), il donne des commentaires archéologiques sur les sculpteurs, classés par ordre alphabétique au nombre de 29 (pp. 479-525). Suivent les index et les tables de concordance. — Les mérites de ce Corpus épigraphique et archéologique sont apparents. Sans vouloir les diminuer, nous nous permettrons de répéter une fois de plus que les lemmes d'une édition scientifique ne doivent pas tout mettre sur le même plan, qu'un lemme doit être composé de façon à distinguer aussitôt le rapport entre les diverses éditions, celles qui ont comporté un examen direct et les autres ; à ce point de vue, des lemmes comme ceux-ci marquent un recul très net en comparaison des méthodes employées dans les *Sylloge* de Dittenberger et de Hiller von Gaertringen et dans les *IG*. Ces « bibliographies écrasantes » (cf. P. Roussel, *REA* 1941, 305-306) pourraient être allégées d'éléments entièrement inutiles, éclairées par un ordre génétique et par de brèves indications. L'éditeur et rédacteur du lemme ne doit pas enfiler, mais choisir, peser et composer. Plus s'accroît avec le temps la production scientifique et s'accumulent les références, plus impérieux est le devoir de composition et de critique, si nous ne voulons pas voir nos sciences s'écrouler sous un vrai fardeau.

64. Nous n'avons pas encore vu l'ouvrage de Meritt, Wade-Gery et Mc Gregor, *The Athenian tribute lists, Volume II*, paru en 1949, et qui semble consister en additions et corrections au volume I, l'étude historique étant reportée du tome II au tome III. Dans la lenteur actuelle des relations commerciales, le volume, que nous avions commandé dès juin 1949, ne nous est pas encore parvenu en mai 1950.

65. E. Schweigert, *AJA* 1949, 266-268 : *The Xanthippos ostracon*, revient sur le curieux ostrakon *Bull.* 1949, 37. Il considère πρυτανειον « comme le génitif pluriel de πρύτανις avec *iota* inséré *metri causa* ». Ainsi « Xanthippos devient un « fléau des chefs » (curse of the leaders), usage poétique commun ». Un *leader* qu'attaqua spécialement Xanthippos était Miltiade (cf. Herod., VI, 136). « Nous pouvons supposer que l'ostraciseur était un militaire partisan de Miltiade ». Schw. traduit : « The sherd assents that Xanthippos, the son of Arriphron and a curse of the leaders, has been especially harmful ». — Ad. Wilhelm, *Anz. Akad. Wien* 1949, 237-243 : *Zum Ostrakismos des Xanthippos, des Vaters des Perikles*, réfute l'interprétation de Raubitschek et écarte sans débat celle de Broneer. Il voit dans πρυτανειον le génitif πρυτάνειων, prononciation et graphie de πρυτάνεων, et dans ἀλειτερον un génitif pluriel se rapportant à ce mot ; il rattache ces génitifs au superlatif μάλιστα et ἀδικεῖν n'a pas besoin de complément. Ainsi « cet ostracon déclare que Xanthippos est le plus coupable des maudits prytanes » ; transcription en écriture plus récente Ξάνθ[ιππον τόδε] φησιν ἀλειτηρῶν πρυτάνεων | τοὔστραχ[ον Ἀρρί]φρονος παῖδα μάλιστ' ἀδικεῖν. On ne peut conjecturer quels actes ont fourni l'occasion de cette déclaration.

66. E. Vanderpool, *Hesperia, Suppl.* VIII, 394-412 : *Some ostraka from Athenian Agora*, publie 22 ostraka concernant des Athéniens inconnus par ailleurs ; pour quelques-uns, il propose avec réserve une identification, par exemple Charias de Paiania qui pourrait être l'archonte de 415-414 ; Eukratès qui pourrait être le père du Diodotos qui parla en faveur des Mytiléniens en 427 a. C. (Thucydide, III, 42 sqq.) ; Melanthios, fils de Phalanthos, peut-être le chef des 20 vaisseaux athéniens qui naviguèrent vers Milet en 498 a. C. pour appuyer la révolte ionienne. — P. 405-408, V. donne la photographie de l'ostrakon avec le nom Pisistratos signalé dans un rapport de fouille *Hesperia*, VII (1938), 361, utilisé par B. D. Meritt et M. Guarducci (cf. *Bull.* 1944, 55) dans leur recherche pour déterminer la date de l'archontat de Pisistrate le Jeune ; V. pense que cet ostrakon concerne Pisistrate le tyran. — P. 408-411, V. donne, avec bibliographie critique, une liste des ostraka publiés. Grâce aux fouilles de l'Agora, du versant nord de l'Acropole et du Céramique, on avait, en 1946, 973 ostraka au lieu de 62 qui étaient connus lors de la seconde édition de *L'ostracisme athénien* de J. Carcopino ; la campagne de 1947 en a livré 524 en plus. — Voir n° 20.

67. R. Meiggs, *Cl. Rev.*, 63 (1949), 9-12 : *A note on Athenian imperialism*. M. rappelle des décrets attiques du v^e^ siècle où Ad. Wilhelm a restitué les formules par lesquelles le meurtre d'un proxène athénien est puni comme celui d'un citoyen athénien (cf. *Attische Urkunden*, IV, pp. 19-24, 27, 29, 35, 37-38, 40). Il insiste sur *IG*, I², 28 et 38, qui prévoient une amende de cinq talents pour la ville où a lieu le meurtre ; il pense que « it is probable that a more direct reference to this penalty should be seen in a passage of Aristophanes' *Peace* (164-172) which has puzzled the commentators », et ce passage confirme la restitution de Wilhelm. Il a malheureusement échappé à M. que le passage d'Aristophane avait été, il y a déjà assez longtemps, expliqué ainsi et utilisé d'accord avec la formule du décret attique par P. Roussel, dans un article *REA* 1933, 385-386, qui a pour titre bien clair : *L'amende de Chios* (*Aristophane, Paix, v. 169-172*). Selon M., la loi en question ne serait sans doute pas postérieure à 445.

68. A. G. Woodhead, *Hesperia* 1949, 78-83 : *IG, I², 95 and the ostracism of Hyperbolus*. Dans le fragment de décret *IG*, I², 95, W. propose une nouvelle lecture de la l. 3 : τὰ δημιόπ[ρατ]α, au lieu de δημιορ[γικά] ; il s'agirait de biens confisqués à tort et vendus, que l'on rendrait à leurs propriétaires, de citoyens honorés pour avoir dénoncé cette illégalité et à qui on verserait des μήνυτρα ; restitutions aux l. 3-4 : [-ἔναι δὲ μένυτρα ἐκ δεμο]σίο. Large restitution du texte ; W. reconnaît qu'elle est « highly conjectural » ; nous dirions volontiers qu'elle est parfaitement arbitraire, qu'elle n'est pas soutenue par des parallèles et qu'on ne peut rien construire sur ces fantaisies. W. date ce décret de la 10^e^ prytanie de 418-417. Or, l. 6, on lit : *hυπέρβολος εἶπε* ; la restitution du décret par W., si on l'accepte, ne permet pas de dater l'ostracisme d'Hyperbolos d'avant 416.

69. Ad. Wilhelm, *JHS*, 68 (1948), 124-129 : *Notes on the second decree of Kallias* (*Hespèria, XVI (1947), pp. 283 f.*), étudie en détail certaines restitutions proposées par Meritt et Wade-Gery pour le second décret de Kallias (*IG*, I², 92 ; Tod, *Hist. Gr. Inscr.*, I, 51 B). Il s'attache spécialement à l'examen critique des suppléments proposés par M. et W. G. et aussi par leurs prédécesseurs pour les lignes 3-10 ; il marque ce que les uns ont d'insolite et de suspect, ou de peu

satisfaisant, de déplaisant, d'autres d'inacceptable pour la syntaxe ou de difficile à comprendre, ou d'invraisemblable (tous ces mots sont employés par W. et nous ne faisons que les traduire), tandis que certains n'ont pas même été expliqués par ceux qui les ont proposés. Il critique en particulier, aux lignes 5, 7 et 11, la restitution du verbe νέμειν (τὴν ἀκρόπολιν) ; « en tout cas », écrit-il (p. 126), « ils n'ont pas discuté, autant que je puisse voir, le sens précis qu'ils attribuent à νέμειν dans les restitutions suggérées... Une indication, cependant, sur la manière dont nous sommes supposés le comprendre, est donnée par le fait que Meritt était antérieurement enclin à restituer à la place que prend maintenant νέμειν un verbe d'un sens plus défini... ὁρίζειν ». W. n'accepte pas qu'il s'agisse en ces lignes de « the rehabilitation », « the general reorganisation of the Acropolis », et que les trésoriers et les épistates aient à « fix bounds on the Acropolis and make repairs » etc. Reprenant une idée de A. B. West (*AJA*, 38, 44), mais repoussant les suppléments que ce savant avait proposés, W. montre qu'il s'agit « de bâtir les murailles et les autres défenses dans la mesure où elles n'existaient pas déjà, et de les maintenir dans un état convenable en exécutant les réparations nécessaires, de façon à assurer la sécurité de l'Acropole et à la protéger contre quelque possible agression ou dommage venu du dehors ». En définitive, il justifie la restitution suivante que l'on est heureux de lire, dans sa clarté et sa logique, après tant d'essais malhabiles et non justifiés : [*hόπος* δ' ἂν ἐκποι]εθεῖ παντελῶς [διασκέφ]σει χρῆσθαι ἀπ[αναλίσκοντας ἐς τὸ δέον] κατὰ τὰ ἐψσεφ[ισμένα], καὶ τὴν ἀκρόπολιν [*hε*ῖρχσαι *hόσα* μέ ἐστι *hε*]ργμένα κτλ. (l. 3-6), — *hέος* [ἂν *hερχ*]θεῖ (l. 7), — [συνε]πιστατόντ[ο]ν δὲ[τῶι ἔρ]γ[ο]ι [ο]ἱ ταμίαι καὶ [κελευσάντον πκράδειγ]μα τὸν ἀρχιτέκ[τονα ποι]ῆν [ὅ]σπερ τῶμ Προ[πυλαίον] (l. 8-9) ; — *hόπος* ἄριστ[α καὶ ἀσφαλέστατα *hερχθ*]έσεται *hε* ἀκρ[όπολις]. — Pp. 128-129, W. propose une restitution des l. 5 à 13 du décret *IG*, I², 54, relatif à des constructions et que B. D. Meritt a justement suggéré d'attribuer à Kallias ; il renvoie à une autre occasion l'explication des dernières lignes qui mentionnent Périclès et ses fils.

70. G. Daux, *AJPh.* 1949, 189-191 : *Note sur l'inscription amphictionique IG, II², 1126.* Après avoir rappelé ses deux lectures antérieures des lignes 4 et 14 (*Rev. Arch.* 1935, I, 205-219), D. donne sa lecture et sa restitution de la ligne 10 : [Ὄμνυμι τῶν γ]εγραμμένων μὴ ἀπογραψῆν ἄλλο ἢ (au lieu de ἀλλ' ὧν) κατὰ τοὶ ἱερομνάμονες κε[λευσέοντι]. « Le détail de cette restitution pourra être modifié en fonction d'éléments qu'il est inutile d'énumérer ici ; le mouvement de la phrase n'en sera pas changé ». D. expliquera « le sens probable de cette clause et l'ensemble de la loi » dans un volume prochain.

71. W. S. Ferguson, *Hesperia Suppl.* VIII, 130-163 : *Orgeonika*, publie une série d'études sur des documents d'associations religieuses attiques, complétant son mémoire sur les orgéons *Bull.* 1944, 67. I. *The hero and the heroines* (pp. 130-131). Dans le décret du v^e^ siècle, *loc. cit.*, pour la distribution des parts, F. abandonne son supplément [ἂν ἦι β]οῦς, pour adopter celui que lui propose maintenant B. D. Meritt : [νεμέτω] δὲ τὰ κρέα... ταῖς γυναιξὶ ταῖς τῶν ὀργεώ[νων, διδ]οὺς ταῖς ἐλευθέραις κτλ., et [παραδιδότω δὲ (au lieu de l'infinitif) τ]ῶι ἀνδρί. — II. *Bendis and Deloptes* (pp. 131-162), F. donne une édition des trois fragments du Pirée conservant un ou deux décrets du v^e^ siècle relatifs au culte de Bendis. Il a travaillé d'après la publication de M. P. Nilsson (*Bull.* 1942, 44 *a*) ; il a connu

en cours de rédaction l'article de P. Roussel (*Bull.* 1942, 44 *b*; 1943, 22 *a*) et n'a pu voir ceux de Pappadakis et de Peek (*Bull.* 1942, 44). Il le date de 430-429. Il n'accepte pas le rapprochement des fragments A et B proposé par P. Roussel. Il propose des fragments A et B une restitution complète *exempli gratia*, A et B donnant le début et la fin d'un même décret, C le début d'un second, tous deux votés dans la même assemblée. Dans A, l. 3-4, F. restitue : [εὔχασθαι πρόσοδον πρὸς τὸν Ἀπόλλονα ἀποτρό]παιον ἀπὸ τᾶς πόλε[ος (depuis l'Acropole) ποέσεσθαι ἐὰν συνενέγκει Ἀθεναίον τδι δέμοι τὰ δόχσαντα] · ταῦτα εὔχασθαι. Il ne nous semble pas d'ailleurs qu'il s'agisse là de la « prière qui est un élément constant dans les actes initiaux du corps qui rend des décrets à Athènes » ; c'est une formule très spéciale instituant un vœu, la promesse de cérémonies particulières; F. cite, en dehors d'Athènes, les inscriptions de Rhodes et de Pergame *Sylloge*³, 581 et 684; d'assez nombreux exemples ont été rassemblés et expliqués, dont certains d'époque ancienne (à Thasos), par Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, VI, 17-18, 27 sqq. ; J. Vanseveren, *Rev. Phil.* 1937, 338 et 343-344; M. Holleaux, *Études*, III, 36, n. 3. Pour le fragment D, F. commente notamment l'ἐπαρχή (en utilisant l'étude de Schlaifer, *Bull.* 1946-47, 88), la date de la πανυχίς (le 19 de Thargelion, le 11 de la 10me prytanie), le choix de la prêtresse (la femme du prêtre ou la femme d'un autre Athénien, selon ce que répondra l'oracle). Dans le fragment C, l. 2-3, F. restitue : [τὲν Βενδῖν καὶ τὸν Δελόπτεν ἱλά]σασθαι διὰ πομ[πᾶς ἀπὸ τᾶς ἑστίας τᾶς ἐκ τῶ πρυτανείο]. Étude de l'histoire du culte de Bendis au ve et au ive siècle (157-162), des rapports entre l'état athénien et les orgéons de Bendis, Athéniens et Thraces et de leur évolution. En des pages importantes de la conclusion, F. discute l'opinion de M. P. Nilsson sur le caractère politique de la décision ; si l'on a en vue le désir de se rallier Sitalkès et les Thraces en permettant en 431 aux Thraces d'établir un sanctuaire de Bendis, c'est la grande peste de 430 qui a amené l'institution de la fête publique pour Bendis dont traite la nouvelle inscription. Le rapport établi entre les décrets et la peste d'Athènes, les restitutions [ἀποτρό]παιον (fr. A) et [ἱλά]σασθαι (fr. C) nous paraissent de très heureuses contributions apportées par F. à l'interprétation de cette inscription. Selon A. Raubitschek, *SEG*, X, 64, le document date d'environ 412. — III. *Et celera* (pp. 162-163). Les orgéons de *IG*, II², 2947, peuvent être ceux de Bendis. F. indique que le décret d'orgéons publié par W. Peek (*Bull.* 1942, 29, n. 4) ne peut émaner des orgéons d'Hagnè Aphrodite.

72. N. I. Pantazopoulos, *Polemon*, 3 (1947-48), 97-127 : Ὀργεῶνες. Παρατηρήσεις εἰς τὰ νεώτερα ἐπιγραφικὰ εὑρήματα καὶ τὰς πηγὰς καθόλου τοῦ Ἀττικοῦ σωματειακοῦ δικαίου.

72 *a*. P. G. Ballinda et N. I. Pantazopoulos, Πραγματεῖαι Ἀκαδ. Ἀθηνῶν, vol. 13, fasc. 2 (1948), pp. 5-23 : Συμβολὴ εἰς τὰ περὶ μισθώσεως κατὰ τὸ ἀρχαῖον Ἑλληνικὸν δίκαιον (Ἐπιγραφὴ μισθώσεως τοῦ 4 ου π. Χρ. αἰῶνος). Publication, avec photographie (p. 10; écriture stoichedon) d'une inscription du ive siècle trouvée rue Euripide, qui est le bail d'un jardin possédé par les orgéons : Θεοί· κατὰ τ[άδ]ε ἐμίσθωσεν Χάροψ [Φ]αληρεὺς καὶ οἱ ὀργ[εῶ]νες τοῦ ἡρώιο τὸν κ[ῆπ]ον Θρασυβούλωι Ἀ[λωπε]κῆθεν εἴκοσι δραχ[μῶν] τοῦ ἐνιαυτοῦ ἑκάστου ἔτη τρίακοντα (l. 1-9). La somme de vingt drachmes est très faible. La durée de 30 années est nouvelle dans les textes attiques; le plus fréquemment le bail est donné pour 10 ans ; on a des exemples

de baux conclus pour 20 ans, 25 ans, 40 ans [remarquons qu'il s'agit d'un terrain ingrat], « pour toujours ». Le paiement aura lieu chaque année en Thargélion : ἀποδιδόναι δὲ τὴν μίσθωσιν ἐ[ν] τῶι Θαργηλίωνι (l. 9-11. Sur les dates de paiement dans les baux attiques, cf. Ad. Wilhelm, *Archiv Papyr.* 11 (1935), *Attische Pachturkunden*, 196-198). Le locataire y fera bâtir les constructions qu'il voudra, mais à ses frais et seulement dans le terrain qui est « en dehors » de la conduite d'eau »; à la fin du bail, il aura le droit d'emporter les tuiles, les charpentes et les portes de ces constructions; il ne les laissera que s'il y a là-dessus un accord à l'amiable : ἐνοικοδομεῖσθαι δὲ Θρασύβουλον ἐάν τι βούληται τοῖς αὑτοῦ τέλεσιν ἐν τῶι χωρίωι τῶι ἔξω τοῦ ὀχετοῦ· ἐπειδὰν δὲ ἐξήκει ὁ χρόνος τῆς μισθώσεως, ἀπιέναι Θρασύβουλον λαβόντα τὸν κέραμον καὶ τὰ ξύλα καὶ τὰ θυρώματα, ἐὰμ μή τι αὐτὸν πείθει Χάροψ καὶ οἱ ὀργεῶνες (l. 11-23). Le locataire fera les frais de la stèle portant copie du bail : στῆσαι δὲ στήλην Θρασύβουλον ἐν τῶι ἱερῶι ἀντίγραφα (pas de participe oublié, tel que ἀναγράψαντα ?) τῶνδε τῶν συνθηκῶν (l. 23-27). Le bail part de l'archontat de Nikokratès (333-332 a. C.) : Χρόνος ἄρχει (ne pas mettre de point entre les deux mots) Νικοκράτης ἄρχων (l. 27-28 ; sur la formule, voir Ad. Wilhelm *loc. cit.*, 203-204). Une mention additionnelle (l. 28-30) : Χρῆσθαι δὲ τῶι ἱερῶι καθαρῶι. — Papagiannopoulos-Palaios, *Polemon*, 3 (1947-48), 128, fait observer que le lieu de trouvaille est le même que celui de *IG*, II², 839 et 840, et que les orgéons sont donc ceux du ἥρως ἰατρός.

73. E. Cavaignac, *REG* 1949, 233-234 : *Sur la date d'un décret de la tribu Acamantide*, date le décret *Bull.* 1949, 51, non point d'avril 302, mais d'avril 303.

74. O. W. Reinmuth, *Trans. Am.* 79 (1948), 211-231 : *The ephebate and citizenship in Attica*, étudie les rapports, différents suivant les époques, du droit de cité et de l'éphébie. Discussion du problème des frères enregistrés dans la même liste. Étude des noms rangés, sans être accompagnés d'un démotique, parmi les éphèbes d'une tribu, à partir de la fin du IIe siècle a. C., et de l'âge des éphèbes. Pour les inscriptions postérieures à 39-38 a. C., R. expose la thèse suivante. Les éphèbes étrangers ont, de par leur éphébie, le droit d'obtenir la cité athénienne et d'être inscrits dans un dème. Les πρωτέγγραφοι sont ceux qui s'étaient déjà fait inscrire dans un dème avant que la stèle ne fût gravée; plus tard, on ne les a pas distingués des Athéniens de naissance. Les ἐπέγγραφοι sont ceux qui n'ont pas encore fait cette démarche et demandé la concession effective du droit de cité. Indication sur le sens du terme « Milésiens ». En addendum, R. critique les pages de J. A. Notopoulos, *AJPh.* 1948, 415-417 (signalé *Bull.* 1949, 52 *a*) : *Tribal affiliations of foreigners in ephebe lists*.

75. S. Dow, *Hesperia Suppl.* VIII, 116-125 : *Archons of the period after Sulla*, raccorde un fragment inédit de l'Agora à *IG*, II², 1716 (republié par D. dans *AJA* 1933, 578-588), ce qui donne deux listes de magistrats (les ταμίαι de la première colonne seraient les ταμίαι τῶν στρατιωτικῶν) avec l'indication de l'archonte sous lequel chacun a été en fonction ; la liste commence en 87-6 ; elle fixe la date des archontes Pythokritos (85-4), Nikétès (84-83), Pamménès (83-82), déjà connus, mais non exactement datés ; elle fait connaître les nouveaux archontes Demetrios (82-1) et Ar — (81-80) ; elle oblige à chercher de nouvelles dates pour la séquence Aischraios, Séleukos, Herakleodôros, placés jusqu'ici en 84-81.

76. A. E. Raubitschek, *Jahreshefte*, 37, *Beiblatt*, 35-40 : *Sophocles of Sunion*.

Généalogie d'une famille athénienne, surtout au 1er s. a. C. et au 1er s. p. C. R. restitue les noms de membres de cette famille dans les dédicaces *IG*, II², 3552, 4487, 3274.

77. A. E. Raubitschek, *Hesperia* 1949, 93-103 : *Phaidros and his Roman pupils*, cherche à reconstituer la figure du philosophe épicurien Phaidros, un des chefs de l'école à l'époque de Cicéron, d'après les inscriptions. Proposant des restitutions pour *IG*, II², 1008, l. 124-125, 3897, 3899, 3513, et publiant un fragment nouveau de l'Agora qu'il restitue comme la base d'un hermès de Phaidros consacré dans le sanctuaire des déesses éleusiniennes, il en conclut que Phaidros appartenait à une famille athénienne distinguée (stemma p. 97), qu'il fut éphèbe en 119-8 a. C. et qu'il eut comme Romains notables parmi ses élèves, outre Cicéron en 79, Atticus, Lucius et Appius Saufeius. Il retrouve ces deux derniers, bien connus par la correspondance de Cicéron, dans *IG*, II², 3897. R. restitue le terme καθηγητής (il aurait trouvé d'autres exemples que ceux qu'il allègue pour « the epigraphical evidence which is by no means plentiful » déjà rassemblés dans *Coll. Froehner*, pp. 56-57 : huit inscriptions, parmi lesquelles les deux qui sont seules connues de R. ; ajoutons encore, à Palmyre, Cantineau, *Inventaire inscr. Palmyre*, IX, n. 4 : Μνησθῇ Ἀντίοχος καθηγητής, avec le texte palmyrénien) dans *IG*, II², 3897, l. 9 (le mot est donné par un fragment nouveau) : τὸν ἑαυτ[οῦ κα]θηγη[τὴν ἀνέθηκεν], — dans *IG*, II², 4157, où il nous paraît exclu que le peuple d'Athènes ait élevé une statue au proconsul C. Sulpicius Galba (cf. *Bull.* 1944, 38) en le qualifiant de ἀνθύπατον, καθ[ηγητήν] ; on hésite à comprendre les lignes que R. consacre à cette restitution ; — dans le nouveau fragment de l'Agora (p. 101) : τὸν ἑαυτοῦ [καθηγ]ητήν ; — il restitue ἀκουστής dans *IG*, II², 3513, l. 1-7, qui serait l'inscription de la statue élevée par la fille de Phaidros à Atticus ([Κόιντον Καικ]ίλιον Πον[πωνιανὸν Ἀττικόν]) l'auditeur de son père ([τὸν ἀ]κουστὴν [τοῦ Φαίδρου τοῦ πατρ]ὸς αὐτῆς et « son propre ami et bienfaiteur » ([τὸν ἑαυτῆς φίλον καὶ ε]ὐεργέτην).

78. J. A. Notopoulos, *Hesperia* 1949, 1-57 : *Studies in the chronology of Athens under the Empire*. La traduction de la table des matières de ce mémoire montrera clairement les sujets. I. La loi de Ferguson à Athènes sous l'Empire. 1. Cycles tribaux de 138 -139 à 209-210. 2. Continuité des cycles tribaux après Sylla et sous l'Empire. II. Les secrétaires des cycles tribaux. III. Chronologie des archontes sous le règne de Commode et dans la période suivante. IV. Chronologie des listes de prytanes contenant des ἀείσιτοι, 165-166 à 209-210. V. Chronologie d'autres archontes. VI. Chronologie d'autres inscriptions et notes sur la prosopographie athénienne. Table chronologique des cycles tribaux. Table des changements chronologiques apportés à des inscriptions. Index des nouvelles lectures et restitutions dans des inscriptions. — Certaines des conclusions de N. sont critiquées par J. H. Oliver, *AJPh.* 1949, 305, note 15 (qui s'étend sur les pages 305-307).

79. J. H. Oliver, *AJPh.* 1949, 299-308 et 403 : *Patrons providing financial aid to the tribes of Roman Athens*, voudrait retrouver dans Dow, *Prytaneis*, n. 121, l. 12-15 (l. 11-12, il restitue [εἰς δὲ τὸ μήποτ' ἐλ]λείπειν εἰς τὴν — — ; l. 13 : τὰς ὁ[πὲρ — — θυσίας]) un rappel d'une fondation faite par Tib. Claudius Atticus pour décharger à l'avenir sa tribu pendant sa prytanie des frais qu'imposaient

les sacrifices qu'elle devait accomplir. Il traite de l'aide financière apportée aux tribus prytanes par des familles riches et de l'éponymie attribuée à certains membres de ces familles. — P. 305, note 15, O. soutient, contre Notopoulos, que les Αὐρήλιοι de *IG*, II², 1824 et 1825, sont Septime Sévère et Caracalla, et non Elagabal et Alexandre Sévère (cf. nº 78).

80. A. E. Raubitschek, *Hesperia Suppl.* VIII, 279-290 : *Commodus and Athens*, étudie et complète par des rapprochements de fragments des inscriptions attiques relatives à Commode. Pp. 279 sqq., la reconstitution, avec un fragment nouveau, de l'intitulé d'une liste de prytanes (*IG*, II², 1796 et 1800) donne le nom de l'archonte Thisbianos inconnu jusque-là et que Notopoulos (*AJPh.* 1943, 53) a daté de 186-187. Pp. 281 sqq., reconstitution de l'intitulé d'une autre liste de prytanes par le groupement des fragments *Hesperia* 1942, 62-63, n. 27 + *ibid.*, 57-58, n. 23 + *ibid.*, 1935, 49-50, n. 12 + *IG*, II², 1807 + un nouveau fragment ; en l'année 188-189, Commode fut archonte à Athènes. R. restitue la mention de Commode comme panégyriarque dans un intitulé de 187, *IG*, II², 1792. — P. 285, fragment inédit d'Éleusis contenant sans doute quelques lettres des 4 premières lignes de la lettre de Commode au *genos* des Eumolpides, *IG*, II², 1110 (*Sylloge*³, 873). Restitution approchée de la titulature de Commode aux lignes 8-11 et 16-19 de *IG*, II², 1112 (cf. Oliver, *Gerousia*, n. 26). Pp. 286 sqq., R. réunit *IG*, II², 1109 et 3412 et deux petits fragments nouveaux pour reconstituer l'intitulé d'une lettre de Commode aux Athéniens en 187. L. 9, au lieu de ἀσμένως ἔ[γνωκα] pour dire « j'ai appris (*cognovi*) avec plaisir » (Raub. ; ἑ[ώρακα], Dittenberger), nous préférerions volontiers ἔ[μαθον]. La suite de la lettre est donnée par *IG*, II², 2771 (parmi les testaments), joint à un autre fragment (*Arch. Delt.* 1889, 112, n. 9 ; ne semble pas repris dans *IG*, II²). Elle mentionne plusieurs familiers de Commode : Ἀχείλιος Γλαβρίω[ν], sans doute le consul de 186 ; —[Αὐρήλιος Κ]λέανδρος ὁ τροφεύς μου καὶ ἐπὶ [τὴν τοῦ θαλάμου καὶ τ]οῦ σώματος τοῦ ἐμοῦ πίστιν ἐπιτε-[ταγμένος], c'est-à-dire *a cubiculo* (restitué d'après Hérodien, I, 12, 3), bien connu par ailleurs ; — [Αὐρήλιο]ς Λάριχος ὁ φίλος μου καὶ τὴν τάξιν τῶ[ν Ἑλληνικῶν ἐπισ]-τολῶν πεπιστευμένος, c'est-à-dire *ab epistulis Graecis* ; le titre grec dans Jos., *Ant. Jud.*, 20, 8, 9 ; le personnage connu comme procurateur par *TAM*, II, 300 ; — Ἰούλιος Κάνδιδ[ος ὁ φίλος μου], dont le titre pourrait être [καὶ ἐπὶ τ]ὴν τῶν καθόλου λόγω[ν] προστασίαν ἐπ[ίτροπος ἐπιτετραμμένο]ς, ce qui correspondrait à *procurator summarum rationum* ; ce serait peut-être le fils ou le petit-fils du Julius Candidus proconsul d'Achaïe sous Hadrien ; il peut être mentionné dans *IG*, II², 1114.

80 *a*. J. H. Oliver, *AJPh.* 1950, 170-179 : *Three Attic inscriptions concerning the Emperor Commodus*, apporte des critiques à l'article précédent et, après une introduction sur le calendrier athénien et les prytanies à l'époque de Commode (pp. 170-172), discute certains points concernant trois des inscriptions. I (pp. 172-174), sur *IG*, II², 1796 + 1800. Notamment O. rétablit comme nom de l'archonte Π.[Αἰ]λίου Θισβιανοῦ, au lieu de Γ.[Ἰου]λίου Θισβιανοῦ, et il traite d'un nom dans *IG*, II², 3715. La discussion sur les allusions historiques qui seraient à découvrir dans la formule ἐπὶ νείκῃ καὶ τῇ εἰς αἰῶνα διαμονῇ ne nous paraît pas juste. — II (pp. 174-177), sur *IG* II², 1792. O. ne la date pas de 187-188, mais de l'automne 192, grâce à une discussion sur le rôle du panégyriarque et sur la

raison de l'érection à Éleusis de cette liste de prytanes ; l'empereur Commode a accepté d'être panégyriarque comme conséquence de son acceptation de la charge d'archonte des Eumolpides (*IG* II², 1110 ; *Sylloge*³, 873) ; O. unit étroitement les deux documents. — III (pp. 177-179), sur la lettre de Commode *IG*, II², 1109 etc. L. 13-14, Acilius Glabrio n'est pas mentionné en tête de la liste, qui ne contenait pas de sénateurs et pouvait comprendre les membres d'un « cabinet impérial d'*amici Caesaris* », d'un *consilium*, ayant discuté avec l'empereur d'une libéralité envers Athènes ; il est nommé comme le second consul de 186, et le nom martelé, avant le sien, est celui de Commode, premier consul ; O. suggère une phrase comme : [Μ. Αὐρ. Κόμμοδος Ἀντωνῖν]ο[ς Σεβα]στ[ὸ]ς Ἀχεί-λιος Γλαβρίω[ν ὑπάτευον].

81. J. H. Oliver, *Cl. Phil.* 1949, 202 : *On two Athenian archons*. L'archonte Domitius Aristaeus du dème des Péonides (*Hesperia* 1942, 65, n. 30) est probablement à identifier avec l'homme du même nom à qui sont adressés des rescrits de Caracalla (*Cod. Just.*, IV, 32, 7 et X, 9, 1) et que Groag a identifié avec M. Ulpius Domitius Aristaeus Arabianus d'Amastris, légat de la province d'Asie entre 208 et 217 ; les Athéniens donnaient fréquemment à des étrangers généreux le droit de cité et la charge d'archonte éponyme. L'homme d'Amastris n'est donc pas, comme le proposait Groag, l'archonte — τιος Ἀραβιανὸς Μαραθών[ιος] de *IG*, II², 1824. Dans *IG*, II², 1830, au lieu de ὁ κ[ράτ(ιστος) Δ]ο[μ]έτιος (Graindor) Ἀραβι[ανός], on peut penser à [Σαλλ]ο[ύ]στιος. Ce peut-être le même archonte qui est appelé Arabianus, sans gentilice ni démotique, dans *IG*, II², 1078.

82. J. H. Oliver, *Hesperia Suppl.* VIII, 243-258 : *Two Athenian poets*. I. O. revient sur son interprétation des monuments étudiés antérieurement par lui (cf. *Bull.* 1938, 98 ; 1939, 95 ; cf. aussi 1946-47, 102) : le poète et philosophe Sarapion, ne possédant pas le droit de cité romaine, ne peut être Q. Statius Sarapion, grand-père de Q. Statius Glaucus, mais il faut en remonter la date de deux générations et O. l'identifie au Sarapion auquel Plutarque dédia son dialogue *De E apud Delphos*, et qui est un des principaux interlocuteurs du *De Pythiae oraculis*. Réédition de son poème *Bull.* 1939, 96 ; 1941, 50. Grâce à Plutarque et aux inscriptions, ce poète et philosophe stoïcien devient pour nous une figure très vivante. — II. O. souligne l'importance des mots ἐκ Μαραθωνίων placés après le nom Claudia Ammia Agrippine dans *IG*, II², 3704 ; il montre que, mariée à un asiarque, elle appartient à une famille athénienne, est sœur de Flavius Dryantianus de Marathon et apparentée au poète T. Flavius Glaucus III de Marathon, ποιητὴς καὶ ῥήτωρ καὶ φιλόσοφος, qui fleurissait vers 235-265 p. C. Stemma de la famille. O. propose plus ou moins fermement d'attribuer à ce poète : *IG*, II², 3632, 3709, 3661, 3662, épigrammes pour des membres de sa famille sur des monuments d'Éleusis ; la dédicace de la statue du poète lui-même à Olympie, *I. Olympia*, 457 ; *Anth. Pal.*, IX, 774 (ecphrasis sur la Bacchante de Scopas), 775 (sur Zeus et une Bacchante), *Anth. Plan.*, 111 (sur le Philoctète de Parrhasios) ; peut-être *IG*, II², 3816. O. reconstitue ainsi la figure, les goûts et le rang social de ce poète athénien du IIIe siècle.

83. M. Th. Mitsos, *Polemon* 4 (1949), 17-35 : Ἐπιγραφαὶ ἐξ Ἀθηνῶν, II : rapprochements de fragments de listes éphébiques de l'époque impériale au Musée Épigraphique, corrections à des lectures de Kirchner dans les épitaphes, épi-

taphes inédites. Signalons surtout les rapprochements. N. 1 : *IG*, II², 2014 et 2144 se raccordent. — N. 2 : 2101 se raccorde au bas de la liste 2105. — N. 3 : sur les 14 fragments de la liste 2120, 2 ne lui appartiennent pas et 14 autres doivent certainement lui être joints, et sans doute aussi 7 autres ; réédition avec photographie. — N. 4 : 2212 se place à droite de 2134. — N. 5 : un petit fragment nouveau se place au-dessus de 2177 ; peut-être aussi un autre fragment. — N. 6 : il faut joindre 2206 et 2146; ce dernier a été publié aussi par erreur sous le n. 2226. — N. 8 : 5736 et 7038 sont le même lécythe ; lecture corrigée. — N. 27, sur le relief dédié à Héraklès publié par D. M. Robinson (*Bull.* 1949, 49), M. lit, sans corrections : Πάνις (nom d'homme et non pas de femme Πανι(ά)ς) Αἰγίριος (génitif et non nominatif). — Parmi les épitaphes inédites (n. 28-37), relevons celles des étrangers : n. 31, Ληναῖς Ἀττάλου Ἡρακλεῶτις; n. 33, Ἡδεῖα Ἀρταξίου Ἀντιόχισσα ; n. 35 : Σαμιὰς Λυκίδου Μεγαρική; n. 36, Μέλας Διοδώρου Σιδώνιος, toutes attribuées au IIe-Ier s. a. C.

84. E. Vanderpool, *Hesperia* 1949, 128-137 : *The route of Pausanias in the Athenian Agora*. Remarquer ce qui est dit, p. 134, des découvertes épigraphiques et archéologiques qui assurent l'identification de l'Éleusinion d'Athènes. P. 134, n. 26, publication d'une inscription gravée sur le mur de l'Acropole sur la face nord du bastion de Mnésiklès à l'ouest des Propylées, sur 4 blocs (IVe siècle a. C.) ; elle semble mentionner quelque réparation à la route des Panathénées ; l. 4 : Παναθηναί[ων] ; l. 5 : τῆς ὁδοῦ.

85. *Polemon*, 3 (1948), Σύμμεικτα, p. 6, reproduit le texte de deux épigrammes funéraires d'après une copie de I. K. Papadimitrios, parue dans l'*Ethnos*. [Elles sont publiées aussi *BCH* 1949, 525-526 ; elles datent du IVe siècle a. C. *Ibid.*, 526-527, une double épitaphe du Ve siècle, à Chalandri, et une épigramme du IVe siècle, en 4 vers, à Charvati.]

86. D. S. Robertson, *JHS*, 67 (1947), 134 : *An Attic gravestone*. Dans l'épigramme funéraire *IG*, II, 3961 (Kaibel, *Epigr.*, 87), pour le vers 2 : αὐτὼ δὲ οὐ πραδεῖξαι ἀφείλετο δαίμονος αἶσα, constate que « their rival attempts [de Koumanoudis, Kaibel et Koehler] to explain l. 2 defy both grammar and sens and need not be discussed ». Il coupe et ponctue : αὐτὼ δ' οὐ πάρα δεῖξαι · ἀφείλετο κτλ. Mais cette note était inutile, car c'est déjà ce qu'on lit dans la réédition des épitaphes attiques par Kirchner, *IG*, II² (1941), 12147, et cela d'après Van Leeuwen, *Mnemosyne* 1894, 396. Il est facile que l'article de Van Leeuwen échappe et il se peut qu'il ne soit pas encore possible de consulter en Angleterre ce volume de *IG*, II² ; il fallait alors demander à quelqu'un à Athènes, en Allemagne ou en France d'y jeter un coup d'œil pour s'assurer que l'on ne répétait pas une chose déjà connue. Comme nous l'avons dit *Bull.* 1944, 81, la consultation consciencieuse des éditions plus récentes n'est pas un souci de pédantisme bibliographique.

87. Th. A. Arvanitopoulou, *Polemon*, 4 (1949), 37-40 : Ἀττικαὶ ἐπιγραφαί. 1. A Ambelokipi, fragment d'une épitaphe métrique de l'époque impériale; restes de 11 vers, répartis en trois épigrammes. — 2. Colonnette funéraire : Θεόμνησ-[τος] Ἐπαμείνον[ος] Προ[βα]λίσι[ος], qui fut secrétaire du conseil en 166-65 (*Hesperia* 1934, 21, n. 19, l. 14).

88. C. Seltman, *JHS*, 67 (1947), 22-30 : *Two Athenian marble thrones*, republie

(pp. 22-27, avec photographie), un trône de marbre, à Broomhall, qui porte l'inscription Βόηθος Διοδ — (vers 300 a. C.). — L'autre trône, anépigraphe, conservé à Biel, est le siège d'un agonothète. L'objet représenté sous la table agonistique, qui est sculptée sur le côté gauche, est décrit comme deux longues palmes, posées horizontalement l'une sur l'autre. Il nous semble bien, d'après les photographies, qu'on a méconnu une fois de plus une couronne agonistique monumentale (cf. *Bull.* 1949, 45, *ad* n. 35 ; nous traiterons de ces représentations).

89. A. A. Papagiannopoulos-Palaios, *Polemon* 4 (1949), 76-80 : Ἀττικαὶ ἐπιγραφαί. N. 16. Dans la collection Hélène Stathatou, tablette d'héliaste (avec photographie) de Εὐγείτων Ἀλαιεύς ; à gauche, A et la chouette de face ; à droite, la chouette à deux corps et la tête de Gorgone. — Pour la bibliographie, cf. *Bull.* 1948, 60. — 2. Colonnette funéraire de Ἄδρων Καλλίου Βατῆθεν, connu au milieu du IIe siècle a. C.

90. M. Crosby, *Hesperia* 1949, 108-113 : *An Athenian fruit measure*, commente un passage du décret sur les poids et mesures *IG*, II², 1013, l. 18-29 et 63-67, en publiant un vase de l'Agora qui correspond aux prescriptions du décret ; sur la surface externe un sceau de plomb, représentant une statue de Dionysos assis qui se trouve sur les monnaies athéniennes du Nouveau style et de l'Empire.

91. M. Guarducci, *Riv. Fil.* 76 (1948), 223-243 : *L'origine e le vicende del* γένος *attico dei Salaminii*, traite du *genos* des Salaminiens sur lequel une inscription de l'Agora a apporté tant de détails (*Bull.* 1938, 55 ; 1939, 56 ; 1942, 36 ; 1944, 97). Elle rappelle et discute les hypothèses de W. S. Ferguson et de M. P. Nilsson sur l'histoire du *genos*. Sa reconstruction est la suivante dans ses grandes lignes. Le *genos* s'est formé primitivement à Salamine même, de familles attiques établies là avant Solon, dans le cours du VIIe siècle. Dès cette époque, il s'est étendu sur le continent et a eu des propriétés dans la région du Céphise. Dès cette époque, il eut part aux cultes d'Aglauros et de Pandrosos ; peut-être a-t-il apporté lui-même en Attique le culte d'Athéna Skiras. Expulsés de Salamine par les Mégariens à l'époque de Solon, peut-être dans la denière décade du VIIe siècle, ils se sont établis au Sounion (Gu. développe les observations de Young sur le culte d'Héraklès au Sounion et les Salaminiens) ; dès lors, même quand il dut revenir des Salaminiens à Salamine, le groupe le plus compact resta au Sounion. La réforme de Clisthènes trouva les Salaminiens divisés en deux groupes, celui du Sounion, et celui que l'on répartit en sept tribus, ce dernier sans doute à Athènes même et dans les environs immédiats ; l'un et l'autre eurent pour centre urbain le sanctuaire d'Eurysakès dans le dème de Mélitè, culte relativement récent et né plus ou moins artificiellement dans un intérêt politique. — Dans l'inscription du IIIe siècle, Gu. adopte la lecture Ἀρχαιοσαλαμίνιοι ; mais ce terme ne désignerait pas les *gennètes* opposés aux *démotes* ; dans le groupe des *gennètes* eux-mêmes, les Ἀρχαιοσαλαμίνιοι seraient des Salaminiens plus anciens et plus nobles que les autres ; parmi les propriétés que fait connaître l'inscription, l'analyse de Gu. distingue celles qui appartiendraient aux Ἀρχαιοσαλαμίνιοι et celles des Σαλαμίνιοι. — En appendice, pp. 238-243, Gu. parle du fameux *Decreto ateniese per Salamina* (Tod, *Hist. Gr. Inscr.*, 11). Elle discute certaines restitutions ; à la ligne 1, elle se rallie au supplément κληρούχους et

elle adopte comme date la période immédiatement postérieure à environ 508-506 (envoi des clérouques à Salamine).

92. I. A. Meletopoulos, *Polémon*, 4 (1949), 41-72 : Πρᾶσις ἐπὶ λύσει. Étude de l'institution; reproduction de quelques-unes des bornes.

93. V. Laurent, dans *Mémorial Louis Petit, Mélanges d'histoire et d'archéologie byzantines* (*Institut français d'études byzantines*, Bucarest [Paris] 1948, 272-291 : *La liste épiscopale de la métropole d'Athènes d'après le synodicon d'une de ses églises suffragantes*. Pour les inscriptions du Parthénon, L. n'a pu connaître des révisions faites par Orlandos et annoncées par celui-ci dans *BCH* 1946, 418 sqq. (*Bull.* 1948, 62) ; on supprimera donc dans son article la fâcheuse note 1 de la page 273; suppressions à faire aussi dans la note 5 de la page 281.

Voir nos 10, 11, 23, 28.

94. **Attique.** *Le Pirée.* — Th. Arvanitopoulou, *Polemon*, 3 (1948), Σύμμεικτα, pp. 17-32 : Νέα προσκτήματα τοῦ μουσείου Πειραιῶς ἐκ τῆς συλλογῆς Ἀλεξάνδρου Ν. Μελετοπούλου. N. 6 : photographie de *IG*, II², 4972. Elle n'était pas utile après celle qu'avait donnée Wilhelm en publiant l'inscription, *Beiträge*, p. 51. — N. 15 : lamelle de bronze opisthographe (cf. *Bull.* 1948, 60); d'un côté, [Θ]ρασυ — Κριωε[ύς]; de l'autre, Φαιμ. — Ἀθμ[ονεύς]. — P. 31, fig. 17, photographie du décret des orgéons de Bendis, *IG*, II², 1324.

95. I. A. Meletopoulos, *Polemon*, 3 (1948), Σύμμεικτα, pp. 15-16 : Ἐπιτυμβία ἐπιγραφὴ ἐκ Κερατσινίου. Sur un fragment de monument funéraire du IVe siècle : Διοπείθης Δι — . Photographie du lécythe en marbre du Musée du Pirée *IG*, II², 11193, trouvé dans la même région.

Voir n° 71.

96. *Éleusis.* — J. Travlos, *Hesperia* 1949, 138-147 : *The topography of Eleusis*, avec usage des inscriptions.

Voir nos 77, 80, 82.

97. *Acharnes.* — E. Benveniste, *Rev. Hist. Rel.*, 134 (1947-48), 81-94 : *L'expression du serment dans la Grèce ancienne*, traite, pp. 90-91, du rite décrit dans le « serment de Platées » (*Bull.* 1949, 62) : καταχαλύψαντας τὰ σφάγια ταῖς ἀσπίσιν ὑπὸ σάλπιγγος ἀρὰν ἐποιήσαντο κτλ.; « si les jurants recouvrent de leurs boucliers les victimes garantes de la parole, c'est que le châtiment du parjure, donc d'abord du soldat qui désertait le combat, était d'être recouvert par les boucliers de ses compagnons. Il n'est pas téméraire d'en conclure que, dans les usages guerriers d'une très ancienne Grèce, en Attique au moins, le soldat lâche ou fuyard était mis à mort enseveli sous les boucliers ». S'il n'y a pas de témoignage grec, on peut alléguer le récit de la mort de Tarpeia.

98. *Kaisariani.* — Papagiannopoulos-Palaios, *Polemon*, 3 (1948), Σύμμεικτα, p. 14, lit dans l'épitaphe *IG*, II², 10097 : Σωσικράτεια Σώτωνος (et non Σωτίωνος) Πλαταϊκή (et non Πλαταιέως) etc.

99. *Paiania.* — F. Sokolowski, *Eos*, 43 (1948-49), 143-146 : *A propos d'un règlement du culte de Paiania*, traite de l'inscription *Bull.* 1942, 47; 1946-47, 106. Il interprète τεῖδε, comme W. Peek, dans le sens local.

100. *Lamptrai.* — N. Ch. Kotzias, *Polemon*, 3 (1948), 145-151 : Ἐπιγραφαὶ Ἀττικῆς, avec photographie. N. 1 : sur une colonne, en caractères du milieu du IVe siècle : Γεισίας : Οἰκοτέλος : ἀνέθηκεν. Dans *IG*, II², 2967, 35, dédicace de

Lamptréens à Apollon, K. restitue [Γ]ειτσίας au lieu de [T]ειτσίας (mais l'édition des *IG* donne Τειτσίας en entier et Kirchner a eu un estampage ; il est bien possible que les éditeurs n'aient pas reconnu le nom nouveau Γειτσίας, c'est même probable ; mais il serait bon de revoir la pierre ou l'estampage). K. les rattache au secrétaire de 421-420 [Οἰκο]τέλες Γειτσίο Λαμπτρεύς (*IG*, I², 370) et propose un *stemma* de la famille. — N. 2. Stèle funéraire avec 8 noms en 3 séries ; notamment Φιλοκήδης, Ἀμοίδιχος, Ἀρτσίας. Recherches généalogiques. « Τὸ ὄνομα Φιλοκήδης ἄγνωστον ἄλλοθεν, ἐμφανίζεται τὸ πρῶτον ». Mais il est catalogué dans Bechtel, *HP* (1917), 448, comme celui d'un Acharnien et la prosopographie attique de Kirchner connaissait déjà quatre Φιλοκήδης différents.

101. *Anaphlystos.* — L. H. Jeffery, *ABS*, 39 (1938-1939 ; paru en 1942), 90-93 et P. 29 : *A sixth-century poros inscription from Attica.* Sur un côté, en deux lignes *boustrophedon*, une dédicace métrique : [Ο]ἰόνιχός μ' ἀνέθ[εκε....]ς ἱιδρύσατο. Sur un autre, six noms en six lignes, tous de gauche à droite, comme il est d'usage pour une liste même dans le type *boustrophedon*.

102. *Gargettos.* — N. Ch. Kotzias, *Polemon*, 4 (1949), 10-16 : Ἐπιγραφαὶ Ἀττικῆς. 3. Les dernières lignes de la fin d'un décret du dème, gravé *stoichedon*, de la fin du IVe siècle : [τὸν δήμαρχον τόδε τὸ ψή]φισμ[α ἐν στήλε]ι λιθίνει καὶ σ[τῆσαι] ἐν τῶι τεμένει τοῦ Διονύσου Γαργηττοῖ (n'était pas connu) · εἰς δὲ τὴν ἀναγραφὴν τῆς στήλης μερίσαι τὸν ταμίαν ἀπὸ τῶν κοινῶν προσόδων ὅτι ἂν ἀνάλωμα γένηται. Au-dessous, l'inscription honorifique : Οἱ δημόται Ἐπικύδην Φιλοκύδου ; ce personnage est connu comme Acharnien ayant affermé des mines au Laurion. Discussion sur le site exact du centre principal du dème ; non pas à Γαργητός même, sur les pentes sud du Pentélique, où l'on a trouvé de nombreuses tombes et épitaphes de démotes, qui s'étendaient jusque-là ; le sanctuaire serait sur une colline près de l'église S. Georges à Γέρακα (1/2 h. ou 1 h. de Γαργητός).

103. *Marathon.* — G. D. Androutsopoulos, *Polemon*, 3 (1947-1948), 129-136 et *ibid.*, Σύμμεικτα, p. 13 : Ἐπιγραφικαὶ καὶ τοπογραφικαὶ ἔρευναι ἐν Μαραθῶνι. P. 133, n. 10, sur une borne hypothécaire : [*hόρ*]ος χωρίο[υ] | πεπραμέ[νου] | ἐπὶ λύσει π|[ροι]κὸς — —.

Voir n° 51.

PÉLOPONÈSE

104. **Corinthe et Argolide.** — M. Th. Mitsos, *Hesperia* 1949, 73-77 : *Inscriptions of the Eastern Peloponnesus.* — 1. *Mycènes.* M. soutient que le décret *IG*, IV, 498, exposé à Mycènes, n'est pas un décret de la κώμη de Mycènes, mais de la ville d'Argos. — 2. *Heraion.* Le fragment de quelques lettres *IG*, IV, 537, se raccorde au fragment 532. — 3. *Oinoe.* Dans un mur du village de Mouzka, borne avec le mot ὅρος en caractères de la première moitié du Ve siècle. Malheureusement, pas de photographie de la pierre, ni de l'inscription, pas de fac-similé. — 4. A Kamari, près du sommet du mont Megalovouni, *entre Argos et Némée*, M. a fouillé en 1934 un petit sanctuaire rupestre, avec escalier, niches et têtes sculptées sur le roc ; sous ces figures, inscription (peut-être du IIIe s. a. C.) : Συμπόται | Ἀρτέ[μιδι] | Ὡραία[ι] | Τιμ — —. Pour Artémis Horaia, M. renvoie à l'inscription du Pirée, *IG*, II², 4632 ; pour les συμπόται à une inscription de Kavalla (*Bull.* 1941, 86). — *Kleonai.* N. 6 et 7 : épitaphes. N. 8 : sur deux pierres

d'une exèdre, le nom de Septime-Sévère et celui de Caracalla. N. 9 : quelques mots de la fin d'un décret d'Argos ou de Kleonai. — *Isthme*. N. 10 : épitaphe avec noms romains.

105. *Corinthe*. — L. Robert, *Hellenica*, VII, 214, reconnaît des citoyens de Tralles dans deux inscriptions de Corinthe, Meritt, *Corinth, Greek Inscr.*, n. 14 *c*, l. 92-93 et W. Peek, *Gnomon* 1933, 416, l. 45-46 (lecture de *Corinth*, n. 14 *a*), où ils apparaissent sous l'ethnique Καισαρεύς.

106. *Argos*. — Voir nos 104, 108, 114.

107. *Némée*. — G. D. Androutsopoulos, *Polemon*, 4 (1949), 73-75 : Ἐπιγραφικαὶ καὶ τοπογραφικαὶ ἔρευναι ἐν Νεμέᾳ. A Tourkovrysi, à 1 h. environ d'Haghios Georgios, fragment de base (photographie de l'estampage), avec restes de 5 lignes *boustrophedon*. L. 1, la signature : ....τάδες με ἐποίϝεσε. L. 2 : ...έανδρος δὲ ἀνέθεκε καὶ *hι* — ; l. 3 : [κ]αλὸν ἄγαλμα · ἐμὶ δὲ το — —.

108. *Épidaure*. — W. Vollgraff, *Mnemosyne* 1949, 1-4 : *Un décret de la ville d'Argos*, revient sur le décret reconstitué par Mitsos, *Bull.* 1948, 67, n° 1. Ligne 3, au lieu de la fin du patronymique du secrétaire, suivi du nom de la phratrie, — α Εὐκυρίδας, il retrouve le seul nom de la phratrie ; « on devra lire Λευκυρίδας ». Mais le lit-on sur la pierre ? — L. 6-7, il comble la lacune en écrivant : [εἰκόνι δ' ἐν Ἐ]πιδαύρωι κα[τστᾶαι αὐτὸν χαλκέαι] · Πειθίλα[ς ἔλεξε —] ; nous ne comprenons pas cette construction et le parallèle qu'allègue V. ne présente pas la même. V. suppose que le Ménéklès honoré par ce décret était un médecin.

109. J. Marcadé, *BCH* 1949, 133-151 : *Notes sur quelques bases d'Épidaure*, donne les résultats de ses révisions d'inscriptions à Épidaure pour la publication d'un recueil des signatures d'artistes. 1. *Sculpteurs argiens de l'époque hellénistique*. M. lit ainsi *IG*, IV², 699 : Θεόδωρος Πόρου ἐποίεισε ; c'est un artiste argien connu par une base d'Hermione, *IG*, IV, 687, sans doute à la basse époque hellénistique. — Sur la base *IG*, IV², 537, de bas en haut, restes d'une signature d'une inscription antérieure : — Ἀργεῖος ἐποίησε. Sur les faces est et ouest, il y avait des inscriptions honorifiques martelées. — Malgré le martelage, M. a pu déchiffrer à l'ouest : Εὐαρχίδας Εὐά[ρ]χ[ου] Ἐ[π]ιδα[ύ]ριος τὸμ πατέρα Εὔ[α]ρ[χ]ον Εὐαρχίδα Ἀπόλλωνι, Ἀσκληπιῶι. Ἀρίστων Ἀρίστω[ν]ος Ἀ[ρ]γε[ῖ]ος ἐποίησε. M. veut identifier le sculpteur avec l' Ἀρίστων de la base de *Corinth, Gr. Inscr.*, 60 (2e moitié du IIIe siècle). — Autre inscription inédite : [Τόρων Ἀπ]ελλίωνος Ἀργεῖος ἐπόει. Mêmes noms sur deux inscriptions d'Épidaure (*IG*, IV², 228 et 698) et une de Trézène, (*IG*, IV, 772 ; revue par M., photographie). Discussion chronologique ; le Toron des inscriptions d'Épidaure aurait vécu à la fin du IIe siècle a. C. et pourrait être le petit-fils de celui de l'inscription de Trézène. — Inédite : Ξενόφιλος Στράτωνος Ἀργεῖος ἐποίησεν, artiste connu par *IG*, IV², 234, et, avec son fils Straton, par de nombreux textes du Péloponnèse et de Delphes. — 2. *Timodamas, fils de Démétrios, d'Athènes*. C'est ainsi que M. lit la signature *IG*, IV², 232, au lieu de Timomachos. Même signature déchiffrée par M. au bas du n. 630, dans la première moitié du IVe siècle ; M. reconnaît dans le monument une exèdre avec statue équestre. — 3. *Le* λιθοκόπος *Timagoros*. Sur un bloc d'une exèdre : Λιθο[κ]όπος Τιμάγορος ἐπόησε. Il a donc fait l'exèdre, non les statues qui ont pu l'orner. M. étudie le mot λιθοκόπος qui, « en épigraphie, n'est attesté de façon sûre qu'une seule fois, à l'époque impériale romaine, et avec une orthographe fautive (λιθο-

κώπων) au Théâtre de Dionysos (*IG*, II², 5087) ». C'est en effet l'exemple donné comme sûr par le Liddell-Scott-Jones. Mais ce ne doit pas être si rare. Cf. en tout cas : *Inscr. Cret.* III, p. 160, n. 6, au cap Sidero, sur un rocher non loin d'Itanos, Πυθᾶς λιθοκόπος (sans doute basse époque hellénistique) ; *JHS* 1885, 357, n. 121 : dans une épitaphe d'Aperlai, dans un contexte peu clair, τὸν λιθοκόπο(ν) μου Αὐρ. Χαρίτωνα. — Pourquoi donner comme seule explication des signatures de fondeurs, d'architectes, de mosaïstes, de toreuticiens, etc., « la vanité des artisans » ? — 4. *Base d'une statue funéraire.*

110. *Methana.* — M. Launey, *RA* 1948, 572-580 : *Sur une inscription ptolémaïque de Méthana*, étudie la dédicace en l'honneur de Ptolémée Philopator *OGI*, 115. L. 4, il restitue [Εἰρη]ναῖος, le personnage connu par l'inscription de Théra, *OGI*, 102. La dédicace est faite par les ἡγεμόνες ἐπ' ἀ[νδρῶν (Dittenberger) καὶ ἔξω] τάξεων (cf. M. Holleaux, *Études*, III, chap. I). — Voir n° 155.

111. **Laconie.** — *JHS*, 67 (1947), 39-40, publication dans la chronique archéologique, en majuscules, d'inscriptions qui proviennent de l'*Eleusinion* de Kalyvia Sokhas, au S. O. de Sparte ; ce sont des dédicaces à Déméter et Korè. Elles étaient gravées sur des bases de statues. N. 1 : [Δ]αμοκλῆς Ἀρ[— — | Γ]οργὼι (cf. ci-après n° 170) Ἀριστολ[άου ?] | τὰν γυναῖκα ἀμπ — | α'αν ἔτη δέκα | Δάματρι καὶ Κόραι. — N. 2 : [Νι]κιππία Κλεονίκου | [Ἀ ?]γηιππίαν Ἱππάρχου | τὰν τοῦ θυγατριδοῦς | θυγατέρα ἀνφιθαλει[τεύσα'αν (cf. *Bull.* 1944, 26) ἔτη ὀκτὼ Δά|ματρι καὶ Κόραι. On signale « five inscribed blocks [en plus de ces deux ?], one bearing a dedication to Demeter by a fourth daugther ».

112. *Sparte.* — A. Billheimer, *Trans. Am.*, 78 (1947 ; paru en 1949), 99-104 : *Age-classes in Spartan education*, rejette le nouveau témoignage d'une glose à Strabon (A. Diller, *AJPh.*, 62 (1941), 497-501), et, critiquant les définitions données dans Liddell-Scott-Jones pour les noms désignant les classes d'âge à Sparte, il les remplace par celles qu'avaient proposées Nilsson, Swoboda, etc. — Il n'a pu connaître l'article de H. Marrou (*Bull.* 1948, 70) dans *REA* 1946, 216-230, qui repoussait lui aussi l'autorité de la nouvelle glose ou l'interprétation de son éditeur et confirmait pour l'essentiel l'ancienne interprétation, en la précisant ou en la modifiant sur certains points, dans un article plus approfondi que celui de B.

Gytheion. — Voir n° 62.

113. *Cynurie.* — Th. A. Arvanitopoulou, *Polemon*, 3 (1948), 152-154 : Χαλκοῦν ἐνεπίγραφον δισκίον ἐκ Λακωνικῆς (avec photographie). Petit disque de bronze très léger, de 4 cm. de diamètre, avec une inscription archaïque (vers 500) : Μέλας μ' ἐνίκε· Πυθαιεῖ. A. entend que Mélas a vaincu (ἐνίκε) dans un concours de disque et que με ἐνίκε, dit par le disque, est une construction équivalente à στάδιον ἐνίκα ; elle isole ainsi la dédicace Πυθαιεῖ. Ne peut-on admettre que ἐνικε transcrit ἤνικε et que le sens est : « Mélas m'a apporté (m'a consacré) au Pythaieus » ? — En tout cas, A. marque bien que cette offrande, trouvée dans le Parnon de Cynurie, près du village de Kosmas, sur la colline du prophète Élie, en un endroit où l'on a trouvé et où l'on trouve des bronzes, fixe l'identification du sanctuaire d'Apollon Pythaieus à Thornax (Pausanias, III, 10, 8 ; Hérodote, I, 69). Il nous paraît clair que cela fixe aussi la provenance exacte de l'anse de bronze avec dédicace : Μεν[οί]τι[ο]ς ἀνέθεκε τῶι Πυθαιεῖ, *IG*, V 1, 928. — A. espère que des

fouilles découvriraient le sanctuaire. On ne peut que souhaiter que le Service des Antiquités entreprenne aussitôt des fouilles sur ce site très bien délimité avant qu'il ne soit trop tard ; p. 152, n. 2, A. cite un texte de Puillon-Boblaye (1836), d'après lequel les paysans de Kosmas vendaient déjà des bronzes aux étrangers. La Grèce n'est nullement épuisée archéologiquement, si on l'explore soigneusement et si on ne laisse pas passer les occasions. On aurait chance d'avoir des trouvailles analogues à celles des sanctuaires, dans la même région, d'Apollon Hyperteleatas (en dernier lieu, *Coll. Froehner*, pp. 25-26) et d'Apollon Tyritas (en dernier lieu, *Bull.* 1941, 14).

114. **Arcadie.** *Pallantion.* — M. Guarducci, *Annuario*, III-V, *Nuova serie* (1941-1943 ; paru en 1948), 141-151 : *Un decreto di Argo ritrovato a Pallantion*, publie un intéressant décret d'Argos trouvé dans les fouilles faites à Pallantion en 1940. Il date de la fin du IVe siècle (après 318) ou du début du IIIe s. L'intitulé, complet, apporte des détails pour la constitution d'Argos et pour son calendrier : [Θ]εός· ἀλιαίαι ἔδοξε τελείαι ἀμ[6]ολίμ(ωι) (la pierre porte μου. Gu. corrige d'après deux autres décrets d'Argos) ἐκ τοῦ Τελέου, Ἀρνείου ἡνάται, ἀρήτευε βωλᾶς Πειθαγόρας Σφυρῆιδας Κερκάς. Discussion sur le calendrier argien. Le mois Τέλεος est nouveau (connu déjà à Épidaure) ; il a dû précéder directement le mois Ἀρνεῖος. Précisions sur l'ordre des six mois connus : Ἑρμαῖος, Τέλεος, Ἀρνεῖος, Πάναμος, Ἀγυῆος, Καρνεῖος. — L. 25-27, les auteurs de la proposition : ἔλεξε Θιόκριτος Κόλουρις, Νικόδαμος Σκληρίς. Gu. reconnaît aussi deux personnes dans *Mnemosyne*, 44 (1916), 232 : ἔλεξε Θίων Ποιμωνίς, Μενέδαμος Ἀσίνα, que W. Vollgraff entendait : « Theon Menedami filius ex phratria Poimenidarum ex pago Asina ». La phratrie des Σφυρῆιδαι était connue. Gu. relève ici trois nouveaux démotiques (en plus de Ποιμωνίς) : Σκληρίς, Κόλουρις (pour Kolouris à Salamine, il faut renvoyer aussi à Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1927, 218, sur l'inscription *IG*, II², 1590 *a*), Κερκάς. Mais il n'y a point, à notre avis, à supprimer les Κερκάδαι de la liste des phratries, comme le veut Gu. ; Κερκάδας — Κερκάδαι est non seulement attesté par *IG*, IV, 530, l. 16, qu'elle cite, mais par un décret qu'elle ne pouvait encore connaître *Bull.* 1948, 67 (cf. ci-dessus, n° 108). Pour le texte de la Souda sur Akousilaos où on lit : Ἀργεῖος, ἀπὸ Κερκάδος πόλεως οὔσης Αὐλίδος πλησίον, Gu. observe que la nouvelle inscription confirme la qualité de toponyme du mot Κερκάς ; ce serait devenu, dans la Souda, par quelque erreur un lieu voisin d'Aulis, ou on pourrait admettre une erreur de transcription pour Ἄργους. Nous avons pensé depuis longtemps à suggérer la correction Ναυπλίας πλησίον. — La ville de Pallantion a envoyé sept ambassadeurs à Argos ; deux des noms semblent nouveaux, Ἐτωνίας et Κοῖσος (mais une copie de M. Mitsos donne Εὐωνία et Ῥοίσου, avec le *rhô* pointé). Ils doivent renouveler l'amitié entre les deux villes : ἀννεο[ύ]μενοι παργεγένηνται τοὶ Παλλαντέες ποὶ τὰν πόλιν τῶν Ἀργείων τὰν φιλίαν τὰν ἐξ ἀρχᾶς. Argos répond en acceptant et elle honore les ambassadeurs en les faisant proxènes, évergètes et théarodoques de Zeus Néméen et d'Héra Argienne ; elle exposera une stèle ἐν τῶι τοῦ Λυκείου. Le point le plus intéressant est qu'Argos rappelle un bienfait dont Pallantion lui est redevable : Pallantion, assiégée et prise par un général de Polyperchon, avait eu des prisonniers ; Argos est intervenue auprès de Polyperchon et les a fait libérer (ceci se place en 318, au moment du siège de Mégalopolis) : l. 17 sqq. ἀγγράψαι δὲ ὅτι ἁ πόλις ἁ τῶν Ἀργείων πρεσβεύσα(σα) ποὶ Πολυπέρ-

χοντα ἐὲ αἰτή'ατο (la copie de M. Mitsos donne ἐξαιτή'ατο, ce qui convient bien mieux) ἀφέομμεν (la forme serait un *hapax*; Mitsos : ἀφεθῆμεν, qui va beaucoup mieux) τὰ σώματα τῶν Παλλαντέων ὅτε δοριάλωτον ἐγένετο τὸ Παλλάντιον ὑπὸ Μενεμάχου [κ]αὶ Πολυπέρχων ἀφῆκε τὰ σώματα καὶ ἔδωκε τὰν χάριν τᾶι πόλι τῶν Ἀργείων.

115. **Achaïe.** — A. Hatzis, *Polemon*, 3 (1947-48), 91-93 : Ἀρχαῖοι νόμοι, reproduit, d'après sa copie prise en 1908, la loi sacrée qu'il avait publiée *Arch. Eph.* 1908, 95 (reproduite dans Schwyzer, *Dial. gr. ex. epigr.*, 429, que H. ne connaît pas), et en complète le commentaire par le rapprochement de quelques textes littéraires relatifs aux lois somptuaires et au costume des femmes. L'article aurait pu être écrit vers 1910 et ne contient aucun des documents connus depuis lors. Nous apprenons que « à la fameuse Exposition internationale d'hygiène à Dresde, en Allemagne (1909), était exposée une copie (en grand format) de l'inscription d'Achaïe avec le nom de l'éditeur ».

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

116. **Béotie.** *Thèbes.*. — L. Robert, *Hellenica*, VII, 240 : correction à l'épigramme *Bull.* 1948, 79.

Voir n° 32.

117. *Thespies.* — A. Plassart, *RA* 1948, 825-832 : *Décrets de Thespies*, publie les derniers des décrets de Thespies découverts par P. Jamot dans ses fouilles de 1888-1890 (une autre série publiée par Keramopoullos, *Bull.* 1938, 145). N. 1 et 2 : sous l'archonte Phaeinos, pour deux Épidamniens : Ἄνθισκος Ἀπελλέαο et Ἰάσων Λούσωνος. N. 3 : sous l'archonte Mnason, pour Ἄλεξις καὶ Ἄντιλλος Ἀριστέαο [Ἡρα]κλειῶται. — N. 4 : sous l'archonte Praxion, pour un Périnthien. — N. 5 : pour Νικίας Μειξωνίδαο Ἀθανῆος (sans doute les quatre dernières lignes dans *IG*, VII, 1733). — N. 6-10, fragments ou débris. — N. 11 : fragment pour Κοίντος Βραίτιος [— — πρεσβε]υτὴς Ῥωμαίων, le légat qui combattit en Béotie les troupes pontiques au printemps de 87. Ce fragment a été signalé et identifié dans Holleaux, *Études*, I, 153, n. 6.

118. Papagiannopoulos-Palaios, *Polemon*, 3 (1948), Σύμμεικτα, pp. 13-14, revient sur l'épigramme *Bull* 1948, 81, et en donne la photographie. Là où nous attendions le nom de la mère, à la fin du vers 1, il lit en effet : Φυλωτώ. Il signale l'opinion de G. Kourmoulis et Ch. Ch. Charitonidis, selon lesquels Βεμβακίδας est le nom du fils défunt: c'est l'interprétation qui nous paraissait évidente et qui était déjà, comme nous l'avons signalé, celle de Dittenberger et de Bechtel, qui ont précédé de loin ceux que cite P.; il semble tenir à sa première idée, puisqu'il imprime encore βεμβακίδα avec une minuscule.

119. *Akraiphia.* — G. Klaffenbach, *Philologus*, 97 (1948), *Epigraphische Studien*, 2, pp. 373-376, examine en détail les restitutions proposées pour le décret amphictionique relatif au Ptoon (*Sylloge*[3], 635 A) par M. Feyel, *Contribution épigr. béotienne*, 140-141, qui l'a étudié, à la suite de Nikitsky, en liaison avec le décret amphictionique sur le Dionysion de Thèbes (*F. Delphes*, III 1, 351, l. 11-29). Il montre que l'influence de Nikitsky a amené F. à un « seltsames Missverständnis ». N. et F. ont cru que ἕως ἂν ἡ πανήγυρις γίνηται ne pouvait signifier que « jusqu'à ce que la fête ait lieu », ce qui ne conviendrait pas ici; mais le sens

normal de cette tournure, bien classé dans les dictionnaires et les grammaires, est : « aussi longtemps que, durant ». Au lieu de corriger ἕως en ὡς dans le texte delphique, il faut corriger ὡς en ἕως dans le texte du Ptoion. La traduction proposée par F. pour la phrase ὡς ἂν ἡ πανήγυρις γίνηται se heurte à plusieurs objections qui la rendent incompréhensible. Kl. ne retient qu'une des remarques faites par F. : à la ligne 2, il doit être question de l'asylie pour le retour des technites (ἐπανερχομένοις), comme pour la durée de la fête. Kl. reconstitue ainsi les lignes 1-3 de l'inscription du Ptoion : [— πένθ' ἡμέρα]ς (Feyel) πορευομέ[νοις καὶ ἀπερχομένοις ἄλλας τοσαύ]τας καὶ (ἕ)ως ἂν ἡ πανήγυ[ρις γίνηται κτλ.], et aux lignes 18-20 de l'inscription delphique sur les fêtes de Thèbes : ἀσυλίαν πᾶσι τ[οῖς τεχνίταις τοῖς νεμηθεῖσιν εἰς τὴν θυσία]ν τῶν τριετηρίδων πένθ' ἡμέρας πορευ[ομένοις καὶ ἀπερχομένοις ἄλλας τοσαύτας κ]αὶ ἕως ἂν ἡ πανήγυρις γίνηται καὶ αὐτοῖς κτλ.

Voir n° 19 (*Tanagra* et *Oropos*).

120. **Delphes**. — G. Daux, *Hesperia* 1949, 58-72 : *Un règlement cultuel d'Andros*, publie un règlement de culte, en dialecte ionien et gravé *stoichedon*, trouvé à Delphes, qu'il attribue à Andros et date d'environ 425 a. C. Ce document d'interprétation difficile concerne l'envoi d'une théorie. Parmi les membres de la théorie sont nommés : trois architéores, le devin, l'archonte, le héraut, le flûtiste, le pilote, le kéleuste et le prôreus, des prêtres et, l. 33, le roi (καὶ ὅσοι σὺν τῶ|[ι βασι]λεῖ θεαρέουσιν). Les membres de la théorie déposeront en prémices sur l'autel du blé et des fèves (φρ[υκ]τοί), à l'exception de certains d'entre eux qui en sont dispensés : Τόσδε σῖτ[ο]ν μ]ὲ τιθέναι μεδὲ φρ[υκ]|τός· ἀρχεθεάρος τρῆς, μ|άντιν, ἄρχοντα, κέρυκα, | αὐλετήν, κυβερνήτεν, κ[ε]|λευστήν, προιρέτεν. Trois théores recevront une peau des victimes : le héraut, le flûtiste, le kéleuste. Les prêtres — prêtres andriens sans doute — fourniront, le premier jour, blé, pain, viande, vin (ἱερέων σῖ|τον παρεχόντων τῆι πρό|τει, μᾶζαν, κρέα, οἶνον, ὁπόσ[ο]ν βόλονται καὶ τἄ[λ]λα ἁρμόδια). Pendant deux jours, les Andriens, enfants ou hommes, déposeront une obole éginétique par jour, en plus du blé. L. 19, au lieu de καίοντος τῶ σίτο, « pendant que brûlera le blé », D., vérifiant une conjecture proposée par G. Klaffenbach, a lu (*BCH* 1949, 293) : καὶ [ἐ]κτὸς τῶ σίτο. Les archithéores doivent consacrer la moitié de la somme obtenue, plus une obole. L. 24-28, difficiles, il est question de 4 *pelanoi*, deux *metaxenia*, six parts pour le prêtre, à chaque hécatombe. Dans les sacrifices individuels (l. 28 sqq.), le particulier a droit au tiers des peaux, sauf pour les victimes χρηστήρια (sacrifiées en vue de la consultation de l'oracle) ou κ[αθάρσ]ια (expiatoires) : ὁ δὲ ἰδι|[ώτη]ς φερέτω τῶν δερμάτ|[ων ὧ]ν ἂν θύσει τὸ τρίτομ μέ|[ρος, π]λὲν χρεστερίων καὶ κ|[αθαρσ]ίων. — Le fragment B règle la désignation par le conseil de cinq membres de la théorie qui prêteront serment et seront chargés d'infliger des amendes aux indisciplinés (οἱ δὲ κύριοι ἔστων ζεμιῶσαι τὸν ἀκοσμέοντα μέχρι πέντε δραχ[μέ]ον ἑκάστες ἑμέρες) et de donner leurs noms au conseil. On les dispense d'emporter du blé (σῖτον δὲ μὲ φερόντο ταύτες ὄνεκα τῆς ἀρχῆς).

121. F. Sokolowski, *RA* 1948, 981-984 : *Sur un passage de la convention Delphes-Skiathos*. Dans ce règlement (*Bull.* 1942, 78 ; 1943, 32 ; 1946-47, 122), S. repousse l'interprétation du premier éditeur pour ἐπὶ φρυκτὼ (duel) παριέναι : venir pour une consultation cléromantique pratiquée avec deux fèves ; il entend : ἐπὶ φρυκτῶ(ι), et traduit : « venir consulter l'oracle après avoir fait un sacrifice pré-

liminaire de φρυκτός », ou : « venir afin de faire une offrande de φρυκτός », le φρυκτός ou les φρυκτοί étant « le premier pain de la récolte, fait de grains grillés ». Il utilise dans un addendum le texte d'Andros (ici, n° 120).

122. G. M. Bersanetti, *Pelopida* (*Athenaeum*, 37 (1949), pp. 43-101 ; et publié à part, avec index, Pavie, 1949 ; 73 pp. in-8°). Dans cette étude critique de la carrière de Pélopidas, B., pp. 83-85, date l'épigramme honorifique de Delphes sur la base de la statue de Pélopidas de 363-62, après la mort de Pélopidas, comme J. Bousquet (*Bull.* 1940, 61), et non du vivant de Pélopidas, après sa première expédition thessalienne de 369, comme Ad. Wilhelm (*Bull.* 1942, 88).

123. J. Pouilloux, *BCH* 1949, 177-200 : Ὁ ἐπικέφαλος ὀβολός, publie, avec photographie de la pierre, le début d'une liste de contributions versées par les cités pour la reconstruction du temple au IVe s. Non seulement ce texte apporte la mention la plus ancienne des ἀργυρολογέοντες et nomme trois προστατεύοντες (présidents des naopes ; ils sont originaires de Thèbes de Béotie, de Larisa et de Scotoussa), mais le formulaire nouveau donne des précisions sur le versement de l'ὀβολός : ce sont les cités amphictioniques qui le versent, tandis que les contributions des cités étrangères et des particuliers sont des ἀπαρχαί ; l'ὀβολός est une capitation (l. 13-15 : τοίδε τῶν Ἀμφικτιόνων ἤνικαν τοῦ ἐπικεφάλου ὀβολοῦ τοῦ δευτέρου). Pour la question du πρῶτος et du δεύτερος ὀβολός, P. pense que l'on a fixé un délai maximum pour que les cités s'acquittent du premier versement — de la première à la 11e pylée (Anticharès), délai après lequel était prévue une seconde contribution — de la 11e à la 35e ou 36e pylée (Chairolas). La liste est datée de l'archonte Herakleios, session du printemps, la 21e pylée ; discussion sur la date de cet archonte.

124. P. de la Coste-Messelière, *BCH* 1949, 201-247 : *Listes amphictioniques du IVe siècle*, donne les résultats d'une révision minutieuse des listes amphictioniques de 343 à 323 (*F. Delphes*, III 5), ethniques et noms (pp. 201-229). Rappelant les principes du classement chronologique de ces listes, il procède à des remaniements de la chronologie adoptée, grâce à la nouvelle place attribuée à l'archonte Damocharès (334-333) et à Palaios (337-336), et de l'histoire des versements phocidiens. En face de la page 242, tableau, par archontat et par pylée, des prytanes et des hiéromnémons classés par peuples amphictioniques. Pp. 243-245, appendice I : comptabilité des trésoriers de 337 à 326. P. 245-247, appendice II : comptes à ἀπουσίαι (n. 49, 67, 68 de *F. Delphes*), prélude à une étude sur la comptabilité des trésoriers.

125. P. de la Coste-Messelière, *RA* 1948, 522-532 : *L'offrande delphique des Tarentins « du bas »*.

126. G. Daux, *BCH* 1949, 248-293 : *Inscriptions de Delphes inédites ou revues*, publie une nouvelle série d'inscriptions, de fragments et de corrections, sur le modèle de ses articles antérieurs, lesquels ont été signalés *Bull.* 1942, 83 ; 1946-47, 119 ; il semble accentuer certains traits peu heureux de sa présentation ; nous nous en tiendrons à ce que nous avons déjà dit à ce sujet. — Pp. 249-251, réflexions très vives sur certains points de l'article de J. Jannoray, *Bull.* 1948, 92, et dont l'importance n'apparaît pas clairement. Ainsi D. estime que « il eût été bon d'attirer l'attention sur l'ω de Ἀριστώχλεα » ; et pourtant il nous dit lui-même que c'est « un exemple de plus d'une confusion (ο et ω) qui est fré-

quente à l'époque impériale et dont on pourrait citer à Delphes même de nombreux exemples ». En effet, c'est une confusion tellement banale à l'époque impériale qu'on peut à bon droit estimer qu'il n'y a pas un mot à perdre là-dessus. — Pp. 251-252 : « Nous avons vu tout à l'heure ressusciter un mort. N. Valmin a fait mieux dans le fascicule 6..., il a imaginé de toute pièce des personnages ». D. donne trois corrections. Le fascicule de N. Valmin est mauvais et inutilisable (cf. *Bull.* 1938, 167; 1939, 136; 1942, 83; 1948, 84 *a*). Mais pourquoi cette rhétorique de D.? On « imagine de toute pièce des personnages » dès qu'on lit un nom pour un autre (Λέων Ἐπιστελίου [Κ]αλιπολίτης au lieu de Λέ[ων] Πιστέ[α Καλλιπολίτης) ou qu'on lit un nom propre à la place d'un autre mot (les deux autres cas). — Pp. 252-254, sur un point de l'étude de Wilhelm (*Bull.* 1949, 80, avec notre remarque). — Pp. 257-258. Dans *F. Delphes*, III 5, 80, « deux autres noms de sites phocidiens doivent ou peuvent être restitués aux lignes 9 et 10 ». L. 9, on écrira Τρωνειεῖς. « A la ligne 10, un O est net devant ΝΕΙΣ ; pourquoi ne pas compléter [Φλυγ]ονεῖς? ». — Pp. 258-260, D. publie une base « propre à susciter des hypothèses plutôt qu'à satisfaire notre curiosité », peut-être [Ἀμ]φισσεῖς Φ[ίλιππον Ἀμύντα] | βασ[ιλέα] ; la seconde ligne aurait pu être ajoutée. « Hypothèse fragile ». — Pp. 268-269 : début des lignes 1-6 du décret pour des hiéromnémons de Chios *F. Delphes*, III 3, 221. Pp. 273-274 : décret pour des Alexandrins, sous un archonte Kleuphanès du IIIe siècle. Pp. 275-276 : nouvelle signature de [Σώπ]ατρος Μενεκράτο[υς] καὶ Μ[ενεκράτης Σωπάτρου Θηβαῖοι]. — P. 276-277 : décret pour un citharède, Ἀθανάδας Ζωπύρου de Rhégion ; l. 4-7 : παραγενόμενος ἐπὶ τῶι ἀγῶνι τῶν Σωτηρίων ἀγωνίξατο ἀμέρας δύο, ἐπαιτηθεὶς δὲ καὶ ὑ[πὸ τ]ο[ῦ] δ[ά]μο[υ] ἀμέραν ἐπέδωκε τῶι θεῶι καὶ τᾶι πόλει καὶ εὐδοκίμησεν τῶι ἀγῶνι ἀξίως το[ῦ τε θε]οῦ καὶ τᾶς πόλιος τᾶς [Ῥηγίνω]ν καὶ τᾶς ἀμετέρας πόλιος ; copie du décret est envoyée à Rhégion. — P. 278, affranchissement d'un τεχνίτας γναφεύς. — P. 289, dans l'intitulé d'un affranchissement, pour le nom du mois, le lapicide a commencé à graver Βοαθ[οίου], puis l'a remplacé par Σεβαστοῦ ; D. rappelle que dans *F. Delphes*, III 6, 19, au-dessus des mots μηνὸς Βοαθοίου, on a ajouté τοῦ καὶ Σεβαστοῦ.

127. G. Daux, *REG* 1949, 1-30 : *Listes delphiques des théarodoques*. Pp. 4 sqq., D. republie, avec photographie et après révision, le fragment de la liste stoichedon du Ve siècle publiée par Pomtow, *Sylloge*[3], 90. « Pomtow le situe entre 420 et 400 ; mais je serais porté à ouvrir un peu plus le compas ; nous sommes très ignorants en paléographie, pour ces époques hautes, sauf à Athènes ». Les lectures et restitutions de D. modifient plusieurs des noms de villes proposés par Pomtow. L. 1 : [ἐ]ν Βαλλαν[τίο]ι, graphie delphique pour la ville arcadienne de Pallantion au lieu de ἐν Βάλλαι[ς το]ῖ κτλ., ville de Macédoine. En repoussant la lecture de P., D. écrit : « non pas que le pluriel Βάλλαι (pour Βάλλα) soit rédhibitoire : de tels flottements dans la forme sont fréquents pour les noms géographiques, lorsqu'il s'agit de villes obscures ». D. n'a pas étendu ses recherches sur Balla au delà de Pomtow qui écrivait : « Βάλλα, πόλις Μακεδονίας... Θεαγένης Μακεδονικοῖς (*FHG*, IV, 509, 3) » et citait aussi la fin de l'article d'Étienne de Byzance sur cette ville. Ne serait-il pas intéressant pour cette discussion de savoir qu'en fait le pluriel est expressément attesté pour le nom de la ville par Ptolémée, III, 12, 37 : Οὐάλλαι? (cf. Pline, IV, 34 : *Vallaei*, l'ethnique

correspondant aux Βαλλαῖοι d'Étienne de Byzance). Voir encore sur cette ville et sur son site, A. Keramopoullos, *Praktika Akad. Ath.*, 6 (1931), 314-318 : *Volustana*-Βάλλας Στενά, qui la reconnaît dans Tite-Live, 42, 2. D. ne semble pas attiré par la géographie de la Macédoine (cf. *Hellenica*, II, 85-87, pour Ichnai). — Pour Φάρα, l. 3, D. se demande : « s'agit-il bien de Φάρα (ou Φάραι) la ville d'Achaïe? ou de quelque bourgade homonyme d'Arcadie? » [inconnue, semble-t-il, par ailleurs]. — L. 4, au lieu de ἐν Βοία[ις], où P. reconnaissait Boai de Doride, D. lit ἐν Κοίλ[αι] (ou Κοίλωι); « plus d'une bourgade à dû s'appeler Κοίλα (ou Κοῖλον); il n'y a aucune raison de ne pas admettre que nous sommes toujours en Arcadie, ou du moins dans le Péloponnèse ». — L. 10, D. commente ἐν *h*αλέ[οις], bien lu par P.; pour l'identification de ἐν Αλι dans la grande liste et du Αλειος de *IG*, V2, 368, l. 55 « rien n'est résolu par notre texte, au contraire; il inviterait plutôt à multiplier les hypothèses », ce que fait D. — L. 11-12, au lieu de ἐν *h*ε[λί]και, ville d'Achaïe, D. lit : ἐν *h*ε[ρα]ῖαι, la ville d'Arcadie. — On passe ensuite à Lébadée (l. 14, bien lue par P.). L. 16-17, au lieu de [ἐν Ἀθ]ήναις, D. voit [Ἀθ]αναῖς, nom de la fille du théorodoque Pasichos ajouté, avec celui du fils Kleitophon, 20, 30 ou 40 ans après la gravure de la liste. — A propos de l'Arcadie, D. coupe ainsi les noms de Thelphousiens dans le décret *FD*, III 4, 20, l. 1 : Ἄγι (ou Ἄγι?), Φιλέαι κτλ., et non Ἀγιφιλέαι. — Les pages 12-27 sont consacrées à la grande liste des théorodoques publiée en son entier par A. Plassart, *BCH* 1921. Tout d'abord (pp. 12-13), il « soumet à A. Plassart deux ou trois corrections et suggestions »; « mais ce ne sont que des vétilles », dit-il. Nous devons les signaler. 1° « Parmi les noms de villes, [ἐ]ν Σ[αι]δ[ηνοῖς], page 7, col. I D (a) l. 1, ne paraît plus pouvoir être retenu. Le nom des Σαιδη[νοί] que l'on avait cru retrouver dans un décret delphique (*GDI*, 2639), résulte d'une fausse coupure et lecture...; il n'y a point de village de ce nom, mais seulement une montagne, Σαιδηνή. D'ailleurs, il n'y a place que pour une lettre entre Σ et δ (voir le fac-similé et la photographie de l'estampage dans Nikitsky, *Die geogr. Liste*, 1902); (Baunack *GDI*, 2580, p. 763, indique à tort place pour trois signes entre la préposition ἐν et la lettre triangulaire); je propose : ἐν (Nikitsky a encore vu l'ε) Σ[ι]δ[ούσαι] : il s'agirait de la bourgade située, d'après les études les plus récentes, au Nord de la presqu'île d'Érythrées, sur le détroit, en face de Phocée (cf. Meritt, Wade-Gery and Mc Gregor, *Ath. trib. lists*, I (1939), p. 486) ». — « Le détroit » est exactement sur le côté opposé de la presqu'île d'Érythrées, entre la presqu'île et l'île de Chios; de l'autre côté, à l'endroit dont veut parler D., il s'agit de l'entrée du golfe de Smyrne. — D. écrit : « je propose ». L. Robert, voici déjà assez longtemps, avait estimé que ἐν Σαιδηνοῖς était exclu, et il avait conjecturé qu'était mentionnée ici la ville de Sidousa. Il n'a pas publié sa conjecture. Il devrait donc être très heureux de se trouver d'accord, cette fois, avec D. dans une commune découverte faite indépendamment. Mais en fait, il s'agit d'une seule et même conjecture et D. a eu un trou dans sa mémoire et du désordre dans ses dossiers delphiques. L. R. n'avait pas voulu proposer une conjecture, mais une lecture; aussi en 1934 avait-il communiqué cette conjecture à plusieurs personnes en leur demandant de la vérifier (cf. pour certains résultats de ces révisions *BCH* 1935, 199-200, avec la note 2 de la page 199; *Études anatoliennes*, 172). Il s'adressa d'abord à G. Daux lui-même dont nous devons reproduire la

réponse, du 17 janvier 1934 : « J'ai cherché dans mes estampages si j'en avais un du fragment de la liste géographique des théores qui t'intéresse. Je n'en ai pas malheureusement, mais je m'aperçois que ce fragment est reproduit par Nikitsky (Die geogr. Liste der delphischen Proxenoi) en photo « nach dem ausgefüllten Abklatsch ». J'ai par expérience la plus grande confiance dans ces estampages crayonnés de Nikitsky ; il donne pour ce qui est de la ligne I D 1 de Plassart ΛΝΔ et dans sa transcription Ἐν ..λ[-] : Plassart peut (et doit ?) avoir raison quand il dit que la dernière lettre visible est un Δ plutôt qu'un Λ ; il est possible aussi qu'après N on voit un reste de Σ ; mais la photo de Nikitsky doit être exacte pour l'espace entre N et Λ : il y a place pour deux lettres seulement et plutôt étroites si on en juge par les lignes au-dessous. Tu peux, je crois, tenir pour acquis ce point et écarter la restitution Plassart pour cette seule raison, la tienne au contraire se trouvant rendue possible ; j'entends que la photo Nik. peut faire foi ». Voilà donc une question réglée. L. R. n'a cependant pas publié sa conjecture, ce que fait aujourd'hui D. sous une certaine forme. C'est que les vérifications sur la pierre ont semblé y mettre obstacle. Le 26 juin 1934, P. de La Coste-Messelière, ayant vérifié certains passages difficiles avec de la cendre de pipe, plus délicate que le charbon, écrivait sur cette ligne : « entre le Σ et Δ (qui est sûr) place pour trois lettres normales ou pour deux très larges : en tout cas, sûrement plus qu'un I ». La question n'est donc pas aussi claire que le croit D., et la lecture de P. de La Coste-Messelière a détourné L. R. de proposer au public ce nom de ville. R. Flacelière écrivait à L. R. : « ἐν Σ[ι]δ[ούσηι] est impossible, car il y avait certainement plus d'une lettre gravée entre Σ et Δ. Avant le Δ on voit assez nettement le bas d'une barre verticale, probablement d'un I ». Il y joignait un estampage ; cet estampage a paru à L. R. confirmer les constatations de P. de La Coste et de R. Flacelière. L. R. s'orientait d'ailleurs de plus en plus vers la préparation d'une réédition critique de la liste avec commentaire de géographie historique (cf. *BCH* 1946, 508) et décidait d'attendre d'avoir la possibilité de revoir la liste en son ensemble. Il apparaît que D. a lancé sans vérification suffisante la conjecture qu'une absence de mémoire lui a fait croire sienne. 2°) D. conjecture à Chéronée (col. II, l. 21) Θοίναρχος, pour la copie ΛΟΙΝΑΡΧΟΣ, corrigée par l'éditeur, non sans réserves, en Ἀθ(ή)ναρχος. Même idée était venue à L. R. qui croit la conjecture juste. Une vérification faite en 1934 sur la pierre n'a pas été décisive. — 3°) Col. II, 35 : « je ne vois pas d'autre restitution possible que [Τι]μάνορος ». Nous ferons pourtant observer que Bechtel, *HP*, 53-54, donne les noms Αἰχμάνωρ, Ὀνομάνωρ, Ποιμάνωρ aussi bien que Τιμάνωρ. La lacune avant les lettres conservées du nom est indéterminable. D. n'est pas toujours heureux dans ses observations onomastiques. — 4°) Col. V, D. l. 17 : D. propose : [ἐν Μαγνησί]αι [Λεόν]τιος Νεοπτολέμου (cf. *BCH* 1949, 273). — D. étudie ensuite le fragment des villes de Carie et d'Ionie publié par L. Robert (*Bull.* 1947-48, 89). La révision de la pierre (L. R. a eu un estampage) lui a permis de modifier 5 noms de personnes, dont deux dans le fragment connu de L. R. seulement par la lecture de A. Plassart. De plus, l. 14, il écrit [.]αρσίωνος, au lieu de [Θ]αρσίωνος, en reconnaissant qu'il ne peut manquer qu'une lettre, mais avec cet argument : « est-ce que [Θ]αρσίωνος est la seule possibilité? ». Il a semblé à l'éditeur qu'il en était ainsi ; c'est à D., pour justifier son scepticisme, de

mentionner d'autres noms possibles à cette place. C'est là un des cas, où, selon l'expression de G. Klaffenbach (*Gnomon* 1938, 10), D. a une attitude « übertrieben ängstlich ». Il n'a pas eu les mêmes scrupules pour [Τι]μάνωρ (ci-dessus). — Le fragment publié par L. R., formant la partie gauche d'une colonne, donne essentiellement des noms de villes, et l'on ne peut guère nier que l'intérêt de la liste ne soit avant tout dans les noms de villes. Pour cette partie, D. suit presque toujours L. R.; on est heureux de voir ainsi les noms assez difficiles à lire des quatre premières lignes acceptés par D. : Séleucie, Magnésie, Priène, Eurômos; de même pour Oroanna, qui était le grand intérêt du nouveau fragment (mais D., p. 17, emploie l'expression de « village », qui fait contresens politique); à la ligne 18 où, disait L. R., « il se peut qu'on ait à rétablir ou à lire le nom de Smyrne », D. a lu [Σμύ]ρνητι. Une différence, l. 17 : au lieu de [ἐν Διὸς Ἰ]ε[ρ]ῶι, il écrit : [ἐν...] Ε.ΩΙ. Au point de vue géographique, la nouvelle édition n'apporte rien. Dans la très longue note 2 des pages 16-17, D. s'interroge, sans conclure, sur Ptolémaïs-Lebedos; sa discussion sur la mention Πτολεμαιεῖς οἱ πρότερον καλούμενοι Λεβέδιοι, dans l'inscription de Magnésie, où il veut arriver à croire que « la situation, en l'absence de textes décisifs, littéraires ou épigraphiques, paraît bien fluide encore et les maigres données dont nous disposons laissent le champ libre à l'hypothèse » paraît un assez bon exemple du procédé qui consiste à « fumum ex luce dare »; tout ce qu'il allègue, d'ailleurs sans conviction, est sans consistance et ne porte pas; par exemple la situation topographique et historique des deux Kolophon n'a rien de comparable. — Enfin, D. reprend la question de la date de la liste. A. Plassart l'avait fixée au premier quart du IIe siècle, ce qui a paru établi par des raisonnements soigneux, notamment à D. lui-même et à L. R. Récemment, D. fixait comme *terminus ante quem* 178 et, plus récemment encore, L. R. 188 (dans la phrase de L. R. que cite D., il transforme par un lapsus « approximation » en « affirmation », ce qui rend la phrase bizarre; nous n'y attachons aucune importance, à la différence de D., si sensible à tous les lapsus et fautes d'impression et si sévère pour elles). D'après la gravure, après des discussions prosopographiques et chronologiques sur les rapprochements qui ont entraîné la datation de A. Plassart, et sur la mention de Mantinée, D. proposerait en définitive à peu près les années 235-221 pour la rédaction de la première liste (difficulté, parfois, de reconnaître les additions). Ce n'est pas d'ailleurs sans de multiples précautions. « Le problème est si complexe, il met en jeu tant de questions historiques et de détails épigraphiques, que je ne prétends pas le traiter complètement ni le résoudre ». Conclusion : « Tout ce que je puis dire est ceci : compte tenu de l'édition publiée en 1921 et des compléments apportés depuis lors, compte tenu de la chronologie hellénistique, et d'abord de la chronologie delphique, telle qu'elle a pu être établie ou remise en question au cours de ces dernières années, je ne vois aucune difficulté à admettre la date que je propose, c'est-à-dire à remonter les trois premières colonnes de la liste de trente ou quarante ans ». — P. 27 sqq. D. publie, avec photographie, deux fragments inédits d'une liste, sur marbre, du milieu du IIe siècle a. C. Sur la face, les mots [τᾶς ἐπὶ] Μακεδονίαν καὶ — indiquent qu'il s'agit d'une théorie; il n'y a pas de noms de villes conservés. Sur la tranche droite, ce sont des additions disparates. D. fixe la date par la restitution des lignes 5-7 :

ἐν Ἄ[σσωι] Ἰσίδ[ωρος Διο]νυσοφ[άν]ου[ς], d'après la liste des proxènes et *FD*, III 1, 271. Il y a en outre : Épidaure, Bouthrôtos, une Arsinoeia (peut-être celle d'Étolie), Ktimenai. Cf. *Delphes au* II^e *et au* I^er *s.*, p. 17, n. 2.

Voir n^os 49, 70, 119.

128. **Étolie.** *Kalydon.* — E. Dyggve, *Das Laphrion, der Tempelbezirk von Kalydon, mit einem religionsgeschichtlichen Beitrag von Fr. Poulsen* (*Det kong. Danske Videnskab. Selskab, Arkaeol. Kunsthist. Skrifter*, I 2; 1948), 367 pp. in-4° et nombreuses figures et plans. Résultats architecturaux des fouilles. Les bronzes et les terres-cuites seront publiées par Fr. Poulsen; l'étude stylistique des terres-cuites architectoniques a été réservée à K. Rhomaios. Pour les inscriptions corinthiennes au revers des morceaux de sima, on renvoie au premier rapport préliminaire (*Bull.* 1928, p. 364; on trouvera cependant reproduites ici, pp. 174-175, les excellentes photographies de ce rapport. Les inscriptions (décret, traité, épitaphes) publiées dans ce rapport (cf. *Bull.* 1928, 372) ne sont pas reprises; elles l'ont été dans le Corpus d'Étolie de G. Klaffenbach, *IG*, IX 1² (1932), n. 135 sqq. P. 198, note 5, tuiles estampées du III-II^e s. a. C. P. 296, photographie de la borne d'Apollon Lophrios (*IG*, IX 1², 149), et de nouveau p. 342. *Ibid.*, n. 3 : stèle funéraire hellénistique : Λαμίου. L'épitaphe citée *ibid.* = *IG*, 146. — Dans l'étude sur les cultes du Laphrion (pp. 335-354), F. Poulsen n'a pas connu un document important, le décret de Chios pour les Étoliens (P. Roussel, *BCH* 1923, 21-24; *SEG*, II, 258; *F. Delphes*, III 3, 214) qui fait connaître, au milieu du III^e s., les Laphrieia (l. 35, 38 et 40), comme une grande fête de la Confédération, à laquelle sont envoyés des théores.

129. **Thessalie.** *Gonnoi.* — A. Hatzis, *Polemon*, 3 (1947-48), 93 : Εἰς Θεσσαλίας ἐπιγραφήν, explique le δραγατεύειν et δραγατεύεσθαι de l'inscription *Arch. Ephem.* 1913, 26, par le rapprochement du terme ἀρχιδραγάτης dans une inscription d'Ancyre de Galatie enregistrée dans les addenda du Liddell-Scott-Jones. Il marque que ce terme exclut certaines étymologies proposées pour le verbe. — Le rapprochement était déjà fait dans l'édition de l'inscription d'Ancyre à laquelle H. ne semble pas s'être reporté : Miltner, *Jahreshefte*, 30 (1937), *Beiblatt*, 24, n. 23 (cf. *Bull.* 1939, 438).

130. *Demetrias.* — A. S. Arvanitopoulos, *Polemon*, 4 (1949), 1-9 : Θεσσαλικὰ μνημεῖα, Περιγραφὴ τῶν ἐν τῷ Μουσείῳ Βόλου γραπτῶν στηλῶν Δημητριάδος Παγασῶν. Suite du catalogue (cf. *Bull.* 1948, 97), par feu Arvanitopoulos, des stèles du Musée; on ne donne aucune indication bibliographique et on ne distingue pas les épitaphes qui pourraient être inédites de celles qui sont déjà connues par les publications de A. lui-même. N. 236-250. Le texte n'est pas partout assuré. N. 241, Βιότη ne doit pas être la fille de Βιόγγου, mais de Βιόττου (sur Βιότη et Βίοττος, cf. Bechtel, *Die Attischen Frauennamen*, 131, n. 5). — [J. Pouilloux nous communique un estampage et nous confirme que la pierre porte bien Βιόττου, et ensuite Κλείνου (et non [Κα]λείνου) γυνή.]

MACÉDOINE

131. J. A. O. Larsen, *Class. Phil.* 1949, 73-90 : *Consilium in Livy, XIV, 18, 6-7 and the Macedonian synedria*, réfute point par point la théorie de M. Feyel, *BCH*

1946, 187-198 : *Paul-Émile et le synedrion macédonien*, d'après lequel, en 167, il y aurait eu un *synedrion* fédéral des quatre parties de la Macédoine. L. procède à un examen minutieux du texte même de Tite-Live en partant du fac-similé du manuscrit unique et en suivant à travers les éditions anciennes et modernes les corrections au passage; il se défend ainsi victorieusement d'avoir « tout brouillé, faute de procéder à une analyse philologique assez attentive », et il montre qu'il a eu raison de dire que *consilium* était la lecture du manuscrit, ce que F. niait en attribuant à Sigonius une correction *consilium* d'un texte manuscrit *concilium*. Cette analyse des opinions des éditeurs et commentateurs montre combien il est difficile — ici, comme dans bien d'autres passages des auteurs classiques — de se débrouiller parmi bien des incohérences et du vague sans une étude complète; caractéristique est ce qu'il établit pour Sigonius dont il est presque impossible de savoir l'avis sur ce sujet et à qui on a attribué, à partir d'un moment, une opinion ferme. En définitive, L. établit qu'on ne devrait changer les deux mots *consilium* dans ce passage (car on ne peut le changer une fois et le garder l'autre fois) que devant une documentation décisive. Tite-Live a parlé d'assemblées représentatives. Puis une analyse philologique et historique de passages de Tite-Live et une étude des conditions historiques, de la politique romaine et du développement intérieur de la Macédoine avant 167, permettent à L. de montrer que les *synedri* de Liv. 32,2 sont les gouvernements des quatre parties de la Macédoine. L. conclut en maintenant l'opinion traditionnelle : la Macédoine a été divisée en quatre républiques ayant chacune un gouvernement représentatif avec un *synedrion*, et il n'y a pas eu de gouvernement central. C'est là ce que dit Tite-Live, d'après Polybe, et ce n'est contredit par aucun document; aucun des passages de Polybe, 31, 2, 12; 31, 17, 2 et 35, 4, 11 ne peut être invoqué là contre. L'existence des μερίδες, attestée par les monnaies (cf. en dernier lieu Ch. Edson, *Class. Phil.* 1946, 107), par une inscription (discussion de l'inscription de *Beroia*, *Rev. Arch.* 1900 (37), 489, n. 130) et par les Actes des Apôtres, a continué même après la création d'un *koinon* macédonien (l'inscription). Mais la date de cette création est inconnue; au plus tard le règne de Claude, peut-être beaucoup plus tôt, peu vraisemblablement dès 158; en tout cas il n'existait pas dans le règlement des affaires de Macédoine en 167. Relevons aussi ce que dit Larsen sur l'anonymat des μερίδες, désignées par des chiffres, mais jamais par des noms, réaction de la solidarité et du patriotisme macédoniens.

132. *Dion.* — L. Robert (n° 3), 126-128 et *Hellenica*, VIII, 79, interprète l'autel funéraire publié par G. P. Oikonomos, *Epigraphai Makedonias*, 14, n. 10, où il voit l'épitaphe avec commémoration des combats d'un bestiaire originaire de Smyrne, et non pas le tombeau d'un chasseur qui aurait chassé le lion aux environs de Dion. Le nom Κωνωπᾶς.

133. *Pydna.* — Ch. Edson, *Hesperia* 1949, 84-95 : *The tomb of Olympias* (*Macedonica, IV*). E. rend extrêmement vraisemblable, par des observations topographiques et par des trouvailles d'inscriptions, que le site de Pydna était au village de Makrigialos, sur la côte, à 8 km. au nord du cap Atheridha; c'est sur ce cap qu'Heuzey cherchait la ville sans y trouver de restes antiques. Il publie, n. 1, une épigramme funéraire qu'il date de la seconde partie du I^er^ siècle a.

C. : Αἰακίδης γένος εἰμί · Νεοπτόλεμος δὲ πατήρ μου· | οὔνομα δ' Ἀλκίμαχος · τῶν ἀπ' Ὀλυμπιάδος. | Νηπίαχον δέ με Μοῖρα καὶ ἀνδράσιν εἶσκ φρονοῦντα | τὸν τριετῆ τύνδῳ τῷδ' ὑπέθηκε νέκυν. Ainsi, cet enfant de trois ans passait pour descendre de la famille royale épirote, des Éacides ; son père portait le nom du fils d'Achille, fondateur légendaire de la dynastie molosse, nom qui fut celui d'au moins quatre personnes de cette famille royale. Cette famille se vantait de descendre d'Olympias, la mère d'Alexandre; c'est à Pydna qu'Olympias fut condamnée et exécutée. E. reprend l'examen, n. 2, d'un fragment d'épigramme du IIe siècle a. C., trouvé aussi à Makrigialos, publié par G. P. Oikonomos, *Epigraphai Makedonias* (1915), 39-40, n. 65, et restitué par Ad. Wilhelm, *Arch. Ephem.* 1924, 54-55. Le nouveau document permet d'assurer la brillante restitution d'Ad. Wilhelm au vers 2 : τύμβον Ὀλυμπιά[δος] ; — de retrouver au vers 1 la mention de [Νεοπ]τολέμοιο, au lieu de [Φίλωνος ἐϋπ]τολέμοιο (Wilhelm), — d'insérer une mention de la famille des Éacides au vers 3. E. montre que, ce fragment étant gravé sur la surface supérieure d'un chapiteau ionique, il ne s'agit pas d'un chapiteau remployé ainsi pour un monument funéraire, mais d'un chapiteau taillé dans un bloc inscrit, ce qui va de soi ; ainsi, « the minimum width of the original stone can only be determinated by restoration ; the restoration itself is in no way conditioned by the extant dimensions of the reworked marble ». Cet exemple montre une fois de plus que, dans l'étude des épigrammes, ce qui importe c'est l'analyse pénétrante des parties conservées où, dans ce cas comme dans tant d'autres, Ad. Wilhelm a obtenu un succès signalé, et que la restitution complète ne tient ordinairement pas devant les nouvelles découvertes et n'a pas contribué à faire avancer l'interprétation du monument. Cela n'a pas découragé E. de donner à son tour une de ces restitutions que l'on dit, bien à tort, *exempli gratia*. Ad. Wilhelm écrivait :

[Σῆμα Φίλωνος ἐϋπ]τολέμοιο παραθροίσκων, [παροδῖτα],
[κυδαλίμης ἐσαθ]ρῆις (pour ἐσαθρεῖς) τύμβον Ὀλυμπιά[δος],
[Πυδναίων ἦν τιό]μενος θούρου γένος [*e. g.* Ἀλκᾶ]
[δῆμος ἅπας δακρύοις] κρύψεν ἀπειρεσ[ίοις]
[ὅσσα νόμος τ' ἐπὶ τοῖσι δ]εδουπόσι γεύ[ματα χεύειν?]

Edson restitue :

[Μνῆμα Νεοπ]τολέμοιο παραθρωίσκων, [ξένε, στῆθι,]
[κυδίστης ἵν' ἀθ]ρῆις τύμβον Ὀλυμπιά[δος],
[μυρόμενος δ' Ἕλ]ενος θούρου γένος Ἀ[ἰακίδαο],
[υἱὸν γῆς κόλποις] κρύψεν ἀπειρεσί[ης].

La tombe de la reine Olympias était voisine de celle qui portait cette épigramme. E. rattache heureusement à cet ensemble un fragment très mutilé d'épigramme, copié à Kitros par Heuzey, *Le mont Olympe et l'Acarnanie*. p. 482, n. 40. Il y reconnaît au début : [Γ]έννα Νεοπτολέμοιο, Néoptolème étant soit le père du défunt, soit le fils d'Achille; il doit s'agir d'un membre de cette famille de Pydna se rattachant aux Éacides. E. suggère que cette famille de princes épirotes a pu se réfugier en Macédoine lors de la révolution populaire épirote de 229 a. C. et se voir attribuer un domaine à Pydna, lieu où se trouvait la tombe d'Olympias ; ils se seraient fait enterrer tout près de cette tombe.

Le tombeau d'Olympias n'aurait pu être construit avant 294, et l'aurait été au plus tard lorsque Pyrrhus régnait sur la moitié occidentale de la Macédoine, en 288-285.

134. *Thessalonique.* — Ch. Edson, *Harvard Theol.* 1948, 153-204 : *Cults of Thessalonica* (*Macedonica, III*), apporte un intéressant matériel nouveau, bien étudié. 1 (pp. 154-158). *A thiasos of Asiani.* E. publie, avec photographie, une stèle connue, si l'on peut dire, par une publication de Papageorgiou dans le journal *Aletheia* de Salonique en 1904 : Μακεδόνι Ἀσιανῶν ὁ θίασος τῷ συνμύστῃ, ἱερητεύοντος Π. Αἰλίου Ἀλεξάνδρου. Trois textes relatifs à des associations religieuses d'Asianoi sont déjà connus et groupés par Poland, tous dans les Balkans : à Périnthe un Βακχεῖον Ἀσιανῶν, au *municipium Montanensium* en Mésie (il vaut mieux indiquer cette provenance que Kutlovica-Ferdanovo en Bulgarie) une σπεῖρα Ἀσιανῶν, à Napoca en Dacie des *Asiani* avec un *spirarches.* Dans tous ces cas, il doit s'agir d'associations dionysiaques, comme à Thessalonique. E. propose de lire Ἀσια[ν]ῶν dans l'épitaphe de Salonique *Bull.* 1948, p. 165, 2e série, n. 10 (au bas de la page). Voir n° 160. — 2. *The cult of Dionysos* (pp. 158-181). E. publie une épitaphe inédite, datée de 209 p. C. (357 de l'ère provinciale), consacrée par la femme et par les deux enfants Ἰσιδώρῳ Σαβείνου τῷ πατρὶ ζήσαντι καλῶς, βουλεύσαντι, ἱερασαμένῳ θιάσων Διονύσου. P. 161, note 7, il montre que les deux dédicaces publiées par Pelekidis (*Bull.* 1938, 210; cf. Holleaux, *Études,* I, 270, n. 3), p. 25 sqq., ne prouvent pas l'existence de politarques avant la domination romaine ; la gravure indique bien plutôt la fin du IIe siècle a. C. ou le début du Ier. — P. 115 sqq., E. donne une édition critique du « testament de la prêtresse thessalonicienne » qu'il a révisé avec soin au musée de Salonique. Il repousse l'interprétation de Ch. Avezou et Ch. Picard, selon lesquels les mots Εὐεία et Πρωτοφόρου seraient le nom et le patronymique de la prêtresse ; p. 172, n. 48, il critique les mots de ces savants : « la seule différence légère » ; cf. déjà ce qu'en disait P. Roussel, *Bull.* 1915, 465 : « cette différence « légère » est en réalité capitale ; jamais Grec n'eût mentionné sa qualité etc... » et « la construction de la phrase, si l'on adopte l'hypothèse de P. et A., est intolérable ». E. repousse aussi leur hypothèse que l'autel aurait été remployé ; loin d'accepter que « les exemples de remplois de cippes sont fréquents en Macédoine », il constate que le seul exemple allégué par eux ne porte pas (l'épigramme sur le côté droit concerne précisément le défunt nommé sur la face principale), et atteste qu'il n'en connaît lui-même aucun exemple en Macédoine. Le nom de la prêtresse se lisait sur la face principale : Εὐφροσύνη κτλ. (de même P. Roussel, *loc. cit.*). Notons que, dans ce texte, il n'est point parlé de « brûler les roses » (on en traitera en détail ; cf. *Ann. Collège France, 46e année,* p. 145). P. 175, sur la fondation funéraire de la région de Serrès, cf. *Bull.* 1939, 182. Selon E., ces thiases dionysiaques de Salonique, au lieu d'être des associations privées, seraient associés au culte municipal. Il suppose que les trois inscriptions dionysiaques trouvées à Eski Cuma viennent d'un temple de Dionysos qui se trouvait là où près de là. P. 179, note 66, n. 2, sur ce fragment, cf. *Rev. Phil.* 1936, 118, n. 3. Pp. 180-181, E. a revu l'autel étudié par L. Robert, *Mélanges Bidez,* 795-812 ; il confirme la lecture du mot ἀρχιμαγαρεύς qu'il déclare certain ; car non seulement il a lu, comme R., la partie

gauche de l'*alpha*, à la fin de la ligne, après le *gamma*, mais il a vu une partie de la haste du *rhô* (lettre lue entièrement par Papageorgiou, ce qui ne serait pas une garantie suffisante ; cf. pp. 166 et 173). — 3. Ἱεραφόροι συνκλίται (pp. 181-188). E. rappelle la découverte du Sarapeion de Thessalonique, après 1917 et en 1939, et l'abondance des documents qu'il a fournis et qui sont presque tous inédits (pour le fragment d'arétalogie isiaque, cf. le mémoire de R. Harder largement analysé dans *Bull.* 1944, 171). Il publie une stèle trouvée en 1932 dans un faubourg de la ville, qui se rattache au culte des divinités égyptiennes. Sous une couronne à l'intérieur de laquelle est une statue d'Anoubis debout, on lit : Αὔλωι Παπίωι Χείλωνι καταστήσαντι τὸν οἶκον οἱ ἱεραφόροι συνκλίται ; suivent 13 noms, dont 10 sont romains (l. 18, n'a-t-on pas Καλίστρατος ὁ καὶ Ἄρχων, plutôt que ἄρχων?) ; sans doute première moitié du IIe siècle p. C. Pour les συγκλίται et l'οἶκος, on peut rapprocher l'inscription du Pirée émanant de [οἱ ἐν τῶι —] οἴκωι σύγκλινοι (Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 51, avec commentaire sur συγκλίται et σύγκλινοι ; L. Robert, *Coll. Froehner*, p. 5, avec un texte thessalien sur les συγκλίται ; pour les συμπόται, cf. ci-dessus, n° 104). E. cite sur les ἱεραφόροι le passage de Plutarque, *De Iside et Osiride*, 3 (352 B) ; dans les inscriptions les exemples en sont « very few » : *Sylloge*³, 754, à Pergame, concerne précisément le culte égyptien ; c'est à ce culte aussi que E. rapporte l'inscription de Paros, *IG*, XII 5, 291. « I know of no other instances of hieraphoroi in Greek lands ». Nous en avons sous la main quelques autres exemples : à Samos, précisément dans le culte de Sérapis, Isis, Anoubis et Harpocrate, un ἱεραφόρος ἑπτάστολος, (*Arch. Eph.* 1931, 173 ; L. Robert, *Études épigr. et philol.*, 117) ; mais à Pergame, c'est, semble-t-il, pour le culte de Déméter (*Ath. Mitt.* 1910, 475, n. 62, au sanctuaire de Déméter) : ὁ δῆμος ἐτίμησεν τὴν δεῖνα, τὴν μεγαλόψυχον ἱέρειαν Δήμητρος καὶ Κόρης..., ἐπιμεληθέντος Κοίντου Βιτσσίου Μινερβᾶ ἱεραφόρου (l'éditeur, H. Hepding, commentait : « ἱερ. ist vielmehr die Bezeichnung eines Priestertums der ägyptischen Gottheiten, s. Fränkel, zu *I. v. P.* 336 (*Sylloge*³, 754) » ; un ἱεροφόρος dans une liste de dignitaires religieux, à Thyrreion d'Acarnanie (*IG*, IX 1, 486, l. 16), qu'il n'y a pas de raison de mettre en relation avec le culte égyptien et qui est bien plutôt en rapport avec le prytanée. — 4. *The cult of Cabirus*. Monographie sur le culte du Kabire à Thessalonique, d'après les textes, surtout les monnaies. E. a revu l'inscription Pelekidis, p. 55, n. 7 et il restitue : [βου]λεύ[σαντα καὶ] νεωκορ[ήσαντα το]ῦ ἁγιωτάτου πατρί[ου] (et non πατρὸς) θεοῦ Καβείρ[ου]. Discussion sur le titre d'hiérophante, lié à l'assemblée provinciale de Beroia. A cette occasion, E. publie une inscription de Velvendhos, village à 11 km. au N. E. de *Servia* : Δομίτιος Εὐρύ[δικος] (connu par une inscription de Beroia) ὁ Μακεδονιάρχη[ς] καὶ ἀρχιερεὺς κα(ὶ) πρεσβυτεράρχης (mot nouveau ; les 5 premières lettres ne sont pas conservées entièrement, mais ne paraissent pas pouvoir être lues autrement) τῶν Ὀλυμπίων καὶ ἱεροφάντη[ς]. — Dans l'inscription signalée p. 197, n. 46, ne peut-on avoir, l. 6-7 : ἐκ παιδ[ός]? — A propos de la représentation des Dioscures, E. suppose que la « Porte du Vardar » date du IIe siècle p. C. Il nous paraît que cette construction ne peut être postérieure à environ 50 p. C. — P. 203, pour Saint Demetrius et le Cabire, cf. aussi P. Roussel, *BCH* 1931, 112-113, avec ses indications bibliographiques. — P. 204, E. se rallie pour l'identification du dieu Fulvus à la suggestion de L. Robert, *Hellenica*,

II, 37-42. — H. C. Youtie, *Harvard Theol.* 1949, 277-278 : *A note on Edson's Macedonica III*, fait justement remarquer que, dans le testament de la prêtresse, le texte ne parle point de roses brûlées ; il rappelle que Ch. Avezou et Ch. Picard avaient « reconstruit le sacrifice des roses par combustion » d'après les expressions παρακαύσουσιν ῥόδοις, que P. Collart a expliquées de façon définitive comme παρακαύσουσιν Ῥόδοις, c'est-à-dire « à la fête des Rosalies » ; « de façon décisive, Collart a réduit le rite supposé de brûler des roses sur les tombes à un contresens grammatical, et il est revenu à l'opinion plus simple indiquée par Perdrizet ». L. Robert a traité de cette inscription dans le même sens au Collège de France et donnera une étude complète sur le sujet (cf. ci-dessus).

135. *Macédoine Serbe.* — N. Vulić, *Antički Spomenici naše zemlye*, forme le volume XCVIII du *Spomenik* de l'Académie de Belgrade, *Srpska Akademija nauka* (343 pp. in-4°, Belgrade, 1941-1948). Cette série de monuments est la quatrième qu'ait publiée N. Vulić ; il l'avait donnée pour l'impression en 1941 ; elle n'a été achevée qu'après sa mort. C'est le dernier travail que nous devons à l'activité de Nicolas Vulić, qui fut, au cours d'une longue vie, si précieuse pour la connaissance des antiquités de la Serbie. Chaque document est reproduit en photographie. Il y a beaucoup de reliefs, inscrits ou anépigraphes, et c'est une contribution importante à l'étude des reliefs funéraires de l'époque impériale classés par régions. Pour les inscriptions grecques, nous ne signalons, sauf exception, que celles qui sont inédites, et non celles qui étaient déjà connues, spécialement par les publications antérieures de N. Vulić dans la même collection. Les inscriptions d'un groupe de villages sont rangées sous la rubrique d'une agglomération principale ; malheureusement ces dernières localités sont groupées par ordre alphabétique, et non géographique. *Bitolj.* N. 26, petit fragment d'inscription honorant un empereur et émanant de ἡ πόλι[ς]. N. 27, quelques lettres d'une titulature impériale. N. 29-39 : épitaphes. N. 53, au village Oleven, à environ 8 km. au sud de Bitolj (nous calculons la distance sur l'*Arch. Karte von Yugoslavien, Blatt Prilep Bitolj*, publiée par N. Vulic en 1937 ; cf. *ibid.*, p. 33), fragment énigmatique, d'apparence cursive, où V. reconnaît : [πα]ραταξάμεν[ο]ι (l. 10), τοῦ βασιλέως Φιλίππου πρὸς Δαρδανε[ῶν] (l. 11-12). Pourrait-on rejoindre ces mots : παραταξάμενοι [μετὰ] τοῦ βασιλέως Φιλίππου πρὸς Δαρδανε[ῖς] ? — *Région de Veles.* N. 67, à Izvor, épitaphe avec un nom indigène : Διονύσιος κὲ Σεκους. — N. 68 ; Ζωΐλος καὶ Γάϊος οἱ Διονυσίου οἱ προ[ν]οοῦντες Ποσειδωνίου καὶ Ἀμμίας ὀρφα[ν]ῶν Ποσειδωνίῳ καὶ Γαΐᾳ τοῖς γονεῦσιν αὐτῶν ἐκ τῶν ἐκεί[νων]. N. 76-78, à Smilovci, épitaphes. — *Stobi.* N. 91, intéressante épitaphe avec des prescriptions sur la fermeture de l'hérôon après l'inhumation du mari et de la femme. En voici l'essentiel (l. 2-14) : — [ἐπ]οίησεν τὸ ἡρῷον ζῶν [ἑ]αυτῷ μνήμης χάριν. Βούλομαι δὲ καὶ τὴν σύμβιον εἰς τὸ αὐτὸ οἴκημα τεθῆναι· ἀποτεθέντων δὲ ἡμῶν κλεισούσιν τὴν ἔσω θύραν τῷ καγκέλλῳ (cf. *Hellenica*, IX, 47-49), ἐξὸν δὲ οὐκ ἔσται ἀνυγῆναι τὸν κάγκελλον· οὐκ ἐξὸν δὲ ἔσται εἰς τοῦτο τὸ ἡρῷον ἀποτεθῆναι ἕτερον· ἐὰν δέ τις παρὰ τὰ ἐνγεγραμμ[έ]να ποιήσῃ, δώσει τῷ ἱερωτάτῳ ταμείῳ δηνάρια μύρια πεντακισχείλια. Ensuite le début d'une prescription mentionnant les gardiens du tombeau ; nous en rapprochons l'inscription de Myra, Laum, *Stiftungen*, II, n. 137. On lit (l. 15-17) : [Β]ούλομαι δὲ οὓς ἂν καταλίπω [παρα]μένειν (ce verbe nous paraît préférable à celui qu'a restitué V. : [ἐπι]μένειν) τῷ ἡρῴῳ ἔχειν αὐτ[οῦ τὰς ὁδ]οὺς | τὰς ἐγγὺς τοῦ ἡρ[ῴου — —]. Nous ne

comprenons pas cette restitution; il nous semble plutôt que ces gens auraient la jouissance ou la propriété non pas des chemins, mais de terres ou de maisons proches du tombeau; il faut un substantif au féminin se terminant en -ος, tel que ἄμπελος. *b*, un petit fragment du même texte; au début de la l. 4, on lit sur la photographie μου (avec ligature des deux dernières voyelles, placées au-dessus du *mu*). — N. 92, plan et coupe de cet hérôon. N. 93, épitaphe déjà connue, avec interdiction; au lieu de Καλιτύχῳ Θεσσαλονικέο (V. y voyait une transcription de Θεσσαλονικείῳ) ἀδελφὸς Ἀγαθόπους, il faut écrire, en admettant que le lapicide a oublié un *iota* : Καλιτύχῳ Θεσσαλονικε(ῖ) — l'ethnique — ὁ ἀδελφὸς κτλ. N. 94 : noms d'hommes et de femmes sur une mosaïque. — *Région de Kavadar* (cf. la *Karte*, feuille *Kavadarci*, publiée par Vulić en 1938). N. 107-165, épitaphes, dont certaines étaient déjà connues. Fréquemment la date, indiquée par l'ère macédonienne. Très peu de noms indigènes. Une dédicace à Dionysos, n. 117, déjà connue. — *Région de Kumanovo*. N. 210 : à Bojini, fragment d'épigramme funéraire. L. 1 : [Ἀ]σκανίη, σε τ' ἀώριος — ; l. 2, θαλερὴ παλλακ[ί]ς —. Ne faudrait-il pas plutôt Ἀσκανίης ἔτ' ἀώριος — ? Ἀσκανίη ne doit pas être ici un nom de femme, comme l'a cru V., mais plutôt le nom poétique de la ville bithynienne de Nicée. — *Région de Pirot* . N. 280, sept personnages; tous les noms et patronymiques sont thraces. Peut-être déjà connue. — *Région de Prilep*. N. 340 : épitaphe de Δούλης Κότυος πᾶσιν φίλος. N. 341 : épitaphe d'une famille, avec d'intéressants reliefs; le fils est un Αὐρ. Μάξιμος στρατευσάμενος ἔτη ζ'. N. 340 : le fils στρατιώτης. Plusieurs autres épitaphes ; noms intéressants : Μεστικενα Δούλεος (n. 361, à Popadija), Δούλει (et non Δοῦλοι) Εὐδούλου κτλ. (n. 378, à Sekirci). N. 354, à Kokra, très intéressante dédicace à Artémis que nous republierons ailleurs en entier avec commentaire; elle a été faite par les parents sur l'ordre de leur fille, κατὰ κέλευσιν Ἀ[λε]ξάνδρας τῆς ἑαυ[τῶν] θυγατρός; celle-ci, sur l'ordre d'Artémis d'Éphèse (adorée dans la région), est restée vierge 17 ans et a vécu ensuite avec son mari à Pella pendant 8 mois et 21 jours; elle avait dû être consacrée à Artémis, selon un usage attesté dans la région. — N. 363, à Prilep, inscription honorant l'empereur Gordien et émanant de ἡ πόλις ἡ τῶν Ἀργ[ε]σταίων. Cf. E. Honigmann, *Le Synekdemos d'Hiéroklès*, *ad* p. 641, 3. La question géographique est à reprendre. — N. 384, à Crniliste, relief représentant une offrande sur un autel, avec l'inscription : Δημήτριος Φιλίππου ὁ καὶ Καπίτων Διὶ Ἀγοραίῳ (cf. *Karte, Prilep-Bitolj*, p. 11) κατ' ἐπιταγήν · ἔτους βμσ'. — N. 388 et 389, republie avec photographies les très intéressantes et très longues listes d'éphèbes, avec détails sur la fourniture d'huile, *Bull.* 1939, 161 *bis*. Ces photos permettent de corriger la lecture de divers noms; par ex. 388, l. 40, il faut Εὐλαῖος Πετικίου; nous reviendrons sur ce document à divers points de vue. — *Région de Sveti Nikola*. N. 395-406, épitaphes. Dans le n. 397, à Krušica, ne faut-il pas lire (pas de photo) après le chiffre de l'année (ἔτους γντ') au lieu de παγίου : μ(ηνὸς) Δείου ? — N. 402, à Malino, trois frères du nom de Οὐεινεῖος (*Vineius*). N. 404, à Preot, épitaphe présentant de nombreuses difficultés. L. 10-17, sans doute : καὶ ἐτίμησε Λούκιος υἱὸς ἐμὸς μνησθείς μου καμάτων καὶ εὐεργεσίης (ed. εὑρεσίης ? ; add., p. 277, εὐηγεσίης) μετὰ τέκνων. A la fin, l. 22, le prix de la stèle (δηναρίων) σ'. Dans les villages de cette région, aussi (δηναρίων) κε' et δηναρίων κε', à la fin de 395, 397, 401 et 403; un cas analogue dans L. Robert, *Villes d'Asie Mineure*, 118 ; un autre

inédit à Tefenni. — *Région de Skoplie.* Parmi beaucoup d'épitaphes latines, n. 449, une inscription latine en partie en caractères grecs. — A la fin, pp. 281-317, une étude qui rassemble, avec photos (le plus souvent d'après les publications antérieures dans le *Spomenik*) les représentations du Cavalier thrace ou de cavaliers, de Zeus, d'Héra, d'Athéna, d'Héraklès, Dionysos, Artémis, Asklépios et Hygie, etc. — Index détaillé.

Voir n° 49.

THRACE, MÉSIE, COTE DU PONT-EUXIN

136. **Thrace.** *Serdica.* — L. Robert (n° 37), 132-135, commente l'invitation à des fêtes et à des distributions d'huile et d'argent publiée par G. Mihailov (cf. *Bull.* 1948, 125).

137. *Asenovgrad.* — T. Ivanov, dans *Musée Nat. Bulgare, Fouilles et recherches*, I (*Section préhistorique et antique*), 1948, pp. 99-108 (résumé français, 107-108) : *Armure de guerrier thrace trouvée à Assenovgrad* : un casque, un *torques* et deux cnémides ; sur chacune de ces dernières, à la partie supérieure, un timbre avec le nom Ἀγαθάνωρ. I. daterait le casque du IVe siècle, les cnémides, d'après la gravure des lettres, de la fin du Ve ou du début du IVe siècle.

138. *Traiana Augusta.* — L. Robert (n° 37), 131, reproduit et commente l'inscription honorifique d'un ἀρχιερεὺς δι' ὅπλων ; cf. *Bull.* 1948, 143.

139. *Salymbria.* — L. Robert, *Hellenica*, VII, 47-49 : *Un relief votif de la côte thrace*, publie, avec photographie, une dédicace Ἥρωι ἀρχαγέτᾳ dont il montre qu'elle provient du sanctuaire de Kadiköy, à 8 km. au nord-est de Salymbria. Le relief représente le dieu galopant ; au-dessous de l'inscription sont gravés deux chevaux.

140. *Constantinople.* — Voir n° 12.

141. *Apollonia du Pont.* — G. Mihailov, *Musée National Bulgare, Fouilles et recherches*, II, *Apollonie Pontique* (1948), dans le compte rendu des fouilles exécutées sur ce site en 1946, publie les inscriptions lapidaires, pp. 59-67. Dix stèles trouvées dans la nécropole ou dans ses environs immédiats, datant de la fin du Ve siècle et du début du IVe siècle. Elles sont ordinairement au nominatif ; ainsi Μητροδίη Διομάνδρο (n. 2), Μεγακλῆς Μεγακλέος (n. 4), Πάρμις Ἀνδρόκλο (n. 5), Ζερκίων Ἡροδώρο (n. 6), Ἀλπάλη Ἀνθεστηρίο (n. 7 ; relevons le nom à Éphèse au Ve s. : J. Keil, *Jahreshefte*, 30, *Beiblatt*, 194, n. 1 : Ἀλπάλης τῆς Πυθοδώρο), Ἑκατόδωρος Μηνοδόρο (n. 8), Ἴων Εὐφήμο (n. 9), Λαμπιτὼ Ἀπολλωνίδου Σιμ — (n. 10). Au n. 3, au lieu de Σκυλλησταης Ἀρτεμιδώρο, nous écririons : Σκύλλης (gén.) τῆς Ἀρτεμιδώρο. Le n. 1 est l'épitaphe d'un étranger, ou plutôt du fils d'un étranger, Πρόξενος Ζωπύρο Πυγελέος, car Πυγελεύς est l'ethnique de la petite ville de Pygela-Phygela au sud d'Éphèse (cf. provisoirement *Hellenica*, I, 124). — Les n. 11-14 ont été trouvés dans la ville moderne de Sozopol. Le n. 13 donne quelques syllabes de la fin de 17 lignes d'un décret honorifique en dialecte dorien ; c'est donc un décret d'une ville étrangère, exposé à Apollonia. Il y est question d'une aide militaire : l. 2, — ας τᾶς ἐπιμα[χίας] ; l. 3 : καὶ τεταγμέ[νος] ; l. 4 : [Ἀν]τιόχου ΕΙΙΑ ; l. 7 : [χ]ώραν ἐγδοά[θησε]. M. le restitue trop largement comme un décret de Mesambria « exprimant la reconnaissance des habitants envers Antiochos II

Théos pour l'aide qu'il avait donnée à Apollonie et à Messemvrie, en envoyant des troupes sous le commandement d'un de ses officiers, pendant la lutte de ces deux villes contre les Celtes ». Il nous semble que les dernières lignes doivent traiter de l'envoi d'un ambassadeur à Apollonia, qui demandera la proclamation des honneurs, dans des phrases de ce type : [ἐλέσθαι δὲ καὶ πρεσβευτὰν ὅστι]ς ἀποδαμή[σας πρὸς Ἀπολλωνιάτας ἀποδώσει τὸ ψάφισμα καὶ παρακαλέσει αὐ]τοὺς(?), οἰκείους [ὄντας καὶ φίλους, ἀποδέξασθαι τὰ τίμια, ποιήσασθαι] δὲ καὶ τὰν ἐπι[μέλειαν τᾶς ἀναγραφᾶς τοῦ ψαφίσματος καὶ τᾶς τοῦ σ]τεφάνου [ἀναγορεύσιος κτλ.]. — N. 14, sur une colonne, fin de la titulature d'un empereur (δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ γ', αὐτοκράτορα τὸ ζ', ὕπατον τὸ β', ἀνθύπατον), qui a été honoré par ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ὁ Ἀπολλωνιατῶν τῶν ἐν Πόντῳ. — *Ibid.*, pp. 44-46 et 52 (T. Ivanov), cinq timbres d'amphores, dont un de Thasos.

Voir n° 49.

142. **Mésie.** — B. Gerov, *La romanisation entre le Danube et les Balkans, 1re partie : D'Auguste à Hadrien* (*Annuaire Univ. Sofia, Fac. Hist. philol.*, tome 45, fasc. 4), 92 pp. in-8, 1949 (en bulgare, avec un résumé français aux pp. 85-91). La documentation est presque entièrement due aux inscriptions latines d'Oescus, de Novae, d'Augustae, etc. ; ces documents sont commodément reproduits aux pages 72-84, sous 84 numéros. Il n'y a que peu d'inscriptions grecques (p. 83, n. 65, le fragment d'une inscription d'*Odessos* a été profondément modifié par le rapprochement d'une autre pierre qu'a fait L. Robert, *Rev. Phil.* 1929, 150-152). Nous jugeons utile d'indiquer cependant les principales questions étudiées par G. Légions qui ont stationné dans cette région ; origine ethnique et sociale des légionnaires, surtout pour la *legio IV Scythica*, la *VIII Augusta*, la *V Macedonica*, la *I Italica* ; rôle des vétérans dans la vie civile du pays, dont ils forment la classe supérieure ; faible rôle des centurions dans la romanisation ainsi que de la classe équestre et sénatoriale. Les troupes auxiliaires. Population civile d'origine non militaire : affranchis, pérégrins romanisés, le plus souvent d'origine orientale ; citoyens romains d'origine italique et provinciale. Propagation du latin. En conclusion, G. souligne le rôle essentiel de l'armée ; la plus forte romanisation se constate dans l'hinterland des camps des deux légions d'Oescus et de Novae, entre l'Iskar et la Jantra, et aussi entre le Timok et l'Iskar (Ratiaria, Augustae, Municipium Montanensium) ; c'est la région à l'est de la Jantra qui a été le moins romanisée. Pendant cette époque, la région entre le Danube et le Balkan n'a joué aucun rôle actif dans l'administration militaire et civile et dans la vie intellectuelle ; on ne connaît pas d'officier ou de personnage haut placé originaires de la région ; on n'a que des cas isolés d'avancement jusqu'au centurionat.

143. *Nicopolis de l'Istros.* — T. Ivanov, dans *Musée National Bulgare, Fouilles et recherches*, I (1948), 109-115 (résumé français, p. 115) : *Trouvailles de Nicopolis ad Istrum*. N. 1 : sur une architrave, épitaphe rédigée par Χρήστη Χρήστου pour son mari Καλπουρνίῳ Γαΐῳ τῷ καὶ Κάρπῳ, de la tribu Apollonias et γερουσιαστής, âgé de 60 ans, et pour sa fille Εὐτυχίς, âgée de 19 ans. La tribu Ἀπολλωνιάς est nouvelle ; on connaissait la Καπιτωλείνη et l'Ἀθηναΐς. — N. 2 : stèle élevée à un Ἀσκλᾶς, mort à 2 ans : θεοῖς καταχθονίοις · Ἀσκλᾷ Χρήστου υἱῷ νέῳ ἥρῳ ζήσαντι ἔτη β' μνήμης χάριν ὁ πατὴρ Χρῆστος τὴν στήλην ἀνέστησεν. — N. 3 : début d'une série

de noms. — N. 5 : fragment de dédicace sur un relief représentant [Asklépios], Hygie et Télesphore.

144. Z. Rakéva-Morfova, *ibid.*, 126-133 (résumé en français, p. 132-133) : *Monuments de Dionysos au Musée de Sofia*, publie, avec deux autres sculptures dionysiaques, photographie et description du relief qui portait la dédicace à Dionysos Seure, *Nicopolis*, n. 52 : Αἴλ(ιος) Δέξτερ Διονύσῳ εὐχῆς χάριν : Dionysos au milieu des grappes de raisin, s'appuyant sur Pan ; à côté, une femme (l'auteur préfère y voir Silène) tenant sur sa tête la ciste.

145. *Odessos*. — L. Robert (n° 37), 132-135, restitue comme un programme de *munus* et une invitation un fragment publié par K. Schkorpil, *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 14 (1940-42), 16-17, n. 28 (cf. *Bull.* 1948, 156).

146. *Région d'Odessos*. — L. Robert (n° 37), 135-140 et 215, commente une sculpture en ronde bosse représentant un combat de gladiateurs, publiée *Bull. Inst. Arch. Bulg.*, 14 (1940-42), 217-218 (*Bull.* 1948, 162).

147. *Tomis*. — Gh. Ştefan, *Ac. Rép. Pop. Roumaine*, *Bulletin Scientifique*, C, *Sciences historiques*, I (1948), 29-38 (en roumain, avec résumés en russe et en français), publie ou republie quatre inscriptions ou reliefs de gladiateurs ; L. Robert les reproduira prochainement en en reprenant l'étude.

148. *Histria*. — L. Robert, *Hellenica*, VII, 76-77 (cf. n° 34), fait disparaître de l'inscription *AEMO*, 11 (1887), 66, n. 140, le nom Κλίτιος lu par Tocilescu pour Κάρπος, et restitue l. 2-3 : πολλάκις ἐν [δυσχρήστοις (ou ἀναγκαίοις ou ἐπείγουσι) καιροῖς τοὺς πολίτας καὶ τοὺς ἐνοι]κοῦντας ξένους θρέψαντος.

149. **Côte septentrionale du Pont-Euxin**. — J. M. Schtajerman, dans *Sowjetwissenschaft*, I (Berlin, 1949), 65-87 : *Die antike Epigraphik in der Sowjetunion*. C'est la traduction d'un rapport, paru dans une revue soviétique en 1947, sur les trouvailles et les publications épigraphiques en U. R. S. S. depuis 1917. Les plus anciennes de ces publications ont été en partie reprises dans *SEG*, II et III jusqu'en 1928. Depuis lors, quelques-unes ont été signalées dans le *Bulletin* . Mais nous n'avons vu aucune de celles qui ont été publiées depuis 1940 ; elles sont assez nombreuses et nous essaierons de nous les procurer, au moins en partie, pour le prochain *Bulletin*. — S. résume (pp. 75-79) les nombreuses publications relatives aux inscriptions céramiques sur anses d'amphores et sur tuiles dues notamment à Pridik, Grakow (pour un de ses ouvrages, cf. l'analyse détaillée de Zograph, *Z. f. Numism.* 1930, 173-178), Jelnizkij, Gajdukewitsch, etc.

150. A. Kocevalov, *Würzburger Jahrbücher* 1948, 263-270 : *Die antike Epigraphik der euxeinischen Kolonien in den letzten Jahren*, donne aussi une analyse des publications parues en U. R. S. S. surtout depuis 1928 (il cite parmi les publications antérieures celles qui ont été omises dans *SEG*) jusqu'à 1942. Il reproduit le texte de plusieurs courtes inscriptions. P. 263, tablette d'imprécation à *Olbia* avec série de noms et de patronymiques (IVe-IIIe s. a. C.). P. 264, graffites à Olbia. — Quelques mots conservés d'un décret d'Olbia, sans doute pour un personnage mort à la guerre ; il serait question (l. 6 ; — ἐκ Νομίας κώ[μης]) d'un « village des bergers », peut-être peuplé des Mixhellènes dont parle le décret pour Protogénès. P. 265, graffite du Ve siècle, avec dédicace aux fleuves Hypanis et Borysthène : — πος Ὑπάνι Βορυσθένει. — P. 266, pour la première inscription de *Chersonasos*, cf. *Bull.* 1939, 244. — Une inscription du IIIe-IIe s. a. C. men-

tionne l'agora aux poissons : [Ἀγ]αθῇι τύχηι· [Ἡραγέ?]νης Διογένους [ἀγορα]νομήσας ἐκ τῶν [ἰδίων τ]ὴν ὀψόπολιν, [ἀρχον?]τεύοντος Διο[γένους?] Φιλαδέλφου. Rapprochons une inscription de Tralles : ἀγορανομήσαντα φιλοτείμως, ἀναθέντα δὲ ἐκ τῶν ἰδίων καὶ τὰς ἐν τῇ ὀψαριοπώλει μαρμαρίνας τραπέζας ιβ' (*CIG*, 2930 ; cf. O. Rayet, *Milet et le golfe Latmique*, I, p. 51). — P. 269, pour l'inscription sur une louche offerte aux χρυσωταί, cf. *Bull.* 1931, 221. — Pour l'ouvrage sur *Olbia* paru à Kiev sous la direction de Jebelev en 1940 et sur les contributions à l'archéologie d'Olbia dans le tome VII de *Sovetskaya Arkheologiya* (1941), voir aussi l'analyse détaillée donnée par E. H. Minns dans *JHS*, 65 (1945 ; paru en 1947), 109-112 : *Thirty years of work at Olbia*. Minns remarque, p. 112 : « It is curious how few really interesting inscriptions have turned up in the last thirty years ».

151. A. Kocevalov, *Würzburger Jahrbücher* 1948, 163-174 : *Beiträge zu den euxeinischen Inschriften*. 1, pp. 163-166. Dans l'inscription d'*Olbia Ios PE*, I², 176 (*SEG*, III, 590), K. étudie les interprétations proposées pour le mot προσευχή ; il se rallie justement à l'interprétation de I. Tolstoi, d'après lequel il s'agit d'une dédicace à Zeus Hypsistos, dans un milieu judaïsant ; mais il écarte les restitutions de T., qui reconnaissait dans les dédicants non des archontes de la ville, mais des dignitaires de la synagogue ; il montre que plusieurs d'entre eux sont connus par ailleurs comme archontes d'Olbia ; ce culte judaïsant a été accepté par la ville. — 2, pp. 166-169, sur l'en-tête d'une liste des dignitaires et des membres d'un thiase à *Gorgippia* : Θεῷ Ποσειδῶν[ι, ἐπὶ βα]σιλέως Σαυρομάτου, υἱοῦ μεγάλου βασιλέως Ῥοιμητάλκου, θέασος ναυκλήρων οἱ καὶ ποιήσαντες τὰ ἀγάλματα καὶ τὸν ναὸν ἐκ θεμελίων ἀναστήσαντες εἰς ἃ καὶ [ἐ]τείμησεν ὁ βασιλεὺς τὸν θεὸν καὶ τὴν θέασον [εἰσ]αγώγιον ἀρταβῶν χειλίων. K. expose et critique les interprétations proposées pour le mot [εἰσ]αγώγιον : droit d'entrée dans le thiase, ici versé par le roi et consistant en une exemption d'impôt pour l'importation de 1000 artabes de blé (K. objecte qu'un εἰσαγώγιον ne serait pas un « droit d'entrée », mais comme dans *Sylloge*³, 1106, 51, un « droit d'introduction » pour un autre membre, fils, etc.), ou pour [ἐξ]αγώγιον (Jebelev) : exemption d'impôt pour l'exportation (les deux composés ne comportent pas l'idée d'exemption). Il entend que le roi fait au thiase un cadeau de 1000 artabes qu'il a importés pour eux. Le mot ναύκληροι aurait, comme l'avaient supposé Ziebarth et Minns, un sens symbolique. — 3, pp. 169-172. Dans le serment de *Chersonasos* (*Sylloge*³, 360), l. 25, K. revient sur l'interprétation des mots énigmatiques καὶ τὸν σαστῆρα τῶι δάμωι διαφυλαξῶ, qui ont donné lieu à des interprétations très divergentes ; il les passe en revue (celle de Zingerle, *Klio*, 21 (1927), 63-67, approuvée par P. Kretschmer, *Glotta*, 18 (1930), 213-214, n'est pas soutenable : σαστήρ = le statère = la monnaie de la ville, qu'on ne laissera pas dévaluer) ; il critique notamment celle de Jebelev (1935) qui a eu quelque écho (cf. *REA* 1937, 87 — A. Cuny, qui n'a rien compris à la théorie de Jebelev — et 305, Bikerman) ; le σαστήρ (d'un mot iranien) serait le Palladium de la Parthénos, principale divinité de la ville ; K. suppose ingénieusement, et même de façon séduisante, que c'est un nom de lieu spécialement important pour la ville, τὸν Σαστῆρα, peut-être un cap. Il a en tout cas raison d'indiquer que les mots καὶ οὐκ ἐχφερομυθησῶ τῶν ἀπορρήτων οὐθέν κτλ. n'ont aucune raison de se rapporter à un secret religieux, concernant le Palladion, comme le voulait J. Signalons une interprétation, voisine de celle de J.,

qui a été peu remarquée, semble-t-il, et qui d'ailleurs ne nous paraît pas juste, celle de P. Foucart, *Culte des héros chez les Grecs*, p. 66 : « tombeau mystérieux d'un héros auquel le salut de la cité était attaché... Le Héros, dont le nom était inconnu ou caché, était désigné par l'épithète de Sauveur. Force était bien de mettre au courant les magistrats et les membres du Conseil qui s'acquittaient des cérémonies nécessaires ; mais ils s'engageaient à observer le secret, comme le faisaient les hipparques thébains pour le tombeau de Dircé ». K. cite les ἀπόρρητα du Conseil à Athènes, secrets politiques (cf. *Bull.* 1949, 45, n. 12, le fonctionnaire des prytanes appelé ὁ ἐπὶ τὸ ἀπόρρητον). — 4, pp. 172-174. Dans les lignes 47 sqq. du même serment, K. discute le sens de la phrase : οὐδὲ σῖτον ἀπὸ τοῦ πεδίου ἀ[πα]γώγιμον ἀποδωσοῦμαι οὐδὲ ἐξ[α]ξῶ ἀλλᾶι ἀπὸ τοῦ πεδίου ἀλλ' ἢ [ἐς] Χερσόνησον. Tous les interprètes ont vu dans σῖτος ἀπαγώγιμος un blé à « exporter », mais ἀπάγειν, ce n'est pas ἐξάγειν, « exporter », mais « livrer ce qu'on doit ». « Il est question vraisemblablement d'une certaine quantité de blé fixée avec précision, qu'un citoyen avait à livrer chaque année à l'Etat, quand il affermait l'un des terrains appartenant à l'État dans la plaine ».

ILES DE LA MER ÉGÉE

152. **Délos**. — O. Rubensohn, *Mitteilungen des deutschen arch. Instituts*, 1 (1949), 21-43 : *Die geflügelte Göttin von Delos*, apporte une importante contribution archéologique à l'interprétation de la « Nikè » de Délos, en en publiant une copie en terre-cuite qui était dédiée au Délion de Paros ; il interprète certaines saillies comme destinées à supporter les fibules tenant un vêtement, alors qu'on y voyait une seconde paire de petites ailes ; surtout il montre que ce n'était pas un acrotère, mais une offrande séparée, représentant non une Victoire, mais la *Potnia thérôn* ; et il appuie les raisons de joindre la statue à la base de Mikkiadès et d'Archermos. Cette inscription (notamment *IG*, XII 5, 147 ; Geffcken, *Griech. Epigramme*, 29 ; Durrbach, *Choix Inscr. Délos*, 4 ; P. Friedländer, *Epigrammata* (1948), 47) est, comme l'inscription de Mikkiadès au Pythion de Paros (*Ath. Mitt.* 1902, 195 sqq. ; *IG*, XII 5, 147) une inscription parienne, rédigée à Paros en alphabet parien, et non délien. Discussion sur la reconstitution de la base et la disposition des lignes. Mikkiadès a dû se fixer à Paros, et R. soutient la restitution du mot λιπόντι comme dernier mot de l'épigramme. — Cet article touche à l'épigraphie délienne par un autre point. Traitant de la dorure sur stuc avec emploi d'étoffe de lin à l'époque archaïque, il utilise et commente, p. 31, n. 2, les comptes sur la redorure des trois statues du Pythion (*I. Délos*, 290, l. 229 sqq.). — Sur Archermos, cf. aussi A. Raubitschek (n° 63), p. 484 sqq.

153. J. Tréheux, *RA* 1948, 1008-1032 : *Les dernières années de Délos sous le protectorat des Amphictions*. I. *Le régime des fermages et les variations des loyers* ; II. *Les douze derniers archontes de l'Amphictionie*.

154. J. H. Kent, *Hesperia* 1948, 243-338 : *The temple estates of Delos, Rheneia and Mykonos*. Ample mémoire sur les propriétés du sanctuaire délien. Nous en indiquerons les parties essentielles. Localisation des domaines à Rhénée et à Délos. Chronologie des archontes déliens de la fin du IVe siècle. La *Hiéra Syngraphè* (*I. Délos*, 503). Produits des domaines et description des bâtiments d'après les

inventaires; K. a commencé une étude de Rhénée et en donne quelques photographies. Tableau des revenus. Liste alphabétique des fermiers des domaines de 314 à 166. — P. 296, note 188, à la bibliographie sur les tours dans l'Archipel il manque un article essentiel, celui de A. Bon, *BCH* 1930, 147-194 : *Les ruines antiques de Thasos et en particulier les tours helléniques* (pp. 179-184, pour les îles autres que Thasos).

155. M. Launey (n° 110), 578-580, publie le début d'un décret de proxénie pour un Alexandrin en qui il a reconnu [Εἰρ]ηναῖος [Ν]ικίου qui, d'après *OGI*, 102, a été secrétaire des troupes ptolémaïques en garnison en Crète, à Théra et à Méthana sous Ptolémée Philopator. L. date le décret d'entre 185 et 170, plus près de cette dernière date.

156. J. Marcadé, *BCH* 1949, 152-157 : *La pseudo-signature de Nikandros d'Andros à Délos*. Sur l'autel dédié au Poseidon d'Ascalon, *I. Délos*, 1720, il n'y a point de signature d'artiste Νίκανδρος ἐπ[οίησεν] Ἀνδ[ριος ?] (restitution de Loewy que les éditeurs des *I. Délos* n'ont pas prise à leur compte ni insérée dans leur texte, qui ne donne que quelques lettres, en majuscules, celles qu'a vues A. Plassart), mais un court règlement de sacrifice, qui se lit et se restitue : [Ὑ]ικὰ μὴ θύειν μηδ[ὲ] αἰ[γ]ει[α]. — *Note additionnelle*. Pas de signature dans *I. Délos*, 1770. Sans doute une signature à la ligne 8 de 1631 : un [Ἀρ]ισ[τ]όθεος ? Sur le n. 1644, observations peu assurées ou insignifiantes. — Voir n° 19.

157. J. Delorme, *RA* 1948, 252-266 : *Identification et chronologie des palestres de Délos*. D. utilise des anses d'amphores, rhodiennes et cnidiennes, et des fragments de réchauds avec inscriptions et il signale une dédicace et un décret encore inédits.

158. L. B. Lawler, *Trans. Am.*, 77 (1946), 112-130 : *The Geranos dance, a new interpretation*, utilise à son tour les inscriptions de Délos et traite des termes γέρανος, δυμοί, ὅρμος. Cf. *Bull.* 1946-47, 152.

Voir n° 36.

159. **Rhodes.** — G. Pugliese Carratelli, *Brettii a Rodi* (extrait de *Archivio Storico per la Calabria e la Lucania*, 17 (1947?), 9 pp.), rappelle et étudie les mentions de Brettiens et de Lucaniens dans les inscriptions de Rhodes. Il écarte facilement l'interprétation de P. Perdrizet, *REA* 1903, 389 sqq., selon qui le fondeur Βότρυς Λευκανός n'aurait pas été un Lucanien, mais un citoyen de Leukai en Ionie. Il cherche à montrer que le Πλάτων Βρέττιος ὧι ἁ ἐπιδαμία δέδοται (*Clara Rhodos*, II (1932), 197, n. 25 et 26) est vraisemblablement le même que le philosophe Πλάτων Ῥόδιος μαθητὴς Παναιτίου, connu par Diog. Laert., III, 102. Le nom Πλάτων [pour des exemples du nom, cf. *Bull.* 1941, 27] serait une adaptation d'un nom illyrien. P. a l'occasion de discuter deux questions de droit civil et politique à Rhodes : les nouveaux citoyens ne portent pas de démotique, mais ont les droits politiques complets; leurs fils reçoivent un démotique; l'expression ματρὸς δὲ ξένας ne désigne pas le fils d'une mère étrangère, mais, comme ματρόξενος à Rhodes aussi, au témoignage des grammairiens attiques, un fils illégitime.

Syme. — Voir n° 36.

160. **Lesbos.** *Methymna.* — Ch. Edson (n° 134), pp. 156 et 204, discute la restitution d'Ad. Wilhelm (*Jahreshefte* 1900, 53) au document des Sarapiastes *IG*, XII 2, 511, l. 2-3 : τ[ῆ σ]πείρᾳ; il attend un accusatif pluriel.

Astypalée. — Voir n° 179.

161. **Kéos.** *Ioulis.* — G. Klaffenbach, *Philologus*, 97 (1948), *Epigraphische Studien*, I, pp. 372-373, a revu l'estampage de la loi sur les funérailles (*IG*, XII 5, 593 ; *Leges Sacrae*, 93 ; *Sylloge*³, 1218 ; Schwyzer, *Dial. gr.*, 766); des lignes 14 sqq. sa lecture fait disparaître et ὑσώπωι et οἰκέτην ; il lit et il complète (nous n'indiquons pas quelles sont les lettres lues seulement en partie) : τῆι δὲ ὑστεραί[ηι δι]αρραίνειν (ce verbe restitué par U. Koehler reprend sa place au lieu du verbe [ἀπ]οραίνειν lu par Hiller von Gaertringen) τὴν οἰκίην ἐλεύθερον θαλά[σσηι] πρῶτον, ἔπειτα δὲ ὕ[δ]ατι λούειν, γῆ[ι] χ[ρίσ]αντα (action cathartique de la terre).

Andros. — Voir n° 120.

162. **Chios.** — N. M. Condoléon, *Rev. Phil.* 1949, 5-16 : *Inscriptions de Chios.* N. 1. Curieux fragment d'une chronique (II°-I^er^ siècle a. C.) donnant la composition de la famille du fondateur mythique de la ville, Oinopion. On connaissait déjà un fragment comparable donnant une liste des Argonautes (*REG*, III, 207 sqq.). L'arrivée de la famille d'Oinopion à Chios était connue par Pausanias, VII, 4, 8, d'après Ion : Οἰνοπίωνα ἐς τὴν Χίον κατᾶραι γαυσὶν ἐκ Κρήτης, ἕπεσθαι δὲ οἱ καὶ τοὺς παῖδας Τάλον καὶ Εὐάνθην καὶ Μέλανα καὶ Σάλαγγόν τε καὶ Ἀθάμαντα. Deux de ces fils se retrouvent dans l'inscription (mais l'un n'est pas son fils, Σάλαγος), qui nomme d'autre part des compagnons inconnus par ailleurs (l. 1-8) : Μετ' Οἰνοπίωνος ἦλθον εἰς (Χίον)· Ἀθάμας Οἰνοπίωνος, Βάβρας, [Κ]αύκασος, Κρηθεὺς Οἰνοπίωνος, [Σ]άλαγος, Ἡγεύς, [Ἄ]ρσηλος Οἰνοπίωνος. La chronique lapidaire nomme aussi (l. 9-16) les deux femmes qu'eut Oinopion et les fils nés de chacune d'elles : Οἰνοπίωνος γυναῖκες· [Κ]ριτοφήμη Δευκαλίωνος [θυ]γάτηρ, μήτηρ δὲ Ἀθάμαν[τος]· ταύτην εἰς Χίον οὐκ ἤγετο, [Ν]είκην δὲ τὴν Βάβραντος [ἀδε]λφήν, ἐξ ἧς ἐγένοντο [α]ὐτῶι υἱοὶ Κρηθεύς, Ἄρσηλος, [Εὐδέ]ξιος καὶ θυγάτηρ Αἰρώ. La plupart des noms sont nouveaux et ne montrent point de rapports avec la Crète, patrie d'origine d'Oinopion selon Ion et selon la source de Diodore, V, 79, mais « répondent au souci des savants locaux de trouver des héros fondateurs pour les diverses bourgades du pays ». Ainsi Βάβρας, frère d'Oinopion, est l'éponyme de la localité Βάβρας, Βαβράντειον (Steph. Byz.), Πάρβας (baux des Clytides), la moderne Πάρβαντα ; Καύκασος est l'éponyme de Kaukasa (Hérodote et inscriptions ; cf. encore l'Apollon Καυκασεύς et l'Artémis Καυκασίς d'Érythrées, *Sylloge*³, 1014, 19-20) ; Salagos est celui du lieu qui n'est connu que par son nom moderne Σαλάγωνας. Comme femmes d'Oinopion, nous ne connaissions ni Kritophémè, ni Nikè, mais la nymphe Hélikè (Parthénios et Apollodore). Parthénios appelait la fille d'Oinopion Aïrô (que l'on est tenté maintenant de corriger). Athamas et Krétheus, fils d'Éole, héros mysiens, attestent les efforts des érudits de Chios pour relier l'île à la Grèce éolienne du continent. « Oinopion et sa suite représentent les couches préioniennes de l'île », où les éléments éoliens doivent être antérieurs à l'ionisme. — 2. Décret pour des juges d'Andros et de Naxos. Voir *Bull.* 1949, 133. — 3. Fragment de catalogue agonistique du II^e^ siècle a. C. ; on retrouve les ethniques de Philadelphie (de Lydie), d'Elaia, de Myrina et de Pergame. — N. 4. Épigramme funéraire de la fin de l'époque hellénistique. — 5. K. propose de restituer le mot nouveau ἔχρι = ἄχρι, μέχρι, dans un fragment : ἀ[πὸ] τῆς τρίτης στήλης ἔ[χ]ρι ταύτης [τ]ῆς στήλης ; peut-être retrouverait-on aussi ce mot dans un fragment copié par Latyschev.

Voir n° 20.

163. **Hérakleia.** — L. Robert, *Hellenica*, VII, 161-170 : *Les chèvres d'Héraklèia*, aux l. 1-2 du décret *IG*, XII 7, 502, au lieu de [καὶ τὸν Δ(]α, restitue [Ἡρα-κλέ]α, Héraclès étant le dieu principal de l'île. Il explique ensuite ce texte où l'on avait vu une interdiction religieuse de l'introduction des chèvres dans l'île. L'histoire de l'île à l'époque moderne fait comprendre qu'il s'est agi, à l'époque du décret, d'un conflit entre les paysans qui avaient à défendre leurs cultures et les bergers qui voudraient introduire dans l'île leurs chèvres à la dent néfaste.

164. **Thasos.** — G. Daux, *RA* 1948, 241-251 : Θασιακά. D. revient sur les deux lois relatives au commerce des vins qu'il a publiées *BCH* 1926, 214 sqq. (*IG*, XII, *suppl.*, 347). « Je ne puis, quant à moi, guère ajouter au commentaire donné il y a plus de vingt ans. Toutefois, en ce qui concerne les dates, absolue et relative, des deux textes, je crains d'avoir été trop précis ». « Si leur disposition respective garantit de façon à peu près sûre que la loi n° 2 est postérieure à la loi n° 1, il n'est pas possible de définir le temps qui les sépare : quelques mois, ou un quart de siècle? » Avec bien des réserves, « il est légitime de présenter au moins une hypothèse de travail et les inscriptions du Louvre une fois dissociées en principe des reliefs voisins, on fera... les suggestions suivantes : rituels du Louvre, 2° quart du v° siècle [Ch. Picard : 490-480 ou 480-479]; rituel d'Héraclès 2° tiers ou 3° quart du v° siècle, [Ch. Picard : vers 490-480]; 1re loi sur les vins, dernier quart du v° siècle, début iv°? intervalle indéterminé ». Dans la seconde loi, l. 2-3, D. soutient et précise son supplément : ἀπε[γγυ]ᾶι.

165. R. Martin, *RA* 1948, 705-715 : *Une signature de Praxias à Thasos*, publie une base trouvée à l'Agora en 1945, avec une inscription de la seconde moitié du iv° siècle : Θεόπομπος [Μελησι]δήμου (la famille est connue) Πύθια συνωρίδι. Πραξίας Πραξίου Ἀθηναῖος ἐπόησεν. Discussion sur l'identification de cet artiste et sur la famille des sculpteurs Praxias. La statue aurait été celle d'un aurige tenant l'aiguillon (fort douteux). — P. 708, n. 6, M. écrit : « On n'a pas retrouvé de traces de stade ou d'établissements gymniques; ils peuvent être cherchés soit au N.-E. de la ville, en contre-bas du théâtre, soit au S.-O., dans la plaine, d'après Ch. Picard, *BCH* 1921, p. 91, au sujet d'une dédicace : [Σ]ταδίου νίκη, encore que cette mention puisse se rapporter à l'épreuve de course στάδιον ». Puisqu'une erreur épigraphique de Ch. P. peut encore égarer, nous regrettons de ne pas avoir publié une correction faite par nous depuis longtemps. Le sens du génitif dans l'expression Σταδίου νίκη nous paraît difficile à comprendre. Mais l'expression ainsi formée doit son existence à une correction, à l'addition du *sigma* qui ne se trouvait pas sur la pierre. Or, l'inscription, telle qu'elle se lisait sans cette malencontreuse addition, donnait le sens attendu : « victoire de un tel », car Τάδιος est la transcription du nom latin *Tadius*, et le nom Τάδιος est expressément attesté à Thasos même par plusieurs inscriptions (*IG*, XII 8, 321, l. 1; 323, l. 3; 383, l. 10; 471, l. 20); une fois que le nommé *Tadius* a retrouvé sa personnalité et n'est plus transformé en un stade, l'inscription entre dans la catégorie des acclamations et souhaits de victoire que l'on trouve notamment par dizaines et par dizaines à Milet, à Didymes, à Mylasa, à Iasos, à Kos, à Halicarnasse, spécialement dans les gymnases, mais aussi sur d'autres monuments, ainsi sur les sculptures de la voie sacrée de Milet à Didymes. Celle de Thasos était « à la nouvelle porte oblique du Nord-Ouest ».

166. A. D. Nock, *AJA* 1948, 299-301 : compte rendu approfondi, au point de vue de l'histoire des religions, de l'ouvrage de M. Launey, *Le sanctuaire et le culte d'Héraklès à Thasos* (1944).

Voir nos 49, 179.

167. **Eubée.** *Chalcis.* — R. Harder (n° 7), 99, fig. 5, publie une photographie d'une stèle funéraire de Chalcis, du IVe siècle, dont il étudie l'écriture (p. 102-103). On lit sur la photo : Νέων Ἕρμωνος Μηθυμναῖος.

168. **Crète.** *Crète Orientale.* — R. C. Bosanquet, *ABS*, 40 (1939-40), 60-77 : *Dicte and the temple of Dictaean Zeus.* Publication d'un mémoire posthume, écrit avant 1910 pour servir d'introduction historique à la publication définitive des fouilles de Praisos et de Palaikastro ; revu en partie par R. W. Hutchinson. Présentation topographique et historique de la région ; traduction de l'arbitrage des Magnètes entre Itanos et Hierapytna, *Sylloge*³, 685 ; précisions topographiques sur divers lieux : Karoumai (persistance du toponyme antique), le Diktè et son antre (cf. *Bull.* 1942, 145 *a*), le site de Praisos, l'étendue de son territoire, Stalai et Seteia, l'île Leukè (Kouphonisi ; cf. *Bull. ibid.*).

169. *Lato.* — M. Guarducci, *Epigrafica*, 9 (1947 ; paru en 1949), 32-45 : *Appunti di cronologia cretese : la guerra del 114 av. Chr. fra Lato ed Olunte*, d'après l'étude du calendrier, date de 114, et non de 115, la guerre connue par l'inscription *Bull.* 1942, 140.

170. *Olonte.* — H. Van Effenterre, *RA* 1948, 1033-1046 : *Fortins crétois*, aux environs d'Olonte. Graffites, notamment des noms. L'un donne la distance du fort à la ville : στάδια ἐκ πόλιος ΔΔΠΙΙΙ. Avec des dessins de navires, le mot ναυμαχίαν dans un contexte indécis. P. 1045 : « leur cœur [des soldats en garnison] restait néanmoins fidèle aux filles d'Olonte. Ils en appréciaient les mérites à la danse, à en juger par le qualificatif χόρωι καλά qui apparaît sur un bloc d'assise de l'entrée ». Nous ne comprenons pas bien ce mot à mot de V. C'est naturellement le nom de femme Χορώ : Χορῶι καλά. Pour ce nom, cf. notamment Milet, *Delphinion*, 34 a, 5 (une Crétoise), cité par Bechtel, *HP*, 471 ; *Att. Frauennamen*, 37 (une Athénienne) ; Pugliese Caratelli, ci-dessous, n° 243 (qui cite ces exemples) ; *Rev. Phil.* 1934, 269 (cf. *Études épigr. et phil.*, 257, n. 2) ; sur les noms doriens en -ώι, cf. par exemple, outre la Χορώι ci-dessous (n° 243), Πασώι, Πασινώι, Ματρώι, Ἀρχεσώι, Δικαιώι (*Coll. Froehner*, p. 24 ; Mégare et Sélinonte), Τειμώι (Séleucie de Piérie, *Bull.* 1940, 171) ; pour la Crète, nous citerons spécialement des exemples empruntés à la région dont il s'agit et que V. a surtout étudiée ; ils y sont particulièrement fréquents : Δαμώι (Hiérapytna, *Inscr. Cret.*, III, n. 35), Λυσιώι (*ibid.*, n. 40), Πεισώι (Itanos ; *ibid.*, n. 31), Ἰαρώι (cap Sidero ; *ibid.*, p. 158, n. 1), Ἀριμνώι, deux Ἀριστώι, Ἡρώι, Θεμιστώι, Θεαινώι (Olonte ; *Inscr. Cret.*, I, n. 21, 22 et 23, 29, 30, 42, 55) ; Κησώι (Lyttos ; *ibid.*, n. 112) ; pour d'autres parties de l'île, cf. F. Bechtel *Namenstudien* (1917), 2 : Ἀγώι, [Ἀ]στώι, Χρηιώι ; *Inscr. Cret.*, I, Lebena, 10 B 3 : Γνησώι.

ASIE MINEURE

171. **Ionie.** *Smyrne.* — L. Robert, *Hellenica*, VII, 105-113 : *Inscription agonistique de Smyrne*, publie une inscription de l'agora de Smyrne relatant les

victoires d'un athlète et datant de 160-180 p. C. Commentaire sur deux expressions techniques : στήσας τοὺς ἀνταγωνιστὰς μετὰ β' κλῆρον, et le terme προσβαίνειν pour indiquer le passage d'une catégorie d'âge dans une autre.

Voir nos 17, 179.

172. *Métropolis.* — L. Robert, *ibid.*, 67-73, d'après des monnaies et des inscriptions, étudie le culte d'Arès dans cette ville.

173. *Téos.* — D. W. S. Hunt, *JHS*, 67 (1947), 68-76 : *Feudal survivals in Ionia*, étudie de nouveau les inscriptions de Téos mentionnant l'appartenance des citoyens à un πύργος. Il critique, comme avait fait W. Ruge, la théorie de Béquignon sur le caractère militaire des listes et des πύργοι. Il revient à l'opinion d'E Mayer et de Wilamowitz ; il s'agit des domaines ruraux de l'aristocratie. L'inscription *CIG*, 3064 (*SGDI*, 5635) donnerait « les noms des possesseurs actuels de ces domaines ou fiefs, avec les noms de leurs familles » ; les mentions ἄναρχα ne se rattacheraient pas à un mot comme ἔτη, mais à un mot comme χωρία et signifieraient « domaines vacants » (H. ne cherche aucun exemple de ἄναρχον appliqué à un domaine), qu'ils soient abandonnés et en friche, ou seulement contestés, ou dans la possession d'un mineur ; cela nous paraît inadmissible, et la notion de « féodalité européenne » que l'on compare peut difficilement éclairer la chose.

174. *Éphèse.* — L. Robert, *Hellenica*, VII, 110-111, interprète le fragment d'inscription agonistique d'Éphèse, *GIBM*, 613, et restitue, l. 5-7 : [μόν]ος καὶ πρῶτ[ος μετὰ τὴν ἀ]πογραφὴν [στήσας τοὺ]ς ἀνταγω[νιστάς] ; l. 8, au lieu de [Ἀ]θήναις παί[δων] : Παν[αθήναια].

175. *Didymes et Milet.* — L. Robert, *ibid.*, 117-125 : *Un athlète milésien*, publie une inscription de Didymes concernant le même athlète milésien que l'inscription *Milet*, I 9, *Thermen und Palaestren* (expliquée *RA* 1929, 13-20 et 225-226 : Ἄριστος Ἑλλήνων) qu'elle permet de corriger et de compléter ; grâce à la nouvelle inscription, la carrière de ce coureur est toute connue ; commentaire sur les concours auxquels il a pris part, en particulier le concours « institué par les hiéroniques et les stéphanites » de la province d'Asie.

176. *Didymes.* — L. Robert, *ibid.*, 114-116 : *Un vainqueur aux Hyakinthotrophia*, donne une nouvelle édition plus complète et avec photographie de la dédicace d'un vainqueur aux Didymeia et aux Hyakinthotrophia signalée par B. Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, 280-281 ; il s'agit des fêtes de Cnide et non pas d'un second nom des Didymeia. La dédicace était accompagnée d'un début d'épigramme qui n'avait pas été signalé.

177. L. Robert, *ibid.*, 206-238 : *Le culte de Caligula à Milet et la Province d'Asie*, republie après révision et avec amélioration l'inscription Wiegand, *VII. vorl. Bericht Milet*, 65-66, et il en donne un commentaire. Il traite de la hiérarchie du nouveau culte, l'archiereus, le néocore, l'ἀρχινεοποιός, le σεβαστονίως, le σεβαστολόγος ; du titre φιλοσέβαστος. Il rectifie des erreurs commises sur deux villes nommées dans cette inscription : Kaisareia est ici, non Kaisareia Troketta, mais Tralles ; l'ethnique Ἰουλιεύς ne désigne pas Julia Gordos, mais une ville de Phrygie, Julia, non encore identifiée. En étudiant la liste des villes qui ont envoyé des représentants, R. établit que les néopes ont été choisis à raison d'un par *conventus* et ce texte de Didymes se révèle fort intéressant

pour la répartition des *conventus* suivant les époques. Commentaire sur l'utilisation par Pline des listes des *conventus*.

Carie. *Tralles.* — Voir n°s 105, 177.

Aphrodisias. — Voir n° 32.

178. *Région de Tabai.* — L. Robert, *Revue de la Faculté de langues, d'histoire et de géographie de l'Université d'Ankara* (*Ankara üniversitesi, dil ve tarih-coğrafya fakültesi dergisi*), VI (1948), 534-536 et 540-542 : *Villes antiques de l'Anatolie*, II, *La région de Tavas* (*Tabai*) *dans l'antiquité*, utilise des inscriptions inédites dans l'esquisse de l'histoire de cette région.

179. *Kaunos.* — L. Robert, *Hellenica*, VII, 171-188 : *Décrets de Smyrne pour des juges étrangers* (cf. VIII, 20, note 4), publie une stèle trouvée à Kaunos par G. E. Bean, sur laquelle sont gravés des décrets de Smyrne en l'honneur du peuple de Kaunos, des trois juges qu'il a envoyés et de leur secrétaire; un décret de Kaunos en réponse à celui de Smyrne ; un autre relatif à l'érection de la stèle. Ces décrets permettent à R. de restituer un autre décret de Smyrne pour des juges de Thasos, *IG*, XII 8, 269 (*IG*, XII *suppl.*, p. 156), et deux autres décrets de Smyrne pour des juges d'Astypalée, *IG*, XII 3, 170 (*IG*, XII *suppl.*, p. 80). Remarques sur des principes de restitution. Observations sur μεθόδιον et les frais journaliers des ambassadeurs, sur τὸ τῆς διοικήσεως ψήφισμα.

180. *Mylasa. Sanctuaire de Sinuri.* — G. Klaffenbach, *D. Lit.* 70 (1949), 301-306 : compte rendu de L. Robert, *Le sanctuaire de Sinuri près de Mylasa.*

181. L. Robert, *Hellenica*, VII, 59-68 et 244-245 (cf. VIII, 76) : *Décret d'une syngeneia carienne au sanctuaire de Sinuri*, donne une réédition du décret *Sinuri*, n. 73, après révision de la pierre et en utilisant les suppléments de plusieurs savants, notamment G. Klaffenbach et Ad. Wilhelm. En discutant une correction au n° 17 *a*, proposée par Ad. Wilhelm (cf. *Bull.* 1948, 215) non point pour la lecture de l'éditeur, mais pour le texte gravé par le lapicide, R. insiste sur la différence entre erreurs de lectures et erreurs de gravure, et sur la nécessité de bien les distinguer, lorsque c'est possible.

182. *Labranda.* — A. W. Persson a publié un rapport préliminaire illustré sur une première campagne de fouilles (1948) dans *Ill. London News*, du 15 janvier 1949; nous n'avons pu le voir. D'après ce rapport, D. Calabi, dans *Acme, Annali Fac. filos. e lett. dell' Univ. statale di Milano*, I (1948), 388-389 : *Scavi svedesi in Caria*, reproduit en majuscules une dédicace sur une architrave, où l'on doit lire : Ἰδριεὺς Ἑκατόμνω (avec Η au début et Ο à la fin, selon C. ; ce doivent être des erreurs) Μυλασεὺς ἀνέθηκε (C. ανεθεκε) τοὺς οἴκους Διὶ Λαβρανδωι (C. Λαβραυνδοι). — Un détail curieux : C. parle encore du « gouvernement ottoman ». — *Ibid.*, 389-390, sous le titre *Una nuova iscrizione storica*, A. Vogliano donne, d'après une photo des *Ill. London News*, une transcription et une restitution partielle de la fin « d'une lettre d'Olympichos à Labranda » et du début d'une lettre de Philippe V a Olympichos. Suivant un usage bizarre, coutume de certaines publications papyrologiques, les mots sont coupés, mais ne sont pas accentués. Les restitutions ne nous paraissent pas heureuses pour plusieurs passages, et nous reproduisons ici le texte tel qu'il nous semble, pour le moment, nécessaire de l'amender. Il nous paraît que la lettre ne doit pas être adressée à Labranda, mais certainement à la ville de Mylasa :

καὶ τῶι βασιλ[εῖ — — — — — — — —]
ρων ὑμῖν ὥσπερ ὥιεσ[θε δεῖν — — — γράψαντος δέ]
μοι τοῦ βασιλέως ποιησ[— — — — — — βουλό]-
μενος ἀκολουθεῖν τοῖς τε ὑ[φ' ὑμῶν ἀξιουμένοις --]
καὶ τοῖς ὅρκοις οὓς ἐποιησάμη[ν — — — — ἀποκα]-
θίστημι ὑμῖν τό τε ἱερὸν τοῦ Διὸ[ς τοῦ Λαβραυνδέως καὶ]
τὸν τόπον καὶ τὴν χώραν καὶ Πέτρα[ν σὺν ταῖς προσό?]-
δοις καὶ τὰς προσόδους τὰς κατὰ Λαβρά[υνδα πάσας]
καθότι ὑμῖν καὶ πρότερον ἐγεγράφειν. Ὑποτέ[ταχται δὲ]
καὶ τῆς παρὰ τοῦ βασιλέως γραφίσης μοι περὶ τ[ούτων]
ἐπιστολῆς τὸ ἀντίγραφον καὶ τοῖς πρεσβευταῖς [ὑμῶν? δι]-
αλεγεῖς ἐντέταλμαι ἀπαγγέλλειν ὑμῖν τὰ π[άντα?].
Ἔρρωσθε.
Βασιλεὺς Φίλιππος Ὀλυμπίχωι χαίρ[ειν. Εἰ ὑγιαίνεις],
τὸ δέον ἂν εἴη· καὶ ἐγὼ δὲ ὑ[γί]αινον κα[ὶ — — τὴν]
ἐπιστολὴν ἀ[νέγ]νων ἣν ἐγεγράφεις — — — —

L. 1 : βασιλι[κωι], Vogl. — A la fin, [συνδιατη]ρων, mais d'autres sens sont possibles, par exemple [ἐπιχω]ρῶν. — L. 2, fin, *supplevimus*. — L. 3, au milieu : ποιησω, Vogl. — A la fin, Vogl. supplée : [ἐπιμελου]μενος. — L. 4, ὑ[περ της πολεως?], Vogl. Nous n'hésitons qu'entre τοῖς ὑ[φ' ὑμῶν ἀξιουμένοις] ou τοῖς ὑ[πὸ τῆς πόλεως ἀξιουμένοις]; il y avait certainement ὑπὸ et non ὑπὲρ. — L. 5, fin : le composé ἀποκαθίστημι nous paraît nécessaire; [κα]θιστημι, Vogl. — L. 6 : l'épithète de Zeus est Λαβραυνδέως ou Λαβραύνδου, mais pas Λαβραυνδηνου, comme écrit Vogl. — L. 7 : πετρα —, Vogl. Nous y reconnaissons un nom de lieu et nous croyons que ce toponyme se retrouve dans une inscription de la région du Latmos. Nous proposons avec assez de confiance le complément σὺν ταῖς προσόδοις. — L. 8 : τας κατα Λαβραν[δεων νομον], Vogl. Nous ne voyons pas le sens de ce supplément. — L. 9 : υποτε[ταχως υμιν], Vogl. — L. 12 : τὰ πρ[αγματα], Vogl.

Iasos. — Voir n° 36.

183. **Lycie et Kibyratide**. *Lycie*. — G. E. Bean, *JHS*, 68 (1948; paru en janvier 1950), 40-58 : *Notes and inscriptions from Lycia*, publie les résultats d'un voyage dans la vallée du Xanthos en 1946. Pp. 40-46, *Arsada*. Une série d'épitaphes inédites. N. 1 : peut-être le nom [Ἐπι?]δαρσασεις. — N. 2 : ...ων Ἐμβρόμ[ο]υ ἐπὶ τῇ ἑαυτοῦ γυναικὶ Μάμμᾳ Ἰδάμου (le nom semble nouveau) φιλοστοργίας καὶ εὐνοίας ἕνεκεν τῆς εἰς ἑαυτήν. — N. 3 : fragment d'une épitaphe avec prescription d'un sacrifice, du type connu dans la région et étudié par L. Robert, *Études Anatoliennes*, 391 (Patara, Sidyma, Tlos, Boubon et Çökek Asar; nous montrerons que ce dernier site dépend, à l'époque impériale, du territoire d'Oinoanda) : [ὁ] κτήτωρ θύσει κ[ατ' ἐ]νιαυτὸν ἐν μηνὶ Ἀ[ρτε]μεισίῳ ἱερεῖον ἐπ[ὶ τοῦ] βωμοῦ· ἐὰν δὲ μὴ θύσ[ῃ ἁ]μαρτωλὸς ἔστω θε[ῶν] πάντων καὶ ἡρώων, καὶ μὴ ..... μηθὲν αὐ[τῷ]; très proche de *TAM*, II, 636 (Tlos). — N. 5 : le nom de femme Οσονα, et n. 10, Ορσονναι. — N. 8 : sans doute le nom (au datif) Ερμενηνι. — N. 9 : la mère et épouse défunte, Ναννα Τιμάρχου, était de Pinara. — *Araxa*. N. 11 (pp. 46-56) : très beau décret de 80 lignes pour un certain Ὀρθαγόρας Δημητρίου ὁ πολίτης ἡμῶν (l. 4); le bas de la stèle a disparu, mais tout le reste est parfaitement conservé (photographie de l'estampage, pl. XIII). Après un paragraphe de généra-

lités sur les services rendus ἐκ τῆς πρώτης ἡλικίας, le décret donne le détail de l'activité du personnage : commandements militaires et campagnes, ambassades, théories. On ne sait pas sur quelle période de temps se répartissent les événements mentionnés. On ne sait ni ce qui était raconté dans la partie disparue, ni à quel moment de la vie d'Orthagoras se place le décret qui l'honore, après 10 ans d'activité politique, ou 30 ans ou davantage, ni à quelle cadence se succèdent les événements, et si l'on peut en comprimer ou dilater la chronologie; n'oublions pas d'ailleurs qu'il ne s'agit pas de raconter l'histoire de la ville, mais de rappeler les services rendus par Orthagoras; du moins, il paraît bien clair, comme le dit B., p. 55, qu'il serait difficile d'admettre un intervalle de 20 ans entre le § 12 (affaire d'Orloanda) et le § 13 (ambassade auprès des Romains). Pour citer le texte, nous l'avons coupé en 16 paragraphes. — B. a en somme consacré presque tout son commentaire à la question de la date. Celle-ci n'est naturellement pas donnée dans le texte, ou du moins la date donnée est pour nous une énigme. On lit en tête (§ 1) : Ἐπὶ ἱερέων Ὀρθαγόρου καὶ Μηνοκρίτου, μ[η(νὸς)?] Δύστρου δευτέραι, ἐκλησίας ἐννόμου ο[ὔ]σης · ἔδοξεν Ἀραξέων τῷ δήμωι καὶ τοῖς ἄρχουσιν. B. remarque : « The dating by *two* eponymous is unusual. Presumably both are local priests of Araxa; if one were a priest of the League, we should expect this to be stated ». Certainement cette seconde suggestion ne peut être retenue; dans les doubles dates, dont l'une est fédérale, on distingue soigneusement l'éponyme de la ville et celui de la Confédération (Βοιωτοῖς, Αἰτωλοῖς, etc., etc.); dans la plupart des Confédérations, pour l'éponyme fédéral on indique aussi son ethnique. Ici les deux prêtres ne donnent pas une double date et ne doivent pas être attachés à deux cultes différents (pour ce cas, cf. par ex. les formules comme *REG* 1933, 441, note); nous rapprochons des exemples rigoureusement semblables : à Samos, où l'éponyme est le démiurge, trois textes datés ἐπὶ δημιοργῶν Χαριδήμου καὶ Ὀρχαμενίου (Michel, *Recueil*, 368, 371 et *I. Priene*, 67; rassemblés dans *REG* 1933, 440, note). Cette éponymie locale étant pour nous inutilisable, nous avons cinq éléments pouvant servir à la datation. *a*. L'écriture, horriblement serrée, irrégulière, souvent titubante; les lettres des 7 premières lignes sont notablement plus hautes ; il est à présumer que le lapicide s'est vite rendu compte que la stèle ne suffirait pas pour le texte qu'il avait à graver et qu'il a fortement réduit la dimension des lettres. Nous sommes habitués à être très prudents dans ce diagnostic que les « historiens » demandent fréquemment aux « épigraphistes ». Il est certain que l'écriture est caractéristique de la basse époque hellénistique. Seconde partie du IIe siècle ou Ier siècle conviennent très bien. La question est de savoir si l'on peut remonter, avec A. H. M. Jones, cité par B. pour la chronologie, aux années suivant immédiatement 189, à environ 185 (ou quelques années plus tard si d'autres services d'Orthagoras étaient encore énumérés dans la partie perdue). Nous écartons l'idée de B., p. 51 : « the inscription was probably cut by a native workman, and allowance is no doubt to be made for this » et « an inscription cut by a non-Greek lapicide in a small, remote, and no doubt backward town like Araxa ». Une pareille écriture ne tient nullement à la difficulté d'écrire le grec dans une ville de cette Lycie qui, au IIe comme au IIIe siècle, était profondément hellénisée, et on en trouve d'analogues dans la Grèce propre. Le *thêta*

barré paraît d'abord mieux convenir à une date basse dans le cours du IIe siècle qu'à 180 environ, mais cette date haute n'est pas exclue (cf. notamment Ad. Wilhelm, *Jahreshefte* 17 (1914), 78 et 80 ; dans un décret inédit d'Amyzon, vers 200, les *théta* sont tous barrés, bien qu'ils soient ronds, et non pas ovales, et cela dans une belle écriture). Il faut comparer surtout les quelques inscriptions hellénistiques des villes voisines d'Araxa, notamment Tlos et Telmessos. Les inscriptions du milieu du IIIe siècle, à Xanthos, à Telmessos, à Lissa, sont complètement différentes. La chronologie de *TAM*, II, 168, 548, 582, 650, n'est pas fixée ; les lettres sont moins évoluées qu'à Araxa, mais en partie comparables ; nous constatons que Kalinka les date d' « avant notre ère », « vers 100 a. C. », « plutôt avant qu'après 100 a. C. », « peu avant notre ère » ; il y a d'ailleurs parmi elles des inscriptions honorifiques très soignées, et pas seulement des décrets. La gravure du décret de Telmessos pour le roi Eumène en 184 a. C. (photographies dans *Riv. Fil.* 1932, 448 et *Clara Rhodos*, IX, p. 193), exactement contemporaine du décret d'Araxa selon la datation de J., est tout à fait différente. Mais la lettre d'Eumène de 181, gravée à Telmessos (photographies *Clara Rhodos*, IX, pp. 196-197) ressemble beaucoup à la pierre d'Araxa par l'irrégularité et la laideur de la gravure ; les lettres semblent sans doute moins évoluées (voir les différentes formes du *théta*), mais il y a une ressemblance et c'est le document dont on peut se servir pour remonter à cette époque la date de l'inscription d'Araxa, bien qu'on ait l'habitude d'une autre écriture dans cette période. *b.* L'orthographe. B. relève ἡμεῖν (2 fois), ὑπομίνας, ἀστυγιτόνων, l'*iota* adscrit 4 fois, omis 17 fois (aussi bien après *omega* qu'après *èta*). Rien là de bien caractéristique. Ce qu'il nous faut relever, c'est une appréciation de B. sur la langue, p. 53 : « If we must suppose the Araxans backward in their Greek, they may by the same token have been poorly up in Roman nomenclature ». Le grec de ce décret est en réalité un magnifique exemple du style le plus courant des bureaux hellénistiques ; toutes les phrases ont leurs parallèles dans les décrets des villes grecques (sans rien d'indigène, ni d'arriéré, ni d'inhabile), dans Polybe, Diodore, Josèphe, etc. ; on peut en faire un commentaire perpétuel, comme on l'a fait par exemple pour le décret de Sestos honorant Ménas, pour « le décret de Brousse » ou le décret des auxiliaires crétois de Ptolémée Philométor ; il nous semble que la chose vaut d'être faite et nous allons la préparer, appuyés déjà sur la documentation de nos fiches lexicographiques ; il sera intéressant de prouver ainsi, par un exemple pris à une petite ville de Lycie, l'unité et la diffusion universelle de la langue et du style administratifs et historiques développés à l'époque hellénistique ; les parallèles sont fournis par n'importe quelle petite ville, réputée arbitrairement « backward », des montagnes de la Carie ou de la Lycie, aussi bien que par les décrets d'Athènes, des villes de Béotie ou du Péloponèse, des chancelleries royales, comme aussi par les papyrus et les inscriptions d'Égypte. *c.* D'après le § 13, Orthagoras est allé en ambassade auprès de deux commissions d'ambassadeurs romains : ἀποσταλείς τε πρεσβευτὴς πρὸς τοὺς παρὰ Ῥωμαίων πρεσβευτὰς τοὺς περὶ Ἄππιον, καὶ πάλιν ἀποσταλεὶς πρεσβευτὴς πρὸς τοὺς παρὰ Ῥωμαίων πρεσβευτὰς τοὺς περὶ Πόπλιον, ἐπετέλεσεν ἀμφοτέρας τὰς πρεσβείας ἀξίως τοῦ τε δήμου καὶ τοῦ ἔθνους καὶ πάντα {τὰ ; nous suppléons l'article, indispensable, qui est tombé par haplo-

graphie) συμφέροντα περιεποίησεν τῆι πόλει (l. 62-68). Selon A. H. M. Jones, ce sont les commissaires romains à Apamée en 188, parmi lesquels il y a un Appius et deux Publii, l'usage du *praenomen* seul étant l'indication d'une date haute (pp. 53-54). Il nous paraît que cet usage interdit de faire descendre l'inscription au début du Ier siècle ou à la fin du IIe; on ne peut admettre que les Araxiens aient été en retard sur ce point. On appelle les Romains par leur *praenomen*, pour des mentions de cette sorte, dans le style narratif, au début du IIe siècle (cf. p. 53, note 29; ajouter la mention de Manius (= Manius Acilius) dans un décret d'Élatée peu après 191, *Bull.* 1949, 72; Cn. Manlius Volso est appelé Γναῖος dans un décret inédit d'Apollonia de la Salbakè peu après 188, dont la gravure est tout à fait différente). Nous ne dirons pas, avec Jones, que les Lyciens n'ont sûrement pas employé ainsi le *praenomen* postérieurement à l'envoi de leur ambassade à Rome en 177. Mais on ne doit pas pouvoir descendre bien bas dans le cours du IIe siècle. B. allègue « perhaps » le décret de Létè, *Sylloge*³, 700, en 119 a. C. (cf. *BCH* 1933, 368), où Μάρκος Ἄννιος Ποπλίου υἱός (l. 3 et 37) est appelé, en passant, Μάρκος ὁ ταμίας (l. 16); le cas est tout différent; de même, à Bargylia, peu après la guerre d'Aristonikos, on parle à deux reprises de ὁ Γναῖος, mais on l'a nommé tout d'abord de façon plus explicite Γναῖος Δομέτιος Γναίου (Holleaux, *Études*, II, ch. 12). Il faudrait une étude plus serrée sur cet usage. Peut-on encore dire simplement Ἄππιος vers 150 ou 130? Il nous apparaît que, déjà au temps de la guerre d'Aristonikos, on est plus précis (Bargylia, Priène, Cyzique, Crète; cf. les textes dans M. Holleaux, Στρατηγὸς Ὕπατος, 38-44). En attendant des éclaircissements sur ce point la date haute proposée par Jones nous paraît très séduisante. — *d.* Aussitôt après, dans les dernières lignes conservées, le décret nous apprend qu'Orthagoras a été deux fois théore aux fêtes instituées par la Confédération Lycienne en l'honneur de Rome : § 15 : τοῦ τε κοινοῦ τοῦ Λυκίων ἄγοντος πανήγυριν κατὰ πενταετηρίδα Ῥώμηι Θεᾶι Ἐπιφανεῖ, ἀποσταλεὶς θεωρὸς εἰς τὴν πρώτην πενταετηρίδα τάς τε θυσίας ἐπετέλεσεν μετὰ τῶν συναιρεθέντων καλῶς καὶ πρεπόντως καὶ τὴν ἐπιδημίαν ἐποήσατο ἀξίως τῆς τε πόλεως ἡμῶν καὶ τοῦ ἔθνους (l. 69-75); § 16 : ἐν τε τῆι δευτέραι πανηγύρει τῆι ἀχθείσηι ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῆι Ῥώμηι αἱρεθεὶς θεωρὸς συνεπέδωκεν δωρεὰν μετὰ τῶν συναιρεθέντων (l. 75-77). La Confédération a institué des fêtes à la déesse Rome, qualifiée d'Épiphane à la suite de quelque intervention éclatante. Il nous paraît assuré que cette mesure est en relation chronologique étroite avec la présence des ambassadeurs romains en Asie. En elle-même, la création de fêtes pour Rome Épiphane se comprend au mieux en 167, lorsque la Lycie fut libérée du joug rhodien, « an admirable occasion for starting a cult of Dea Roma » (B., p. 55). Mais B. s'objecte justement que les événements précédents (§ 3-12) ne peuvent se placer sous la domination rhodienne; la Confédération y apparaît comme puissante, menant des guerres (ainsi contre Termessos) et il n'est pas question des Rhodiens; d'autre part, comme B. l'a senti, on ne peut intercaler silencieusement les 20 ans de la domination rhodienne entre les § 12 et 13. Selon Jones, les Lyciens ont institué ces fêtes quand s'est répandu le faux bruit qu'à Apamée ils avaient obtenu la liberté. Cela est un peu rude, car les Lyciens furent vite détrompés et furent dès lors soumis au joug très lourd de Rhodes (cf. par ex. le récit de Treuber, *Geschichte der Lykier*, 157-159); ce fut

l'affaire de quelques mois au plus, le temps certes de décider l'institution de la fête, à peine celui de la célébrer une première fois. « In the circumstances », dit B. p. 54, « a second celebration of the panegyris, in or about 184 B. C., seems unlikely; on the contrary, it might be supposed that the bitterness of the Lycian's disappointement may well have left them in no mood to establish the cult in a hurry, even after 167 ». B. suppose que les fêtes furent plutôt instituées en 129 ou en 102, lors de la formation de la province d'Asie ou de celle de la province de Cilicie pour remercier Rome de ne pas y avoir incorporé la Lycie, ce qui nous paraît bizarre en soi. D'autre part, la date de 102 est certainement trop tardive; sans doute aussi celle de 129; en tout cas, cette dernière est arbitraire : « the province of Asia was formed, and the question of incorporating Lycia in it may have been raised »; la Lycie n'ayant pas fait partie de l'héritage d'Attale et n'ayant pas pris part à la révolte d'Aristonikos, on ne voit pas comment la question de l'incorporation de la Lycie à la province d'Asie aurait pu être envisagée et donner lieu à des craintes sérieuses. B. a pensé aussi, sans s'y arrêter en définitive, à un remerciement des Lyciens pour les faveurs accordées par Sylla après la guerre mithridatique. Notons d'ailleurs que l'inscription ne nous enseigne pas *nécessairement*, comme l'ont cru B. et J., que les Lyciens avaient « créé le culte de Rome »; il s'agit de fêtes pentétériques; un culte a pu parfaitement exister déjà, et peut-être depuis longtemps, avec temple, sacrifices et fêtes annuelles. Étrange à première vue, l'hypothèse de J. sur la pentaétéride pour Rome ne succombe pas à notre avis aux objections de B. Après tout, si les Lyciens avaient décidé, dans un premier mouvement d'enthousiasme mal informé, de célébrer des fêtes pentétériques pour Rome — à qui son intervention triomphale en Asie méritait bien le titre d'Épiphane — qu'avaient-ils d'autre à faire, alors que Rome les donnait aux Rhodiens, que de continuer la célébration prévue de ces fêtes ? Pouvaient-ils, dans leur désappointement, faire à Rome l'injure d'interrompre les fêtes instituées? Rome ne restait-elle pas le maître souverain et l'espoir du lendemain? Pouvaient-ils attendre leur liberté d'eux seuls, à la fois contre Rhodes et contre Rome? En même temps qu'ils allaient lutter par les armes contre les Rhodiens, ils s'apprêtaient à prier Rome de changer leur sort. N'allaient-ils pas envoyer une ambassade à Rome et obtenir déjà en 177 une déclaration très importante sur leur statut envers les Rhodiens ? — *e*. Le décret mentionne, en relation avec les villes de la Kibyratide, Boubon et Kibyra, un dynaste Moagétès (§ 3-5). Or, nous en connaissons trois dans cette région, à des époques différentes (il faut laisser de côté le nom de Moagétès sur des monnaies de Kibyra) : le tyran de Kibyra que Manlius rencontra et soumit en 189 (Polybe, 21, 34); — le Boubonien mentionné par Diodore, 33, 5*a*, vers 145-140; — le Moagétès à la domination duquel, d'après Strabon, XIII, 631, Murena mit fin vers 82, en dissociant la tétrapole de Kibyratide et en donnant Boubon, Balboura et Oinoanda à la Confédération Lycienne. B. a bien vu que la situation était trop confuse, et dans le décret et dans les textes littéraires, pour qu'on puisse dater par là le décret. En définitive, il se décide pour le Boubonien du milieu du siècle. — D'après ces divers éléments, B. expose 5 ou 6 hypothèses que l'on peut envisager pour la chonologie (la date indiquée étant celle des événements des derniers §; l'identification

du Moagétès s'en déduit). 1°) le règlement des affaires par Sylla et Murena après la guerre mithridatique; première impression donnée par l'aspect du document; c'est aussi notre première impression, mais nous la croyons, après examen, insoutenable. 2° suppression de la piratèrie — disons plutôt, campagne contre la piraterie (cf. *Hellenica*, VI, 41, n. 1) — de P. Servilius Isauricus, opérant en 77 dans l'Est de la Lycie : « this date is perhaps not impossible on general grounds, though there seem no particular considerations to recommend it » ; nous l'excluons. 3°) le règlement d'Apamée ; sans vouloir encore nous engager, ce nous paraît être la meilleure datation, à cause de la façon de désigner les ambassadeurs romains ; les obstacles semblent pouvoir être écartés, voir ci-dessus et ci-après. 4°) la libération du joug rhodien; cette date, excellente pour les fêtes de Rome, « is difficult on other grounds », voir ci-dessus. 5° et 6°) formation de la province d'Asie ou de la province de Cilicie. « A date in the latter part of the second century is in many ways far from unattractive. Orthagoras' career would then fall during a period when Lycian was untroubled by any major war, and the League is agreed to have been flourishing in full vigor; and Professor Jones' points concerning the use of Roman *praenomina* and the probable date of a Lycian cult of Rome would be at least partially met. A date after 129 would meet them better than one after 102 ...It may indeed be thought that such a date leaves no really serious objections ; the difficulty of identifying Moagetes and Appius may be due to nothing more than our lack of detailed historical informations. On the other hand, the epithet Epiphanes, has certainly much less point at this period than earlier or later ». Il nous semble que cette datation se heurte à l'objection qu'elle n'explique rien ; elle nous paraît être tout à fait en l'air. — Quelle que soit la chronologie adoptée, ce qui nous semble donner le plus de prix au document ne dépend pas de la date ; qu'il s'agisse du début du IIe siècle ou du cours avancé de ce siècle, nous obtenons des détails nombreux et saisissants sur la vie de ces régions ; l'éditeur n'en a guère parlé et le commentaire sera à faire en même temps que celui des phrases. — l. Sur la Confédération Lycienne. B. a marqué que, d'après ce décret, elle était en pleine vigueur et très active. Elle mène des guerres contre les Kibyrates, contre les Termessiens, mais pas contre les Rhodiens. Comme à B., il nous paraît impossible que ces événements se placent entre 188 et 167. Mais pourquoi exclure qu'ils se placent avant 188? « Orthagoras'career is confined between the conquest of Lycia by Antiochus in 197 and his defeat in 189; the period seems uncomfortably short » (p. 54). L'existence et l'activité de la Confédération ne sont pas surprenantes sous Antiochos III, pas plus qu'en Carie celle de la Confédération Chrysaorienne.Il nous paraît aussi que les guerres et les ambassades énumérées ne peuvent guère tenir en dix ans; mais pourquoi B. dit-il : « the events of the inscription as a whole can clearly not have taken place under the Ptolemaic regime » ? Nous n'en voyons pas la raison. Pourquoi, sous ce régime, la Confédération n'a-t-elle pas eu à se défendre contre ses voisins du Nord, Kibyrates et Termessiens, qui n'étaient pas soumis aux Ptolémées? et pourquoi n'y aurait-il pas eu de tyrans que la Confédération ait eu à réduire ? Croit-on que les Lagides aient interdit aux Lyciens d'abattre leurs tyrans et de se défendre contre les montagnards pisidiens, et qu'ils aient tenu à mener eux-

mêmes ces opérations avec leurs garnisons d'occupation? — Le décret nous donne bien des détails sur les rapports des villes (en l'espèce Araxa) et de la Confédération. Remarquons qu'Orthagoras n'a pourtant rempli aucune magistrature fédérale, il a été chef du contingent d'Araxa dans l'armée fédérale, mais jamais magistrat fédéral; il se peut qu'il ne l'ait pas désiré, mais aussi il était citoyen d'une petite ville, et les gens de Xanthos ou de Tlos devaient tenir plus de place. Le § 11 fait connaître une discussion territoriale : ἐνστάντος τε ἡμεῖν ἀγῶνος περὶ τῆς ἐν Σοάσοις (nom nouveau) γώρας πρὸς τοὺς ἀμφισβητοῦντας ὑπὲρ αὐτῆς, ἀποσταλεὶς πρεσβευτὴς πρὸς τὸ κοιν(ὸν) ἀγαθὸς ἀγωνιστὴς ἐγένετο καὶ λόγῳ καὶ ἔργῳ εἰς τὸ πάντα τὰ συμφέροντα τῶι δήμωι ἡμῶν περιγενέσθαι καὶ ἐν μηδενὶ ἐλαττωθῆναι (l. 49-54). « It is a little odd that the rival claimants are not named; it might perhaps be inferred that they were members of the League, of which Araxa appears as a loyal member, whose delicacy may restrain from hostile mention of a fellow member's name ». Il nous paraît assuré que telle est la raison du silence sur le nom de l'adversaire, qui a dû être Kadyanda ou Tlos. On voit que c'est la Confédération qui règle, par arbitrage ou jugement, les différends territoriaux entre les cités. — Orthagoras a participé à une guerre contre les Termessiens : § 10, ἐνστάντος τε Λυκίοις πολέμου πρὸς Τερμησσεῖς ἔφιππος ὢν συνεστράτευσεν δωρεὰν καὶ συνστρατοπέδευσεν μετὰ Λυκίων ἐν τῆ Τερμησσέων χώραι καὶ πρωταγωνιστῶν διετέλει (l. 46-49). « ...nor does it seem possible to decide with certainty whether Termessus Major or Minor is referred to... It is hard to imagine that the tiny Termessus Minor (ad Oinoanda), whose site is still undiscovered, and whose known inscriptions where published [à l'époque impériale] in Oenoanda, can ever have been capable of taking on the Lycian League, unless, indeed, she was supported by the mother city. Without further information, speculation seems profitless. I hardly know what is the point of mentioning that Orthagoras « camped in the Termessian territory », unless it be to indicate that the enemy territory was successfully invaded, δωρεὰν is interesting as evidence that citizen troops were normally paid ». Le décret n'est pas une chronique de la Confédération, mais un éloge d'Orthagoras. C'est précisément parce qu'Orthagoras, cavalier, servait sans toucher sa solde que son mérite a été plus grand de camper, pendant un temps assez long, sur le territoire de Termessos, c'est-à-dire loin de chez lui, ayant à se procurer sa nourriture, celle de son cheval et celle de son valet. Il nous paraît que Termessos la Petite a été identifiée et qu'il n'y a pas de raison de ne pas suivre Heberdey-Kalinka, *Denksch. Ak. Wien*, 45, I, p. 55 : « Die Ruinen der ...Nachbarstadt Termessos liegen eine Stunde nördlich am rechten Ufer des Seidler-Tschai; sie sind von beträchtlicher Ausdehnung »; (cf. Kiepert, *FOA*, VIII, p. 9; Heberdey, *P. W.* s. v. *Termessos*, 3, p. 776 : « eine Stunde nordöstlich gegenüber Oinoanda, unweit des Dorfes Tschoban, ...eine Aufnahme der baulichen Resten steht noch aus »). Il nous semble vraisemblable que les Lyciens ont mené la guerre contre Termessos la Grande; mais sans doute le décret ne donne pas de précision, alors que Termessos la Petite est proche d'Araxa, parce qu'à ce moment Termessos la Petite était encore rattachée à sa métropole (cf. Heberdey, *loc. cit.*). Termessos était très puissante à l'époque hellénistique et garda même à l'époque impériale un vaste territoire; le traité d'assistance militaire avec Adada (dont la date, dans l'époque hellénistique, n'est pas fixée) le montre bien (voir pour ce traité,

TAM, III, 2, le bel article d'Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, II (1912), 3-26). On la voit ici soutenir une guerre contre la Confédération Lycienne entière. — Orthagoras participa encore à des expéditions de l'armée fédérale contre les tyrans de Xanthos à titre de chef d'un contingent d'Araxa (ἀποτέλειος comme dans la Confédération Achéenne, B. l'a remarqué), placé à la tête des νεανίσκοι (cf. *OGI*, 443; *Études Anatoliennes*, 106-107), puis contre le tyran de Tlos (§ 8 et 9); dans une guerre particulière de sa ville contre Boubon, il a été ἡγεμών (§ 3). Il va souvent en ambassade (cf. § 14), notamment à Kibyra (§ 4 et 5), et auprès de la Confédération pour l'affaire contre Moagétès (§ 5), pour demander le secours de la Confédération dans la guerre de la ville contre les Kibyrates (§ 6) et dans l'affaire d'Orloanda (§ 12); à Kibyra et auprès de Moagétès, il est l'ambassadeur à la fois de la ville et de la Confédération (§ 5). Mais le plus intéressant, ce sont les histoires de tyrans lyciens. § 8 : Λυσανίου τε καὶ Εὐδήμου καταλαβομένων τὴν Ξανθίων πόλιν καὶ σφαγὰς ποιησαμένων καὶ ἐπὶ τυραννίδα ἐπαναστάντων, ἀποτέλειος ὢν καὶ ἀποσταλεὶς ἐπὶ τῶν νεανίσκων συνεστράτευσεν μετὰ Λυκίων κατὰ τῆς τῶν τυράννων ἀναιρέσεως (l. 36-41). Deux personnages ont saisi la ville de Xanthos, fait des massacres, sont devenus tyrans; l'armée fédérale les réduit. L'affaire ne dut pas avoir un plein succès: car Eudémos reparaît à Tlos; c'est donc qu'il n'a été ni tué, ni fait prisonner, ni même privé de toutes ses forces; il a pu s'échapper, faire une sortie, ou obtenir des conditions de capitulation; car le décret continue, § 9 : Εὐδήμου τε καταλαβομένου τὴν Τλωέων πόλιν καὶ σφαγὰς ποησαμένου καὶ ἐπὶ τὴν τυραννίδα ἐπαναστάντος, συνεστράτευσεν μετὰ Λυκίων καὶ συνηγωνίσατο ἐπάνδρως μέχρι τῆς παραλήψεως τῆς Τλωέων πόλεως καὶ καθαιρέσεως τῆς τυραννίδος (l. 41-46). Cette fois, on a lutté dur jusqu'à la prise de possession de la ville et la destruction de la tyrannie. Il n'y a pas à supposer qu'il s'agit de Rhodiens. On n'entendait plus parler de tyrans en Lycie depuis la fin du IVe siècle et le début du IIIe (pour Antipatridès à Telmessos, cf. Treuber, *loc. cit.*, 138; sans doute à Apollonia de Lycie, mention de services rendus ἐπὶ τῶν τυράννων καὶ ἐν τῇ συνοικισίαι τῇ κοινῇ τῆς τετραπόλεως, *Villes d'Asie Mineure*, 56, n. 3). En général, en Asie Mineure, les textes se multiplient sur les tyrans et sur les dynastes (sans parler de la dynastie des Ptolémées de Telmessos, cf. la bibliographie sur les dynastes dans *Études anatoliennes*, 327, à propos d'une inscription de Tabai; à Priène, au début du IIIe siècle, le tyran Hiéron (*I. Priene*, 11; cf. *Rev. Phil.* 1944, 5-10); dans le Latmos, sous Antiochus III; à Diocésarée, en Cilicie Trachée, au Ier s. a. C., inscription pour un tyrannicide, *MAMA* III, 62); en Pisidie, ils furent nombreux : τῶν δ'οὖν ὀρεινῶν οὓς εἶπον Πισιδῶν οἱ μὲν ἄλλοι κατὰ τυραννίδας μεμερισμένοι κτλ. (Strabon, XII, 570), et la Kibyratide en donne des exemples bien connus. Ce que dit le décret d'Araxa sur des tyrannies à Xanthos et à Tlos nous permet de mieux comprendre ce que signifie précisément une inscription hellénistique honorant un citoyen de Tlos (*TAM*, II, 582) : πολλὰ τῶν συμφερόντων καὶ τὰ μέγιστα πρὸς δόξαν κατεργασμένον τῶι δήμωι καὶ τῶι Λυκίων ἔθνει καὶ ἐν τοῖς πολέμοις ἐπάνδρως (comme à Araxa) ἀγωνισάμενον καὶ ἀριστεύσαντα καὶ διατηρήσαντα τούς τε νόμους καὶ τὴν πάτριον δημοκρατίαν. Kalinka date l'inscription plutôt d'avant 100 a. C. que d'après (il faut évidemment ne pas écrire au début [Τλωέων τῆς μητροπόλεως τοῦ Λυκίων ἔθνους ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος], qui ne convient pas à l'époque hellénistique); il nous paraît qu'on en doit remonter la date sérieusement; il pourrait s'agir des mêmes évé-

nements que dans le décret d'Araxa ; en tout cas, ce sont des circonstances analogues, avec guerres et « sauvegarde des lois et de la démocratie ancestrale » ; le décret d'Araxa montre quels faits précis il faut imaginer derrière les mots rapides de l'inscription de Tlos. — Une histoire intéressante est aussi celle de l'accession d'Orloanda à la Confédération, § 12 : Ὀρλοανδέων τε ὄντων ἀστυγιτόνων θεωρῶν τὸν δῆμον (d'Araxa) σπεύδοντα ὑπὲρ αὐτῶν ὅπως ἐλευθερωθέντες προσληφθῶσιν εἰς τὴν τοῦ Λυκίων ἔθνους συμπολιτείαν, ἀποσταλεὶς πρεσβευτὴς ὑπὸ τοῦ δήμου κατ' ἰδίαν τε πρὸς τὰς ἐν Λυκίαι πόλεις καὶ πρὸς τὸ κοινὸν τῶν Λυκίων, διετέλεσεν τὰς πρεσβείας ἀξίως τοῦ τε δήμου καὶ τοῦ Λυκίων ἔθνους, συνκατεσκεύασέν τε εἰς τὸ προσληφθῆναι αὐτοὺς εἰς τὴν Λυκίων συνπολιτείαν (l. 54-62). Orloanda (pour le nom, rapprocher l'ethnique Ἀλοανδεύς pour une ville proche de Pinara (cf. l'inscription G. Davies, *JHS* 1895, 101-105; *TAM*, II, 526, cf. *ibid.*, p. 188), et l'inscription d'Hippoukômè, *ibid.*, 168, l. 12, τὸ ἱερὸν τῶν θεῶν Λοάνδέων) était une ville voisine d'Araxa; B. songe à la chercher dans la montagne vers Oinoanda, à 5 ou 6 heures à l'Est d'Araxa, au site de Kŏristan (découvert par Heberdey, *TAM*, II, p. 263), qu'il a visité et dont il donne des photographies (p. 49). Les Araxiens veulent la libérer (de son tyran) et l'adjoindre à la Confédération; Orthagoras va en ambassade « auprès des villes de Lycie » et de la Confédération et il fait en sorte que les Orloandiens soient agrégés à la Confédération. On voit qu'il a fallu d'abord convaincre les villes individuellement, puis la Confédération, nouveau témoignage du particularisme des villes. Le décret ne parle que du rôle d'Orthagoras qui a été en ambassade; il n'a pas à nous apprendre la façon dont s'est faite l'entrée d'Orloanda dans la Confédération. L'affaire a dû être assez mouvementée, puisqu'il y a eu « libération »; il est à noter sans doute que le décret nous parle du désir d'Araxa de libérer Orloanda, mais non d'une démarche d'Orloandiens. Nous voyons ici comment la Confédération s'accroît en mordant sur ses frontières, lointain prélude à l'adjonction par Murena à la Confédération Lycienne des territoires de Boubon, de Balboura et d'Oinoanda. Cette extension, dans les deux cas, a l'aspect d'une lutte entre les villes démocratiques lyciennes et les tyrans du haut pays pisidien, et la haine des tyrans s'exprime bien dans une phrase du décret (l. 27-29, citées ci-après). Remarquons aussi comment on a pris soin de préciser par deux fois : ἡ τοῦ Λυκίων ἔθνους συμπολιτεία, ἡ Λυκίων συμπολιτεία; c'est que συμπολιτεία seul aurait signifié qu'Orloanda était jointe à Araxa, selon l'habitude si répandue en Lycie de grouper plusieurs villes en une même organisation politique (cf. *Villes d'Asie Mineure*, 55-58; le terme de συμπολιτεία dans un nouveau texte d'Idebessos pour le groupement d'Idebessos, Akalissos et Kormoi, *TAM*, II, 834; cf. *ibid*, 902). — Le décret évoque pour nous la vie des frontières et des montagnes. On l'a déjà vu avec l'affaire d'Orloanda; mais nous pensons surtout aux § 5 et 6. La frontière d'Araxa au Nord et à l'Est est aussi celle de la Lycie hellénistique, et elle est formée par une barrière montagneuse. La plaine d'Araxa étant à environ 100 m. d'altitude, on monte très rapidement par des cols à 1500 m., dominés par des sommets de 2.200, 2.400 m., pour redescendre sur les plateaux à 1.000-1.200 m. Le contraste est vif entre les trois étages : la plaine du Xanthos, les montagnes boisées et les plateaux aux ondulations sans pittoresque et sans forêts, les yayla, les pâturages où se transportent pendant l'été les villages de la plaine qui ont chacun

leur double sur le plateau. Il apparaît dans les notes de Tshihatscheff (*Petermanns Mitt., Erg.* 20; 1867, p. 21), allant en novembre 1848 de la région d'Oinoanda à Araxa, de la yayla de Seydiler (yayla de Seki) à Ören (site d'Araxa) : « le village d'été Sediler-Yailassy (1.258 m.), au pied de hautes montagnes couvertes de neige, dispersé parmi les ruines antiques; les habitants étaient en train de déménager vers Makri sur la côte Sud [Telmessos] ;à travers la plaine sans arbres » ; ruines d'Uludja [Oinoanda], montée pendant 1 h. 1/2 jusqu'à une vallée; puis « pendant 2 h. 1/2, après une courte montée, descente très longue et dangereuse par des sentiers en zigzags le long de la paroi rocheuse, dans la vallée d'Ören, remplie d'une exubérante végétation méridionale; en bas, par de petites séries de collines passage du profond et rapide Ören Tschaï ; arrivée au petit-village d'Ören ; dans ses jardins lauriers, mûriers, citronniers, orangers » ; cf. du même, la description du voyage en sens inverse, *Asie Mineure*, IV, *Géologie*, II (1869), 286-288. Nous avons suivi un itinéraire analogue au début de septembre 1948, ayant fait, pour préparer notre exploration systématique de la Pisidie, une coupe à travers la Kibyratide et la Lycie de l'Ouest, de Tefenni à Fethiye (Makri, Telmessos) en 6 jours, par Kibyra, Dirmil, Balboura, le col de Kara Bel, la vallée du Xanthos ; puis nous remontâmes de Fethiye à la yayla de Seki, pour trouver des reliefs qu'on nous avait signalés, et nous redescendîmes à Fethiye. Après la pesante tristesse des solitudes des yayla de la région de Balboura, de Dont, de Kınık, après la maigre végétation de maquis, les minces cultures de maïs pour le bétail, les tentes dressées pour l'été, après le café isolé du col de Kara Bel, dernière habitation rencontrée pour de longues heures, sauf une station de forestiers, on entre dans la solitude des forêts de pins, magnifique de grandeur et de fraîcheur ; les dures descentes en lacets mènent le long des ravins peuplés de superbes platanes, de lauriers-roses, à travers des maquis très denses et très variés (myrte, chêne-vert, etc.), jusqu'à ce qu'on domine la vallée du Xanthos ; puis une longue descente à travers les pins mènera, après les collines d'oliviers, à la vallée gorgée d'eau et au pont de Kemer, au milieu de la chaleur, des arbres fruitiers et des maïs d'une hauteur extraordinaire. Tel est le pays formant la frontière avec Boubon dont il est question au début du décret, § 4 : ἀποσταλείς τε πρεσβευτὴς δὶς κατὰ Μοαγέτου καὶ Βουβωνέων πρὸς Κιβυράτας ὑπὲρ τῶν κατὰ τὸν πόλεμον, πάντα τὰ συμφέροντα τῷ δήμωι συνκατεσκεύασεν (l. 11-14) ; § 5 : λυθέντος τε τοῦ πρὸς Μοαγέτην πολέμου καὶ πάλιν τοῦ Μοαγέτου ἐπαποστείλαντος κλωπείαν καὶ ἀπαγαγόντος ἱκανοὺς τῶν πολιτῶν, ἀποσταλεὶς ὑπὸ τοῦ δήμου πρεσβευτὴς πρὸς τὸ κοινὸν καὶ ἐμφανίσας τὰ κατὰ μέρος, εἰρέθη ὑπὸ τοῦ κοινοῦ πρεσβευτὴς πρὸς Κιβυράτας καὶ κατὰ Μοαγέτου καὶ πρὸς αὐτὸν Μοαγέτην ὑπὲρ τῶν κεκλωπευμένων καὶ ὑπὲρ ὧν ἦν ἀνομημάτων ἐπιτετελεσμένος καθ' ἡμῶν, πάντα κίνδυνον καὶ κακοπαθίαν ὑπομένων ἐπρέσβευσεν ἀξίως τοῦ τε ἡμετέρου δήμου καὶ τοῦ ἀποστείλαντος ἔθνους, καθόλου τε τοῖς τυράννοις ἀντιβλέπων οὐδένα καιρὸν παραλέλοιπεν, καὶ διὰ ταῦτα ἐμ πολλοῖς κινδύνοις καὶ ἐπιβουλαῖς γέγονεν διὰ τοὺς ὑπὲρ τῆς πατρίδος ἀγῶνας (l. 15-29); § 6 : ἔν τε τῷ πολέμῳ τῷ ἐνστάντι ἡμ[εῖν] πρὸς Κιβυράτας ἔφιππ(ο)ς ὢν διετέλει πρωταγωνιστῶν (l. 29-31) ; § 7 : καὶ ἀποσταλεὶς δὲ πρεσβευτὴς ὑπὸ τοῦ δήμου πρὸς τὸ κοινὸν τὸ Λυκίων κατὰ Κιβυρατῶν πλειονάκις ὑπὲρ τῆς κεκομμένης χώρας καὶ τοῦ προαστίου καὶ [τῶν] ἐκ τῆς χώρας ἀναχθέντων, τὴν καθήκουσαν πρόνοιαν ἐποιήσατο ὅπως τύχωμεν τῆς παρὰ τοῦ ἔθνους βοηθείας. Le site de Boubon, près d'Ebecik et de Pırnaz, a été découvert et iden-

tifié à la fois, indépendamment, en 1841 et 1842, par Schönborn (cf. Ritter, cité ci-après, p. 867-868) et par Spratt et Forbes, *Discoveries in Lycia*, I (1847), 262-265. Sur le pays entre Boubon et Araxa, il y a très peu de témoignages de voyageurs. C'est la montagne à l'ouest de Boubon qu'a traversée M. Collignon, allant de Ithisar (Hippoukômè) à Pırnaz en mai 1876 (*Notes d'un voyage en Asie Mineure*, 17-20); sa narration donne une idée de ces montagnes où le sentier passe près de kiosques, de citernes, mais jamais de villages jusqu'à ce qu'on arrive à Pırnaz, à travers les forêts de pins et de mélèzes, dans une « solitude complète », et elle plonge dans l'atmosphère saisissante de ces montagnes des confins de la Carie, de la Phrygie et de la Pisidie, comme un peu plus au Nord le Boz dağ. Le chemin même entre Araxa et Boubon semble avoir été suivi seulement deux fois, en octobre 1841 par Hoskyn et, à la même époque, dans l'autre sens, par Schönborn, par un col situé un peu plus à l'Ouest, après Dereköy, et tombant lui aussi sur Pırnaz (cf. la carte dans Benndorf, *Reisen*, I). La description du premier (*Journal R. Geogr. Soc. London*, 12 (1842), 157) est extrêmement sommaire (depuis Ebecik (Pecik), 8 heures de route; des hans, pas de villages jusqu'à Dereköy). Celle de Schönborn (d'après ses notes dans Ritter, *Erdkunde*, *Klein-Asien*, II (1859), 864-869) est des plus intéressantes, sur cette journée « dans une région sauvage qu'il compare, dans ses formes colossales, à la passe de Finstermünz, à la limite du Tyrol et de l'Engadine... La contrée, d'une incomparable beauté alpestre, le dédommagea de ses grandes fatigues... En face de la pente au-dessus de Dereköy se dressait le flanc escarpé du Kartal Dağ et, dans la gorge profonde de 1000 pieds, le torrent tombait des hauteurs en mugissant. La végétation méridionale de myrtes de la vallée du Xanthos cessa bientôt complètement et l'on se trouva dans la végétation des hauteurs de l'Allemagne du Nord... de frais ruisseaux écumaient à travers les rochers ou coulaient dans d'aimables prairies... Seuls des conifères, des chênes, le sorbier, annonciateur des hauteurs froides, avec des mélèzes et des sapins... accompagnaient le voyageur jusqu'aux plus grandes hauteurs où les thuyas [plutôt des genévriers] restèrent les arbres dominants. Par derrière, le regard reposait sur les beautés d'un paysage de vallée méridionale ... Une maison isolée sur le chemin, quelques misérables baraques interrompaient la solitude de la passe, mais aucun établissement humain... Noyers et platanes... » Arrivée au col; contraste entre les deux horizons; « au sud [vers Araxa], seulement des gorges escarpées, souvent inaccessibles, et des précipices avec de très épaisses forêts; au nord [vers Boubon], la vallée et les vallées adjacentes devenaient toujours plus larges, leurs bords d'une hauteur modérée ...mais sans haute végétation, seulement ici ou là un petit bois de pins isolé, impression triste en comparaison de l'abondance de la végétation, des cultures et des villages que montrait la vue au Sud »; puis belles prairies, villages et le rocher avec l'acropole de Boubon. « Les environs de Boubon sont grandioses; la masse puissante des monts qui l'entourent, Kartal Dağ, Karınca Dağ et Garkın Dağ semble l'écraser ». C'est exactement dans ces paysages que se placent les razzias (κλωπεῖαι), les enlèvements de citoyens (ἀπάγειν, ἀνάγειν), les brigandages (ἀνομήματα), que Moagétès et les Bouboniens ont commis en dehors de l'état de guerre (§ 5); dans la guerre, les Kibyrates ont dû avoir le dessus, puisqu'ils ont encore enlevé des

gens, dévasté le territoire (pour κόπτειν ou ἐκκόπτειν τὰς αὐλάς, etc., cf. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte* 8 (1905), 282) et même « le faubourg » ; προάστιον ne semble pas pouvoir signifier περιπόλιον, bourg sur le territoire; les Kibyrates ont donc dû renfermer les Araxiens dans leurs murailles. — Les incursions des Bouboniens nous rappellent la sécurité précaire des pâturages et des montagnes (cf. nombre de textes pour le Parnasse et mainte ville d'Asie dans *Études Anatoliennes*, 94-110; nous aurons à en traiter à propos d'Amyzon). C'est dans les mêmes conditions qu'un citoyen de Tlos a dû périr, ἀνδρὶ καλῷ καὶ ἀγαθῷ γενομένῳ καὶ μεταλλάξαντι ὑπὲρ τῆς κοινῆς ἀσφαλείας (*TAM*, II, 589 ; Kalinka l'attribue sans hésitation au 1er s. a. C., c'est-à-dire avant l'époque impériale ; il nous paraît pouvoir être daté facilement du IIe siècle), non point dans une guerre, mais en pourchassant les rôdeurs dans la montagne (cf. *Études Anatoliennes*, 97). — Les Araxiens ont eu différends et guerres avec leurs rudes voisins pisidiens. Les considérants débutent, comme sans doute l'activité d'Orthagoras, avec une guerre contre Boubon, § 3 : πολέμου τε γὰρ ἐνστάντος πρὸς Μοαγέτην καὶ Βουβωνεῖς, αἱρεθεὶς ἡγεμὼν ὑπὸ τοῦ δήμου διετέλει πρωταγωνιστῶν, πάντα κίνδυνον καὶ πᾶσαν κακοπαθίαν ὑπομίνας (l. 8-11). Moagétès apparaît comme le tyran de Boubon ; d'après les paragraphes qui suivent (reproduits ci-dessus), il n'est pas le maître de Kibyra, mais semble au contraire dépendre en quelque mesure de cette ville; Orthagoras est allé en ambassade à Kibyra pour se plaindre de Moagétès et des Bouboniens (§ 4); il y revient, comme ambassadeur de la Confédération, pour se plaindre de Moagétès (§ 5 : « ambassadeur auprès des Kibyrates et contre Moagétès et ambassadeur auprès de Moagétès lui-même »). Il n'est pas facile d'y voir bien clair, ni de lier cela avec ce que les textes nous disent des dynastes de la Kibyratide (sur ces tyrans, il faut renvoyer à Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, II, 5-8). Le Moagétès de 189 est dans Polybe tyran de Kibyra et de deux petites villes des environs, et non de Boubon; on peut y voir un obstacle à la datation haute du décret qui placerait ces événements *grosso modo* vers 205. C'est le Moagétès de Diodore, au milieu du IIe siècle, qui paraîtrait convenir le mieux (selon l'avis de B.), peut-être parce que nous en savons très peu sur lui; B. conclut aussi du décret que la Tétrapole Kibyratique n'existait pas alors. Il nous semble qu'on ne peut rien conclure de certain du rapprochement de textes aussi vagues, et on peut trop aisément « arranger » les choses par des hypothèses : Moagétès pourrait ainsi avoir commencé sa fortune en étant tyran de Boubon (décret d'Araxa), puis devenir tyran de Kibyra (avant 189). Il faut bien penser que l'histoire des tyrannies spécialement est pleine de vicissitudes. L'histoire que raconte Diodore le prouve bien. Son Moagétès est stratège, devient tyran, est tué par son frère qui prend sa place; les enfants échappés au meurtre et élevés à Termessos, devenus hommes, tuent leur oncle et rétablissent la démocratie. Nous connaissons, par les textes littéraires, des Moagétès, tyrans en Kibyratide dans une période de plus de cent ans : dès avant 189, au milieu du IIe siècle, et jusqu'à 82; leur histoire a certainement comporté des changements (un tyran Pankratès à Kibyra vers 167), et il a pu y avoir des périodes de démocratie; c'est pourquoi la datation du traité du peuple de Kibyra avec Rome (*OGI*, 762; cf. Ad. Wilhelm, *loc. cit.*, 6-8; Larsen, *Class. Phil.* 1945, 80; S. Accame, *Il dominio romano in Grecia* (1946), 86-87, avec sa bibliographie, surtout Täubler et Magie) paraît actuellement

impossible ; ajoutons que nous ne pouvons pas imaginer quelles ont été les formes exactes de telle tyrannie ou δυναστεία, ses apparences légales (la Tétrapole, dit Strabon, ἐτυραννεῖτο δ'ἀεὶ (on ignore la date de sa formation) σωφρόνως δ'ὅμως ; cf. Larsen, *loc. cit.*). Quant aux rapports de Boubon et de Kibyra, bien que chacune des deux villes puisse mener la guerre séparément (comme les villes lyciennes) et que Moagétès ne soit uni étroitement qu'avec les Bouboniens, il nous semble qu'il y a un lien entre Kibyra et Boubon, Kibyra exerçant quelque suprématie, puisqu'Orthagoras va accuser devant elle Moagétès. Quand, d'autre part, les Kibyrates seuls font la guerre contre Araxa, c'est qu'ils ont traversé le territoire de Boubon qui les sépare de celui d'Araxa. — N. 12-15 : fragments d'épitaphes. — *Kadyanda.* N. 16, épitaphe avec imprécation, l. 4 : ἐὰν δὲ ἄλλος τις θ[ελήσ]ι τεθῆ-ναι, ἤτω (cf. *Hellenica*, VI, 14) ἱερόσυλος πᾶσι [τοῖς θεοῖς].

184. *Tlos.* — L. Robert, *Hellenica*, VII, 52-53, traite du culte de Kronos en Lycie et à Tlos et, dans *TAM*, II, 581, au lieu de [τοῦ] κ[τ]ίστου Κρον[ίων — σαντα], propose de restituer : [τοῦ] Κ[τ]ίστου Κρόν[ου ἱερατεύσαντα].

185. *Kyaneai.* — L. Robert, *ibid.*, 69-70, traite du culte d'Arès dans cette ville d'après une inscription et une monnaie.

186. *Kibyra.* — L. Robert, *ibid.*, 241-243, commente des inscriptions de Kibyra mentionnant des transferts de statues et le proconsul Q. Aemilius Lepidus.

Phrygie. *Plaine de Karayük bazar.* — Voir le n° 217.

187. *Laodicée.* — L. Robert, *Hellenica*, VII, 89-92 (cf. VIII, 77) : *Monnaies et concours de Laodicée*, rétablissant sur une monnaie du Cabinet d'Oxford, publiée incorrectement *Num. Chron.* 1940, 221, n. 3, le double nom d'un concours Δεῖα Κομόδεια en l'honneur de Zeus et de l'empereur Commode, rapproche une inscription agonistique de Tralles qui mentionne les Δεῖα Κομόδεια τὰ πρώτως ἀχθέντα ἐν Λαοδικείᾳ et en restitue la mention dans une inscription à Laodicée même.

188. *Hiérapolis.* — L. Robert (n° 37), 141-145, montre qu'un relief du Musée de Berlin, interprété par O. Kern comme une représentation des Kabires avec le mot ἄππας désignant le prêtre d'une association cultuelle, faisait en réalité partie d'une série de reliefs représentant un *munus* et que les trois personnages étaient des condamnés conduits à l'amphithéâtre pour être livrés aux bêtes, Ἄππας étant le nom de l'un d'eux.

189. *Sanctuaire de Larbenos.* — L. Robert, *Hellenica*, VII, 57, publie, avec photographie, un relief représentant Apollon Larbenos avec dédicace d'un Artémidôros à Λερβηνῷ.

190. *Synnada.* — L. Robert, *Hellenica*, VII (cf. n° 34), interprète la légende Τροφέως sur des monnaies de Synnada, non pas comme le patronymique du monétaire, mais comme un de ses titres : nourricier, parce qu'il a fourni du blé au peuple et il en rapproche l'inscription honorifique de Synnada *MAMA*, VI (1939), 375, où le personnage honoré est nommé τροφεύς.

191. *Dorylée.* — L. Robert, *ibid.*, 241, signale des lectures de W. Peek pour l'épigramme citée *Hellenica*, II, 139.

192. **Bithynie et Paphlagonie.** — F. K. Dörner, *Anz. Wien* 1949, 224-237 : *Vorbericht über eine Reise in Bithynien*, donne un rapport préliminaire sur un voyage effectué en 1948 dans l'est de la Bithynie pour trouver de nouveaux documents et revoir, pour les *Tituli Asiae Minoris*, les inscriptions déjà

connues. Il publie des inscriptions avec d'excellentes photographies. — Il s'agit d'abord de deux localités de *Paphlagonie*. Cette partie du voyage ne semble pas avoir été étudiée de façon sérieuse. A *Abonouteichos*, pas de découvertes nouvelles. D. y a revu deux bases de statues des empereurs Septime Sévère et Caracalla, « publiées par G. Hirschfeld, *Sitz. Berlin* 1888, 886 sq., n. 58 et 59, d'après copie et publication de C. et A. D. Mordtmann (= *IGR*, III, 91 et 92) ». En réalité, d'après ce que dit G. Hirschfeld, sa publication repose sur ses copies et elle est indépendante de celle de Mordtmann. D. donne (p. 225 et Pl. I) une photo de l'inscription *IGR*, III, 91, pour en montrer la belle gravure. Outre ces éditions, l'inscription était connue par Hommaire de Hell, *Voyage en Turquie et en Perse*, IV (1860), 344, n. 4 (édité par Le Bas), avec un bon fac-similé Pl. X, n. 4, et elle a été déjà revue (voyage en 1896) et republiée assez récemment par E. Kalinka, *Jahreshefte*, 28 (1933), *Beiblatt*, *Aus Bithynien und Umgegend*, 55, n. 1. — Le n° 92 = aussi Hommaire de Hell-Le Bas, 343, n. 3, et fac-similé Pl. X, et Kalinka, 56, n. 2. — P. 225-226, D. signale ou publie des inscriptions du dépôt d'antiquités de Kastamonu. Il publie avec photographie (p. 225-226 et Pl. I) une inscription de *Pompeiopolis*, base de statue de Cornelia Salonina, femme de Galien et mère de Valérien, élevée par la ville en 255-256 (19 lignes). Il signale qu'il n'a pas pu voir, même sur place, une photographie qui en aurait paru dans une histoire locale de Kastamonu en turc. Mais cette inscription a déjà été publiée, et avec photographie, dans une étude indispensable pour qui cherche des inscriptions en Paphlagonie : G. Jacopi, *Dalla Paphlagonia alla Commagene* (Rome, 1936), pp. 6-7 et Pl. V ; Jacopi l'avait copiée à Pompeiopolis même. D. pouvait être renvoyé à la publication par le *Bull.* 1938, 468, qui analyse l'inscription, et par l'*Année épigraphique* 1939 (*Rev. Arch.* 1940), n. 25, qui la reproduit intégralement. — D. signale (p. 225), parmi les inscriptions relevées au dépôt de Kastamonu, « une dédicace à Zeus Brontaios, un groupe de petits taureaux dédiés Διὶ Κοροπίζῳ et Διὶ Γαινί[ζῳ], en outre un milliaire du temps de la tétrarchie ». Jacopi avait étudié ce lapidarium, et a donné des photographies des stèles, comme aussi des vues de la ville et des tombes rupestres (*ibid.*, Pl. II-IV). La dédicace à Zeus Brontaios doit être le petit autel déjà publié par Jacopi, *ibid.*, p. 4 et Pl. III (cf. *Bull.* 1938, 469; *Hellenica*, VII, 52, n. 4, parmi les inscriptions de Zeus Brontaios en Paphlagonie). La dédicace Διὶ Γαινι — est apparemment celle qu'a publiée Jacopi dans une autre étude, *Esplorazioni e studi in Paflagonia e Cappadocia* (1937), p. 10 (avec fac-similé pl. VI) : Διὶ Γαινί[ῳ] | Εὐέλ-πιστ[ος] | ἀνέθηκ[εν], « sur la croupe d'un petit lion de marbre acéphale provenant de Dadai » (reproduit *Bull.* 1939, 433, avec une réflexion sur l'étrangeté du commentaire de J.). Ce second volume de Jacopi est connu de D. qui le cite, p. 233, pour une inscription de Prousias de l'Hypios et dont il critique la photographie et la lecture Φλαβιανή pour Φαυστιανή ; comment D. n'y a-t-il pas cherché et vu son taureau de Kastamonu ? — *Bithynion-Claudiopolis* (Bolu), patrie d'Antinoos. P. 227 et Pl. III, premier témoignage épigraphique de son culte dans la ville, une petite base : Νέωι θεῶ[ι] Ἀντινόῳ εὐχὴν Σωσθένης (sur les mystères d'Antinoos à Bithynion, cf. L. Robert, *Rev. Phil.* 1943, 184, n. 9). — P. 229, un milliaire latin sous Dèce, trouvé près de la ville, donne son nom : *a Bithynio Hadriana*. — P. 230, D. signale une stèle dédiée Διὶ Καουατρηνῷ, avec un long cata-

logue de gymnasiarques et d'agonothètes. — Pp. 230-236, D. annonce des découvertes à *Prousias de l'Hypios*. P. 232, une épitaphe métrique latine d'un soldat Dalmate, *decanus* du *numerus* des *scut(arii)*. P. 234, les tribus Γερμανική καὶ Σαβινιανή honorent Π. Δομίτιον Ἰουλιανόν, qui a été notamment τροφεύς et βασιλεύς (elle est commentée par L. Robert, *Hellenica*, VIII, 76-77). D'après une inscription inédite, la ἱερὰ γερουσία honore son ἀρχιγερουσιαστής M. Aur. Menekratianos Bassos. P. 234-235, D. cite quelques lignes de l'inscription honorant T. Calpurnianos Phados : συνγενῆ συνκλητικῶν καὶ ὑπατικῶν, ἵππῳ δημοσίῳ τετειμημένον ἐξ ἰνκουισιτιῶνος, παιδείᾳ καὶ ἀρετῇ τῶν κατ' ἑαυτὸν πρωτεύσαντα ; selon A. Stein, l'expression signifierait *ex inquisitore* ; le personnage aurait été chargé du recrutement des troupes, comme subordonné du *dilectator*. P. 235, une chrétienne dont on dit : χρηστὸν βίον ἀπενενκαμένη ἐν γυναιξείν, serait une diaconesse.

193. *Prousa de l'Olympe*. — A propos d'inscriptions de Bithynie qui n'étaient pas inédites, quelques observations sur des inscriptions de Brousse publiées ou republiées par F. K. Dörner dans ses *Inschriften und Denkmäler aus Bithynien* (1941 ; sur ce volume, cf. L. Robert, *Rev. Phil.* 1943, 176-201, et *Bull.* 1949, 183 *b*). P. 108, n. 126, la base d'une statue de Trajan était déjà publiée, avec photographies, par V. Laurent, *Échos d'Orient* 1932, 420-424 (n. 127, D. cite cette revue pour l'année 1936) ; il était très facile d'y être renvoyé, car l'article de V. Laurent était analysé dans le *Bulletin* 1934, 241. L. 5, L. proposait [Φ]είλων; cf. *Rev. Phil.* 1943, 178, n. 3. — Les inscriptions n. 123 et 124 étaient aussi republiées, déjà avec des photographies, dans *Échos d'Orient* 1932, 427-429, fig. 6; surtout V. Laurent avait vu — et la photo donne la preuve qu'il a vu juste — que c'étaient deux fragments d'une même stèle, le n. 123 se raccordant directement au-dessous de 124 (signalé aussi dans le *Bulletin*, *ibid.*).

194. *Dakibyza*. — L. Robert, *Hellenica*, VII, 45-46 : *Dédicace de Bithynie à Sabazios*. Révision sur photographie de la dédicace *CIG*, 3791, republiée par A. Körte, *Ath. Mitt.* 1899, 425, n. 21 ; l'épithète du dieu n'est pas Pankoiranos comme l'avait conjecturé Boeckh en corrigeant la copie, ni non plus Pansaganos comme avait lu Körte, mais Narisaranos, de quelque localité Narisara aux environs de Gebze.

195. *Krateia-Flaviopolis*. — G. Rohde, *Revue de la Faculté de Langues, d'histoire et de géographie de l'Univ. d'Ankara* (*Ankara üniversitesi, dil ve tarih-coğrafya fakültesi dergisi*). VII (1949), 155-160 et 161-166 : *Ein Grabstein eines römischen Soldaten* (en allemand et en turc), publie, avec photographie, une stèle conservée à l'université d'Ankara et trouvée à Sofular, à 5 km. au N. O. de Gerede : dans un cadre, le buste d'un jeune homme avec manteau et, au-dessous, une courte épée dans son fourreau ; sur le bas de la stèle est gravée en 6 lignes cette épigramme (IIe ou IIIe siècle) :

Εἴκοσι καὶ δύ' ἔτη βιοτῆς, | στρατιῆς δέ τε ἑπτά.
Μαρκιανὸς Σευῆρον ἀ|μειψάμενον θέτο τύνβωι,
Ἀστακίδην συνόμαιμον, | ὃν ὠκύμορον λίβε σιγή.

L'éditeur détache ainsi le vers 1 comme une phrase nominale qu'il entend : « 22 Jahre währte sein Leben, sein Kriegsdienst sieben », et, au vers 2, il traduit ἀμειψάμενον, sans complément, par « nach seinem Hingang ». Il nous paraît bien meilleur de construire : εἴκοσι καὶ δύ' ἔτη βιοτῆς κτλ. ἀμειψάμενον, « ayant passé

22 ans de vie et sept ans de service ». R. voit dans Ἀσταχίδης la mention de l'origine nicomédienne de ces deux frères, puisque Ἀσταχία a signifié couramment à l'époque impériale « Nicomédie », ville qui avait succédé à Astakos ; outre les inscriptions expliquées par L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 166 sqq., il cite deux passages de Libanius (*Or.* XII 29 ; Βίος, 30) où l'identité de Ἀσταχία = Nicomédie est évidente.

196. **Pont.** — A. M. Schneider, *Arch. Anz.* 1944-45, 67-68 (nous devons une copie de ces pages à G. Klaffenbach), signale deux inscriptions funéraires apparemment inédites dans la Gök medrese de *Sivas*. N. 1, avec photographie : Λακρίτῳ Ἀπολλωνίου χρηστῷ Ἀντιγόνη Ἀντιγόνου γυνὴ καὶ Ἀρχελαΐς θυγάτηρ. Selon Kl., les lettres paraissent reporter à la 2e moitié du IIe siècle p. C. — N. 2. Epigramme. Σῆμα τόδε μνήμης παναμύμονος Ἀντιγόνοιο | παῖδες ἡδ' ἄλοχος καὶ ἀμύμονες ἐσθλοὶ ἑταῖροι | μνησκόμενοι στο[ργῆς] (suppl. Kl.) καὶ ἀμειβόμενοι τάδε τειμῇ.

197. **Galatie.** *Ancyre.* — E. Mamboury, *Türk tarih, arkeologya ve etnografya dergisi*, V (1949), 96-102, avec plans : *Les parages du temple de Rome et d'Auguste à Ankara*, publie, p. 99, une inscription honorifique, qu'il transcrit et restitue ainsi :

οιπατον Θε[οῦ Τραιανοῦ καὶ]
Θεοῦ Ἀδριανο[ῦ καὶ Θεοῦ Ἀντω] -
[νί]νου Παρθικὸ[ν — — —]
4 ...ουα ἀπόγ[ονον ...ἡ μητρόπο] -
λις τῆς Γαλα[τίας Σεβαστὴ Τεκτοσ] -
άγων Ἀγκυ[ρα — — — — —]
7 .....ων — — — — —

Il renvoie à *IGR*, III, 180, qui donne en effet la titulature de la ville, l. 4-6. Il traduit : « Suprêmes dieu Trajan et dieu Hadrien et dieu Antonin des Parthes... aïeux... la Métropole de Galatie des Tektosages Augustaux d'Ankyra... ». Il commente, p. 101 : « L'inscription remployée date de la période allant de 117 à 118 [faute d'impression pour 138], peut-être même, si Antoine y est révéré comme dieu, jusqu'à 161 ». — En réalité, au lieu de l'absurde traduction et restitution que donne M., on a, aux lignes 1-4, les restes d'une titulature impériale d'une grande banalité, où l'on rétablit facilement les termes indiquant l'ascendance d'un empereur qui est : Θε[οῦ Ἀντωνείνου υἱὸν], Θεοῦ Ἀδριανο[ῦ υἱωνὸν, Θεοῦ Τραια]-νοῦ Παρθικο[ῦ ἔκγονον, Θεοῦ Νέρ]ουα ἀπόγ[ονον] ; ce fils d'Antonin le Pieux, petit-fils d'Hadrien, arrière-petit-fils de Trajan, arrière-arrière-petit-fils de Nerva, est soit Marc-Aurèle, soit Lucius Verus (cf. par ex. *IGR*, IV, 261, 685, 1535) ; c'est à cet empereur régnant que se rapporte le mot à l'accusatif du début de la ligne 1, qui est le dernier terme de sa titulature, à savoir très vraisemblablement : [ἀν]θύπατον (cf. R. Cagnat, *Traité d'épigraphie latine*4, 165 ; ci-dessus, 141).

198. **Cappadoce.** — W. Ruben, *Türk tarih kurumu, Belleten*, 45 (janvier 1948), 173-205 : *Kırşehirde dikkatimizi çeken san'at âbideleri*, dans une étude sur la ville de Kırşehir, transcrit, en caractères latins, 12 inscriptions grecques de la région : une dédicace à Asklépios et Hygie (déjà connue), une dédicace à Dionysos, épitaphes de l'époque impériale et de l'époque chrétienne.

199. **Lycaonie.** — *Ibid.*, p. 182, Pl. XXXIX-XLII, R. donne les photographies de 8 inscriptions de la région de Konya. Nous aurons l'occasion de les examiner ailleurs.

200. *Iconion* — Saadet Onat, dans la revue *Anıt, Arkeoloji, Folklor, Tarih Dergisi*, publiée par l'association des amis des antiquités de Konya, I (1949), n° 5, pp. 18-20 : *Roma devrine ait bir kitabe*, publie une inscription de deux lignes, de l'époque impériale avancée (lettres lunaires), dédicace à Zeus Sôter d'un vétéran, M. Antonius Longus, qui a offert une table de culte (non un autel), un portique et une cuisine : Διὶ Σωτῆρι Μ. Ἀντώνιος Λόνγος οὐετρανὸς | τράπεζαν, στοὰν, μαγειρεῖον ἐκ τῶν ἰδίων. Les inscriptions grecques nommant un μαγειρεῖον dans un sanctuaire sont rassemblées par L. Robert, *Rev. Phil.* 1939, 194 ; pour l'Orient, cf. A. Lods, *CRAI* 1943, 615-616. — L'éditrice a cru que ce « M. Antonius Longus, vétéran » était le triumvir Marcus Antonius, elle s'est imaginé que le texte avait une grande importance pour l'histoire de Konya et a rempli trois pages à résumer la carrière du triumvir.

201. **Pisidie.** — L. Robert, *Hellenica*, VII, 54-58, donne des compléments à son mémoire sur Kakasbos (*Hellenica*, III, ch. III ; cf. *Bull.* 1948, 227), notamment une nouvelle lecture après révision de la pierre de son n° 23 (p. 52) : [Ἡρ]ακλεῖ εὐχήν.

Voir n° 17.

202. *Parlaïs.* — L. Robert, *Revue de la Faculté de langues, d'histoire et de géographie de l'Université d'Ankara* (*Ankara üniversitesi, dil ve tarih-coğrafya fakültesi dergisi*, VI (1948), 531-534 et 537-540 : *Villes antiques de l'Anatolie*, I, *La ville de Parlaïs dans l'Anatolie centrale*, utilise des inscriptions inédites qui confirment, avec des monnaies, sa localisation antérieure (*Villes d'Asie Mineure*, 98, n. 2 ; *Études épigr. et philol.*. 265-286) de Parlaïs avec Barla sur le lac d'Eğirdir.

203. **Pamphylie.** — L. Robert, *Hellenica*, VII, 194-196 : *Un médaillon d'Asie-Mineure*, rejette l'interprétation de Paribeni sur un médaillon au type d'Antinoos qu'il publiait, *Studi di numismatica, R. inst. Italiano di numismatica*, I, 2, 263-265 ; ce n'était pas une médaille insérée sur une base honorifique, mais une sorte de médaillon d'identité portant un nom, un patronymique et la tribu dont faisait partie le personnage avec une abréviation φυ(λῆς) Ἀθηνᾶς. L'attribution à la Pamphylie est suggérée, plus discrètement encore l'attribution à Pergé.

204. *Pergè.* — Arif Müfit Mansel et Aşkıdil Akarca, *Perge' de kazılar ve araştırmalar, Excavations and researches at Perge* (*Türk Tarih kurumu yayınlarından, Publ. Soc. Turq. Hist., V^e série, n° 8,* 68 pp. in-4° (pp. 1-34 en turc, 35-68 en anglais) et 23 planches avec 108 photographies, Ankara 1949. Publication des résultats d'une campagne de fouilles faite à Pergè en octobre 1946 par A. M. Mansel. Elle a eu deux buts. On a dégagé une série de sarcophages sur les deux côtés de la route antique à l'ouest de la ville (A. M. Mansel, pp. 1-34 et 44-61) et on a procédé à des investigations et à des sondages à la recherche du sanctuaire d'Artémis Pergaia (Aşkıdil Akarca, pp. 35-43 et 62-68). — La nécropole a donné une belle série de 35 sarcophages de l'époque romaine, dont 8 sont ornés d'une riche décoration à guirlandes ; sur l'un, deux Éros ailés tenant un médaillon avec tête de Méduse ; ces types de décoration sont étudiés avec de nombreux rapprochements parmi les sarcophages connus ou inédits ; cette partie est entièrement traduite dans la rédaction en langue anglaise. Presque tous les sarcophages, décorés ou non, portaient une inscription ; on a ainsi 32 épitaphes

grecques et 1 latine ; elles sont publiées par A. M. Mansel et par E. Bosch, pp. 3-22, 30-34 (texte turc ; il y a, dans le texte anglais, un résumé de ce qu'apprennent ces inscriptions, pp. 57-61, correspondant à 30-34) ; nous citons ici par leurs numéros les inscriptions publiées aux pp. 3-22. Elles sont pour la plupart assez développées ; elles indiquent le plus souvent quels seront les parents qui pourront être ensevelis dans la tombe (cf. le résumé pp. 32, 59), et formulent assez souvent une interdiction avec fixation d'une amende (les chiffres des amendes, p. 50). — Le sarcophage est désigné le plus fréquemment par le mot ἀγγεῖον (14 fois ; cf. les références p. 25, 53) ; une fois ἀγγεῖον est repris par le mot plus vague μνημεῖον, n. 8 : Αὐρ. Ἐλαϊνὸς ἑαυτῷ τὸ ἀγγεῖον καὶ Φλαυΐᾳ Ζόῃ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ μόνοις · μετὰ δὲ ἀποτεθῆναι (pour l'absence de l'article τό dans de semblables formules, et précisément dans la même région, cf. Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 19) ἡμῶν τὰ πτώματα, βούλομαι κορακωθῆναι τὸ μνημεῖον κτλ. : une fois, le mot σορός, n. 21 : Αὐρ. Ἑρπυλλίδης ἑαυτῷ καὶ τῇ μητρὶ αὐτοῦ Συντροφιανῇ κατεσκεύασεν τὴν σορόν. Deux inscriptions mentionnent, avec le sarcophage, une βωμίς : n. 4, [-τὴν β]ωμεῖδα μετὰ καὶ ἀνγείου Προκοννησίου ἑαυτῇ μόνῃ (pour l'emploi du marbre de Proconnèse dans la région, cf. à Attaleia, σοροὶ Προκοννησία, Lanckoronsky, *Villes de Pamphylie*, n. 20) ; n. 13 : Μ(ᾶρκος) Οὔλπιος Μαρεῖνος ἐνθάδε κεῖται · τὸ δὲ ἀνγεῖον καὶ ἡ βωμεὶς καὶ ὁ περὶ αὐτὰ τόπος ἐστὶ Καικιλίας Ὑψίλλης καὶ οἷς ἂν αὐτὴ βουληθῇ. Les éditeurs entendent par là « un petit autel » (comme au n. 4), mais on ne voit pas à quoi cela correspond dans ce qui a été dégagé de la nécropole, ni comment la βωμίς se rattache au sarcophage. Nous nous demandons si βωμίς n'a pas ici un sens tout différent, celui de « base, piédestal, soubassement », qui est un des sens normaux de βωμός. Il est assuré que βωμός peut désigner non pas, comme il arrive souvent, un monument funéraire en forme d'autel, mais le soubassement qui supporte le sarcophage, ce qu'on peut appeler ailleurs πλάτας ou σύστρωμα ; par exemple, aux environs de Nicomédie, une inscription parle d'un sarcophage (ποίαλος) σὺν τῷ ὑποκειμένῳ βωμῷ (Dörner, *Inschriften und Denkmäler aus Bithynien*, n. 7, avec les dimensions) ; le sarcophage est en place « auf Fundament aus grossen, behauenen Blöcken ; voir *ibid.*, pl. 4, 3, la photographie de l'ensemble ; à Hiérapolis, même expression où le sens de βωμός n'est pas douteux : Ἡ σοροὸς καὶ ὁ ὑποκείμενος βωμὸς Ζευξιανῆς (*Alt. Hierapolis*, 105, n. 100) ; cf. *ibid.*, n. 103 : ὁ βωμὸς καὶ ἡ ἐπικειμένη σο[ρός] ; n. 113 : ὁ βωμὸς καὶ τὸ ὑποκείμενον θέμα σὺν τῇ ἐπικειμένῃ σορ(ῷ) ; n. 52 : ὁ βωμὸς καὶ αἱ ἐπικει[μέναι] σοροὶ β' κα[ὶ ὁ π]ερικείμενος τόπος ; n. 84 : ὁ βωμὸς καὶ αἱ ἐπικειμέναι σοροὶ καὶ ὁ προσκείμενος περίβολος τῷ βωμῷ (« grosser Grabbau mit zwei Sarkophagen auf der Plattform ») ; n. 85 ; n. 158 : ὁ βωμὸς καὶ ἡ ἐπικειμένη σοροὸς Δοκιμηνή, avec la phrase très claire : εἰ δέ τις... τὴν ἐπικιμένην σορὸν τὴν Δοκιμηνὴν τοῦ τόπου μεταθήσι εἰς ἕτερον τόπον τοῦ βωμοῦ ; n. 162, 178, 193, 209, 211, 213, 234 ; 261 : ἡ σοροὸς ἡ λευκὴ καὶ ἡ παλαιὰ ἣ παράκειται καὶ ὁ βωμὸς ἐφ' οὗ ἐπίκεινται ; 265 : ἡ σοροὸς καὶ ὁ ὑπ' αὐτὴν βωμὸς σὺν τῷ θέματι ; 293, 303, 307 ; 339 : ἐπέθηκε τῷ βωμῷ σορὸν Θιουντηνήν (et l. 6 ; nous avons cité ces références, car le mot βωμός est absent de l'index des *Alt. Hierapolis* !) ; à Aphrodisias, par ex. : ὁ βωμὸς σὺν ταῖς εἰσώσταις καὶ τῇ ἐπικειμένῃ σορῷ (*REG* 1906, 264, n. 158). Précisément le sarcophage 4 de Pergè est sur une « plateforme » (cf. pp. 6 et 47), sur laquelle sont aussi les n. 5 et 6 ; c'est le même ensemble familial ; le n. 5 ne porte pas d'inscription ; l'inscription n. 6 est bien

postérieure à celle du n. 4, car l'amende n'est plus de 2500 deniers, mais de 50.000, preuve d'une dévaluation de la monnaie au cours du IIIe siècle. — Quelques inscriptions mentionnent un κενοτάφιον, expression assez fréquente seulement dans cette région; cf. *Bull.* 1948, 229, à la fin; 1949, 186; Lanckoronsky, *Villes de Pamphylie*, n. 18, 20, 25 (Attaleia), 49, 52, 53 (à Pergè même), 104 (Aspendos); *SEG*, VI, 667 (à Attaleia). Ce sont : n. 7 A, M. Αὐρ. Ἑρμᾶς Τερμησεὺς ζῶν ἑαυτῷ κατεσκεύασα τὸ ἀνγεῖον καὶ τῇ γυναικεί μου Αὐρ. Ἀγοραστῇ σὺν καὶ τῷ κενοταφίῳ μόνοις, ἑτέρῳ δὲ οὐδενεὶ κτλ.; n. 8 et 26, la mention est rejetée à la fin, n. 8 : Αὐρ. Ἐλαϊνὸς ἑαυτῷ τὸ ἀνγεῖον (voir plus haut cette phrase), et, après la mention de l'amende, détaché sur la dernière ligne : τὸ δὲ κενοτάφιον οἷς ἂν διατάξωμαι; de même au n. 26 : Φλ. Δαδοῦχος ἑαυτῷ τὸ ἀνγεῖον κατεσκεύασεν· ἑτέρῳ δὲ οὐδενὶ ἐξέσται βαληθῆναι· ἐὰν δέ τις τολμήσῃ, δώσει τῷ κυριακῷ ταμείῳ (δηνάρια) βφ'· τὸ δὲ κενοτάφιον ᾧ ἂν διατάξωμαι. Il faut écrire à chaque fois τὸ δὲ κενοτάφιον, comme ont fait les éditeurs aux pp. 32 et 59 (commentaire), et non τόδε κενοτάφιον comme ils l'ont écrit dans l'édition des textes où ils ont traduit « ce cénotaphe ». Il s'agit les trois fois d'un tombeau distinct du sarcophage où seront déposés les gens susnommés; dans 8 et 26, les propriétaires se réservent de donner l'usage de ce κενοτάφιον à la personne ou aux personnes de leur choix. De même dans l'inscription de Pergè Lanckoronsky, *loc. cit.*, n. 49 : Γ. Ο[ὐᾶρ]ος.. καὶ... Εὐτυχία ἑαυτοῖς καὶ τοῖς τέκνοις καὶ τοῖς ἐξ αὐτῶν· τὰ δὲ κενοτάφια τοῖς ἀπελευθέροις αὐτῶν καὶ τοῖς ἐξ αὐτῶν; certainement aussi phrase semblable dans Lanckoronsky, n. 25 (cf. *Bull.* 1948, 229, *ad* n. 34); nous écrivons aussi dans l'inscription d'Attaleia *Mon. Ant.* 23 (1914), 21, n. 7, à la fin : τὸ δὲ κενοτάφε[ιον — τοῖς ἀπελευθέ]ροις; de même dans *SEG*, II, 702, nous ponctuons : Ἄριος Ποπλίου υἱὸς ἑαυτῷ καὶ Δημητρίᾳ γυναικὶ αὐτοῦ καὶ Πρόβῳ καὶ Ποπλίῳ καὶ Οὐλ[πε?]ί(ῳ)· τὸ δὲ κενοτάφιον... Il ne s'agit évidemment pas d'un « cénotaphe », mais d'un tombeau qui recevra des corps (cf. *Bull.* 1948, 229). Dans le commentaire au n. 7 A (p. 9), les éditeurs expliquent que « puisqu'il est dit que le κενοτάφιον a été fait en même temps que le sarcophage (ἀγγεῖον), ce n'est pas un tombeau vide, mais le mot en arrive en tout cas au sens de « portrait ou statue » du défunt », et ils voient dans ce mot la désignation des figures ornant le sarcophage. Mais ce sens n'aurait guère de rapport normal avec la composition du mot. Les éditeurs ont renvoyé à Pauly-Wissowa XI 1, 171-172. Dans ce volume, Hug a traité de κενοτάφιον d'abord, avec de nombreux exemples, dans le sens normal de tombeau qui restera vide et qui a été préparé pour un défunt inhumé ailleurs ou dont le corps a disparu, puis, en 4 lignes, d'un second sens qui serait « Bildnis, Statue eines Toten »; pour ce second cas, il cite plusieurs références; c'est une copie de la seconde partie de l'article *cenotaphium* du Thesaurus latin, où l'on trouve les textes transcrits; il s'agit uniquement de la traduction latine (dans l'Itala) de deux passages de la Bible, puis d'une phrase de St-Jérôme, toujours pour expliquer l'hébreu : *pro cenotaphiis in hebraeo theraphim id est* μορφώσεις *posita sunt*, et d'un passage analogue d'un écrivain gaulois du Ve siècle: c'est, d'après un passage de la Septante (dans *I Rois*), une traduction bizarre et exceptionnelle de l'hébreu *theraphim*, qui n'éclaire en rien le sens dans des textes grecs du mot κενοτάφιον. Ces textes ne peuvent pas justifier l'emploi, dans les inscriptions de Pamphylie, de κενοτάφιον pour des images du mort ou pour la décoration des sarcophages. Ce

sens n'est pas soutenable. En lisant les textes que nous citons ici et en se reportant à ceux dont nous avons donné la référence, on voit clairement que le κενοτάφιον est un tombeau. Dans les exemples que nous avons rassemblés, le mot désigne parfois le tombeau même que se sont fait construire des gens pour leur usage et celui de leurs parents les plus proches. D'où vient l'emploi, dans cette région, de ce mot au sens de « tombeau » et non de cénotaphe ? de ce que le tombeau, au moment où est rédigée l'inscription, est encore effectivement vide ? Veut-on, par ce nom, insister sur le fait qu'il n'a pas encore servi, qu'il n'a pas été acheté, mais qu'il a été construit pour le propriétaire ? Il désigne beaucoup plus vraisemblablement une forme particulière et κενοτάφιον veut dire « la partie creuse, la cavité du monument, le monument avec une cavité ». En tout cas, le plus souvent, comme nous venons de le montrer, le κενοτάφιον est un emplacement funéraire distinct du sarcophage et dont les propriétaires disposent au profit de gens qui sont d'une condition inférieure ou qui ont avec eux des liens moins étroits que leurs plus proches parents. C'est une situation exactement semblable qui est indiquée fréquemment dans les inscriptions des tombeaux de famille ; pour prendre un seul exemple, à Aphrodisias, le propriétaire a l'habitude de réserver la σορός à lui-même, à sa femme et à sa fille, etc. et de laisser les εἰσώσται (cf. Boeckh, *CIG*, 2824 comm.; Th. Reinach, *REG* 1906, 256-257) à d'autres personnes : τῶν δὲ ὑπὸ τὴν σορὸν ὑποκειμένων ἰσωστῶν ἔξουσιν ἐξουσίαν Αὐρ. Θησεὺς... καὶ Αὐρηλία Χαριδημίς, — ἐν δὲ ταῖς ὑποκειμέναις εἰσώσταις ταφήσονται οὓς ἂν Εὔμαχος βουληθῇ κτλ. Nous en arrivons ainsi à suggérer que le κενοτάφιον et la βωμίς pourraient être équivalents, qu'il pourrait s'agir du soubassement qui porte le sarcophage et où des places seraient réservées. Une inscription d'Attaleia (*SEG*, VI, 667) est difficile et curieuse pour l'emploi de κενοτάφιον : Κ. Πομπήϊος Δίκαιος συνεχ[ώρ]ησεν τεθ[ῆ]ναι τὴν φιλόστοργόν μου γυναῖκα Ῥουφεῖναν Δαμᾶ καὶ Ῥοῦφον Ἀλεξάνδρου τὸν πρόγονόν μου, υἱὸν Ῥουφείνης, ᾧ χάριν ὁμολογῶ τετιμήσαντί με ὡς πατέρα, καὶ Ἀρχῇ Κοίντου γυναικὶ Ῥούφου, ἐξουσίαν ἐχόντων αὐτῶν τοῦ πρώτου κενοταφίου μόνοις τέκνοις ; ensuite, d'une autre gravure, les mots ἀπὸ τῆς πυέλου τέκνα. Dikaios concède l'usage de son tombeau à sa propre femme, au fils que celle-ci avait eu d'un mariage antérieur, Ῥοῦφος, et à la femme de Ῥοῦφος (on passe au datif, à cause du souvenir de συνεχώρησεν, et non τεθῆναι) ; on voit qu'il y a plusieurs κενοτάφια dans le monument, parce que certains ont l'usage « du premier κεν » ; ces gens, sans doute seulement Ῥοῦφος et Ἀρχῆ, ont l'usage du « premier κενοτάφιον » μόνοις τέκνοις, « seulement pour leurs enfants » ; mais pour eux aussi ? et Dikaios, sa femme, son beau-fils, la femme de celui-ci, et encore leurs enfants seront-ils tous dans le premier κενοτάφιον ? Il semble plutôt que la femme, le beau-fils et la femme de celui-ci partageront le privilège du sarcophage avec Dikaios et que les enfants du jeune couple, et eux seuls, auront le κενοτάφιον, le premier des κενοτάφια ; on expliquera alors très bien la précision ajoutée à la fin : ἀπὸ τῆς πυέλου τέκνα, le mot πύελος désignant toujours un sarcophage : « les enfants en dehors du sarcophage ». Un autre texte d'Attaleia (Lanckoronsky, *loc. cit.*, n. 20) donne lui aussi un exemple de la distinction entre le mot κενοτάφιον et le sarcophage : Αὐρ. Ἄννα καὶ Δ. Παππώνιος Ἀν- (le *cognomen* plutôt que (avec Lanck.) ἀνο[ικοδόμησαν]) ἑαυτοῖς περίβολον καὶ κενο[τάφιον ἐν ᾧ ; on peut penser aussi à ἐφ' οὗ] σορὸς Προκοννησία. En définitive, κενοτάφιον nous semblerait répon-

dre au sens de « cavité funéraire »; le mot a pu désigner une chambre funéraire; le plus souvent, le κενοτάφιον a été distinct du sarcophage; peut-être était-ce une chambre contenant un sarcophage; (ainsi à Pergè, *Monum. Ant.* 23 (1914), 58, n. 47, « tombeau du type à chambre carrée; les deux lignes subsistantes sont sur le listel de la porte » : τὸ δὲ κενοτάφειον... σ[ὺ]ν τῷ ἀγγείῳ τοῖς ἀπελευθέροις); il a dû être le plus souvent une cavité creusée dans la plate-forme qui supportait le sarcophage principal (à Attaleia, *ibid.*, p. 32, n. 26, distinction entre le ἄνω τάφος, où ne doivent être enterrés que deux personnages, et le κάτω τάφος : εἰς δὲ τὸν κάτω τάφον τοὺ[ς ἀπελευθέρους ?]. La description des tombeaux de Pergè donnée par Petersen-Lanckoronsky, *Villes de Pamphylie*, pp. 52-53, s'accorde avec ces analyses; les κενοτάφια seraient « les chambres ou les socles destinés à renfermer ou à supporter des sarcophages », tel le monument qui est dessiné p. 53, fig. 33. — La plupart des inscriptions datent de la fin du IIe siècle et surtout du courant du IIIe siècle. Les éditeurs ont dit justement que les *Aurelii* étaient postérieurs à l'édit de Caracalla en 212 (pp. 31 et 58); mais il ne faut pas confondre les *Marci Aurelii* qui ont au contraire reçu leur droit de cité de Marc-Aurèle, de Commode ou de Caracalla avant 212. L'onomastique n'offre pas de noms intéressants; les éditeurs ont relevé qu'il n'y avait pas de noms indigènes, mais des noms grecs et romains. Ceux des parents du Gélase du n. 17, Τρυῖλος et Στράβων, sont fréquents en Pisidie. — Il y a trois étrangers; deux étaient originaires de Pisidie, M. Αὐρ. Ἑρμᾶς Τερμησσεύς (n. 7 A; le nom de sa femme, Ἀγοραστή, est caractéristique de Termessos; voir l'index de *TAM*, III 1) et Αὐρ. Μαρκιανὸς ὁ καὶ Εὐφίλις Κρημνεύς (n. 10), et un autre de Byzance (n. 25). L'ethnique de la ville même n'apparaît qu'une fois : Αὐρ. Μακεδόνις Περγεῖος (n. 31); c'est aussi le seul qui indique son métier, βιολόγος, c'est-à-dire mime; les éditeurs ont cité le βιολόγος honoré à Éphèse *Bull.* 1946-47, 181; il est curieux que l'une des rares inscriptions de mimes que nous ayons, celle du Nicomédien Flavius Oxeidas à Tralles, mentionne qu'il a vaincu dans des concours « dans la province d'Asie 18 fois, en Lycie et *en Pamphylie* 26 fois » (*REG* 1936, 245-248). — Les formules de propriété et d'interdiction sont assez développées. On prévoit des amendes, il n'y a pas de malédictions. Selon la coutume, on interdit à quiconque de déposer un autre corps (ἐπιβάλαι ἀλλότριον ou ἕτερον πτῶμα, καταθέσθαι πτῶμα ἢ ὀστέα, ἐπιβιάσασθαι); sinon il versera une amende; la confusion des formules et la négligence dans la rédaction amènent, dans le n. 21, à cette phrase amusante : εἰ δέ τις μετὰ τὴν τελευτὴν τῆς μητρός μου Συντροφιανῆς ὧδε τεθῇ, δώσει τῷ ἱερωτάτῳ ταμείῳ, c'est-à-dire que le défunt introduit illégalement dans le tombeau aura à verser une amende. — Mais les formules les plus intéressantes sont celles qui se rapportent à la κοράκωσις du sarcophage. Il est dit dans 4 épitaphes que les héritiers devront faire fermer le couvercle du sarcophage avec des crampons (κόρακες) dans un délai de quelques jours après la déposition du corps; sinon, ils seront passibles d'une amende : n. 4, καὶ κατακορακώσει τὸ ἀνγεῖον ὁ κληρονόμος· ἐὰν δὲ μὴ κατακορακώσει ὁ κληρονόμος μου, ὑπεύθυνος ἔσται τῇ πόλει δηναρίοις βφ'; n. 8, μετὰ δὲ ἀποτεθῆναι ἡμῶν τὰ πτώματα βούλομαι κορακωθῆναι τὸ μνημεῖον ἐντὸς ἡμερῶν τριῶν ὑπὸ τῶν κληρονόμων· ἐὰν δὲ μὴ κορακώσουσι, εἰσοίσουσι εἰς τὸ ἱερώτατον ταμεῖον (δηνάρια) βφ'; n. 12, βούλομαι δὲ αὐτὸ (l'ἀγγεῖον) κορακωθῆναι ἐντὸς ἡμερῶν... La chose est dite d'une autre façon au n. 7 : μετὰ δὲ τὸ τελευτῆ[σα]ι με ὁ

κληρονόμος μου ἄνευ πά[σης] ὑπερθέσεως (sans aucun retard) ἐνχωνεύσει τοὺς πελεκεί-νους ἐντὸς ἡμερῶν τριῶν· ἐὰν δὲ μὴ ἐνχωνεύσει, δώσει τῇ Περγαίων πόλει δηνάρια βφ'; on remplira de métal fondu les cavités en queue d'aronde préparées pour les scellements. Les éditeurs ont bien vu le sens de la prescription et l'ont commentée (pp. 33 et 59-60) en rapprochant des inscriptions d'Hiérapolis (*CIG*, 3919), de Solak, près de Pergè (Rott, *Kleinas. Denkmäler*, 366, n. 68) et de Varsak au nord d'Antalya (Ormerod et Robinson, *ABS*, 17 (1910-11), 225-228, n. 1, 4, 5 et peut-être 6). On peut alléguer d'autres textes de la même région; tous se trouvent déjà réunis par Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 18-19. Ainsi, dans une épitaphe d'un village de Termessos, à Ağır Taş : μετὰ δὲ τὴν τελευτὴν ἡμῶν κόρακώσουσιν οἱ κληρονόμοι ἡμῶν (*Mon. Ant.*, 23 (1914), 201, n. 148), où l'on corrigeait en χαρακώσουσιν; le vrai texte reconnu par Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, IV (1915), 67; réédité *TAM*, III 1, 902); les textes de Varsak ont été revus par J. Keil, *Jahreshefte*, 23 (1926), *Beiblatt*, 91 sqq. (reproduits *SEG*, VI, 672 sqq.), qui a fixé le nom antique de la localité, Λυρβωτῶν κώμη, et a publié quelques nouvelles inscriptions, dont l'une (p. 101, n. 7; *SEG*, VI, 678) emploie encore ce verbe : μετὰ δὲ τὸ [κατα]τεθ[ῆν]αι καὶ τὸ ἐ(μ)ὸ(ν) πτῶμα βούλομαι [κα]τακορακωθῆναι αὐτὸ εὐ[θὺς] ὑπὸ τῶ[ν κληρον]ό-μων μου; — la nouvelle lecture de J. Keil pour le n. 5 des Lyrbôtai, ἐντὸς ἡμερῶν τρειάκοντα, au lieu de τεσσάρων, nous paraît étonnante; car il s'agit toujours, comme il est naturel, d'un très court délai (dans le n. 4, ἡμερῶν πέντε); — à Patara (en dernier lieu *TAM*, II, 437, l. 6 sqq., avec le commentaire) : Ζώσιμος.. ἰς μὲν τὸ τοπικὸν (ἀγγεῖον) κατέθετο ἤδη τινὰς καὶ ἠσφαλίσατο κόραξιν σιδηρέοις καὶ ἐμολυ-βοχόησεν (cf. ἐγχωνεύσει), ἐν ᾧ ἀνγείῳ μηδενὶ ἐξέστω μηδὲ ἀνοῖξαι μηδὲ καταθέσθαι τινά· εἰς δὲ τὸ Ἀσιανὸν κηδευθῆναι ἑαυτὸν κτλ. Enfin, pour πελεκεῖνος, on a un intéressant parallèle à Termessos, dans l'épitaphe *TAM*, III, 574 : τὸ γὰρ πῶμα (le couvercle) πελεκείνοις διείληπται (cf. Homolle et Cousin, *BCH* 1899, 178, n. 32; étudiée par B. Keil, *Hermes* 1908, *Ueber kleinasiatische Grabinschriften*, 531-532, qui rapprochait les inscriptions d'Hiérapolis, de Patara, de Solak et une épitaphe d'Aphrodisias, *CIG*, 2824 : εἰ δὲ τὸν [ὕ]σπληγ[γα] οἱ κληρονόμοι μου μετὰ τὸ ἐντε-θῆναι με ἐν τῇ σορῷ μὴ ἀσφαλίσονται, ἔστω μου κληρονόμος ἡ θεὰ Ἀφροδίτη; il disait de ὕσπληξ : « das muss eine massive Schranke bedeuten »; le texte doit sans doute se laisser rapprocher le plus exactement du texte de Stobi cité plus haut n° 135). — Il faut encore signaler parmi les documents intéressants le n. 26 qui, au-dessus de l'inscription en prose rédigée par Flavius Dadouchos, donne une épigramme en 7 lignes pour sa fille Markianè, native de Byzance :

Θρέψατο μὲ πατρὴ Βυζάντιον, ἡ δὲ Σεβήρα
μήτηρ Δαδούχῳ τίκτε φίλῳ γενέτῃ,
Μαρκιανὴ δ' ἦν μοι τὸ πρὶν οὔνομα· νῦν δὲ θανοῖσαν
Μοῖρα πρὶν ἡλικίης νόσφισεν ἠελίου·
δωδεκέτην γὰρ ἔλασσε πρὸς Ἄιδα, θάψε δὲ κούρην
μήπω τοῦ γλυκεροῦ γευσαμένην βιότου.

— Il reste enfin à signaler des formules intéressantes dans deux inscriptions. N. 21, sur le couvercle du sarcophage d'Herpyllidès et de sa mère Syntrophianè, on a ajouté sensiblement plus tard, « peut-être à l'époque chrétienne », quelques syllabes que les éditeurs ont lues : Μαυρικί[ου δὶς ἀθά]νατος. Nous avons en réalité le vocatif du nom Μαυρίκις (forme tardive de Μαυρίκιος) : Μαυρίκι (cf. entre

beaucoup d'exemples la bibliographie donnée *Rev. Phil.* 1929, 128, n. 1, ou *Hellenica*, VII, 199, n. 3) et la formule de consolation Οὐδὶς (= οὐδεὶς) ἀθάνατος, « personne n'est immortel », commune à l'épigraphie païenne et à l'épigraphie chrétienne ; cf. notamment M. Simon, *Rev. Hist. Rel.*, 113 (1936), 188-206 : Θάρσει οὐδεὶς ἀθάνατος, *Étude de vocabulaire religieux* ; L. Robert, *Études Anatoliennes*, 308-309 ; F. Cumont, *Symbolisme funéraire*, 480, n. 3 ; à Termessos, *TAM*, III, 480 et 634. — Le sarcophage n. 12 porte des inscriptions sur trois côtés. Sur la face principale, l'inscription du propriétaire : Αὐρ. Ἀχιλλε[ὺς] ζῶν ἑαυτῷ κατεσκεύασε τὸ ἀγγεῖον μόνῳ, οὐδενὶ δὲ ἑτέρῳ ἐξὸν ἔσται καταθέσθαι πτῶμα εἰς τὸ ἀγγεῖον· εἰ δ' οὖν, δώσει εἰς τὸ ταμεῖον δηνάρια θ' (suit le début de la phrase citée plus haut pour κοραικοῦν). Pour la formule εἰ δ' οὖν, sans verbe, « or donc si », sous-entendu « s'il le fait », les exemples ont été réunis et, en plusieurs cas, reconnus dans un article d'Ad. Wilhelm, *Mélanges Boisacq* (1938), 357-360 : ΕΙΔΟΥΝ (*Bull.* 1939, 40, 455, 458, 459) ; il s'agit surtout d'inscriptions de notre région, 2 à Termessos et dans un de ses villages, 2 à Incik, village au nord de Pergè et dépendant de cette ville (*ABS*, 17 (1910-11), 239-240, n. 20 et 22), mais aussi à Misthia, à Elaioussa-Sébastè, à Périnthe ; cf. aussi l'épitaphe d'Abercius, *IGR*, IV, 696. — Sur le côté gauche du même sarcophage, il y a une formule, répartie sur 10 lignes, que les éditeurs ont transcrite : οὐκ ἤμην καὶ ἐγενόμην, οὗ κεῖμαι οὐ μέ(λ)ε[ι] μοι, ce qu'ils traduisent : « je n'ai pas vécu et je ne suis pas né ; l'endroit où je suis enterré, je ne m'en soucie pas ». Il s'agit d'une formule déjà connue, en grec et en latin, qui a un sens différent ; cf. notamment Rhode, *Psyche*[8], II, 395, n. 2 ; F. Cumont, *Studia Pontica*, III, pp. 134-136 ; J. Carcopino, *Rev. Arch.* 1922, I, 229-237 (reproduit dans *Aspects mystiques de la Rome païenne* (1942), 228-238) ; surtout F. Cumont, *Musée Belge* 1928, 73-85 : *Non fui, fui, non sum* ; autres exemples dans *Coll. Froehner*, pp. 123-124. Le sens en est : « je n'étais pas, je suis devenu, je ne suis plus, tout ça m'est égal ». Il y a diverses variantes et diverses additions. La formule la plus fréquente à la 3[e] place est οὐκ εἰμί, et il est certain que c'est une formule comme celle-là qui doit remplacer la lecture οὗ κεῖμαι. On pense à corriger οὐκ εἰμ<α>ί. Mais une variante est sans doute plus proche. Une épitaphe de Phrygie à Kara Sandıklı, gravée sur la porte d'un tombeau, adjure de ne pas l'endommager ; sur le côté, comme à Pergè, sur 8 lignes, on a écrit : οὐκ ἤμην, ἐγενόμην, οὐκ ἔσομαι, οὐ μέλι μοι· ὁ βίος ταῦτα (Ramsay, *Phrygia*, II, 700, n. 635 ; F. Cumont, *Musée Belge* 1928, 84-85) ; ce même futur οὐκ ἔσομαι se retrouve dans la série constituée par F. Cumont, à Rome (p. 81, n. 6 ; *IG*, XIV, 1201) : οὐκ ἤμην, γενόμην, ἤμην, οὐκ εἰμί· τοσαῦτα· εἰ δέ τις ἄλλο ἐρέει, ψεύσεται· οὐκ ἔσομαι. Il faudra vérifier sur la pierre de Pergè quelle est la formule exacte. — L'inscription de Phrygie se termine précisément par la formule ὁ βίος ταῦτα et, à Pergè, sur le côté droit, on lit en 5 lignes : ταῦτα ὁ βίος ὃ βλέπετε, « voilà, c'est ça la vie, ce que vous voyez ». Les éditeurs ont renvoyé à la bibliographie et aux nombreux exemples de ταῦτα ὁ βίος donnés par L. Robert, *Études Anatoliennes*, 390 ; cf. encore *Gladiateurs*, 208, et surtout *Rev. Phil.* 1944, 53-56, où, en expliquant le mot βλέπε sur une inscription de Phrygie, on a rapproché les emplois de βλέπειν dans les épitaphes, avec des tournures comme βλέπις τὸ τέλος (cf. encore *Hellenica*, II, 104, n. 1) et conclu que βλέπε équivalait à ὁ βίος ταῦτα ; l'inscription de Pergè qui groupe les 2 formules

ταῦτα ὁ βίος ὃ βλέπετε est la meilleure confirmation de cette interprétation (cf. encore, dans cet ensemble, l'épitaphe de Thessalonique avec ses mots : Ὁ βίος οὗτος · τί στήκις ἄνθρωπε ταῦτα βλέπων ; ὑπαλούσου ; cf. Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 201-202, 320 ; Kretschmer, *Glotta*, 1 (1909), 358 ; 4 (1913), 311). — La seconde partie, en exposant la recherche du sanctuaire d'Artémis, utilise les témoignages, surtout numismatiques, sur la déesse. Pp. 43 et 68, sur la colline de Iyilik Belen, une épitaphe : Καλελπίδι μνήμης χάριν.

205. L. Robert, *Hellenica*, VII, 196 : l'inscription Lanckoronsky, *Villes de la Pamphylie*, 175, n. 42, φυλὴ Ἑρμοῦ, gravée sur une tour, indiquait la tour dont la tribu d'Hermès assurait la garde.

206. **Cilicie.** *Tarse.* — L. Robert, *Hellenica*, VII, 197-205 (cf. VIII, 79) : *Inscription honorifique de Tarse*, donne une nouvelle édition, avec photographie, de *IGR*, III, 883 (Ramsay, *The social basis of Roman power in Asia Minor*, 298-300) et il la commente ; il explique notamment ce qu'il faut entendre par ἡ στατίων, *statio*.

SYRIE, PALESTINE, IRAN ET ARMÉNIE

207. **Syrie.** — J. Lassus, *Sanctuaires chrétiens de Syrie, Essai sur la genèse, la forme et l'usage liturgique des édifices du culte chrétien en Syrie, du IIIe siècle à la conquête musulmane* (*Bibl. Inst. fr. Beyrouth*, 42), XLVIII et 329 pp. in-4° et 60 planches, Paris, Geuthner, 1947. L. utilise le témoignage des inscriptions, notamment pour la dédicace d'églises à des saints (pp. 139-142), les édifices adjacents à la cathédrale de Gérasa (pp. 238-241), les donateurs (pp. 249-261 : formules, catégories sociales, rôle du clergé), les architectes (pp. 262-264 ; cf. ci-dessus, n° 47). P. 219, il cite l'inscription d'Antioche *Bull.* 1938, 503, qui donne les mots ψηφεὶς τοῦ πιστικοῦ ; il écarte l'étymologie *posticum* et l'interprétation « salle de derrière » ou peut-être « latrine » proposées par H. Grégoire, et il maintient une des deux interprétations dont il avait eu l'idée : le nom πιστικόν vient de πίστις et la salle sert à la liturgie baptismale. L. utilise aussi des inscriptions inédites de *Brad* dont il donne le texte : dédicace d'une mosaïque dans un martyrium (p. 171), — sur la porte d'une maison, celle de Jean l'ἐπίτροπος, invocation de St Jean, St Dometius, St Georges, St Christophe, Ste Euphémie, St Philothée (ὁ Κῦρις Φιλοθέως) [selon L. les saints Cyr (son compagnon Jean venant ensuite, à part) et Philothée], ἅμα τῶν ἑτέρων μαρτύρων, à quoi s'ajoutent encore Ἰωάννης καὶ Εὐσέβιος υἱὸς (L. ne commente pas ce nom) κὲ Θωμᾶς (dans ce Thomas, L. voit l'apôtre, dont le culte serait venu d'Édesse ; mais cf., pour un cas analogue, P. Peeters, *Analecta Bollandiana*, 63 (1945), 259-260, dans un compte rendu du *Limes de Chalcis* de R. Mouterde et A. Poidebard), pp. 171-172 ; — dédicaces de mosaïques (pp. 195-196 et pl. XXXVI, 3) ; — dédicaces de parties de l'édifice à la cathédrale, notamment sur les clefs des arcs, dont chacun est dû à la générosité d'un fidèle (parmi lesquels, n. 7, un énigmatique σκουτάριος καμινάριος), pp. 257-261 et pl. XLVIII ; en remploi, deux fragments d'architrave de l'époque païenne donneraient aussi des fragments d'une liste de souscription avec les sommes versées [très douteux] (p. 261).

Syrie du Nord. Antioche, Séleucie, Laodicée, etc. — Voir nos 13, 231.

208. *Laodicée sur Mer.* — G. Klaffenbach, *Philologus*, 97 (1948), *Epigraphische*

Studien, 3, pp. 376-379, discute le sens de la décision prise, l. 22-25, dans le décret relatif à un sanctuaire d'Isis publié par P. Roussel, *Syria*, 23 (1942-43), 21-32 (cf. *Bull.* 1943, 74); il est arrivé indépendamment à l'interprétation indiquée *Bull.*, *loc. cit.*, et il la justifie en détail. Les mots ἐν τῷ αὐτῷ τόπῳ ne signifient pas « en un seul et même lieu », mais « dans le même lieu », à savoir le sanctuaire d'Isis dont on a parlé précédemment; la somme fixée par la loi est à verser pour la statue, non pour l'emplacement de la statue. — Kl. corrige un lapsus de l'éditeur dans le calcul de la date : 138e année (ηλρ') de l'ère des Séleucides, et non 137e; donc janvier 174, première année du règne d'Antiochos IV Épiphane, et non 175, dernière année du règne de Séleukos IV Philopator. — Même observation sur l'année dans H. Seyrig (n° 17), 67 (année 138, et non 137). S., après examen des formes des lettres sur les poids de la région, conclut que ces « monuments donnent certainement une grave raison de plus de considérer cette inscription comme une copie d'époque impériale ».

209. *Palmyre.* — J. Starcky, *Syria*, 26 (1949), 43-85 : *Autour d'une dédicace palmyrénienne à Shadrafa et à Du 'anat.* Au point de vue des antiquités grecques, relevons dans cet article : pp. 55-59, le mot ἀνδρών, « salle de banquets », en palmyrénien et dans d'autres langues sémitiques. Pp. 59-62, « le mot sumposion à Palmyre ». Les inscriptions grecques de Palmyre mentionnent fréquemment le συμποσίαρχος ou συμποσιάρχης. Συμπόσιον est attesté par 4 textes que S. fait connaître ou republie : 1, sur un fragment d'architrave : [— συμπ]όσιον καὶ τ(ὸ) πρὸ αὐτῆς ἕτερον συμπόσιον καὶ τὰς οἰ[κίας — —] ; 2, sur un petit autel : Διὶ Ὑψίστῳ καὶ ἐπηκόῳ τὸν [βω]μὸν καὶ τὸ σ[υμ]πόσιον ἀν[έθη]κεν —; 3, [M]ηνὶ Περειτ(ί)ῳ, ἔτους ---- [A]γλιβωλω καὶ [Μαλαχβήλω — — τ]ειμὴν τῶν α — — τὸ συμπόσ[ιον — —] ; 4, sur deux fragments d'architrave, inscription bilingue ; — λουμενον συμπόσιον σὺν [παντὶ κό]σμῳ καὶ μα —. Pp. 62-67 : « salles de banquets rituels dans les sanctuaires orientaux ». — Voir n° 213.

210. H. Seyrig, *Syria*, 26 (1949), *Antiquités syriennes*, 29-41, *Nouveaux monuments palmyréniens de Baalshamîn, avec un appendice épigraphique de J. Starcky*; sur ce relief de la triade Baalshamin, Aglibôl et Malakbêl, outre la dédicace en palmyrénien, sept graffites, dont 5 palmyréniens, un safaïtique et un grec (p. 39) : Τίτος —.

211. *Doura-Europos.* — J. Starcky (n° 209), pp. 81-85, dans son étude sur Du 'anat (la dédicace du relief d'une triade palmyrénienne et une tessère palmyrénienne), étudie l'inscription de Doura qui accompagnait un relief d'Aphlad (*Dura*, V, p. 112) : ἱεροῦ Ἄφλαδ λεγομένου θεοῦ τῆς Ἀναθ κώμης Εὐφράτου, qu'il traduit avec H. Seyrig : « sanctuaire du dieu nommé Aphlad, (dieu) de Anath — — ».

Voir n° 234.

212. *Transjordanie.* — P. Benoit, *Revue Biblique* 1949, *Notes d'archéologie transjordanienne*, 297-298 : *Inscription grecque des environs d'Es-Semakiyeh* : sur un bloc de basalte, dans un cartouche : Βάχις Μίχου.

213. **Phénicie.** *Ma'âd.* — Dans l'étude de J. Starcky sur le dieu Shadrafa (n° 209), R. Mouterde donne, d'après les photographies de S., une nouvelle édition de la dédicace Renan, *Mission de Phénicie*, 240 sq. Les premières lignes nous paraissent encore établies de façon précaire ; ensuite, l. 4-10 : τῷ κυρίῳ ἁγί(ῳ) καὶ κυ[ρ]ίῳ ὅλου [τ]οῦ κόσ[μ]ου Σατρα[π]ὶ Ἔθεος (?) [ἐ]ποίησε.

214. *Berytus*. — J. Lauffrey, *Forums et monuments de Béryte* (extr. du *Bull. Beyrouth*, VII et VIII, 78 pp. et 13 planches). Au point de vue épigraphique, signalons, en plus de la publication d'une série d'inscriptions latines inédites, la réédition par R. Mouterde (pp. 66-68), avec photographie (Pl. XI), du fragment de tarif fiscal byzantin *Bull.* 1946-47, 207, *in fine*.

215. **Palestine**. *Hébron*. — A. M. Stève, *Revue Biblique*, 53 (1946). *Le désert de St Jean près d'Hébron*, 569-571, publie l'inscription gravée sur un linteau à 'Ain el Ma'moudiyeh : Ἰ(ησοῦ)ς Χ(ριστό)ς, βοήθ[ε]ι τὸν δοῦ[λό]ν σου Δημήτριν καὶ τὴν συνοδί[αν] αὐτοῦ. [Λῦτ]η ἡ π[ύ]λη τοῦ Κ(υρί)ου (Psaume 118 (117), 20; S. cite des exemples palestiniens et syriens de son emploi sur les portes). Κ ύριο)ς φυ[λά]ξει τὴν ἴσοδόν σου [κ]αὶ τὴν ἔξοδόν σου (Psaume 121 (120); S. cite des exemples palestiniens).

216. **Iran**. *Persépolis. Kaaba de Zoroastre*. — W. Ensslin, *Sitz. München* 1947, fasc. 5 (paru en 1949), 115 pp. : *Zu den Kriegen des Sassaniden Shapur*. Dans cette étude fouillée, E. utilise, pp. 38 sqq., l'inscription pehlvie de la Kaaba de Zoroastre d'après l'article de Henning; il a pu utiliser dans un appendice, pp. 91-115, les articles de Rostovtzeff et de Pugliese Carratelli (*Bull.* 1944, 191; 1946-7, 226; 1949, 200); d'après ce dernier, il donne le texte grec relatif aux campagnes de Sapor (pp. 92-94) et discute un certain nombre de points, notamment la phrase sur la bataille de Mesichise, les mots καὶ πάλιν ὁ Καῖσαρ ἐψεύσατο, le sens de ἀγωγή, l'interprétation par Rostovtzeff de la liste des villes de Syrie, le sort de Samosate.

217. L. Robert, *Hellenica*, VII, 5-29 (cf. VIII, 73-75) : *Inscriptions séleucides de Phrygie et d'Iran*, publie deux inscriptions trouvées à *Nehavend en Médie*, et conservées au Musée de Téhéran. La première donne le texte bien conservé de l'édit d'Antiochos III relatif au culte de sa femme Laodice, qui était connu par un exemplaire en partie mutilé copié en Phrygie-Pisidie, dans la plaine de Karayük bazar, à Dodurga (Welles, *Royal Corresp.*, 36-37; M. Holleaux, *Études*, III, p. 165-181). Le texte est dès lors assuré et R. le réédite. La date en est certaine : mars-avril 193. Il était, à Nehavend, précédé d'une lettre d'un Ménédémos à la ville de Laodicée, ordonnant d'y exposer la copie de l'édit. La ruine antique de Nehavend est ainsi identifiée à *Laodicée de Médie*. Commentaires sur l'épistate de la ville, sur la jeune Laodice, fille du couple royal, qui est à Laodicée la grande-prêtresse du culte de sa mère, sur les circonstances historiques. Discussion sur la date de la mort de la reine Laodice et sur le mariage d'Antiochos III avec une Chalcidienne pendant la campagne de Grèce. R. retrouve une mention de Laodice, encore vivante sous le règne de Séleucos IV, en 177-176, dans un affranchissement de *Suse* (*SEG*, VII, 2), dont il complète la restitution. — La seconde inscription (avec un fragment nouveau, *ibid.*, VIII, 73-75) honore Ménédémos ὁ ἐπὶ τῶν ἄνω σατραπειῶν; discussion sur ce titre et sur la fonction tenue par Ménédémos lorsqu'il communiqua l'édit d'Antiochos III. — La première de ces inscriptions a été, quelques mois après, publiée indépendamment par M. Clairmont, *Museum Helveticum* 1949, 218-226 : *Ein Edikt Antiochos III*, avec assez peu d'expérience de ces questions. L. 26-27, il n'a pas reconnu que la prêtresse désignée pour la circonscription de Ménédémos était une Laodikè; il a gardé le génitif Λαοδίκης qu'il joint à τόποις, et il obtient une phrase qui n'a pas de sens et qui

est normalement intraduisible; écrivant ἐπεὶ οὖν ἀποδέδειχται ἐν τοῖς ὑπὸ σὲ τόποις Λαοδίκης, συντελείσθω πάντα τοῖς προγεγραμμένοις ἀκολούθως, il traduit : « nachdem nun in den Orten der Laodike, welche unter deiner Aufsicht stehen, diese (Oberpriesterinnen) ernannt worden sind, setze alles... ins Werk » ; ἀποδέδειχται manque ainsi de sujet, et C. doit ajouter « diese » ; et que peut donc signifier l'expression « les lieux de Laodice » ? Le parallèle de l'inscription de Dodurga (toujours appelée « de Carie ») indiquait pourtant clairement la construction et le sens : ἐπεὶ οὖν ἀποδέδειχται ἐν τοῖς ὑπὸ σὲ τόποις Βερενίκῃ, ἡ Πτολεμαίου... θυγάτηρ, συντελείσθω πάντα. — Renvoyant à M. Holleaux, *Études*, III (1942), C. croit qu'après son article de 1930 M. Holleaux a « kürzlich' (1942) auf verschiedene unklare Stellen noch einmal hingewiesen » (p. 219) ; « gegen Welles noch immer Holleaux, *op. cit.* 1942 » (p. 225, n. 1) ; comment est-ce possible s'il a eu le volume en mains ? — L. 1, C. lit justement Ἀπολλοδότωι ; lapsus de lecture dans L. Robert : Ἀπολλοδώρωι (correction de G. Daux, *BCH* 1949, 287, n. 1 ; *Hellenica*, VIII, 73, n. 1).

218. **Arménie.** *Armavir.* — M. H. Berberian nous a signalé la publication d'inscriptions grecques trouvées à Armavir et il a bien voulu nous communiquer et nous traduire le mémoire de H. A. Manandian cité ci-après. Il s'agit de sept inscriptions hellénistiques trouvées les unes en 1911, les autres en 1927. Elles ont été publiées par A. Boltounova dans le *Bulletin de l'Académie Arménienne* 1942, pp. 35-65 ; l'interprétation en a été reprise par H. A. Manandian, dans un mémoire paru à Erivan en 1946, *Les inscriptions d'Arménie sous un nouvel éclairage*. Un résumé de ces deux publications a été donné par E. M. Schtaerman, dans le *Vestnik drevnei historii* 1947, dans un rapport sur l'épigraphie antique en U. R. S. S. ; c'est ce rapport qui a été traduit en allemand et que nous signalons ci-dessus, n° 149 ; il est question des inscriptions d'Armavir aux pages 68-70 ; du russe, ces pages ont été traduites en français (avec quelques raccourcis pour l'article de Manandian) dans la revue *Vostan, Cahiers d'histoire et de civilisation arméniennes*, I (1948-49 ; Paris, Geuthner), pp. 280-281, par R. Kherumian. Nous reproduirons ces inscriptions, avec analyse des commentaires, dans le prochain *Bulletin*.

CHYPRE

219. *Région de Paphos.* — *JHS*, 68 (1948), 155 : *An inscription from Hierokepia, Cyprus*. L. Philippou donne la copie en majuscules d'une épigramme de l'époque romaine pour un enfant. Elle est transcrite et corrigée (fautes du copiste et du lapicide) par D. Robertson. V. 3-4, le père et la mère σε... πενθοῦσιν, τὴν σὴν μολπὴν ζητοῦντες ἐν οἴκῳ

ÉGYPTE

220. M. N. Tod, *JEA*, 34 (1948), 109-113 : *Bibliography : Graeco-Roman Egypt, Greek inscriptions* (1945-1947).

221. *Alexandrie.* — A. J. B. Wace, *Bull. Fac. Arts, Farouk I University*, II (1944 ; extrait, 26 pp. in-8) : *Alexandrian notes* et *Greek inscriptions from the Serapeum*. Pp. 17-26, W. publie, avec fac-similés, 5 inscriptions trouvées dans les fouilles de A. Rowe au Serapeum ; dans toutes on reconnaît le nom de Sarapis à qui elles

sont dédiées. La base de marbre n. 1 porte deux inscriptions ; la première date, d'après la paléographie, du début du IIIe siècle a. C., avant la construction du grand Sarapeum due à Ptolémée III, mais il y avait déjà un lieu de culte. Au-dessous a été ajoutée, en caractères plus petits, avec des formes lunaires, une inscription de l'époque impériale. W. la date du milieu du IIe siècle p. C. ; elle peut être notablement plus ancienne. Les restitutions ont été modifiées par L. Robert, *Bull. Alexandrie*, 39 (1950 ; à l'impression). Les deux textes se présentent désormais ainsi : A. Ἀσκληπιόδ[..ος : Εὔ]|βουλος : Εὐ[βούλου] | Σαράπ[ιδι]. — B. Ἀρποκρατίων Πολέμω[νος καὶ τὰ] | τούτου τέκνα Ἀρπο[κρατίων, —]|ριον (nom de femme) ἐπεσκεύασαν, [ἔτους —] | Σεβαστοῦ Φαρμοῦ[θι —]. — N. 2. Base de granit brisée en nombreux fragments. Dédicace en lettres du IIIe siècle a. C. : Ἀριστό-δημ[ο]ς Διοδ..ου | Ἀθηναῖος Σαρά[πει κ]αὶ Ἴσει. Sur la moulure, les restes d'une signature d'artiste : Δη̃λοκ[λῆς..... ἐπ]οί[η̃σε]. — N. 3. Petit fragment (Ier siècle p. C., selon W.). — N. 4. Fragment de granit noir, avec reste d'une dédicace du IIe s. p. C. : [Διὶ Ἡλίῳ Μεγάλῳ Σαράπι]δι [καὶ] θεοῖ[ς συννάοις] (l. 1) ; [ἔτους Σε]βαστοῦ — (l. 3). — N. 5. Fragment de marbre, de la même époque : [Διὶ Ἡλί]ῳ Μεγ[άλῳ Σαράπιδι καὶ τοῖ]ς συνν[άοις θεοῖς —].

222. A. Adriani, *Annuaire Musée gréco-romain* (*Alexandrie*), *1935-1939* (1940), en publiant des découvertes faites dans la nécropole d'Hadra, fait connaître un petit autel portatif à cornes, p. 121, avec l'inscription Ἴσιος, Σαράπιος, Ἀνούβιος θεῶν, et une série de 37 épitaphes peintes sur des *loculi* au-dessus des portes peintes (pp. 121-122, avec les dessins fig. 54 (p. 119) et les photographies Pl. XLIII et XLIV). Les épitaphes donnent seulement le nom, parfois avec le patronymique, souvent accompagné de χαῖρε ; 8 fois, l'épithète χρηστέ ou χρηστή (une fois ὁ χρηστός), une fois un terme de parenté : Θεοδότη μῆτερ χαῖρε (n. 30). Comme noms, relevons : Ματα (n. 1), Ζαβινᾶς (n. 6), Ψακᾶς (n. 12). N. 24, le nom transcrit en majuscules ne serait-il pas Ἀνθὶς χρηστὴ χαῖρε, plutôt que Ανοις ? N. 3, n'aurait-on pas, après Νικασ.., le nom macédonien Μαχάτ[ας] (sans doute au génitif), plutôt que Μακατ —. Nous signalons toutes les épitaphes avec ethniques : Ἀττίνας Δημητρίου Μακεδών (n. 4), deux Κυρηναῖος (n. 5 et 13), une Ἀρκάδισσα (n. 7 : [Τ?]ι-μαρέτ[η? —]όγου), un Crétois d'Hiérapytna (n. 25 : Ἱεραπύτνιος), une Θεσσαλή (n. 32).

223. *Ibid.* 136-148 : *Sanctuaire de l'époque romaine à Ras el Soda.* Sur la route entre Alexandrie et Aboukir, à 1700 m. environ, dans l'exploration d'un très intéressant sanctuaire, on a trouvé une curieuse inscription sur une haute colonnette de marbre supportant un pied d'homme chaussé (pp. 145-146 ; pl. LIV), le tout haut de 1 m. 28 ; le pied est orné sur le devant d'un petit globe et devait être surmonté d'un buste de divinité. L'inscription, gravée en caractères hauts et grêles de la fin du IIe s. p. C. ou du IIIe, donne en neuf lignes ce distique : Ῥιφθεὶς ἐξ ἵππων ἀπ' ὀχήματος, ἔνθ' Ἰσίδωρος | σωθεὶς ἀντὶ ποδῶν θῆκεν ἔγνος μάκαρι. Le pied consacré en remerciement pour avoir échappé à cet accident de voiture était, au sommet de l'escalier du temple, juste au milieu du pronaos. A. en conclut justement qu'il ne peut s'agir d'un sanctuaire public, mais qu'Isidore a fait construire ce sanctuaire privé à la suite de son accident ; d'après A., les diverses statues, très bien conservées, Isis, Hermanoubis, Harpocrate, deux Osiris-Canope, sortent du même atelier. — Pour les pieds votifs, voir maintenant les études de M. Guarducci et de S. Dow signalées *Bull.* 1944, 17 et 18.

224. P. Jouguet, *Collection Latomus*, II, 159-166 : *Les premiers Ptolémées et l'hellénisation de Sarapis*, revient sur le commentaire des plaquettes de fondation du Sarapeion *Bull.* 1948, 255, le texte hiéroglyphique qui nomme Ousor Hapi, et la chronologie des Sarapeia d'Alexandrie. Le « temple de Parménion » connu par le Pseudo-Callisthène et par un papyrus de Zénon ne peut être daté et il est fort possible qu'il ait précédé celui de Ptolémée III. Les découvertes récentes ont expliqué la tradition rapportée par Tacite, qui attribue l'introduction du dieu de Memphis dans la capitale à Ptolémée III, puisque c'est lui qui a dédié le grand temple de Sarapis. J. insiste sur l'obscurité qui entoure l'histoire des débuts de ce culte et sur la complexité qui a dû marquer l'hellénisation progressive du dieu, et son passage de l'état de dieu égyptien de Memphis à celui de dieu des milieux grecs de la cour royale et d'Alexandrie. — J. attribue encore une grande importance à la dédicace d'Halicarnasse *OGI*, 16 ; il suit toujours (pp. 162, 163, 165, 166) le commentaire de Dittenberger et tire argument de sa date ancienne (vers 308 ; avant 306, avant que Ptolémée I n'eût le titre de roi) et de son origine (la dédicante étant une Arsinoè, « princesse ou grande dame macédonienne »). Mais tout cela s'est écroulé depuis que N. Greipl, *Philologus*, 85 (1930), 159-174, a montré que la pierre était incomplète à droite, comportait une dédicace à Arsinoè Philadelphe et ne datait pas du temps de Ptolémée I (ni comme roi, ni comme satrape), mais de l'époque postérieure à la mort d'Arsinoè ; cf. U. Wilcken, *Archiv Pap.*, 9 (1930), 223-225 ; P. Roussel, *Bull.* 1930, 208-209 ; 1932, 222.

225. *Hermoupolis Magna.* — A. J. B. Wace, *A Ptolemaic inscription from Hermopolis Magna* (extrait de *Farouk I University, Bulletin of the Faculty of Arts*, III, 1947 ; 6 pp.), publie, avec fac-similé, la dédicace sur architrave *Bull.* 1948, 260 (où nous avons recopié le texte complet).

226. *Panopolis.* — Ad. Wilhelm, *Anzeiger Wien* 1948, 301-326 : *Die Gedichte des Ptolemagrios aus Panopolis*, discute un certain nombre de passages difficiles des épigrammes *Bull.* 1943, 79 (O. Guéraud) ; 1948, 260 *a* (C. B. Welles). Le premier des quatre côtés est celui qui est consacré à Zeus, non celui d'Arès. Au vers 4, après le vers 3 : Ζῆνα μέγαν Κρονίδην ὑψίζυγον ἀργικέρ[αυνον], W. restitue [αὔω], ἅμα προφρόν[ως βαρύκτυ]πον ἐνν[οσίγαιον] (Poseidon), ces deux derniers mots d'après Hésiode, *Theog.*, 818 ; il critique les restitutions de W. Peek pour ce vers (*Bull. Alex.*, 27 (1932), p. 12), notamment [ποντότρο]πον qui est une épithète « seiner eigensten Erfindung » (contre Peek, déjà Guéraud (cf. *Bull.* 1943, 79), 298 ; βαρύκτυπον déjà reconnu par Crönert dans *SEG*, VIII, 363). — Sur le troisième côté, celui d'Arès, W. restitue ainsi le 3e distique : οὕνεκ' ἐπαιν[ήσαν-<σαν>τες ἐπ' εὐτάκτ(ῳ β)[ιότῳ με | σύ]ν τε σαοφροσύν[ῃ καὶ μεγαλοφροσύνῃ ?], et ensuite, avec plus d'hésitation : [εἰκόνι λαΐνέῃ ou χαλκείῃ ? τ]ε[ίμησαν Πανοπολῖται | ψῆ]φον ἐνε[γκάμενοι ἠὺν Πτολεμά]γριον ὧδε, | [σὺν δ' αὐτοῖς ἅμ]φω παῖδε δύω [σθεναρώ, | ἐσθλὸς] Καλλίμαχος Εὐ[πόλεμός τε καλός]. — Sur le quatrième côté, au lieu de : [τοῦ τ' ἔ]θνους ἱερῆας ἔω[θε] χόων τε συνερ[γοὺς] | εἰς ἑκατὸν δὶς παν[τὸς ὁμῶ]ς λυκάβαντος [ἀγῆλαι], qu'il déclare incompréhensible et lié de façon tout-à-fait déplaisante, il écrit heureusement : ἑῶ[ν μό]χθων τε συνερ[γοὺς] εἰς ἑκατόν, δὶς Πα[νείοι]ς λυκάβαντος [ἑκάστου]. Ptolémagrios invite deux fois l'an aux fêtes de Phoibos et deux fois aux fêtes de Pan. Dans les choliambes qui suivent, au vers

3, il écarte l'interprétation de Welles et sa suggestion Μένιππος, et toute tendance philosophique et cynique; il écrit : ἡδ' ἡ μὲν ἵππος, δύο σαγηφόροι δ(ὲ) ὗνοι, (c'est-à-dire des mulets appelés ἴννοι, ἴννοι, γίννοι, γῖνοι, ὕννοι). — Pp. 323-326, W. traite de l'ensemble du document et spécialement de sa chronologie. Nous reproduisons intégralement les lignes où W. a tenu à apprécier l'analyse que Ch. Picard, *RA* 1941 (17), 269-270, a donnée de cette inscription d'après la publication de O. Guéraud; le lecteur peut vérifier que W. n'y a ajouté aucun compliment que nous aurions supprimé et nous citons le texte allemand sans le traduire pour que le plus sourcilleux puisse constater notre objectivité : « Die Annahme, Ptolemagrios habe ein Denkmal « au moins en deux endroits de l'Égypte » aufstellen lassen, verkennt, dass eine Aufstellung an einem anderen Orte als in seinem Garten in Panopolis keinen Sinn gehabt hätte und dass in diesem Garten auch das zweite Denkmal, von dem nur ein ohne Angabe der Herkunft in den Antikenhandel gelangtes Bruchstück vorliegt, gestanden haben kann. Hatte Ptolemagrios' Garten auf entgegengesetzten Seiten Ein-und Ausgänge, so war an diesen geignetster Platz für Aufstellung von Denkmälern, die den Besuchern über diese Anlage und ihren Stifter Auskunft gaben. Mit den Formeln der monotheistischen Orakel « de l'époque » (?) hat der die homerische Forderung : εἷς κοίρανος ἔστω zu zeitgemässer Huldigung gestaltende Ausruf : εἷς Καῖσαρ, εἷς αὐτοκράτωρ eben seiner Fortsetzung : εἷς κοίρανος ἔστω wegen meines Erachtens nichts zu tun ». — Pour la date, W. rappelle qu'on a pensé soit à l'époque d'Auguste, soit au IIe ou au IIIe siècle p. C. Il penche lui-même pour l'époque d'Auguste, d'après l'écriture, la piété de Ptolemagrios et le sentiment des vers Εἷς Καῖσαρ κτλ. — C. B. Welles, *AJA* 1949, 397, en quelques lignes, repousse l'attribution à l'époque d'Auguste, sans alléguer rien de bien convaincant.

Voir n° 50.

CYRÉNAIQUE

227. *Cyrène.* — J. H. Oliver, *Memoirs Amer. Acad. in Rome*, 19 (1949), 105-114 : *On edict II and the senatus consultum at Cyrene.* L. 50, O. propose de remédier à la difficulté qu'offre la phrase en écrivant τε entre φανερόν et ἐποίησαν, où précisément il y a un blanc de deux lettres; O. montre par d'autres exemples et notamment dans la stèle même (l. 132 et 142), que le lapicide à l'occasion oublie, dans le texte peint d'abord sur la stèle, de graver certaines lettres, ce qui ensuite se traduit par des blancs dans la gravure. — O. discute ensuite de la nouvelle procédure envisagée par le senatus-consulte. Il se range à l'avis de ceux qui admettent que les provinciaux ont eu le choix pour une affaire *de repetundis* de renoncer ou non à une action κεφαλῆς. L. 105, O. repousse l'inversion des mots ἀκουσθῶσιν ὅπως en ὅπως ἀκουσθῶσιν, qui est en effet très peu vraisemblable. Il rattache à ὧν ἄν le verbe au subjonctif ἀκουσθῶσιν, et non, comme on l'a fait, l'indicatif ἐπιφέρουσιν; dans ce dernier mot, il reconnaît le datif du participe : ἐν τῇ συνκλήτωι αἰτίας ἐπιφέρουσιν, « pour ceux qui introduisent des accusations dans le sénat »; pour expliquer le mot ὅπως qui suit ἀκουσθῶσιν, il suppose un type d'erreur bien plus normal que l'inversion, la chute de quelques mots dont le sens serait : ὥσιν κριταί; il traduit ὧν ἄν ἐν τῇ συνκλήτωι αἰτίας ἐπιφέρουσιν ἀκουσ-

θῶσιν par : « quae in senatu causas deferentibus audiantur ». Il explique ensuite la procédure.

AFRIQUE DU NORD

228. **Leptis Magna.** — La dédicace bilingue (grecque et latine) à Asklépios, émanant d'un marbrier de Nicomédie, publiée par U. Ciotti, *Bull. Mus. Imp. Rom.*, 14 (1943-1945), 35 sqq. (*non vidimus*), republiée comme inédite dans A. Merlin, *Année Épigr.* (*Rev. Arch.* 1949), n. 101, et signalée comme telle par M. N. Tod, *JHS* 67 (1947; paru fin 1949), 127, n. 912 (il semble donc qu'elle ait été publiée par Ciotti comme inédite), est l'inscription qu'a fait connaître P. Romanelli en 1925 dans un ouvrage sur Leptis Magna et qui fut reprise in-extenso dans *Année Épigr.* 1926, 168 et *SEG* IX 2 (daté de 1944, paru en 1946), n. 804 (cf. *Rev. Phil.* 1939, 170, n. 4). La nouvelle copie donne : *aretes causa*. Il est curieux que ce pseudo-inédit soit passé à travers tous les filets, si Ciotti a ignoré la monographie de son compatriote et prédécesseur Romanelli sur Leptis Magna, A. Merlin n'ayant pas eu souvenir de l'édition précédente dans l'*Année Épigraphique* elle-même et M. N. Tod n'ayant pas vérifié dans le *SEG*.

GAULE, ITALIE ET SICILE

229. **Gaule.** *Dijon.* — W. Vollgraff, *Antiquité Classique*, 18 (1949), 55-78 : *Le réveil de Chyndonax*, soutient l'authenticité de l'inscription *CIG*, 6798 (Kaibel, *Epigr.*, 585), trouvée à Dijon en 1598. Il établit ainsi le texte : [Ὧδε] Μίθρης ε(ὐ)ν ὀργιόδ[ι] χῶμα τὸ σῶμα καλύπτει | Χυνδόναχτος ἱερέω[ς] ἀρχηγοῦ. | Δυσεβ(ίας) ἀπέχου λύσι(ον) οἶκον ὁρῶν. Il s'agirait d'un prêtre de la déesse Mitrè-Mitra, à savoir « Aphrodite Ourania assimilée à Anaïtis, sous le nom qu'Hérodote (I, 131) donne à cette dernière », enterré « dans l'enclos même du sanctuaire de la déesse » ; il aurait fait partie d'une colonie, établie à Dijon, de gens du Bosphore Cimmérien, car W. rapproche étroitement Χυνδόναξ du nom sarmate Χωδόναχος qui se trouve au IIIe s. dans une inscription de cette ville; « il est facile de démontrer que les noms Χυνδόναξ et Χωδόναχος sont identiques », « le caractère sarmate et l'identité des deux noms Χυνδόναξ et Χωδόναχος laissent peu de place au doute », et le culte d'Aphrodite Ourania est attesté à Panticapée et Phanagoria. Comme on connaît des cohortes et des ailes de Bosporans, « il y a apparence que ce sont des soldats, ou plutôt des vétérans, de l'armée romaine qui ont fait venir en Gaule, de leur pays d'origine, pour eux et pour leurs familles, un officiant des mystères qui leur étaient restés chers ». « La tombe peut être dite λύσιος par qui croit que la mort remet l'âme en liberté en la délivrant des liens du corps et des combats angoissants de la vie terrestre ». Analyse métrique. Traduction : « Ici, dans la terre sacrée de Mithra, un tertre recouvre le corps de Chyndonax, grand-prêtre. Abstiens-toi d'impiété à l'aspect de sa tombe rédemptrice ».

230. **Italie.** *Verone.* — L. Donaduzzi Marcon, *Epigraphica*, 9 (1947; paru en 1949) : *Le iscrizioni del Museo Moscardo di Verona*, pp. 107-108, cite *IG*, XIV, 2306 et 2308 parmi les inscriptions qui ont fait partie de cette collection.

231. *Rome.* — Nous ne connaissons que par *Ann. Épigr.* (*Rev. Arch.* 1949, I), n. 95-96, les inscriptions latines du Largo Argentina publiées par M. Guarducci,

dans G. Marchetti-Longhi, *Bull. Comm.* 71 (1943-45), 76-79. N. 95 : dédicace à Commode, datée de 174 (pourquoi restituer en titre [Ἐπὶ Αὐτοκράτορι] et non pas [Αὐτοκράτορι] ?), émanant des ambassadeurs de Séleucie de Piérie : [διὰ πρεσβευτῶν τῆς] συμμά[χου πόλεως Σελευκέων τ]ῶν ἐν Πιερίαι τῆς ἱ[ερᾶς] καὶ ἀσύλου καὶ α[ὐτονό-μου — —]ξένου τ[οῦ...]ου τοῦ Νουμηνίου, Στ[ρ]άτωνος τοῦ Στράτωνος. — N. 96 : petit fragment analogue.

232. R. Paribeni, *Notizie Scavi* 1938, *Roma* (*Via Casilina*), *Trovamenti varii*, publie, pp. 259-260, un fragment donnant les dernières syllabes de 20 vers grecs, sans doute funéraires.

233. V. De Marco, *Notizie Scavi* 1939, 422-425 : *Graffito omerico*, publie avec une belle photographie un graffite inscrit sur une muraille antique, rue S. Basilio, en caractères du IIe-IIIe siècle. D'une seconde colonne, il reste peu de chose. La première donne les vers 171-175 du dernier chant de l'Iliade, message d'Iris à Priam. Elle les présente en dix lignes sous cette forme, avec quelques traces de l'orthographe du temps, des variantes et deux mots omis au vers 172 :

[Θά]ρσι, Δαρδανίδα [Πρί]αμε, φρεσί, μηδέ [τι τ]άρ[βει]·
οὐ γὰρ ἐγὼ [κ]α[κὸν ἀ]ντωμένη (au lieu de ὀσσομένη) τό[δ' ἰ]κ[άνω],
[ἀ]λλὰ ἀ[γ]ανὰ (au lieu de ἀγαθὰ) [φρο]νέ[ου]σα· Διὸς δ[έ τοι ἄ]νγε[λός] εἰμι,
ὃς [σεῦ ἄν]ευθεν [ἐὼν] μ[έ]γα κ[ήδε]τε ἠδὲ ἐλε[αίρει].
Λύσεστα[ι] (certains mss.) σ'ἐκέλευεν (de même) Ὄλύμ[πι]ο[ς] Ἕκτορα δῖον.

L'éditeur défend la valeur de la variante ἀγανά. Au-dessous, des lettres de l'alphabet groupées en carré, sans doute de la même main que l'inscription précédente : ΙΝΡΦ | ΚΞΣΧ|ΛΟΤΨ|ΜΠΥΩ. L'éditeur pense que ces inscriptions sont un exercice d'écriture d'un gamin. — Mais il est frappant que ces vers de l'Iliade soient un message de Zeus exhortant à la confiance et annonçant l'appui divin. Cette transcription doit avoir un but apotropaïque ; peut-être a-t-elle été gravée à la suite d'une pratique d' Ὁμηρομαντεία. La transcription d'un alphabet — et en carré — n'infirme pas cette interprétation, au contraire (cf. par exemple, A. Dieterich, *ABC Denkmäler*, *Rhein. Mus.* 1900, 77 sqq. ; F. Dornseiff, *Das Alphabet in Mystik und Magie*).

234. Will, *Syria*, 26 (1949), 161-168 : *Le ou les sanctuaires syriens du Janicule*, discute, pp. 166-168, de l'épigramme de « Gaionas, le deipnokritès » : Δεσμὸς ὅπως κρατερὸς θῦμα θεοῖς παρέχοι | ὃν δὴ Γαιωνᾶς δειπνοκρίτης ἔθετο. Il en revient à la traduction de P. Gauckler : « Par ces puissants travaux de captation, Gaionas, le deipnokritès, a enchaîné la source pour la faire servir aux sacrifices divins ». Il maintient que « l'agencement de la dalle convient le mieux à une bouche de fontaine » ; il écarte « une hypothèse brillante et séduisante qui exige la discussion », celle de R. Dussaud et F. Cumont qui voyaient dans le δεσμός un lien spirituel et rapprochaient le rôle de Gaionas de celui d'un δεσμοφύλαξ de Doura, « gardien de prison », promu par interprétation à un rôle mystique (déjà dans l'édition de Rostovtzeff, cf. *Bull.* 1939, 489). Nous sommes d'autant plus d'accord avec W. que nous avons déjà discuté et repoussé cette interprétation *Bull.* 1941, 155 et 1942, 167, ce qui lui a échappé. — P. 166, « pour les morts enterrés dans ou auprès de la chapelle et du temple, on a rapproché l'épitaphe de Tatianè de Sinope inhumée près de son dieu Sérapis ». Quand en finira-t-on avec ce mauvais parallèle ? Cette femme de Sinope n'a pu être inhumée près de son dieu ;

l'inscription est honorifique, et non funéraire; il s'agit d'une statue honorifique en marbre dans le Sérapeion, fait banal; cf. L. Robert, *Études Anatoliennes*, 297-299. Le renvoi pour cette inscription à « Kaibel, *IGS I*, 875 » a été emprunté à Gauckler sans vérification ; en fait, c'est une erreur; il ne s'agit pas du Corpus d'Italie, mais des *Epigrammata* de Kaibel, 875. On répète ainsi l'interprétation fausse de cette inscription de Sinope sans en avoir lu le texte.

235. D. M. Robinson, *Collection Latomus*, II (*Hommages à Joseph Bidez et à Franz Cumont*), 303-311 : *A new fifth Roman copy of the Orpheus relief*, en publiant une sculpture de sa collection parle, p. 307-308, de la forme Ηρμ[ῆς].

Voir n° 58.

236. *Latium*. — W. Seston, *Collection Latomus*, II (1949), 313-322 : *L'épitaphe d'Euthychos et l'héroïsation par la pureté*, donne un intéressant commentaire religieux de l'épigramme funéraire d'*Albano Laziale Bull.* 1943, 83, en reproduisant la photographie du relief (la photo, d'après le premier éditeur, est donnée aussi par F. Cumont, *Lux Perpetua*, pl. II, *ad* p. 296). Il lui a malheureusement échappé les corrections de J. Keil, *Jahreshefte*, 35 (1943), reproduites intégralement dans ce *Bull.* 1944, 206 *a* ; car elles doivent modifier sur plusieurs points le texte et le commentaire de S. Les « restitutions [de Galieti], sauf sur un point important [vers 7], devront être acceptées » ; non, car, à la fin du vers 5, K. a fait disparaître le μηδ' ἔτι λύης, qui n'a pas de sens, en lisant μηδ' ἔτι λυπο[ῦ]. Pour l'épigramme latine, « il est vain d'en tenter la restitution ». Mais K., en faisant ce travail et en retrouvant notamment les mots *fac[e gaudentem et] simul ca[ballo]*, a trouvé la clé du vers 9 de l'épigramme grecque, où il a remplacé [πυρσ]ῷ ὁμοῦ καὶ δᾳδὶ γεγηθότα par [ἵππ]ῳ ὁμοῦ κτλ. La conséquence est qu'il faut renoncer à ce qu'écrit S. sur πυρσῷ κτλ., où il voulait reconnaître une allusion à un rite funéraire : « alors que j'avais joui des flambeaux et des torches ». En réalité, ces vers décrivent la joie de l'enfant, tel qu'il est représenté sur la stèle, monté sur un cheval ; et ce vers prouve (δᾳδί) que l'enfant portait dans la main dr. (brisée) une torche, alors que S. croit probable qu'il tenait la main ouverte en signe d'adieu. Pp. 314 et 319, S. admet avec l'éditeur que, « avec le plus naïf des moyens », l'aigle tire le cheval vers le haut « au moyen d'une corde tendue entre le mors du cheval et son bec » ; il nous paraît clair que, comme nous l'avons décrit dans *Bull.* 1943, l'aigle est représenté comme le conducteur en tenant dans son bec un fouet ; on reconnaît le manche rigide, dont le haut est tenu dans le bec de l'oiseau tandis que le bas disparaît derrière les naseaux du cheval, et la cordelette souple et sinueuse. Pour le vers 3, ἔζησεν δύ' ἔτη, μῆνας δύο, ἥμασι πέντε ἧττον, la traduction : « il vécut deux ans deux mois, pas tout à fait cinq jours » ne nous paraît pas justifiable; il nous semble que, comme nous l'avions dit, il s'agit d'un enfant qui a vécu « 2 ans et 2 mois, moins 5 jours ». — L'enfant est dit : ἔτι νήπιος (v. 1), οὐ κακὸν οὐδὲ ἀγαθὸν γνοὺς βίος ὅττι φέρει (v. 2). S. commente spécialement ces mots. « Cette héroïsation par la pureté est inconnue dans toute la littérature des Consolations ». S. en rapproche une épitaphe latine de Lyon d'un sentiment un peu différent (*REA* 1947, 139-150 ; spécialement sur la pureté enfantine, 147-149) et *CIL*, X, 3110.

237. *Ardée*. — J. Bousquet, *REG* 1949, 88-91 : *Veleda*, veut « proposer une

réponse aux questions qui se posent encore » au sujet de l'inscription *Bull.* 1948, 275; 1949, 235. « En chantonnant à mon tour les vers « hipponactéens » de l'oracle, ma mémoire s'est « trompée » d'instinct à l'avant-dernier vers »; c'est pourquoi il écrit au début du vers 5 : [ῥῖ]ν', ἀργὴν κτλ. ; à la fin du vers 6, il écrit [νῦν] ou supprime ce mot; ce qui, dit-il, est métriquement possible. B. explique ensuite — nous le suivons de plus en plus difficilement et le comprenons de moins en moins — que Ῥηνοπότης a été créé pour faire, avec l'iotacisme, un calembour : « celui qui boit avec son nez en trempant le nez comme un barbare dans sa chope de bière », que « Veleda a dû, dans son pays, « torcher » le nez humide de ses compatriotes dans leurs beuveries », que « plus le calembour sera stupide, plus il fera rire » et qu' « en temps de guerre, on se permet souvent bien pire ».

238. *Casinum*. — G. Caretoni, *Notizie Scavi* 1939, *Il teatro romano di Cassino*, publie, p. 134, un fragment de graffite inscrit sur le morceau de marbre où s'appuyait, par le ventre, la statue d'un cheval : ... | ος ... εφου | [ἐπ]οίει.

239. *Rhegion*. — E. Galli, *Notizie Scavi* 1942 : *Necropoli ellenistica scoperta, nell'area del Museo*. P. 202-203, briques estampées : Ῥηγίνων. P. 212 et 217, anse d'amphore : Παναμου, Ἀλεξάνδρου.

240. **Sicile**. *Messana*. — P. Griffo, *Notizie Scavi* 1942, *Necropoli ellenistico-romana agli « Orti delle Maddalene »*, publie, pp. 82-84 (cf. 89-91) quelques inscriptions grecques (cf. *Bull.* 1946-47, 263). P. 82, briques estampées : deux, d'un type très commun à Messine, portent l'ethnique Μαμερτίνων; une a le génitif Ἀνδρέα (IIIe-IIe s. a. C.). — Épitaphes de l'époque impériale. N. 1 : Σέλλιος Πρακτικὸς καὶ Λικίννια Κλειτὴ ζῶντες ἑαυτοῖς ἐποίησαν. — N. 4 : remplie d'abréviations, à la latine : Θ(εοῖς) κ(αταχθονίοις) Κλ(αύδιος) [et non Κλ(ώδιος), Κλ(ώδια, etc.] Ῥωμανίλλα [plutôt que Ῥωμαντίλλα, avec l'éditeur] ἔζ(ησεν) ἔτ(η) ὃ', μ(ῆνας) η', ἡμ(έρας) ιδ'. Κλ(αύδιος) Θησεὺς πατὴρ τέκ(νῳ) γλυκυτ(άτῳ). — N. 5 : le même Θησεύς pour un autre de ses enfants, Ῥωμανός, qui a vécu 1 an, 8 mois et 28 jours. C'est en latin que *Cl. Theseus* a rédigé deux autres épitaphes, pour son fils *Ti. Cl. Claudianus*, mort à 14 ans (n. 6) et pour sa femme *Cartilia Irene*, morte à 38 ans (n. 7).

241. *Syracuse*. — M. Guarducci, *Archeologia Classica*, 1 (1949), 4-10 : *L'iscrizione dell' Apollonion di Siracusa*, a revu cette inscription très discutée (*Bull.* 1936, 394 ; 1938, 582), dont elle publie un soigneux fac-similé, en même temps qu'elle reproduit une belle photographie. Elle établit ainsi le texte : Κλεο.. ες (les restitutions les plus probables étant Κλεομένες ou Κλεομέδες) ἐποίεσε (à savoir le temple) τὸπέλονι *ho* Κνιδιε[ί]δα κ' Ἐπιχ[λ]ῆς (Gu. est la première à lire là un nom de personne; c'est l'adjoint de l'artiste précédemment nommé et peut-être son frère) (σ)τύλεια (travail des colonnes, colonnades) καλὰ (ou à la rigueur κἄλα) ϝέϙγα. Gu. insiste sur le fait que le temple était dédié, du moins à l'époque archaïque (l'inscription ne semble pas postérieure à la moitié du VIe s.), à Apollon et non à Artémis, et sur le culte d'Apollon à Syracuse.

241 *a*. M. Guarducci, *Not. Scavi*, 65 (1940), p. 218 (photographie) et 225-226 : dans l'île d'Ortygie, inscription de l'époque impériale avancée (IIe siècle selon Gu.) contenant des restes de 4 hexamètres pour un médecin : [— ∪ ∪ — π]αῖδες θλίβουσιν ἐσ- - -/— ∪ ∪ — καὶ νούσοις ἤπια φάρμακα πᾶσσιν | — ∪ ∪ — δαίμων τοῦ μὲν

κλέος οὔποτ' ὀλῖται/ — υ υ — ε δύσις μεγάλων μεμνήσεται ἔργων. V. 3, plutôt qu'à un sens tel que ὥπασ' Εὐδαίμων, proposé à titre d'hypothèse par Gu., on peut penser à un sens tel que : ἥρπασεν, la divinité ou la fortune a enlevé celui qui avait sauvé tant de gens et donné des remèdes. Certes, Δύσις, au sens de « l'Occident », n'est pas « di sapore classico » ; l'expression convient bien à l'époque impériale avancée ; cf. Kaibel, 252, 4 (*Ios PE*, II, 299 ; Panticapée) ; 640, 3 (*IG*, XIV, 409 ; Lipara) ; surtout, pour un emploi tout à fait semblable, 441, 3 (Waddington, *Syrie*, 2474 ; Trachonitide) ; *AP*, IX, 692 (ἀντολίαι δύσιές τε μέλπουσιν γεραρῶς).

242. *Akrai.* — A. Vogliano et K. Preisendanz, *Acme, Annali Fac. Filosofia e lettere Univ. Statale di Milano*, I (1948), 73-76 et 77-85 (avec photographie) : *Laminetta magica siciliana.* Lamelle de cuivre avec texte de 36 lignes, dont des débris étaient déchiffrés dans *IG*, XIV, 2413, 17. Trois fois le texte se présente comme le φυλακτήριον dont Moïse s'est servi quand il est monté au Sinaï (l. 8-9 et 23-24) : φυλακτήριον Μωσέως ὅτε ἀνέβαινεν τῷ ὄρει, ou quand il s'est approché du Saint des Saints (l. 2 sqq.). Nombreuses répétitions. Le porteur ne craindra ni mage, ni envoûtement, ni esprit mauvais ; il ne le transmettra qu'à ses enfants (l. 10-13 et 25-29) : αὐτὸ φορῶν οὐ φοβήσῃ μάγον, οὐδὲ κατάδεσμον οὐδὲ πνεῦμα πονηρὸν οὐδέ τι δήποτε (l. 34 [οὐδὲ φαν]τασίαν)· καθαρείως δὲ αὐτὸ φόρει, ὃ οὐ μεταδώσεις πλὴν γονίμοις. Le phylactère vaut contre la fièvre, les terreurs du jour et le mauvais œil ; l. 29 sqq. : Ἰαω Σαβ[αώθ], πρὸς πυρετὸν ἢ [πρὸς] ἡμεπινοὺς (on corrige ἡμερινοὺς) [φοβοὺς] (celles de la nuit sont plus effrayantes pourtant) ἢ πρὸς ὀφθαλ-[μοῦ βα]σχανείαν. Au milieu, l. 14-22, longue énumération de noms divins et de caractères ; le début en est classique : Ἰάω Σαβαὼθ Ἀδωναῖε σειλαμ Ἀβλαθαναλβα, Κόσμε Κόσμου διαφύλαξον τόνδε· Ἀβρασάξ ; la suite est très difficile. — Ailleurs aussi il subsiste des obscurités. — Malheureusement le commentaire de Preisendanz est imprimé tel qu'il avait été rédigé en 1931, quand il lui fut demandé pour une publication projetée à ce moment.

243. *Région de Gela.* — G. Pugliese Carratelli, *Notizie Scavi* 1942, 321-334 : *Comiso, Epigramma sepolcrale greco del secolo VI av. C.*, publie avec photographie un distique gravé sur une pierre servant de porte à une tombe à chambre sicule. La transcription présente plusieurs difficultés. En définitive, P. écrit : Τεῖδε Χορὼι (nom de femme) Κα[τ]ελὸς (correspondant au latin *Catulus* ; pas de copule pour lier au nom précédent) κεῖ(ν)ται θανάτοιο λαχόντες | ἀνφοτέρος (= ἀμφοτέρους) δὲ καλὸς (= καλοὺς, plutôt que le nom Κάλως comme le propose A. Vogliano) υἱὸς ἔθαψε Φίλος (nom de personne ; φίλος selon V.). P. place ce document dans l'histoire des relations entre Grecs et indigènes et de l'hellénisation de cette partie de la Sicile.

244. *Sélinonte.* — S. Ferri, *Notizie Scavi*, Ser. VII, vol. 5-6 (1944-45), pp. 169-174 : *Nuova « defixio » greca dalla Gàggera*, publie une lamelle de bronze trouvée, pliée en deux, contre le mur d'enceinte du sanctuaire de la Malophoros, à l'extérieur ; F. la date d'environ 450 a. C. En 19 lignes, un anonyme dévoue (καταγράφω) à Perséphone (ἁ *hαγνὰ* θεός) un certain nombre de gens dont les noms sont en partie récapitulés à la fin (l. 16-19). La formule répétée est de ce type (l. 1-3) : Ἄπελον τὸν Λυκίνο καταγράφο πὰρ τὰν *hαγνὰν* θεὸν τὰν ψυχὰν αὐτῦ καὶ τὰν δύναστιν καὶ Λυκῖνον τὸν *hάλο hυιὸν* καὶ τὸν ἀδελφεὸν αὐτῦ. Outre la ψυχή et la δύνασις,

il est question une fois (l. 10) de γλόσας πλακίταν ; la mention de la langue n'est pas rare dans ce genre de textes ; le mot πλακίτας est nouveau ; ce serait « la plaque » de la langue. F. souligne ce que le document apporte de nouveau à l'onomastique sicilienne et il esquisse le classement des noms, avec un certain nombre de rapprochements, en appelant une étude plus poussée. Signalons d'après F. ces groupes de noms (il y a parfois quelque incertitude de lecture). Sémitique : Μάγων. Grecs : Πύρρος, Πυρρῖνος, Λυκῖνος, Ἄλος, Φοῖνιξ, Ἄτος, Ναυέροτος. Ναυεριάδας. Siciles : Ἄπελος, Τίτελος (cf. *IG*, XIV, 287, à Ségeste : Διόδωρος Τιττέλου ; *Titelus*, *Titilius*, *etc.* ; cf. ci-dessus, n. 243), Ῥότυλος (cf. Ῥώτυλος, l'ethnique *Rutulus*), Καίλιος, *Haïlius* ; sans doute Πυκέλειος et Νανέλαιος, Ματύλαιος. Noms dits provisoirement asianiques : outre peut-être le précédent, Ταμίρας, Ρομις, Κάδοσις ou Ῥαδοσις, Σάρις Ἔφοτις. — P. 174, fragment d'une autre lamelle avec quelques noms.

Jeanne Robert, Louis Robert.